Partenariat Mondial
pour une coopération efficace
au service du développement

Vers une coopération pour le développement plus efficace

RAPPORT D'ÉTAPE 2016

OCDE

PNUD 50 ANS
Au service des peuples et des nations.

Vers une coopération pour le développement plus efficace

RAPPORT D'ÉTAPE
2016

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou des Nations Unies, du PNUD, ou de leurs pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE/PNUD (2017), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016*, Éditions OCDE, Paris.
http://dx.doi.org/10.1787/9789264277601-fr

ISBN 978-92-64-27345-0 (imprimé)
ISBN 978-92-64-27760-1 (PDF)

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm*.

© OCDE/PNUD 2017
L'OCDE ne garantit pas la précision authentique de cette traduction et n'est pas responsable des conséquences de son usage ou interprétation.
Traduction: Valerie Howell, Iris Consulting

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à *rights@oecd.org*. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), *info@copyright.com*, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), *contact@cfcopies.com*.

Avant-propos

La coopération pour le développement efficace est une condition préalable à la pérennité des progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce rapport est le produit d'un exercice de suivi mondial qui a été conçu pour générer des données probantes sur les progrès accomplis vers la coopération pour le développement plus efficace. Cette deuxième édition, depuis la création en 2011 à Busan, du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, vise à renforcer l'élan politique pour le changement, tout en veillant à ce que nous soyons capables d'identifier les défis qui restent à relever et d'apprendre les uns des autres comment améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement aux niveaux national et mondial.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement est unique. Son caractère inclusif et multipartite permet à un large éventail d'acteurs du développement de contribuer de manière importante à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Son cadre de suivi représente un outil distinct pour suivre les progrès entre partenaires du développement dans un esprit d'apprentissage et de redevabilité mutuels. La première Réunion de Haut Niveau (à Mexico, en 2014) s'est servie des résultats du premier cycle de suivi afin d'orienter les discussions. De même, à la fin de l'année 2016, la deuxième Réunion de Haut Niveau du Partenariat mondial, qui aura lieu à Nairobi, au Kenya – utilisera les conclusions de ce rapport pour étayer le dialogue inclusif sur l'action individuelle et collective qui est encore nécessaire pour améliorer l'impact sur le développement et donner des résultats durables sur le terrain.

Nous tenons à remercier un grand nombre de parties prenantes et de partenaires dévoués qui ont contribué à la réalisation de ce cycle de suivi particulièrement réussi. Le reporting qui a été dirigé par 81 pays à revenu faible ou intermédiaire a entraîné la participation de 125 pays, 74 organisations de développement et de centaines d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé, de syndicats, de fondations, de parlementaires et de gouvernements locaux ; leur diversité reflète la nature de plus en plus différente de notre paysage de coopération pour le développement. Ce niveau record de participation démontre un engagement commun à rendre la coopération pour le développement plus efficace.

En outre, nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble des pays participants, des institutions et des individus pour leur participation à cet effort collectif. Nous souhaitons également remercier l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE pour son travail de facilitation du cycle de suivi 2016 et de préparation du rapport d'étape : la conception de la méthodologie, l'appui apporté aux pays pour gérer le processus, la compilation des résultats et la réalisation de l'analyse ainsi que l'exploitation des contributions provenant d'un large éventail de partenaires. Nous remercions aussi chaleureusement les membres du Groupe consultatif sur le suivi pour leurs conseils précieux.

Le Partenariat mondial s'est engagé à continuer de fournir des données et des informations probantes afin de soutenir les efforts dirigés par les pays et de guider le dialogue politique mondial sur la coopération efficace au service du développement, y compris le suivi et l'examen du Programme d'action d'Addis-Abeba et des Objectifs de développement durable (ODD). Nous conseillons vivement aux acteurs du développement du monde entier de tirer le meilleur parti de ce rapport et de l'exercice intense qu'il résume, en utilisant les données probantes pour orienter le dialogue politique à tous les niveaux – national, régional et mondial – afin de célébrer les progrès et les réussites, de surmonter les obstacles et d'élaborer conjointement une voie à suivre.

Nous sommes convaincus que l'analyse et les informations contenues dans ce document contribueront aussi de manière importante aux discussions qui auront lieu à Nairobi en novembre 2016 et au-delà, en nous aidant à maximiser la contribution de la coopération efficace pour le développement – collectivement, inclusivement et efficacement – en vue de réaliser les ambitions que nous partageons tous en matière de développement.

Goodall Edward GONDWE
Ministre des Finances,
de la Planification économique
et du Développement
du MALAWI

Claudia RUIZ MASSIEU
Ministre des Affaires étrangères
du MEXIQUE

Lilianne PLOUMEN
Ministre du Commerce extérieur
et de la Coopération au développement
des PAYS-BAS

Coprésidents du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Remerciements

Ce rapport de suivi 2016 n'aurait pas pu voir le jour sans les contributions uniques de milliers de personnes à travers le monde. L'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE tient à remercier tout spécialement les 81 gouvernements qui ont participé au cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial ; en particulier, les coordinateurs nationaux qui ont géré le processus de collecte des données au niveau des pays. De même, nous souhaitons exprimer nos remerciements aux quelques 4 000 personnes dans 125 agences de développement, organisations de la société civile, associations du secteur privé, syndicats, parlements et gouvernements locaux qui ont participé au processus de suivi tant au niveau mondial qu'au niveau des pays.

Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016 a été préparé par une équipe composée de : **Alejandro Guerrero** (responsable), **Cibele Cesca**, **Elena Costas-Pérez**, **Jocelene Fouassier**, **Valentina Orrù**, **Nathan Wanner** et **Philippe Chichereau**, sous la supervision et la direction stratégique de **Hanna-Mari Kilpeläinen** (OCDE) et **Yuko Suzuki Naab** (PNUD), et la direction générale de **Nadine Gbossa** (OCDE) et **Simona Marinescu** (PNUD).

Ce rapport a bénéficié des contributions et des commentaires importants de : **John Egan** (*Chapitre 2 : Orientation vers les résultats en matière de développement)* ; **Anna Piccinni** et **Lisa Williams** (*Chapitre 3 : Appropriation de la coopération pour le développement par les pays*) ; **Talita Yamashiro-Fordelone** (*Chapitre 4 : Partenariats inclusifs pour l'efficacité du développement*), et, **Joëlline Benefice**, **Thomas Boehler**, **Emily Esplen**, **Lucie Faucherre**, **Katherine Gifford**, **Ida McDonnell**, **Esther Schneider** et **Zohra Kahn** (*Chapitre 5 : Transparence et redevabilité pour l'efficacité du développement)*. En outre, nous tenons à remercier **Mark Baldock**, **Pablo Basz**, **Thomas Beloe**, **Emily Davis**, **Guillaume Delalande**, **Poul Endberg-Pedersen**, **Beakal Fasil**, **Orria Goñi**, **Frans Lammersen**, **Willem Luijkx**, **Aimée Nichols**, **Mara Niculescu**, **Marjolaine Nicod**, **Ashley Palmer**, **Julie Seghers**, **Salma Talaat**, **Rufei (Sophia) Wang** et **Anna Whitson** pour leurs contributions capitales à la mise en œuvre du cycle de suivi 2016 au cours de ses différentes étapes.

Le Groupe consultatif sur le suivi, une équipe de 12 experts de haut niveau en développement international constituée en 2015, a fourni dès le début une orientation stratégique et des conseils qui ont guidé la préparation de ce rapport de suivi. Nous remercions chaleureusement **Scott Bayley**, **Debapriya Bhattacharya**, **Daniel Coppard**, **Peter Davis**, **Lidia Fromm**, **Gonzalo Hernández Licona**, **Khwaga Kakar**, **Paul Lupunga**, **Lisandro Martin**, **Genevesi Ogiogio**, **Rob van den Berg** et **Brian Tomlinson** pour leurs nombreuses contributions au renforcement des indicateurs de suivi et de l'orientation de cette publication.

Plusieurs commentateurs de différentes organisations ont également contribué au renforcement de l'analyse contenue dans ce rapport. Nous tenons particulièrement à remercier les équipes techniques du **Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement**, de la **Plateforme pour des institutions efficaces**, du **réseau GenderNET**, de **l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide**, du **Secrétariat du Comité d'aide au développement de l'OCDE**, du **Partenariat budgétaire international**, le **Secrétariat PEFA**, le **Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies**, **l'Équipe de travail sur l'efficacité du développement des OSC et l'environnement propice** ainsi que de la **Banque mondiale** pour leurs contributions techniques et l'accès rapide aux données.

Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à **Christine Graves** pour son superbe appui éditorial, et à **Elizabeth Del Bourgo** et **Stephanie Coic** pour leur aide précieuse à la préparation du document en vue de sa publication. La publication finale a été conçue par **FK Tam** et l'infographie a été préparée par **Lushomo**.

Le rapport de suivi 2016 a été préparé sous l'égide du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui est coprésidé par les ministres **Goodall Gondwe** (Malawi), **Claudia Ruiz Massieu** (Mexique) et **Lilianne Ploumen** (Pays-Bas). Nous remercions tout particulièrement leur cabinet pour l'orientation, l'élan politique et le rôle de pilotage qu'ils ont apportés tout au long du cycle de suivi 2016. Le Partenariat mondial est soutenu conjointement par l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Table des matières

Acronymes et abréviations 11
Résumé 13

Chapitre 1
APERÇU DU CYCLE DE SUIVI 2016 DU PARTENARIAT MONDIAL 17
Le Partenariat mondial contribue au pilotage de l'impact sur le développement 18
Le cycle de suivi 2016 révèle que cette coopération pour le développement gagne en efficacité, mais à un rythme irrégulier 20
La voie à suivre pour améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement dans le nouveau paysage de développement à l'horizon 2030 27
Panorama des résultats de suivi 2016 29

Chapitre 2
ORIENTATION VERS LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT 45
Indicateur 1b. Les pays disposent de cadres de résultats 46
Indicateur 1a. Les partenaires du développement utilisent les cadres existants de résultats dirigés par les pays pour planifier et concevoir de nouvelles interventions 49
La voie à suivre pour l'orientation vers les résultats en matière de développement 56

Chapitre 3
APPROPRIATION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LES PAYS 61
Indicateur 9a. Les systèmes nationaux sont renforcés 62
Indicateur 9b. Les partenaires du développement utilisent les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés propres aux pays 68
Indicateur 10. L'aide est déliée 72
Indicateur 5a. La coopération pour le développement est prévisible (annuelle) 74
Indicateur 5b. La coopération pour le développement est prévisible (à moyen terme) 78
La voie à suivre pour obtenir une meilleure appropriation par les pays 80

Chapitre 4
PARTENARIATS INCLUSIFS POUR L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT 87
Indicateur 2. La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement 90
Indicateur 3. Le dialogue public-privé encourage l'engagement du secteur privé et sa contribution au développement 93
La voie à suivre pour établir des partenariats inclusifs pour le développement 98

Chapitre 5
TRANSPARENCE ET REDEVABILITÉ POUR L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT 103
Indicateur 4. Les informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public 105
Indicateur 6. La coopération pour le développement est inscrite aux budgets présentés à la surveillance parlementaire 111
Indicateur 8. Les gouvernements effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes 116

 © OCDE, PNUD 2017

Indicateur 7. La redevabilité mutuelle entre les acteurs de coopérationpour le développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs 119
La voie à suivre pour la transparence et la redevabilité 124

Annexes : Données se rapportant à l'exercice de suivi du Partenariat mondial 131
ANNEXE A Données de suivi : pays et territoires 133
ANNEXE B Données de suivi : partenaires du développement 159
ANNEXE C Couverture des données de suivi 169

GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Qui a participé au cycle de suivi 2016 ? 19
Graphique 1.2 Quel est l'état d'avancement de l'orientation vers les résultats ? 21
Graphique 1.3 Quels ont été les progrès enregistrés en ce qui concerne le renforcement de l'appropriation de la coopération pour le développement ? 23
Graphique 1.4 Quels progrès ont été accomplis dans l'établissement de partenariats plus inclusifs pour le développement ? 24
Graphique 1.5 Quels progrès ont été réalisés à l'égard de la mise en oeuvre des principes de transparence et de redevabilité ? 26

Graphique 2.1 Les pays ont établi des mécanismes d'établissement de priorités au niveau national et/ ou au niveau sectoriel 47
Graphique 2.2 Les documents de vision à long terme et les plans nationaux de développement comprennent les priorités, objectifs-cibles et indicateurs de résultats clés en matière de développement 47
Graphique 2.3 Accent mis par les partenaires du développement sur les priorités déterminées par les pays lors de la conception de nouvelles interventions 50
Graphique 2.4 Instruments utilisés pour l'alignement sur les cadres de résultats dirigés par les pays 51
Graphique 2.5 L'utilisation des informations du pays sur les résultats pour définir et effectuer le suivi des nouvelles interventions 52
Graphique 2.6 Implication du gouvernement dans les évaluations des projets et des programmes 53

Graphique 3.1 Tendances en matière de renforcement des systèmes nationaux 64
Graphique 3.2 Tendances globales dans l'utilisation des systèmes nationaux 69
Graphique 3.3 Utilisation des systèmes nationaux par les partenaires du développement 70
Graphique 3.4 Part de l'aide déliée 73
Graphique 3.5 Prévisibilité annuelle 76
Graphique 3.6 Variations régionales de la prévisibilité annuelle 77
Graphique 3.7 Prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement 77
Graphique 3.8 Informations sur la planification prévisionnelle à moyen terme fournies par les partenaires du développement 79
Graphique 3.9 Prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement 79

Graphique 4.1 Tendances globales dans un environnement propice pour le développement inclusif 90
Graphique 4.2 Soutien gouvernemental au dialogue multipartite en matière de politiques 91
Graphique 4.3 La coopération avec les organisations de la société civile par les partenaires officiels du développement 92
Graphique 4.4 L'adhésion des organisations de la société civile aux principes de la coordination, de la redevabilité et de la transparence pour l'efficacité du développement 93
Graphique 4.5 Conditions et potentiel pour un dialogue public-privé 94
Graphique 4.6 Les six dimensions des plateformes public-privé 96

Graphique 5.1 Évaluation globale de la transparence du système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE 109
Graphique 5.2 Évaluation globale de la transparence de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles du CAD de l'OCDE 109
Graphique 5.3 Évaluation globale de la transparence de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide 109
Graphique 5.4 Pourcentage du financement prévu au titre de la coopération pour le développement inscrit au budget qui est présenté à l'examen parlementaire 113
Graphique 5.5 Pourcentage du financement au titre de la coopération pour le développement inscrit au budget, par type de partenaire du développement 114
Graphique 5.6 Les pays entreprennent des examens mutuels inclusifs 120
Graphique 5.7 Progrès accomplis dans l'élaboration des éléments clés des examens mutuels inclusifs 121

TABLEAUX

Tableau 1.1 Le cadre de suivi : principes partagés et engagements différentiels pour l'amélioratione l'efficacité de la coopération pour le développement 19

Tableau 3.1 La qualité des systèmes nationaux reste moyenne 64
Tableau 3.2 Les défis les plus courants dans la gestion des finances publiques 65

Tableau 5.1 Les pays disposent de systèmes pour effectuer le suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes 118

Tableau A.1a Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par le pays/gouvernement : alignement des nouvelles interventions sur les priorités nationales 134
Tableau A.1b Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par le pays/gouvernement pour concevoir, suivre et évaluer les nouvelles interventions 136
Tableau A.1c Les pays/gouvernements établissent leurs propres priorités et résultats de développement : existence d'un/de cadre(s) de résultats dirigé(s) par le pays/ gouvernement 138
Tableau A.2 Les organisations de la société civile opèrent dans un environnement qui maximise leur contribution au développement 140
Tableau A.3 Le dialogue public-privé encourage l'engagement du secteur privé et sa contribution au développement 142
Tableau A.5a La coopération pour le développement est prévisible (annuelle) 143
Tableau A.5b La coopération pour le développement est prévisible (à moyen terme) 145
Tableau A.6 La coopération pour le développement est inscrite au budget 147
Tableau A.7 La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examens inclusifs 149
Tableau A.8 Les gouvernements effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes 151
Tableau A.9a Les gouvernements renforcent les systèmes de gestion budgétaire et financière 153
Tableau A.9b Les partenaires du développement utilisent les systèmes de gestion budgétaire et financière 155
Tableau A.10 L'aide est déliée 157

Tableau B.1a Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par le pays : alignement des nouvelles interventions sur les priorités nationales 160
Tableau B.1b Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par le pays : alignement des nouvelles interventions sur les priorités nationales 161
Tableau B.4 Les informations transparentes sur la coopération pour le développement sont rendues publiques 162
Tableau B.5a La coopération pour le développement est prévisible (annuelle) 163
Tableau B.5b La coopération pour le développement est prévisible (à moyen terme) 164
Tableau B.6 La coopération pour le développement est inscrite au budget 165
Tableau B.9b Les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux 166
Tableau B.10 L'aide est déliée 167

Tableau C.1 Pays et territoires participant au cycle de suivi 2016 170
Tableau C.2 Partenaires du développement inclus dans le reporting du cycle de suivi 2016 171

Suivez les publications de l'OCDE sur :

http://twitter.com/OECD_Pubs
http://www.facebook.com/OECDPublications
http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871
http://www.youtube.com/oecdilibrary
http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks
Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : *http://dx.doi.org*, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Suivez les publications de PNUD sur :

https://twitter.com/UNDP
https://www.facebook.com/UNDP
https://www.linkedin.com/company/undp
https://www.youtube.com/user/undp

Recherche et publications de PNUD :
http://www.undp.org/content/undp/en/home/library.html

Acronymes et abréviations

APD	Banque africaine de développement
BAfD	Banque asiatique de développement
BAsD	Banque de développement des Caraïbes
BDC	Banque européenne d'investissement
BEI	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BERD	Banque interaméricaine de développement
BID	Banque islamique de développement
BIsD	Banque ouest africaine de développement
BOAD	Comité d'aide au développement
CAD	Banque de développement de l'Amérique latine
CAF	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO	Forum des Nations Unies pour la coopération au développement
FCD	Évaluation de la politique et des institutions nationales
EPIN	Fonds international de développement agricole
FIDA	Global Alliance for Vaccines and Immunization
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
NDF	Fonds nordique de développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ODD	Objectif de développement durable
OFID	Fonds de l'OPEP pour le développement international
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies (ou Nations Unies)
ONU-Femme	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme
ONU-Habitat	Programme des Nations unies pour les établissements humains
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
Partenariat mondial	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POED	Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets

Résumé

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement maintient l'engagement politique et soutient la redevabilité à l'égard de l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement. Pour ce faire, il effectue régulièrement le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre au niveau des pays, des principes d'efficacité du développement convenus et des engagements connexes ; et, facilite le dialogue et encourage le partage d'expériences entre les gouvernements, les organisations multilatérales, la société civile, les parlementaires et le secteur privé. Le Partenariat mondial incite à modifier la façon dont la coopération pour le développement est fournie, en produisant des données probantes pour souligner les domaines qui nécessitent une attention particulière et en encourageant les membres à réagir aux données factuelles, en convenant d'une action individuelle et collective pour accélérer les progrès.

Ce rapport de suivi fait partie intégrante de ce processus. Il compile les données transmises par les gouvernements de 81 pays et territoires à faible revenu ou à revenu intermédiaire, qui ont participé au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial, générant des données factuelles sur la mise en œuvre des principes suivants convenus en matière d'efficacité de la coopération pour le développement :

1. Orientation vers les résultats
2. Appropriation des priorités de développement par les pays en développement
3. Partenariats inclusifs pour le développement
4. Transparence et redevabilité (responsabilité) mutuelle.

L'exercice de suivi examine, d'une part, le degré d'efficacité avec lequel les gouvernements mettent en place un environnement favorable à la maximisation de l'impact de la coopération pour le développement et aux contributions des acteurs non gouvernementaux (c.-à-d. la société civile et le secteur privé) ; et, d'autre part, le degré d'efficacité du soutien apporté par les partenaires du développement. Il utilise dix indicateurs sélectionnés pour suivre les progrès réalisés et créer une feuille de route commune et pragmatique afin d'améliorer l'efficacité de la coopération pour développement et de jeter les fondements de la redevabilité mutuelle entre toutes les parties prenantes du développement.

Le cycle de suivi de 2016 a suscité une participation record, tant en termes de nombre que de diversité : 81 pays à revenu faible ou intermédiaire ; 125 partenaires du développement ; 74 organisations de développement ; et, des centaines d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé, de syndicats, de fondations, de parlementaires et de gouvernements locaux. Les données et les preuves qu'ils ont générées couvrent la grande majorité (jusqu'à 89 %) du financement programmé de la coopération pour le développement destiné à ces 81 pays.

Dans l'ensemble, les résultats du cycle de suivi 2016, témoignent des progrès importants vers la réalisation des objectifs d'efficacité du développement convenus à Busan en 2011, lors du quatrième Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide.

La communauté du développement adopte une orientation décisive vers les résultats pour augmenter l'impact au niveau des pays : 99 % des pays ont des stratégies de développement à l'échelle nationale et au niveau sectoriel ; 74 % des pays ont énoncé leurs priorités, leurs objectifs et leurs indicateurs dans un seul document de planification stratégique. En outre, 85 % des nouveaux programmes et projets des partenaires du développement sont alignés sur les cadres de résultats dirigés par les pays.

Les données probantes révèlent une évolution prometteuse vers des partenariats plus inclusifs entre gouvernements, organisations de la société civile (OSC) et secteur privé. Dans 70 % des pays, le gouvernement et le secteur privé manifestent un intérêt tout aussi fort au renforcement du dialogue, sur des questions offrant des avantages mutuels qui serviraient de point d'entrée à l'élaboration d'un programme public-privé commun au service du développement durable. Près de 90 % des gouvernements s'entretiennent avec des OSC sur la politique nationale de développement. Les OSC aussi, ont amélioré la coordination entre elles, de la programmation et de l'engagement.

La transparence s'améliore également, avec des informations sur la coopération au développement accessibles au public qui n'ont jamais étaient aussi nombreuses : 72 % des partenaires du développement évalués à l'égard de la transparence ont obtenu un « bon » score dans le cadre de leur reporting à au moins l'une des trois bases de données internationales sur le financement de la coopération pour le développement et 39 % ont obtenu un score « excellent » dans le reporting à un ou plusieurs systèmes. Parallèlement, les pays ont pris des mesures visant à accroître la transparence de leurs procédures budgétaires : ils inscrivent désormais 66 % du financement de la coopération pour le développement à leurs budgets nationaux qui sont présentés à la surveillance parlementaire. Par ailleurs, 47 % des pays effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Bien que ces progrès soient encourageants, ils s'ajoutent à un besoin global de s'adapter à un paysage du développement dynamique et en constante évolution, ainsi qu'à des domaines spécifiques où l'effort concerté est nécessaire pour supprimer les goulets d'étranglement.

Par exemple, les partenaires du développement n'utilisent les sources et systèmes publics que pour suivre les résultats de 52 % des interventions – ce qui signifie que globalement la moitié continue de s'appuyer sur d'autres sources d'informations. De même, les gouvernements ne prennent part qu'à l'évaluation des résultats de 49 % des interventions des partenaires du développement.

Dans l'ensemble les performances réalisées par les pays pour renforcer leurs propres systèmes s'avèrent mitigées : tandis que 18 % des pays, dont plusieurs États fragiles et petits États insulaires en développement, ont amélioré leurs systèmes de gestion des finances publiques, 23 % ont connu un recul et 58 % des pays n'affichent aucun changement important. En outre, les partenaires du développement acheminent seulement 50 % du financement de la coopération pour le développement par le biais des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

L'inclusion est essentielle pour veiller à ce que les résultats et les processus de développement soient l'apanage d'un grand nombre de parties prenantes. Pourtant, seuls 51 % des pays ont tous les éléments en place pour assurer un dialogue constructif avec les OSC. Dans 63 % des pays, le potentiel d'un dialogue public-privé de qualité est affecté par l'absence de champions pour faciliter le dialogue ; 81 % des pays connaissent une pénurie d'instruments et de ressources qui permettraient la transformation du dialogue public-privé en actions.

Pour être efficaces, les pays doivent gérer les différents flux financiers de façon complémentaire et stratégique. Pourtant, les améliorations des partenaires du développement en matière de prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement se limitent à 4 % seulement, pour atteindre 74 % en 2016. Un changement institutionnel et culturel majeur est nécessaire pour parvenir à la publication régulière d'informations ponctuelles qui répondent aux besoins des pays en matière de planification et de gestion de la coopération pour le développement.

Il faut également améliorer la transparence et l'inclusion des évaluations mutuelles au niveau des pays : moins de la moitié des pays font participer les gouvernements locaux et les parties prenantes non étatiques à ces évaluations ou rendent les résultats publics.

Par ailleurs, ces processus d'évaluation qui continuent à être formulés en grande partie autour des modèles traditionnels d'aide au développement doivent être adaptés aux approches évolutives de partenariat.

Enfin, les données probantes du suivi 2016 du Partenariat mondial ont indiqué que de solides partenariats institutionnalisés au niveau des pays peuvent instaurer la confiance mutuelle et étayer la transparence et la redevabilité. Elles confirment aussi qu'à travers les principes et les indicateurs, il y a des pays, des partenaires du développement et des parties prenantes non étatiques qui prouvent qu'ils sont capables de progresser dans les principes d'efficacité convenus. Ce constat indique qu'il existe un grand potentiel d'identification des facteurs de réussite, de partage des enseignements et de facilitation de l'apprentissage mutuel en vue d'accélérer les efforts déployés par les communautés mondiales du développement pour réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

 © OCDE, PNUD 2017

Chapitre 1

Aperçu du cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial

Ce chapitre donne un aperçu des résultats du cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Il propose un résumé des progrès accomplis en matière d'alignement de la coopération pour le développement sur les principes d'efficacité du développement convenus lors du quatrième Forum à Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, en 2011. Il identifie les méthodes qui ont incité au changement dans certains pays ou parmi les principales parties prenantes et indique également les domaines qui méritent d'être examinés plus attentivement.

 © OCDE, PNUD 2017

Le Programme d'Action d'Addis-Abeba a préconisé de continuer à faire des efforts en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement, reconnaissant l'importance du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, en tant qu'instrument mondial pertinent à cette fin (Organisation des Nations Unies, 2015b : 58). Le rôle de la coopération pour le développement évolue dans le contexte des engagements universels vers des objectifs-cibles à grande échelle, afin de mettre fin à toutes formes de pauvreté, de lutter contre les inégalités et le changement climatique d'ici à 2030, tout en s'assurant de n'exclure personne. De plus en plus, des pays en développement non seulement alimentent leur propre développement mais contribuent aussi à la coopération pour le développement. Les envois de fonds des travailleurs émigrés, les entreprises sociales et les fondations offrent de nouvelles options pour le financement du développement. Bien que la coopération pour le développement ne soit qu'une solution partielle, elle peut jouer un rôle de catalyseur en mobilisant des fonds et en soutenant le transfert de connaissances et de technologies pour le développement durable. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la coopération pour le développement plus efficace est une composante essentielle de la formule servant à la réalisation des aspirations de développement concrétisées dans les objectifs de développement durable (ODD).

Le Partenariat mondial contribue au pilotage de l'impact sur le développement

Le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement a été approuvé en 2011 par 161 pays, responsables d'institutions multilatérales et bilatérales et représentants de parties prenantes publiques, de la société civile, privées, parlementaires, locales et régionales, déterminés à renforcer l'efficacité de leur coopération pour le développement, en mettant les quatre principes suivant en pratique.

1. **Orientation vers les résultats :** les investissements et les efforts ont un impact durable sur l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités, sur le développement pérenne et sur le renforcement des capacités des pays en développement ; ils s'alignent sur les priorités et les politiques que les pays ont eux-mêmes définies.
2. **Appropriation par les pays :** les pays déterminent les priorités et le modèle de développement qu'ils veulent mettre en œuvre.
3. **Partenariats inclusifs pour le développement :** le développement durable dépend de la participation de l'ensemble des parties prenantes et bénéficie de la diversité des rôles et de la complémentarité des contributions.
4. **Transparence et redevabilité (responsabilité) mutuelle :** les efforts de coopération pour le développement sont transparents et redevables à toutes les parties prenantes, y compris à l'ensemble des citoyens.

Le Partenariat mondial soutient la mise en œuvre des engagements de Busan et encourage la redevabilité à leur égard[1]. En facilitant le partage des connaissances et leçons apprises, il maintient et renforce l'engagement politique à l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement. Il rassemble les acteurs du développement autour d'un objectif global, à savoir maximiser la contribution de la coopération pour le développement à l'élimination de la pauvreté et à la prospérité partagée.

Le Partenariat mondial suit les progrès en matière de mise en œuvre des principes d'efficacité du développement et des engagements y afférents, au niveau des pays (Graphique 1.1). Les objectifs fondamentaux du processus de suivi comprennent d'évaluer, d'une part, le degré d'efficacité avec lequel les gouvernements[2] mettent enplace un environnement favorable à la maximisation de l'impact de la coopération pour le développement et aux contributions des acteurs non gouvernementaux (c.-à-d. la société civile et le secteur privé) ; et, d'autre part, le degré d'efficacité du soutien apporté par les partenaires du développement. Le suivi du Partenariat mondial impulse le changement de la façon dont la coopération pour le développement est fournie, en produisant des données probantes pour souligner les domaines qui nécessitent une attention particulière et en encourageant les membres à réagir aux données factuelles, en convenant d'une action individuelle et collective pour accélérer les progrès.

Le Partenariat mondial suit les progrès des parties prenantes du développement vers la coopération pour le développement plus efficace en utilisant dix indicateurs choisis (Tableau 1.1). Les cycles de suivi itératifs effectuent le suivi des progrès réalisés au fil du temps, ce qui permet aux membres du Partenariat mondial de tirer des enseignements et d'établir une feuille de route commune et pragmatique en vue d'améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement et de jeter les fondements de la redevabilité mutuelle entre toutes les parties prenantes du développement[3].

Graphique 1.1. **Qui a participé au cycle de suivi 2016 ?**

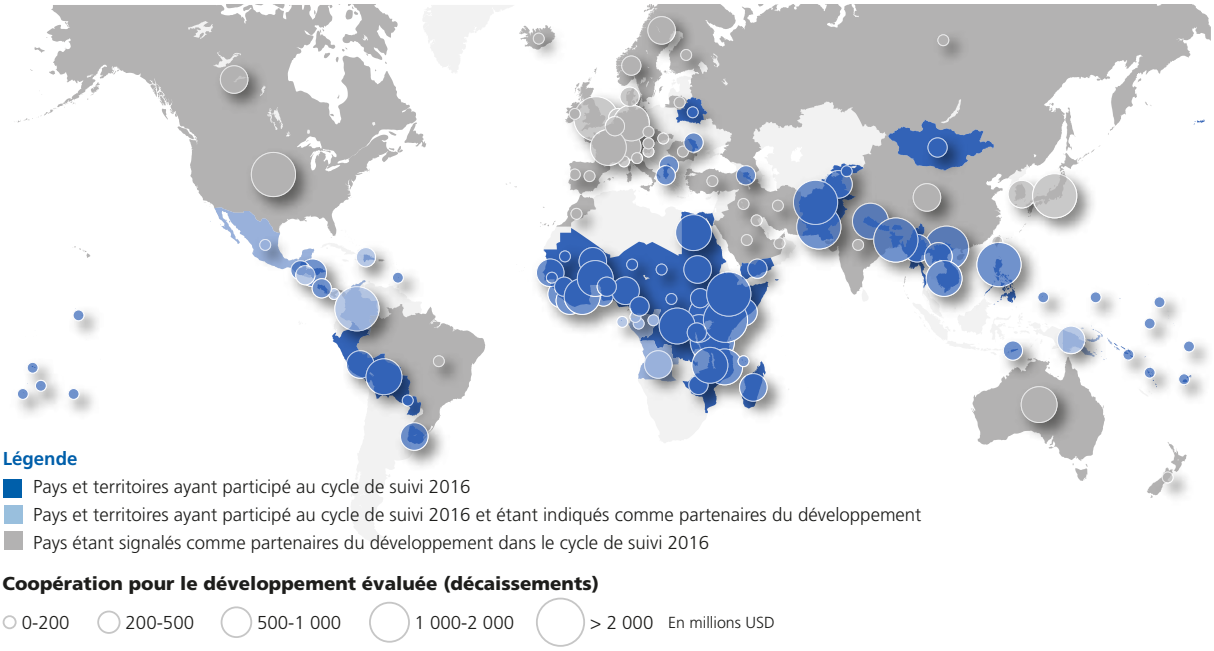

Tableau 1.1. **Le cadre de suivi : principes partagés et engagements différentiels pour l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement**

		Partie prenante responsable de rendre compte des progrès			
	Indicateurs	Gouvernements des pays	Partenaires du développement	Société civile	Secteur privé
1	Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par les pays en développement	■	■		
2	Les organisations de la société civile opèrent dans un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement	■	■	■	
3	Le dialogue public-privé encourage l'engagement du secteur privé et sa contribution au développement	■		■	■
4	Les informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public		■		
5a	La coopération pour le développement est prévisible (annuelle)		■		
5b	La coopération pour le développement est prévisible (à moyen terme)		■		
6	La coopération pour le développement est inscrite aux budgets présentés à la surveillance parlementaire	■	■		
7	La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examens inclusifs	■			
8	Les gouvernements effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes	■			
9a	Les gouvernements renforcent les systèmes nationaux	■			
9b	Les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux		■		
10	L'aide est déliée		■		

 © OCDE, PNUD 2017

Le cycle de suivi 2016 a suscité la participation record, tant en termes de nombre que de diversité des profils : 81 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ont mené à bien des évaluations nationales de l'efficacité de la coopération pour le développement, rendant compte de leur coopération avec 125 partenaires du développement. Le vaste éventail de parties prenantes qui ont participé au processus – au total, 125 pays, 74 organisations de développement et des centaines d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé, de syndicats, de fondations, de parlementaires et de gouvernements locaux – reflète la diversité croissante du paysage de la coopération pour le développement (Graphique 1.1).

Les données et les preuves qu'ils ont générées couvrent la grande majorité (jusqu'à 89 %) du financement de la coopération pour le développement programmé pour ces 81 pays[4]. Cette diversité et couverture confirme l'engagement croissant de la communauté internationale à l'agenda de l'efficacité du développement.

Alors que les pays se préparent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015, les résultats de ce deuxième cycle de suivi aideront les gouvernements et les partenaires internationaux à déterminer leurs niveaux de référence sur plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) pertinents ; il leur permettra, à l'aide des données de qualité recueillies, de suivre les progrès accomplis tout en analysant les liens, au niveau des pays, entre l'efficacité de la coopération pour le développement et le développement durable.

Le cycle de suivi 2016 révèle que cette coopération pour le développement gagne en efficacité, mais à un rythme irrégulier

Les données présentées dans ce rapport ont été fournies par les gouvernements de 81 pays et territoires à faible revenu ou à revenu intermédiaire qui ont participé au cycle de suivi 2016, en coordination avec leurs partenaires du développement impliqués dans le processus de suivi. Les données permettant d'évaluer la transparence de la coopération pour le développement (Indicateur 4), la qualité des systèmes budgétaires et de finances publiques (Indicateur 9a) et l'aide déliée (Indicateur 10) ont été recueillies auprès de sources et d'évaluations existantes au niveau mondial. Les résultats du cycle de suivi 2016 témoignent de progrès notables vers la réalisation des objectifs d'efficacité du développement convenus à Busan.

Orientation vers les résultats : la communauté du développement décide de mettre plus nettement l'accent sur les résultats en vue d'augmenter l'impact au niveau des pays

Le cycle de suivi 2016 montre que les pays ont pris l'initiative de définir leurs priorités, objectifs et indicateurs en matière de développement qui servent de base aux efforts nationaux de développement, avec des cadres de résultats en place dans presque tous les pays.

> *Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des pays disposent de stratégies de développement tant au niveau national qu'au niveau sectoriel ; dans 74 % des pays, les priorités, objectifs-cibles et indicateurs se trouvent dans un seul document de planification stratégique.*

Les partenaires de la coopération pour le développement alignent leurs efforts sur ces priorités nationales ; lors de la phase de conception, 85 % des nouvelles interventions de coopération pour le développement puisent leurs objectifs des cadres de résultats dirigés par les pays, ce qui représente un niveau de référence très positif pour l'avenir.

> *Dans l'ensemble, 85 % des nouveaux programmes et projets des partenaires du développement s'alignent sur les propres cadres de résultats des pays. Ceux-qui le font le plus régulièrement sont les Institutions spécialisées des Nations Unies (96 %), les banques multilatérales de développement (89 %) et les partenaires bilatéraux du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (81 %). Pourtant, seuls 52 % des résultats sont suivis en utilisant les sources et les systèmes publics, et les gouvernements ne prennent part qu'à 49 % des évaluations.*

Or, la transition de la planification à la gestion des résultats reste toujours un défi, aussi bien pour les pays que pour leurs partenaires du développement. D'une part, l'efficacité du développement des politiques et programmes est entravée par la nécessité pour les pays de renforcer leurs systèmes de budgétisation, de suivi et d'évaluation axés sur les résultats. D'autre part, bien que les partenaires du développement se soient alignés sur les systèmes existants des pays dans les phases de planification, ils doivent généraliser cet alignement dans les phases de suivi et d'évaluation, notamment en s'appuyant sur les propres indicateurs de suivi et sources de données des pays et en effectuant des évaluations conjointes avec les gouvernements (Graphique 1.2). Les pays doivent également assurer une vaste collaboration entre les diverses institutions publiques qui gèrent les ressources, les capacités et les incitations en matière de développement.

Graphique 1.2. **Quel est l'état d'avancement de l'orientation vers les résultats ?**

Tous les pays ayant rendu compte au cours du cycle de suivi 2016

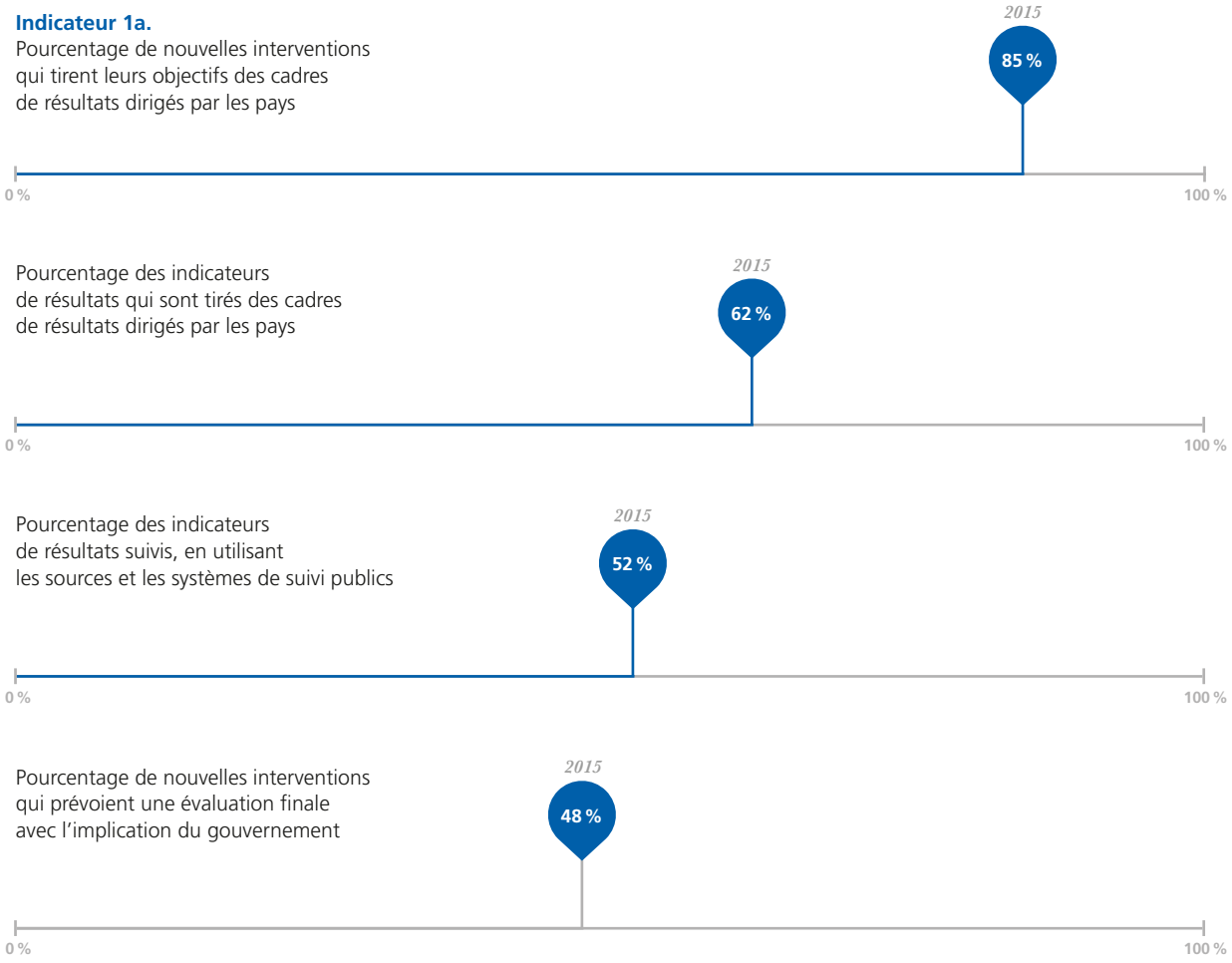

Évaluation de l'orientation vers les résultats

Pour déterminer si les gouvernements et leurs partenaires du développement mettent l'accent sur les résultats, le cadre de suivi du Partenariat mondial a examiné, pour la première fois en 2016, si les pays ont établi des cadres de résultats qu'ils dirigent et si les partenaires du développement s'alignent sur ces cadres et les utilisent (Indicateur 1 a). Les résultats de ce cycle de suivi constituent le niveau de référence.

 © OCDE, PNUD 2017

Appropriation par les pays : Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'appropriation par les pays se sont stabilisés au cours des dernières années

Malgré d'importants progrès initiaux réalisés dans la mise en œuvre des engagements liés à l'appropriation par les pays (2005, 10), le cycle de suivi 2016 révèle des progrès mitigés au cours de ces dernières années (Graphique 1.3). Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés, ont été limités. Pourtant, derrière les agrégats globaux, il existe de nombreux exemples positifs : entre autres, plusieurs États fragiles et petits États insulaires en développement ont progressé dans le renforcement de leurs systèmes nationaux, souvent avec l'appui de partenaires ; et, des progrès notables ont été constatés dans l'utilisation par les partenaires du développement des propres procédures de reporting et d'audit financiers des pays en développement. Les progrès réalisés dans le déliement de l'aide se sont arrêtés après avoir atteint un pic à 80 % en 2010.

> *Les performances des pays en matière de renforcement des systèmes de gestion des finances publiques sont nuancées : 18 % des pays les ont renforcés, 23 % ont régressé et 58 % des pays n'indiquent aucun changement conséquent.*
>
> *Dans l'ensemble, les progrès réalisés par les partenaires du développement dans l'utilisation des systèmes nationaux restent inférieur à l'objectif-cible fixé : la moitié (50 %) de la coopération pour le développement est acheminée par le biais des propres systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés des pays. Néanmoins, les partenaires bilatéraux, outre le CAD de l'OCDE, ont fait d'énormes progrès en matière d'utilisation accrue des systèmes des pays, avec une hausse notable de 4 % à 40 % depuis 2010.*

En termes de prévisibilité, la coopération pour le développement a maintenu un bon niveau de prévisibilité à court terme, avec plus de 80 % des fonds étant décaissés comme prévu, mais aucun progrès important n'a été enregistré depuis 2010. La prévisibilité à moyen terme a légèrement augmenté, mais reste un défi à relever.

> *Pour être efficaces, les pays doivent gérer les différents flux financiers de façon complémentaire et stratégique. Les partenaires du développement n'ont que très légèrement amélioré la prévisibilité de la coopération pour le développement à moyen terme, soit 4 %, pour atteindre 74 %. Pourtant, des fonds et des initiatives ont presque doublé leur prévisibilité à moyen terme depuis 2013.*

Partenariats inclusifs : une plus grande inclusion contribue à créer des synergies et à tirer parti des contributions diverses et complémentaires

Les données probantes révèlent une évolution prometteuse vers des partenariats plus inclusifs dans la plupart des pays, pour lesquels toutes les parties manifestent clairement leur empressement à y participer (Graphique 1.4). La plupart des pays et des partenaires de l'aide publique au développement facilitent un dialogue consultatif avec les organisations de la société civile (OSC) autour des politiques de développement. Les OSC s'organisent également afin de s'engager dans ce dialogue et améliorent la coordination entre elles pour améliorer l'efficacité de la programmation des activités.

> *Près de 90 % des gouvernements s'entretiennent avec des OSC sur la politique nationale de développement. Les OSC ont aussi amélioré la coordination entre elles, de la programmation et de l'engagement.*

Graphique 1.3. **Quels ont été les progrès enregistrés en ce qui concerne le renforcement de l'appropriation de la coopération pour le développement ?**

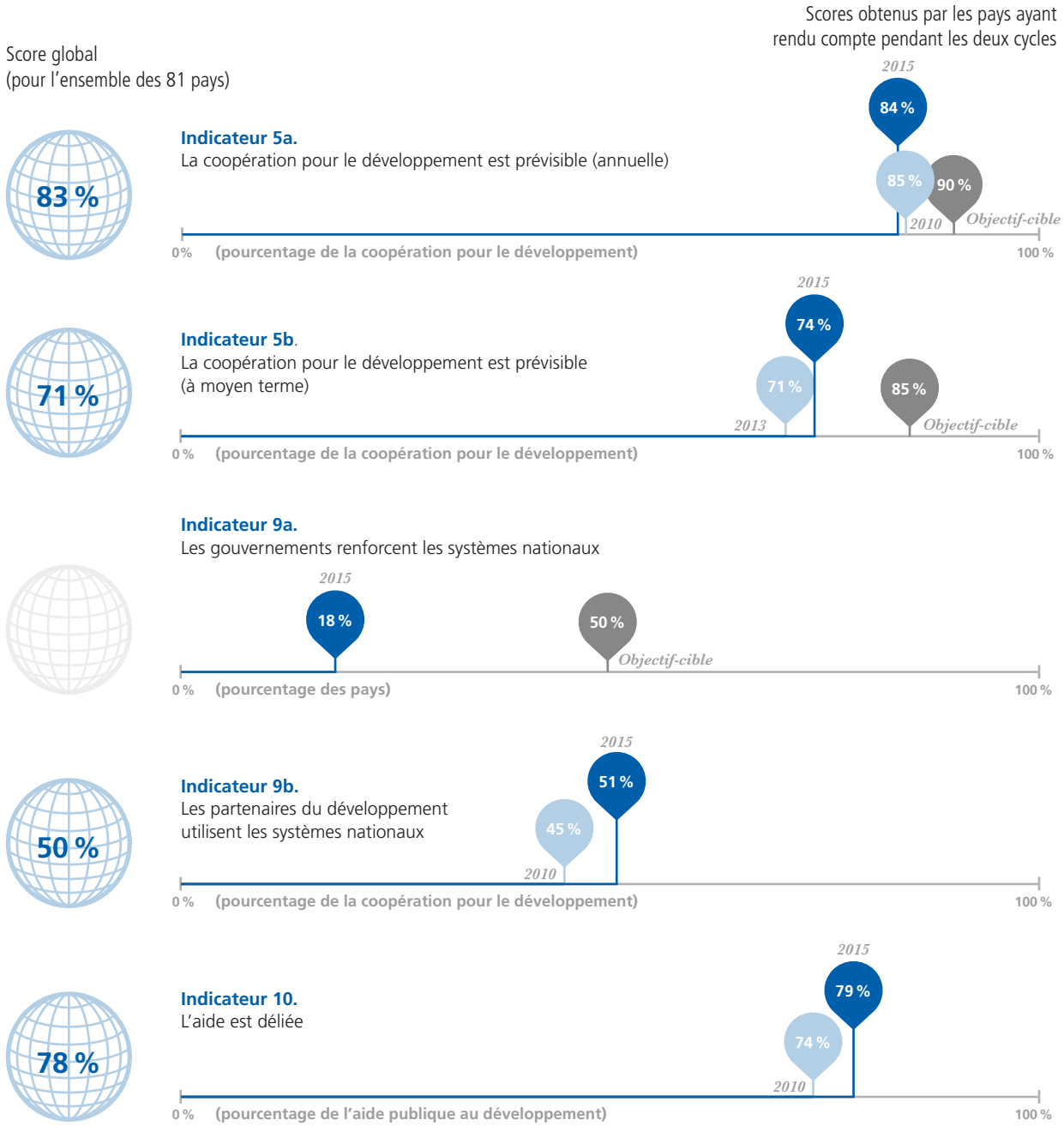

Évaluation de l'appropriation par les pays

Le cadre de suivi du Partenariat mondial évalue le degré d'alignement sur ce principe en examinant les progrès réalisés par les pays dans le renforcement de leurs institutions clés de gestion des finances publiques (Indicateur 9 a) et par les partenaires du développement dans l'utilisation de ces institutions et systèmes nationaux pour acheminer leur financement (Indicateur 9 b) ; la mesure dans laquelle ce financement est délié (Indicateur 10) ; et la prévisibilité annuelle et à moyen terme de la coopération pour le développement (Indicateurs 5a et 5b).

 © OCDE, PNUD 2017

Graphique 1.4. **Quels progrès ont été accomplis dans l'établissement de partenariats plus inclusifs pour le développement ?**

L'ensemble des pays ayant procédé au reporting au cours du cycle de suivi 2016

Indicateur 2.
Les organisations de la société civile opèrent dans un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement

Pour chaque dimension, le pourcentage des pays qui ont tous les éléments en place

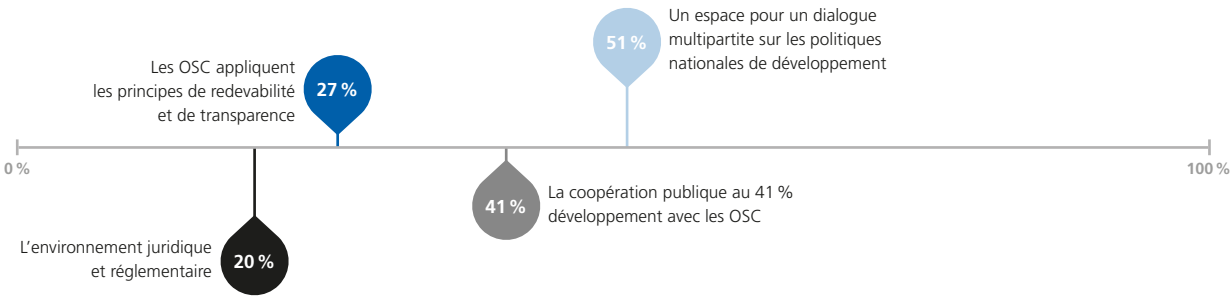

Indicateur 3.
Le dialogue public-privé encourage l'engagement du secteur privé et sa contribution au développement

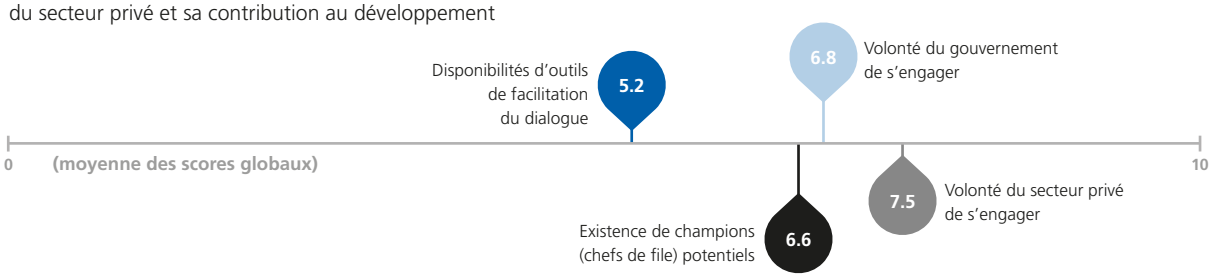

Évaluation des partenariats inclusifs pour le développement

En 2016, le Partenariat mondial a effectué pour la première fois, le suivi de deux engagements de Busan relatifs à l'inclusion. Les participants ont fait état de l'environnement existant pour les partenariats inclusifs pour le développement, évaluant si l'environnement permet de maximiser la contribution des organisations de la société civile au développement (Indicateur 2) et si les conditions essentielles pour un dialogue de qualité entre les secteurs public et privé sont en place (Indicateur 3). Le cycle actuel fournit le niveau de référence pour suivre les progrès futurs dans ces domaines.

Entamer un dialogue public-privé, sur des questions d'intérêt commun et revêtant des avantages mutuels – telles que les lacunes en matière d'éducation, le développement des compétences professionnelles et l'atténuation des impacts exogènes découlant de l'économie mondialisée – qui serviraient de point d'entrée à un dialogue productif, est fortement souhaité.

> *Dans 70 % des pays, le gouvernement et le secteur privé manifestent un intérêt tout aussi fort au renforcement du dialogue. La question de savoir comment créer des avantages mutuels servent de point d'entrée à l'élaboration d'un programme public-privé commun au service du développement durable.*

Il reste, cependant, des contraintes à l'engagement sérieux sur le plan organisationnel : les structures actuelles et les mécanismes institutionnels pour l'engagement et le dialogue avec le secteur privé et les OSC ne disposent pas d'instruments, d'une logistique, de boucles de réaction et de facilitateurs qui pourraient rendre l'engagement constructif et pragmatique.

> *Seuls 51 % des pays ont tous les éléments en place pour assurer un dialogue constructif avec les OSC. Dans la pratique, plusieurs facteurs limitent l'efficacité des consultations à influencer les politiques nationales, y compris les contextes politiques difficiles ou polarisés, la fragilité et les conflits ainsi que les mécanismes de consultation ad hoc.*

Transparence et redevabilité : un plus grand nombre d'informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public, mais les mécanismes de redevabilité doivent être plus inclusifs

L'accès à des informations de grande qualité, ponctuelles et pertinentes sur le financement du développement, signifie que :

- les gouvernements peuvent planifier et gérer de manière stratégique l'utilisation des différentes ressources de la coopération au développement en vue d'appuyer leurs priorités de développement
- les partenaires du développement peuvent coordonner leur appui, afin de promouvoir les synergies tout en évitant la fragmentation et la répétition inutile des efforts
- les acteurs non étatiques peuvent harmoniser leurs efforts de développement, contribuer à la formulation des priorités, et tenir les fonctionnaires et les partenaires du développement responsables de leur performance par rapport à leurs engagements.

La redevabilité entre l'ensemble des parties prenantes du développement permet l'évaluation collective des progrès vers les objectifs-cibles convenus et contribue à garantir la pertinence et l'efficacité des interventions en matière de développement, tout en instaurant la confiance.

Dans l'ensemble, les partenaires du développement ont réalisés des progrès dans l'exhaustivité des informations sur la coopération pour le développement accessibles au public et des progrès modérés quant à l'amélioration des pratiques de reporting afin de procéder à cette activité dans les délais impartis. La publication des informations prévisionnelles pour permettre la planification efficace et la gestion stratégique des diverses ressources de développement affectées aux pays, continue d'être un défi majeur ; la publication de données précises exige également une attention continue.

> *Soixante-douze pour cent des partenaires du développement évalués par rapport à la transparence ont obtenu un « bon » score dans le cadre de leur reporting à au moins l'une des trois bases de données internationales sur le financement de la coopération pour le développement et 39 % ont obtenu un score « excellent » de reporting à un ou plusieurs systèmes.*

Les pays ont pris d'importantes mesures pour améliorer leurs procédures budgétaires ; deux tiers du financement de la coopération pour le développement sont maintenant inscrits aux budgets présentés à la surveillance parlementaire, et un nombre croissant de pays effectuent le suivi des crédits budgétaires destinés à l'égalité hommes-femmes – presque deux fois plus par rapport au cycle de suivi précédent. Toutefois, il est possible d'améliorer les processus de planification budgétaire et les systèmes de gestion des dépenses publiques.

> *Désormais, les pays inscrivent 66 % du financement de la coopération pour le développement aux budgets nationaux qui sont présentés à la surveillance parlementaire.*

 © OCDE, PNUD 2017

Le suivi du budget destiné à l'égalité hommes-femmes doit aussi être rattaché aux réformes budgétaires plus vastes et les informations produites doivent orienter la planification politique et la budgétisation.

> *L'égalité hommes-femmes est de plus en plus intégrée dans la budgétisation : 47 % des pays effectuent le suivi des affectations publiques à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.*

Les progrès réalisés pour améliorer les évaluations mutuelles au niveau des pays sont souvent entravés par le manque d'inclusion et de transparence dans les processus d'évaluations. Par ailleurs, ces processus continuent généralement à être formulés autour des modèles traditionnels d'aide au développement, de sorte qu'il est indispensable de les adapter aux approches évolutives de partenariat qui est une des caractéristiques de l'ère des ODD.

> *Plus des deux tiers des pays (69 %) effectuent des évaluations conjointes des progrès vers la réalisation des objectifs-cibles au niveau des pays, avec leurs partenaires. Néanmoins, la transparence et l'inclusion doivent être améliorées : moins de la moitié des pays impliquent les administrations locales et les acteurs non étatiques dans ces évaluations ou rendent les résultats publics.*

Graphique 1.5. **Quels progrès ont été réalisés à l'égard de la mise en œuvre des principes de transparence et de redevabilité ?**

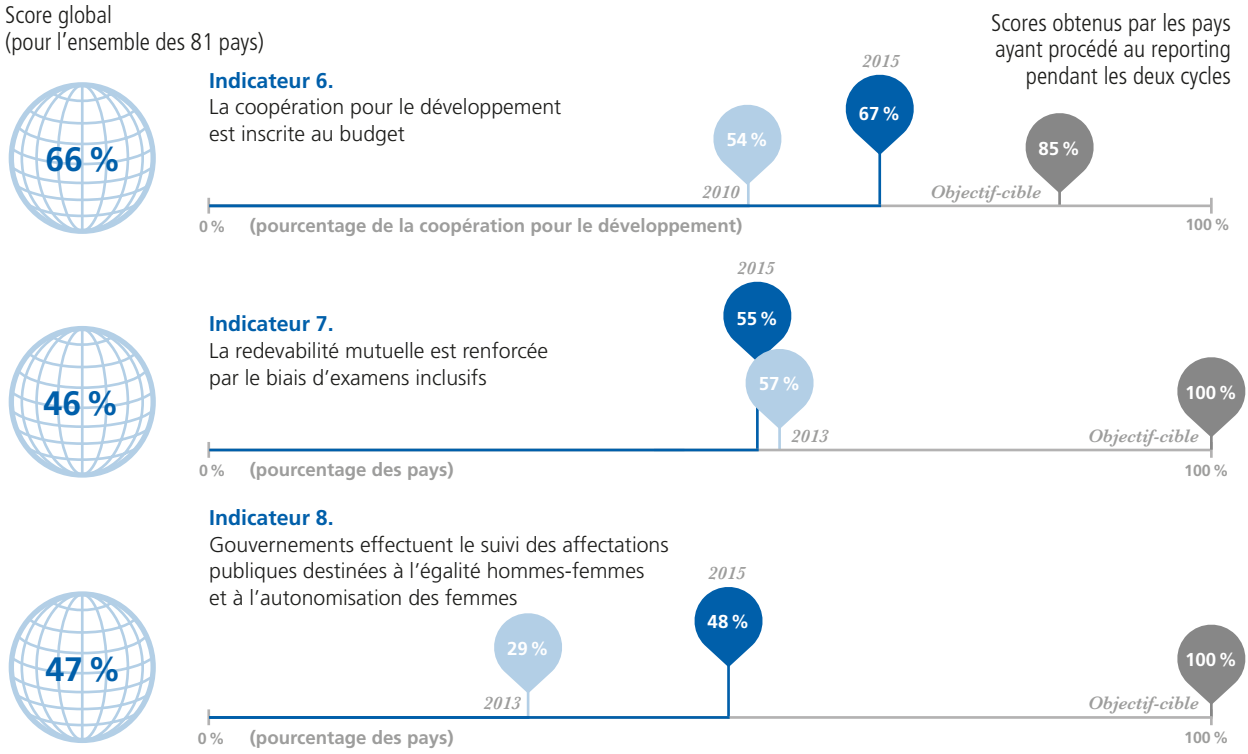

Évaluation de la transparence et de la redevabilité

Le Partenariat mondial passe en revue les progrès accomplis à l'égard de l'amélioration de la transparence et de la redevabilité en examinant si : les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public (Indicateur 4) ; la coopération pour le développement est inscrite aux budgets annuels présentés à la surveillance parlementaire (Indicateur 6) ; les affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes sont suivies de manière transparente (Indicateur 8). Elle se penche également sur la qualité des processus conjoints pour apprécier les progrès réalisés à l'égard des engagements liés à la coopération pour le développement (Indicateur 7).

La voie à suivre pour améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement dans le nouveau paysage de développement à l'horizon 2030

Les pays constatent une augmentation de la quantité et de la diversité des ressources publiques et privées disponibles pour le développement, notamment le financement intérieur et privé, qui deviennent les ressources de développement les plus importantes. La coopération pour le développement peut servir de catalyseur de ces divers flux, tout en apportant un financement critique aux pays qui en ont le plus besoin. Cependant, le nombre croissant de partenaires, d'instruments et de modalités de coopération pour le développement, présente des défis aux pays en matière de gestion stratégique de leurs ressources de développement. *Afin de relever ces défis et d'obtenir les résultats nécessaires en matière de développement, les dispositifs institutionnels et les ententes de partenariat devront évoluer et devenir plus inclusives.*

Il y a des pays, des partenaires du développement et des parties prenantes non étatiques qui ont démontré, à travers les principes et les indicateurs, leur capacité de réaliser des progrès à l'égard des principes d'efficacité convenus. Ce constat indique qu'il existe un grand potentiel d'identification des facteurs de réussite, de partage des enseignements et de facilitation de l'apprentissage mutuel. Les pratiques et les enseignements efficaces qui sont identifiés dans un pays ou par un partenaire du développement, peuvent, accélérer les progrès d'autres pays ou partenaires. Les partenariats multi-parties prenantes, tels que le Partenariat mondial, qui englobe aussi la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, peuvent faciliter le partage des enseignements tirés, permettant ainsi à la communauté mondiale d'atteindre les ODD d'ici à 2030. *S'appuyant sur la base des données probantes à l'origine de ce rapport, le Partenariat mondial peut appuyer l'échange entre les pays et les groupes de parties prenantes afin d'identifier, de diffuser et de reproduire les approches réussies de la coopération pour le développement sur le terrain.*

Dans ce contexte difficile, la centralité des cadres de résultats principaux, des procédures de planification et de budgétisation, des systèmes de gestion des finances publiques des pays, reste indispensable pour lier les ressources, les actifs et les connaissances aux priorités et aux résultats nationaux en matière de développement. *Accroître l'impact de la coopération pour le* développement exigera non seulement *d'améliorer l'alignement des partenaires du développement sur ces cadres de résultats nationaux tout au long du cycle du programme, mais aussi d'utiliser les informations sur les résultats pour orienter des décisions etdes efforts supplémentaires.*

Il convient également de faire des progrès supplémentaires dans la promotion de l'utilisation par les partenaires du développement, des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés. *Supprimer les goulets d'étranglement existants dépendra d'un dialogue franc entre les pays et les partenaires du développement pour résoudre les contraintes persistantes, y compris la conception de nouveaux moyens innovants de gérer conjointement les risques.*

Les données probantes sont claires: les partenaires du développement doivent revoir, et, s'il y a lieu, renouveler, leurs structures institutionnelles et leurs approches de la coopération pour le développement. Les améliorations en matière de transparence et de prévisibilité dépendent de politiques solides, de bons processus opérationnels et de systèmes qui fonctionnent bien. L'absence actuelle d'informations prévisionnelles de planification entrave la gestion stratégique de la coopération pour le développement des pays, en freinant les progrès dans l'inscription de la coopération pour le développement aux budgets nationaux et en limitant la transparence mondiale et la prévisibilité au niveau des pays. S'attaquer aux goulets d'étranglement systémiques et techniques aidera à fournir des informations en temps réel sur les activités en cours et prospectives afin de répondre aux besoins en informations des pays. Mais pour faire de réels progrès, il sera indispensable de traiter les contraintes institutionnelles profondément enracinées, en adoptant une approche pangouvernementale, qui implique les différents ministères dépensiers dans la mise en œuvre efficace de la coopération pour le développement.

 © OCDE, PNUD 2017

Ce cycle de suivi a également démontré que l'établissement de partenariats institutionnalisés au niveau des pays catalyse l'efficacité. ***La présence à long terme d'un partenaire du développement, l'appui par programme, l'engagement et le dialogue systémiques avec le gouvernement national facilitent la confiance et la compréhension mutuelles.*** Des partenariats solides et bien fondés peuvent aussi faciliter l'incorporation des informations prévisionnelles fournies par les partenaires du développement dans les systèmes nationaux – un prérequis primordial pour réaliser pleinement les avantages d'une plus grande transparence et pour permettre une meilleure gestion des résultats et une redevabilité accrue. Le cycle de suivi 2016 a constaté que les partenariats institutionnalisés étaient également pertinents pour promouvoir une plus grande prévisibilité et utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques par les partenaires du développement.

Le Partenariat mondial continuera à s'adapter et à répondre au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour contribuer efficacement aux données probantes de suivi et d'examen du Programme d'action d'Addis-Abeba et aux objectifs de développement durable, le cadre de suivi du Partenariat mondial sera révisé afin de refléter les mises à jour sur le respect des engagements par les parties prenantes, ainsi que la diversité croissante des approches de la coopération pour le développement et les contextes des pays. Les enseignements tirés grâce au cycle de suivi 2016 guideront cette révision, ainsi que les commentaires et observations d'un large éventail de parties prenantes et du Groupe consultatif sur le suivi du Partenariat mondial

Pour établir des partenariats entièrement inclusifs, les parties prenantes du Partenariat mondial devront examiner en permanence de nouvelles approches de renforcement du dialogue multipartite au niveau des pays ; les partenaires du développement peuvent y contribuer en ciblant le soutien pour renforcer et institutionnaliser les mécanismes d'engagement avec la société civile et le secteur privé. Cette démarche devra être complétée par des efforts globaux pour élargir les structures existantes de dialogue et de redevabilité, au-delà du domaine traditionnel de l'aide au développement, reflétant complètement la diversité des parties prenantes et maximisant les synergies, la complémentarité et l'apprentissage mutuel qui permettront d'atteindre les ODD.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, est un mécanisme multi-parties prenantes bien établi qui offre une plateforme unique aux gouvernements et aux acteurs non étatiques, notamment au secteur privé et à la société civile, pour leur permettre d'aligner leurs efforts et d'assurer la convergence de leur participation au développement afin de progresser plus rapidement en s'occupant des priorités du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le renforcement de l'efficacité de la coopération pour le développement est un facteur sous-jacent critique pour le développement durable ; les deux programmes partagent une logique commune de transformation et des théories complémentaires du changement. ***L'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités requièrent des solutions techniquement fiables, des capacités institutionnelles, de vastes partenariats et des ressources utilisées de manière optimale – tous interdépendants et qui renforcent mutuellement les facteurs de réussite.***

Panorama des résultats de suivi 2016

La partie suivante résume les résultats clés du cycle de suivi 2016 en ce qui concerne la mise en œuvre des quatre principes d'efficacité de la coopération pour le développement, à savoir, l'orientation vers les résultats, l'appropriation par les pays, des partenariats inclusifs ainsi que la transparence et la redevabilité. Cette partie et les chapitres suivants sont organisés autour de ces quatre principes.

 © OCDE, PNUD 2017

Orientation vers les résultats

Les pays ont progressé dans l'établissement de cadres de résultats

Les gouvernements ont convenu de mettre l'accent sur les résultats du développement en établissant des cadres de résultats transparents et dirigés par les pays qui peuvent soutenir la planification et l'élaboration de politiques stratégiques axées sur les résultats.

L'**Indicateur 1b** examine si un pays a des cadres de résultats en place, et s'il existe des documents stratégiques de planification clés contenant ses priorités, objectifs-cibles et indicateurs de résultats nationaux en matière de développement.

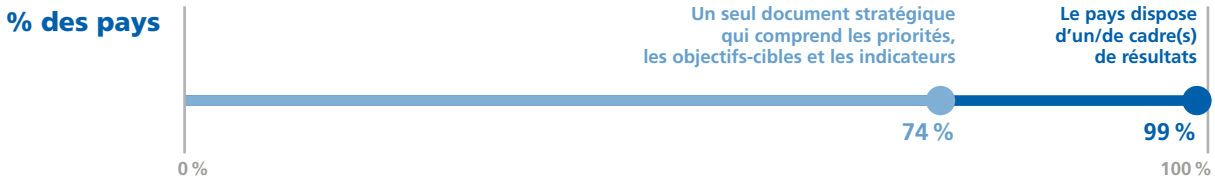

Quels sont les mécanismes pour l'établissement de priorités mis en place par les pays au niveau national et/ou au niveau sectoriel

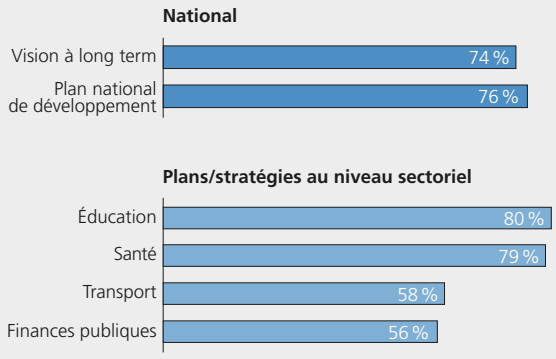

Quels types de cadres de résultats utilisent les pays ? (Nombre de pays)

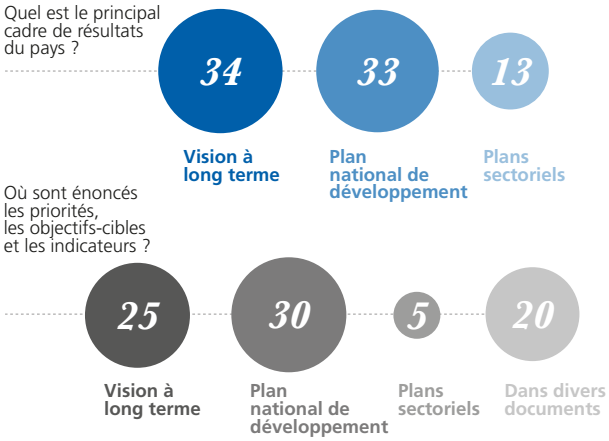

Panorama des résultats

1. Les pays ont **réalisé des progrès considérables** dans l'établissement **de cadres de résultats dirigés par les pays en développement** :
   - La plupart des pays disposent de **plusieurs mécanismes d'établissement de priorités** au niveau national et au niveau sectoriel.
   - Dans trois pays sur quatre, les priorités, les objectifs-cibles et les indicateurs se trouvent dans **un seul document de planification stratégique**.
2. Les pays **ont encore beaucoup à faire** pour traduire leurs plans stratégiques et priorités **en budgétisation et mise en œuvre axées sur les résultats** ; ils doivent aussi renforcer leurs **systèmes de suivi et d'évaluation** afin de pouvoir générer des informations utiles sur les résultats.

Une utilisation accrue des informations sur les résultats est indispensable à la réalisation de meilleurs résultats en matière de développement

- La transition de la planification stratégique à la gestion axée sur les résultats, nécessitera un **leadership de haut niveau**, une application plus effective de la législation et des politiques et le **renforcement des institutions** et des systèmes **nationaux**.
- De nombreuses régions font face à des **défis** similaires **de mise en œuvre d'une approche axée sur les résultats**, y compris :
  - **La coordination et l'alignement** des processus de planification stratégique et budgétaires
  - La nécessité d'une **réforme institutionnelle** pour aligner la gestion publique sur les pratiques axées sur les résultats.

  L'apprentissage interrégional peut aider à trouver des solutions à ces défis.

Orientation vers les résultats

Le bon alignement des partenaires sur les cadres de résultats nationaux doit s'accompagner de leur utilisation accrue

Les partenaires du développement se sont engagés à : utiliser les cadres de résultats dirigés par les pays pour planifier et concevoir de nouveaux programmes et projets de coopération pour le développement ; utiliser les systèmes de suivi et d'évaluation pour effectuer le suivi des progrès accomplis à l'égard des résultats et de leur réalisation ; minimiser l'utilisation d'autres cadres.

L'**Indicateur 1a** mesure l'alignement des nouvelles interventions des partenaires du développement sur les objectifs et les résultats définis par les pays eux-mêmes ; il examine également le recours des partenaires du développement aux processus statistiques, de suivi et d'évaluation nationales des pays, afin d'effectuer le suivi des progrès accomplis.

Portée de l'évaluation

2 819 nouvelles interventions approuvées en 2015 (d'une valeur totale de 73 milliards USD)

Quel est le degré d'utilisation des propres cadres de résultats des pays en développement par les partenaires du développement

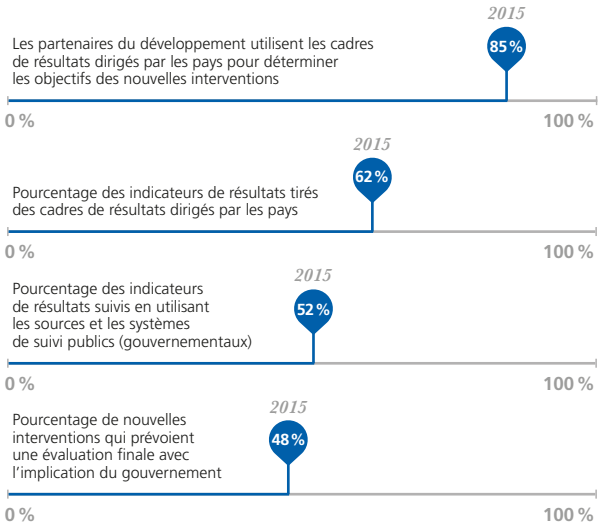

Quels cadres de résultats utilisent-ils ?

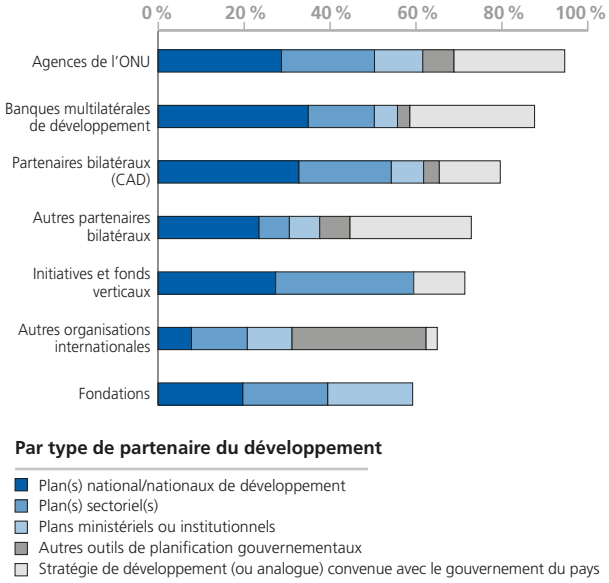

Panorama des résultats

1. Les partenaires du développement ont tendance à **aligner les nouvelles interventions sur les objectifs prioritaires** des pays, en s'appuyant fortement sur les plans nationaux de développement et les stratégies sectorielles.
2. Le degré d'utilisation des **informations sur les résultats des pays** et le recours aux systèmes nationales de suivi et d'évaluation afin d'assurer le suivi de **la mise en œuvre et l'impact des projets**, est nettement inférieur.

L'étape suivante consistera à accroître l'utilisation des cadres de résultats dirigés par les pays pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de développement

- Les **indicateurs de résultats** des pays, les **systèmes de suivi** locaux et les **statistiques nationales** doivent être utilisés plus largement ; il faut également augmenter la **participation des gouvernements aux évaluations**, ce qui peut nécessiter d'accroître l'appui aux pays afin de renforcer les cadres de résultats nationaux associés à des systèmes de suivi.
- Les pays **intègrent les objectifs de développement durable** dans leurs cadres de résultats nationaux ; cette intégration offrira aux partenaires du développement de nouvelles opportunités de renforcer leur alignement sur les priorités nationales et de se concentrer sur les résultats de développement définis localement.

 © OCDE, PNUD 2017

Appropriation par les pays

De nouvelles approches peuvent contribuer au renforcement des systèmes nationaux

Les gouvernements sont convenus d'améliorer la qualité de leurs systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés afin de renforcer leur efficacité et d'améliorer la gouvernance.

L'**Indicateur 9a** mesure la qualité des systèmes nationaux en utilisant les scores de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale qui estime la qualité de la gestion budgétaire et des finances publiques.

À quel point les systèmes nationaux de gestion budgétaire et des finances publiques sont-ils solides

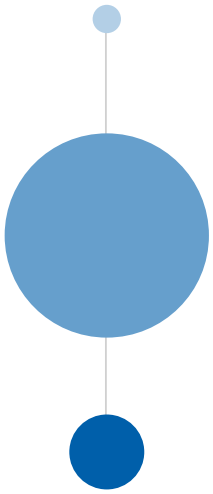

1 Nombre de pays obtenant un **faible** score EPIN

52 Nombre de pays obtenant un score EPIN **modéré**

7 Nombre de pays obtenant un score EPIN **élevé**

Quels progrès ont fait les pays à l'égard du renforcement de leurs systèmes ? (2010-15)

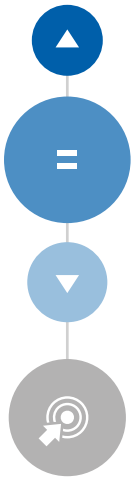

11 Nombre de pays qui ont amélioré leurs systèmes nationaux depuis 2010

35 Nombre de pays qui n'ont vu aucun changement de la qualité de leurs systèmes nationaux

14 Nombre de pays qui ont connu une baisse de la qualité de leurs systèmes nationaux

30 **Objectif-cible 2015 :** La moitié des pays progresse au moins d'un degré sur l'échelle de notation de l'EPIN relative à la qualité de la gestion budgétaire et financière.

Panorama des résultats

1. La qualité de la gestion budgétaire et des finances publiques dans la plupart des pays évalués (87 %) est restée stable à des niveaux modérés depuis 2010.
2. Les budgets sont mieux conçus qu'exécutés ; la plupart des pays doivent :
   - améliorer l'**exhaustivité et la crédibilité de leurs budgets**, et les lier de manière efficace **aux priorités politiques**
   - assurer une bonne **prévisibilité** et **surveillance** dans le cadre de la gestion des dépenses publiques
   - soumettre leurs budgets en temps voulu et précis, au **reporting financier et comptable** et à l'**audit public**
   - renforcer les pratiques de **passation des marchés**.
3. Le **manque de prévisibilité, d'inscription aux budgets et d'acheminement efficace** du financement de la coopération pour le développement figure parmi les obstacles cruciaux qui entravent l'amélioration de la qualité globale des systèmes nationaux.

Il faut renforcer les systèmes nationaux

- Poursuivre les travaux sur le **diagnostic conjoint** pour identifier les faiblesses des institutions nationales et coordonner le soutien afin de les renforcer.
- Passer des « bonnes pratiques » aux **approches « les mieux adaptées »** pour améliorer les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés.
- Trouver des moyens de renforcer l'**engagement politique** pour soutenir le changement institutionnel à long terme et les réformes de la gestion des finances publiques.
- Procéder à de vastes **réformes de l'administration publique** parallèlement au renforcement des systèmes nationaux afin d'assurer une transformation efficace.
- Établir une **base** solide **de données probantes** sur ce qui fonctionne et promouvoir l'**apprentissage** actif **entre pairs**.

Appropriation par les pays

L'utilisation par les partenaires des systèmes nationaux a légèrement augmenté

Les partenaires du développement ont convenu d'utiliser les systèmes nationaux comme approche par défaut pour les programmes de coopération au développement à l'appui des activités gérées par le secteur public.

L'**Indicateur 9b** mesure le pourcentage des décaissements de coopération pour le développement destiné au secteur public, en ayant recours aux systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés domestiques du pays.

Score global
(81 pays)

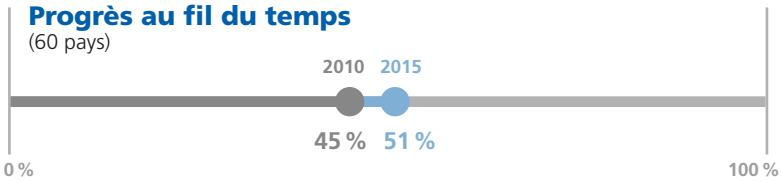

Comment diffère l'utilisation des systèmes nationaux par région ?

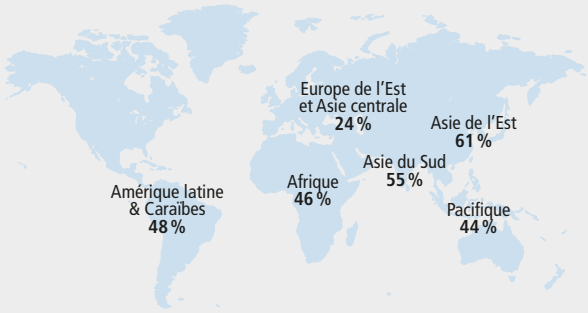

Comment diffèrent les partenaires du développement dans leur utilisation des systèmes nationaux ?

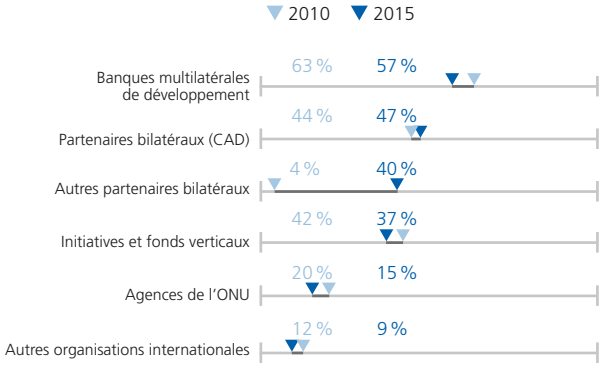

Panorama des résultats

1. En général, l'**utilisation des systèmes nationaux a augmenté** de 6 % depuis 2010.
2. **Les partenaires bilatéraux** sont à l'origine de l'augmentation de l'utilisation des systèmes nationaux – en particulier ceux, qui ne sont pas membres du CAD de l'OCDE, ont augmenté leur utilisation, de 4 % à 40 %.
3. Les partenaires du développement trouvent différentes façons d'utiliser les systèmes spécifiques – en s'appuyant de plus en plus sur les procédures d'**exécution budgétaire** et mécanismes de **reporting financier** et d'**audit** intérieures des pays.
4. En revanche, l'utilisation des systèmes nationaux de **passation des marchés** a diminué depuis 2010.

Il faut gérer le risque et non l'éviter

- Les partenaires du développement ont tendance à s'appuyer davantage sur les systèmes nationaux lorsque leur **qualité est élevée**, bien qu'ils soient souvent disposés à assumer certains risques dans les **pays très tributaires de l'aide**.
- **L'évaluation et l'apprentissage entre pairs** peuvent aider à identifier et à intensifier les approches qui fonctionnent, même dans les contextes de pays les plus difficiles.
- Les **approches innovantes** comprennent la mise en commun (mutualisation) des risques et l'expérimentation de modalités hybrides ou originales de la coopération pour le développement – en dehors du soutien budgétaire.

 © OCDE, PNUD 2017

Appropriation par les pays

Les progrès dans le déliement de l'aide restent au même niveau

L'aide est déliée lorsque les partenaires bilatéraux n'imposent pas de contraintes géographiques sur l'utilisation des fonds. À Busan, les partenaires du développement ont convenu d'accélérer le déliement de l'aide.

L'**Indicateur 10** mesure le pourcentage de l'aide bilatérale fournie par les membres du CAD de l'OCDE qui est entièrement déliée.

Quel est l'état d'avancement dans la part de l'aide qui est déliée ?

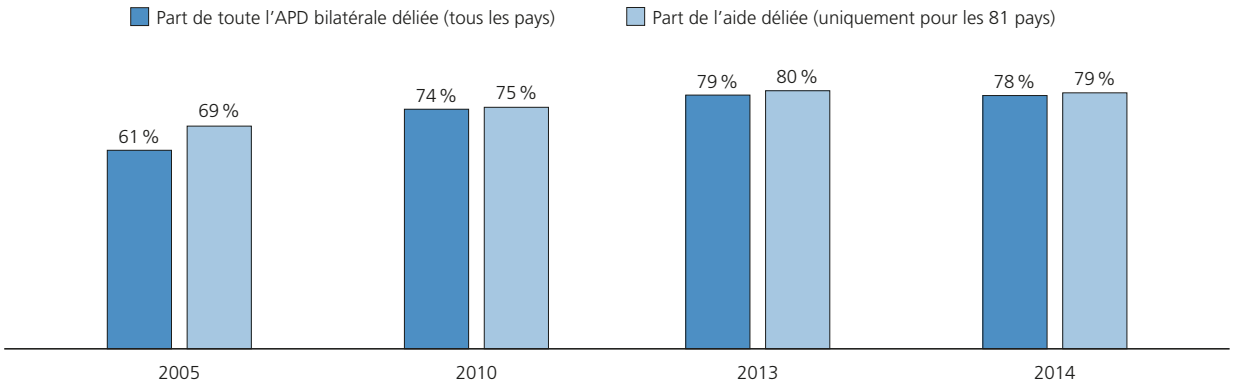

Panorama des résultats

1. La part de l'**aide déliée a légèrement augmenté** depuis 2010 ; la moyenne mondiale tourne autour de la valeur maximale atteinte en 2013.
2. La Belgique, le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni maintiennent une aide entièrement ou presque entièrement déliée ; en revanche, six membres du CAD n'ont pas atteint le niveau de 2010 de 74 % de l'aide déliée.
3. L'implication croissante du **secteur privé des pays partenaires du développement** dans la mise en œuvre de la coopération pour le développement doit être gérée avec prudence pour éviter de lier davantage l'aide.

La poursuite du déliement de l'aide nécessitera une action collective élargie

- La **pression des pairs** parmi la communauté des partenaires du développement a aidé certains partenaires à obtenir le soutien nécessaire au sein de leurs agences de développement pour délier davantage leurs programmes.
- La **qualité des systèmes nationaux** de passation des marchés peut influer sur la part de l'aide qui est déliée ; en revanche, dans les situations fragiles, le déliement de l'aide peut jouer un rôle crucial dans l'amélioration de ces systèmes.

Appropriation par les pays

La prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement n'a pas augmenté

Les partenaires du développement se sont engagés à verser l'aide en temps voulu et selon un calendrier prévisible en respectant les échéances convenues, afin que les pays puissent planifier et gérer leurs politiques et leurs programmes en matière de développement, de manière plus efficace.

L'**Indicateur 5a** mesure le pourcentage du financement de la coopération au développement qui est versé au gouvernement d'un pays au cours de l'exercice budgétaire pour lequel les partenaires du développement l'ont planifié. Il saisit à la fois la fiabilité des partenaires du développement à fournir les ressources, et la précision avec laquelle ils prévoient et décaissent ces fonds.

Score global
(81 pays)

Progrès au fil du temps
(60 pays)

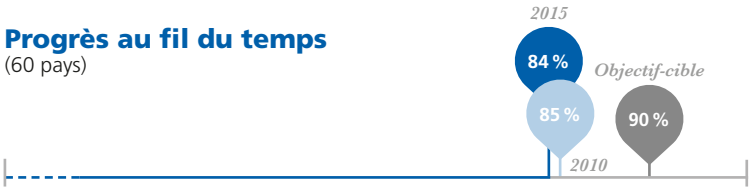

Comment varie la prévisibilité annuelle par région ?

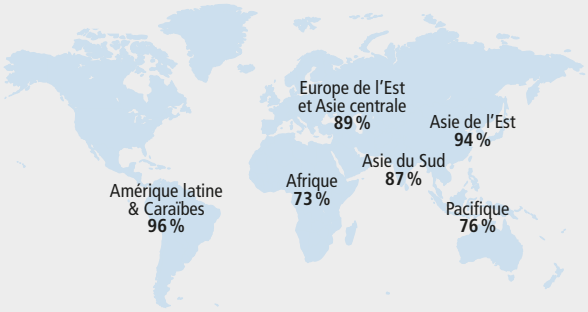

Comment varie la prévisibilité annuelle par partenaire du développement ?

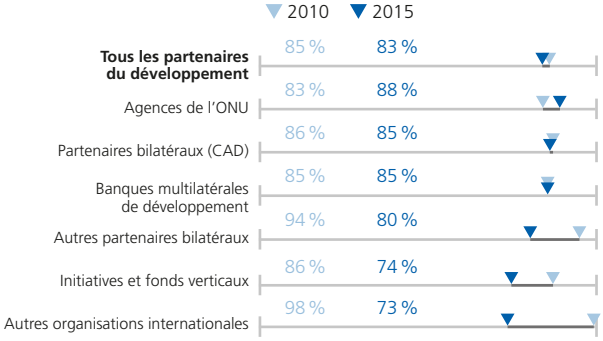

Panorama des résultats

1. La prévisibilité annuelle se maintient **à des niveaux similaires à ceux qui existaient il y a cinq ans**, ce qui ne permet pas d'atteindre l'objectif-cible de Busan ; toutefois, cette moyenne globale masque des variations importantes entre les pays.
2. Développer des **partenariats à long terme** est avantageux : les partenaires du développement les plus importants d'un pays, tant en termes de volumes de financement et de durée de la relation, ont tendance à être ses partenaires les plus prévisibles.
3. La prévisibilité est plus complexe dans des **contextes de pays difficiles**. Les prévisions annuelles semblent surestimer la capacité de mise en œuvre et d'absorption des pays dotés d'institutions et d'une administration publique plus faibles.

Des instruments et des partenariats efficaces contribuent à l'aplanissement des barrières techniques et structurelles qui freinent la prévisibilité annuelle

- Il est indispensable d'investir dans des **partenariats avec les pays**. Des initiatives telles que : des plans glissants pluriannuels et des cadres budgétaires à l'échelle de l'agence entière ; des partenariats, des stratégies et des instruments de coopération pour le développement à plus long terme au niveau des pays ; ainsi qu'un suivi et un reporting efficaces, contribuent tous à accroître la prévisibilité annuelle. En revanche, un soutien fragmenté et à court terme est associé à des niveaux inférieurs de prévisibilité.
- **Le contexte du pays est important** pour la prévisibilité. Une approche réaliste lors de la préparation des prévisions annuelles est particulièrement importante dans les États fragiles et touchés par un conflit.

 © OCDE, PNUD 2017

Appropriation par les pays

La prévisibilité à moyen terme s'est légèrement améliorée

Les partenaires du développement se sont engagés à fournir des informations prévisionnelles sur le financement à venir de manière ponctuelle et prévisible, en respectant les échéances convenues, afin que les pays puissent planifier et gérer leurs politiques et leurs programmes en matière de développement, de manière plus efficace.

L'**Indicateur 5b** mesure la part estimée du financement de la coopération pour le développement couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses et/ou de mise en œuvre qui sont partagés avec le gouvernement du pays (pour les trois années suivantes).

Score global
(81 pays)

Progrès au fil du temps
(42 pays)

Quel est le degré d'amélioration requis pour la prévisibilité à moyen terme ?

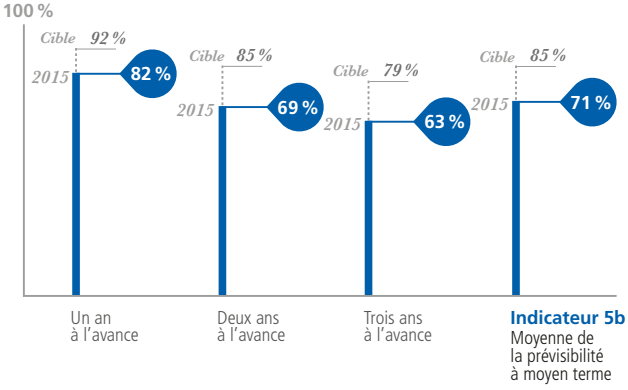

Quels sont les partenaires qui ont le plus progressé dans la prévisibilité à moyen terme ?

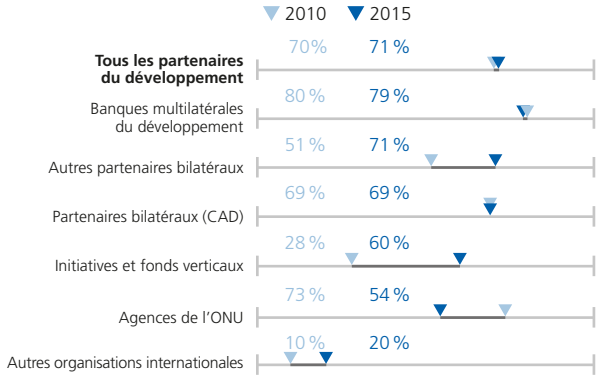

Panorama des résultats

1. Depuis 2013, **la prévisibilité à moyen terme a augmenté de 4 %**, pour atteindre 74 %. Les banques multilatérales de développement et les partenaires bilatéraux demeurent en tête du classement.
2. L'**importance relative** de chaque partenaire du développement pour le pays détermine le niveau d'engagement avec le gouvernement, affectant la fiabilité du partenaire à fournir des estimations régulières, qui sont cruciales pour la planification et la budgétisation à court et à moyen termes.

La prévisibilité à moyen terme améliore la planification stratégique et la capacité budgétaire des pays

- Le manque de prévisibilité à moyen terme entrave la capacité des pays à gérer les ressources de développement de manière complémentaire et stratégique ; elle affecte aussi la **crédibilité et l'exhaustivité** de leurs processus budgétaires et de gestion des finances publiques.
- Fournir des **estimations de financement prévisionnelles, opportunes et exactes renforcent la redevabilité domestique**, car cela influence la probabilité d'inscrire la coopération pour le développement aux budgets nationaux.
- Près de la moitié des pays participants disposent ou se préparent à disposer de **cadres de dépenses à moyen terme** – si bien que des estimations prévisionnelles exactes permettront d'améliorer la qualité de ces cadres.

Partenariats inclusifs

La création d'un environnement favorable à la société civile demande un surcroît d'efforts

Les gouvernements se sont engagés à créer un environnement favorable aux organisations de la société civile (OSC) afin de maximiser leur contribution au développement. Les OSC ont convenu de rendre leurs opérations plus efficaces.

L'**Indicateur 2** examine le soutien gouvernemental au dialogue multipartite autour : des politiques nationales de développement ; de la redevabilité et de la transparence des OSC ; de la coopération publique au développement avec les OSC ; et, de l'environnement juridique et réglementaire, où opèrent les OSC.

Pourcentage des pays ayant tous les éléments en place

Les gouvernements soutiennent-ils le dialogue multipartite sur les politiques nationales de développement ?

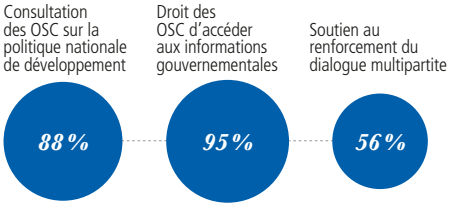

Les organisations de la société civile respectent-elles les principes d'efficacité du développement ?

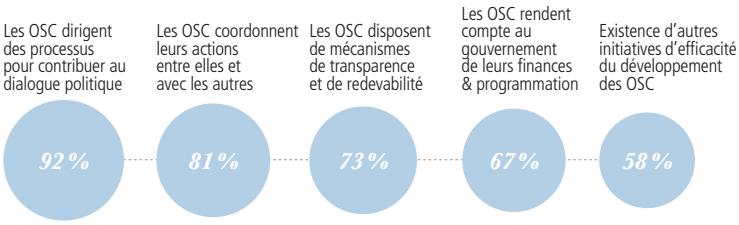

Les partenaires de la coopération publique au développement coopèrent-ils avec les organisations de la société civile ?

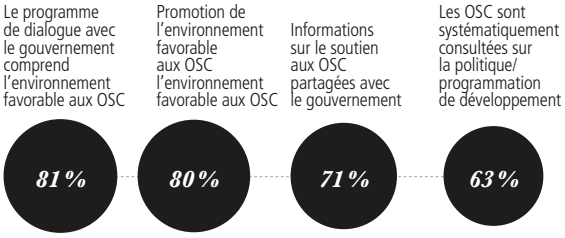

À quel point le cadre juridique et réglementaire leur est-il favorable ?

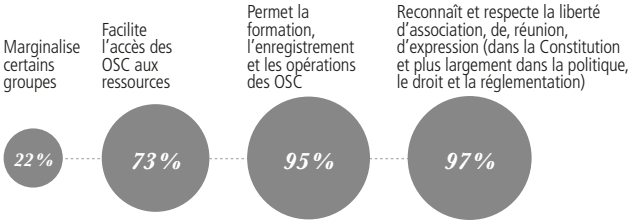

Des efforts continus sont nécessaires pour établir un environnement favorable qui maximisera la contribution de la société civile au développement

- Les gouvernements doivent améliorer **leurs politiques et pratiques juridiques, réglementaires et opérationnelles** notamment en :
  - garantissant la **liberté d'expression et d'association**
  - s'engageant avec les OSC de manière **transparente et représentative**
  - améliorant la **réglementation pour faciliter le fonctionnement opérationnel** des OSC
  - ne marginalisant aucun groupe social
  - **renforçant les mécanismes institutionnels** d'engagement.
- Les OSC peuvent accroître leur **efficacité en matière de développement** en :
  - améliorant la coordination de leurs activités
  - **renforçant le reporting** relatif à leurs efforts de développement
- Les partenaires du développement peuvent contribuer **au renforcement des mécanismes de dialogue** avec les OSC.

 © OCDE, PNUD 2017

Partenariats inclusifs

Il existe un fort potentiel d'association avec le secteur privé

Les gouvernements se sont engagés à entamer le dialogue avec le secteur privé en vue d'améliorer l'environnement juridique, réglementaire et administratif en matière d'investissements privés ; et, d'assurer une politique saine et un bon environnement réglementaire pour les partenariats public-privé.

L'**Indicateur 3** mesure la qualité du dialogue public-privé en examinant l'environnement juridique et réglementaire des activités du secteur privé, l'état de préparation d'un pays à mener le dialogue public-privé et l'efficacité des plateformes de dialogue sélectionnées.

Quelles sont les conditions et quel est le potentiel du dialogue public-privé ?

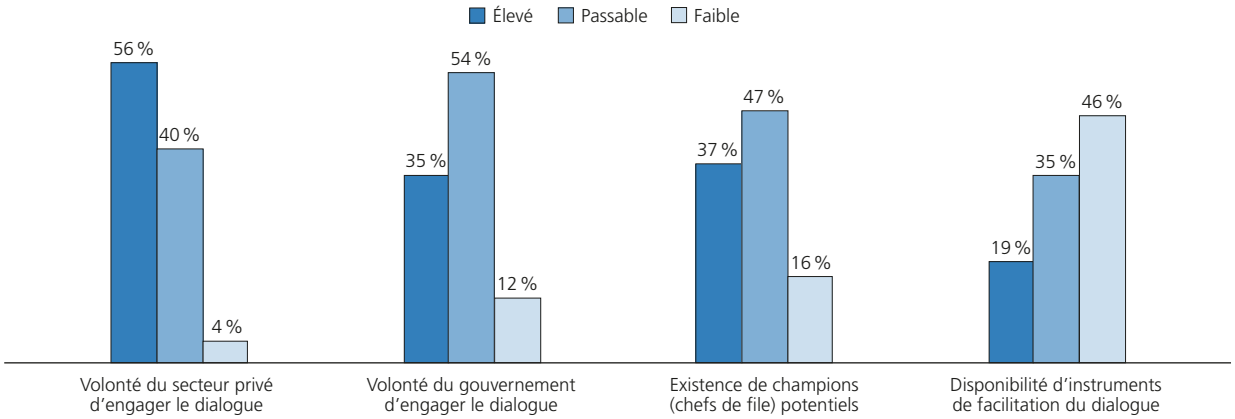

Panorama des résultats

1. Dans la plupart des pays, le secteur privé et le gouvernement sont **disposés et prêts à dialoguer** entre eux.
2. Un **manque de champions (chefs de file)** et la **rareté des instruments et des ressources** permettant de faciliter et de soutenir le dialogue public-privé diminuent la qualité du dialogue.

Les avantages mutuels sont un moteur puissant du dialogue public-privé de qualité

- Pour réussir, le dialogue public-privé doit aborder des sujets **offrant des avantages mutuels**.
- Les instruments et la logistique sont moins préoccupants lorsque le secteur privé est **disposé à engager le dialogue**.
- Le **leadership politique de haut niveau** peut être utile pour progresser.
- L'émergence de **champions** est facilitée lorsque les deux parties expriment leur confiance et leur volonté de dialoguer
- Mettre l'accent sur des intérêts communs et orienter le dialogue vers **des livrables (extrants) et des résultats utiles** contribue au maintien des relations.
- La participation des **petites et moyennes entreprises** au dialogue assure un processus inclusif.
- Renforcer et institutionnaliser les **mécanismes permettant d'engager le dialogue** est essentiel ; les partenaires du développement peuvent jouer un rôle de catalyseur à cet égard.

Transparence et redevabilité

La transparence progresse dans la bonne direction

Les partenaires du développement sont convenus d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations sur la coopération pour le développement et d'autres ressources de développement de manière ponctuelle, exhaustive et prévisionnelle.

L'**Indicateur 4** évalue le degré d'accessibilité au public des informations sur la coopération pour le développement publiées par les partenaires du développement et le degré de conformité aux exigences de transparence de Busan.

Quels sont les systèmes et standards (normes) utilisés par les partenaires du développement pour fournir des données en ligne sur la coopération pour le développement de manière ouverte et accessible ?

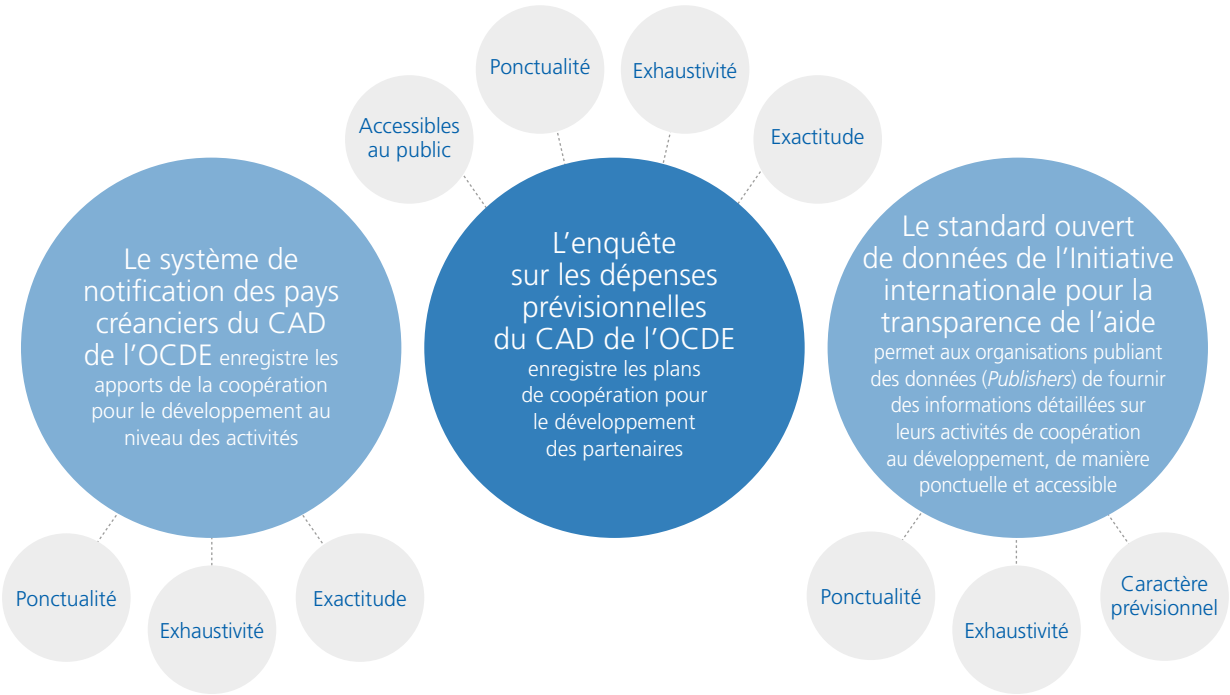

Panorama des résultats

- De façon générale, les trois évaluations montrent que, même si les partenaires du développement ont des forces différentes en matière de transparence, **la situation globale est bonne**.
- Sur les 61 partenaires évalués, **24 ont obtenu le score « excellent »** dans au moins l'une des trois évaluations (40 % des partenaires évalués) et 44 ont obtenu le score « bon » dans une ou plusieurs d'entre elles (72 %).
- Les progrès les plus notables concernent la ponctualité et l'exhaustivité des données accessibles au public, tandis que la publication des informations prévisionnelles continue de présenter un défi. Par ailleurs, ont été observés **des compromis entre la ponctualité des données et leur précision**.

Les améliorations en matière de transparence et de prévisibilité dépendent de politiques solides, de bons processus et systèmes opérationnels et d'un personnel spécialisé

- L'analyse révèle que le bon reporting à une plateforme spécifique ou d'un standard n'implique pas automatiquement un reporting tout aussi bon au travers d'autres canaux, ce qui atteste de la nécessité de **mettre l'accent sur des obstacles institutionnels spécifiques** en termes de systèmes, de politiques ou de culture.
- Les investissements dans les **processus opérationnels et l'infrastructure de gestion des informations** peuvent contribuer à l'amélioration de l'offre des informations sur la coopération au développement rendues publiques.

 © OCDE, PNUD 2017

Transparence et redevabilité

De plus en plus, la coopération pour le développement est inscrite au budget

Les gouvernements et les partenaires du développement se sont engagés à inscrire les fonds de coopération pour le développement aux budgets nationaux présentés à la surveillance parlementaire.

L'**Indicateur 6** mesure le pourcentage du financement de la coopération pour le développement destiné au secteur public qui est comptabilisé dans les budgets annuels approuvés par les assemblées législatives des pays.

Score global
(81 pays)

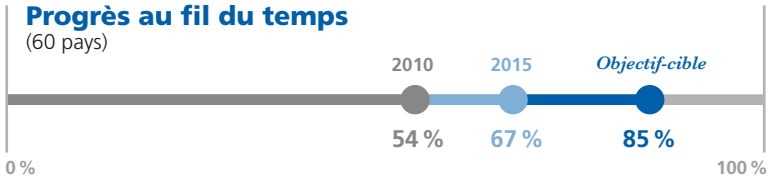

Comment varie la part de financement de la coopération pour le développement inscrite au budget par région?

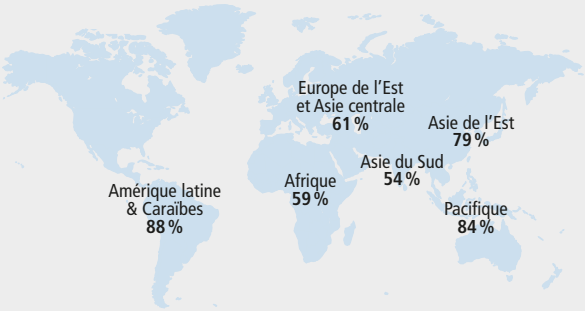

Comment varie la part de financement de la coopération pour le développement inscrite au budget par partenaire du développement ?

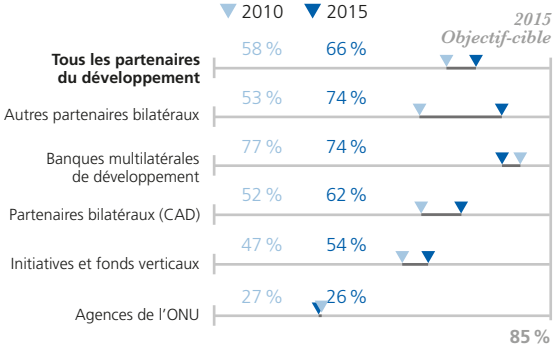

Panorama des résultats

- Des **progrès satisfaisants** ont été enregistrés depuis 2010 : 15 pays et 29 partenaires du développement ont atteint l'objectif-cible d'inscrire 85 % du financement au titre de la coopération pour le développement aux budgets nationaux.
  - La plupart des pays **d'Amérique latine et du Pacifique** ont atteint l'objectif-cible.
  - **Les banques multilatérales de développement et certains partenaires bilatéraux** ont réalisé de bien meilleures performances que les autres partenaires du développement.

La réalisation de progrès supplémentaires nécessite l'amélioration des systèmes et processus budgétaires des pays tout comme ceux de leurs partenaires

- Il se peut que les partenaires du développement doivent continuer à investir dans les **systèmes et processus opérationnels** afin de générer des prévisions en temps opportun, conformément aux cycles de planification budgétaires des pays.
- **Institutionnaliser les relations avec le pays** est important : l'inscription aux budgets nationaux de programmes-pays de plus grande envergure, plus ciblés et mis en œuvre par le biais de systèmes nationaux, permet la surveillance parlementaire et la redevabilité.
- Afin de faciliter l'inscription des fonds au titre de la coopération pour le développement au budget, d'assurer une surveillance adéquate et une utilisation efficace des fonds et d'accroître la redevabilité mutuelle, les pays devront peut-être renforcer les **processus de planification budgétaire et les systèmes de gestion d'information sur les dépenses publiques**. Créer des **incitations budgétaires destinées aux ministres dépensiers** pour qu'ils rendent compte de la coopération pour le développement inscrite au budget, pourrait contribuer à la surveillance centrale des dépenses publiques.

Transparence et redevabilité

Le suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes s'améliore

Les pays se sont engagés à mettre en place des systèmes transparents permettant d'effectuer le suivi des allocations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, afin de s'assurer que les dépenses publiques soient dûment ciblées pour bénéficier aux femmes comme aux hommes.

L'**Indicateur 8** mesure le pourcentage des pays disposant de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Score global
(81 pays)

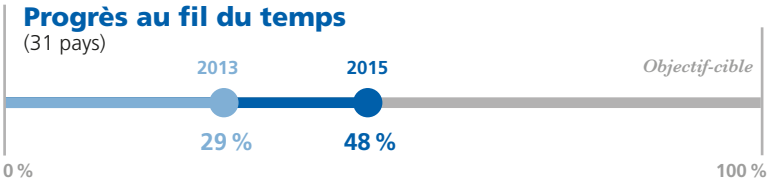

Les pays disposent-ils des systèmes dont ils ont besoin pour effectuer le suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ?

Pour l'ensemble des 81 pays

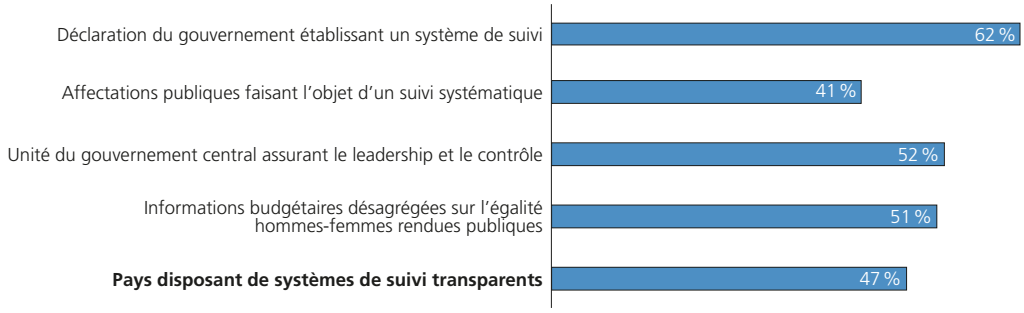

Panorama des résultats

1. Dans 72 % des pays, au moins l'**un des trois critères de base** pour le suivi des affectations liées à la dimension du genre est en place ; près de la moitié des pays ont **les trois critères en place**.
2. L'étape suivante consiste à intégrer efficacement la **programmation sexospécifique** dans l'ensemble du budget, en dehors des secteurs et des programmes spécifiques.
3. Les pays éprouvent des difficultés à passer de la formulation de politiques, de lois ou de stratégies tenant compte de la dimension du genre, au **suivi systématique des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et de leurs impacts**.

Des systèmes transparents et l'utilisation d'informations ventilées par sexe sont indispensables à l'égalité hommes-femmes

- **La transparence des systèmes d**e suivi de la dimension du genre est indispensable à la formulation de politiques efficaces et à la redevabilité.
- L'utilisation de **données ventilées par sexe afin d'éclairer les décisions politiques et budgétaires** est fondamentale pour parvenir à l'égalité hommes-femmes et au développement durable.

 © OCDE, PNUD 2017

Transparence et redevabilité

Les examens mutuels doivent évoluer au rythme des changements intervenant dans le paysage du développement

Les pays ont convenu de mettre en place des examens mutuels inclusifs en vue de répondre aux besoins et aux priorités des institutions nationales et des citoyens.

L'**Indicateur 7** mesure si un pays a quatre des 5 critères suivants en place : 1) une politique d'aide ou de partenariat ; 2) l'existence d'objectifs-cibles au niveau du pays ; 3) une évaluation conjointe régulière des progrès par rapport aux objectifs-cibles ; 4) participation des autorités locales et des parties prenantes non exécutives aux évaluations ; et 5) les résultats sont rendus publics.

Score global
(81 pays)

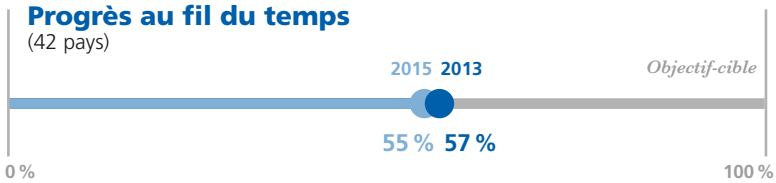

Quels sont les progrès accomplis par les pays dans la réalisation et le partage des évaluations mutuelles inclusives ?

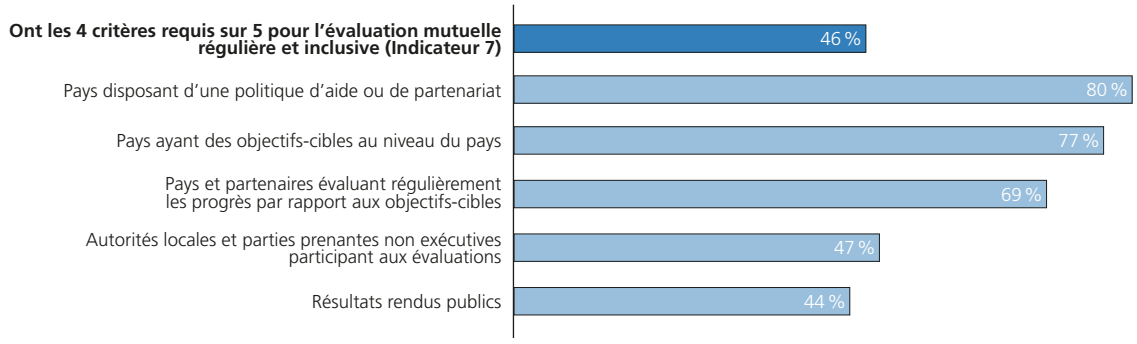

Panorama des résultats

1. Les progrès accomplis en matière **d'amélioration des évaluations mutuelles** sont limités en raison de la **nécessité d'une plus grande inclusion et transparence** autour de ces processus.
2. Les pays avec des examens mutuels ont un **nombre croissant de critères de base** en place pour une redevabilité efficace, mais souvent ceux-ci ne suffisent pas à assurer une redevabilité pertinente.
3. Les parlementaires et les autres parties prenantes **doivent suffisamment s'impliquer** dans l'examen des progrès accomplis par rapport aux objectifs-cibles nationaux ; la **transparence** des résultats de ces examens peut aussi être **améliorée**.

Repenser les structures de redevabilité mutuelle afin de tenir compte de l'évolution des modèles et des partenariats de développement

- Bien que les structures de responsabilité mutuelle établies reposent sur l'aide au développement traditionnelle, les partenariats pour les objectifs de développement durable englobent de plus en plus, les **approches pangouvernementales**, ainsi que la **diversité des partenaires du développement**, notamment les partenaires du Sud, les entreprises et les organisations philanthropiques. Ces partenaires doivent être tous redevables les uns envers les autres.
- La plupart des pays à revenu faible ou intermédiaire doivent s'assurer de la pertinence accrue des processus de redevabilité mutuelle compte tenu de l'**évolution de leurs modèles et partenariats de développement**. De **nouvelles approches** dans certains pays à revenu intermédiaire peuvent permettre de tirer des enseignements importants.

Notes

1. De plus amples informations sont disponibles à : www.effectivecooperation.org.

2. Remarque sur la terminologie : la terminologie suivante est utilisée tout au long de ce rapport : le(s) pays participant(s) = les 81 pays/gouvernements à revenu faible ou intermédiaire situés en Afrique, en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et en Europe de l'Est/Asie centrale qui reçoivent des fonds au titre de la coopération pour le développement et qui ont participé au cycle de suivi 2016 ; le(s) pays procédant au reporting = terme utilisé dans des cas particuliers lorsque les pays/gouvernements n'ont pas tous rendu compte d'un indicateur ; le(s) gouvernement(s) = les gouvernements des 81 participants au cycle de suivi 2016 ; le(s) pays = les pays/gouvernements à revenu faible ou intermédiaire ; les systèmes nationaux/des pays = les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés des pays/gouvernements ci-dessus ; le(s) partenaire(s) du développement = les fournisseurs de coopération pour le développement (y compris les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux, les fonds et les initiatives) ; les parties prenantes = toutes celles qui prennent des décisions sur la coopération pour le développement et/ou qui sont touchées/concernées par cette dernière.

3. Le premier cycle de l'exercice de suivi du Partenariat mondial a été achevé en 2014, avec la participation de 46 pays en développement et une couverture approximative de 46 % de l'aide publique au développement totale programmée pour les pays en développement (OCDE/PNUD, 2014).

4. En termes de couverture, l'exercice de suivi de 2016 a évalué les performances liées à 55.2 milliards USD de décaissements au titre de la coopération pour le développement en 2014, soit 82 % de l'aide publique au développement (APD) programmable par pays, pour les 81 pays participants (67.3 milliards USD selon les données du système de notification des pays créanciers, du CAD de l'OCDE). L'exercice de suivi a également évalué les engagements s'élevant à 72.8 milliards USD, soit 89 % du total de l'APD programmable par pays en 2014 (81.7 milliards USD).

Références

OCDE (2011), « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement », quatrième Forum à Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, 29 novembre – 1er décembre 2011, https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.

OCDE (2005), *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264098091-fr.

OCDE/PNUD (2014), Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2014, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264209572-fr.

Organisation des Nations Unies (2015a), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Organisation des Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F.

Organisations des Nations Unies (2015b), *Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement*, Organisation des Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.82&Lang=F.

 © OCDE, PNUD 2017

Chapitre 2

Orientation vers les résultats en matière de développement

Ce chapitre examine le degré d'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats dirigés par les pays et la façon dont ils les utilisent, afin de planifier et concevoir de nouvelles interventions, de fixer les objectifs des résultats attendus et d'effectuer le suivi des progrès réalisés (Indicateur 1a). Par ailleurs, il évalue dans quelle mesure les cadres de résultats existent dans les pays participants et examine leurs caractéristiques respectives (Indicateur 1 b). Le chapitre tire parti des informations fournies pour près de 3 000 projets et programmes importants approuvés en 2015, d'un montant équivalent à 72 milliards USD au titre de la coopération pour le développement, mais passe aussi en revue des documents gouvernementaux de planification stratégique pour les 81 pays participant au cycle de suivi 2016. Il s'inspire également des évaluations régionales des progrès réalisés par pays en matière de gestion axée sur les résultats du développement, ainsi que d'autres sources complémentaires de données probantes, afin de guider l'interprétation des résultats de l'enquête de suivi.

 © OCDE, PNUD 2017

Un « cadre de résultats dirigé par un pays » doit être interprété comme, un cadre relevant ou émanant du gouvernement du pays même, plutôt qu'un cadre fourni ou imposé par les partenaires du développement. Il peut comprendre toute forme d'instrument de planification dirigé par le gouvernement[1] qui détermine l'approche du développement d'un pays, énonce ses priorités en matière de développement et établit les résultats attendus à réaliser. Il décrit également les systèmes et les outils qui serviront à suivre et à évaluer les progrès vers la réalisation de ces objectifs, définit les indicateurs de progrès et détermine le niveau de référence permettant de mesurer les résultats.

En 2011, à Busan, les gouvernements et les partenaires du développement se sont engagés à adopter des « cadres et plateformes de résultats transparents et pilotés par les pays à leur propre niveau […] comme outil commun pour tous les acteurs concernés, pour s'en servir pour l'évaluation des performances, laquelle reposera sur un nombre raisonnable d'indicateurs de moyens et de résultats, élaborés d'après les priorités et les objectifs de développement des pays en développement » (OCDE, 2011: 5). En outre, les partenaires du développement se sont engagés à « [réduire] au minimum leur utilisation de cadres supplémentaires, s'abstenant de demander l'adoption d'indicateurs de performance qui ne soient pas en accord avec les stratégies de développement des pays » (OCDE, 2011: 5).

En s'alignant sur le cadre de résultats d'un pays, les partenaires du développement s'assurent que la coopération pour le développement aborde les priorités du pays et contribue à sa capacité de planifier, suivre, évaluer et communiquer ses progrès vers la réalisation du développement durable.

Indicateur 1b. Les pays disposent de cadres de résultats

Le cadre de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement fournit une évaluation contextuelle des cadres de résultats de chaque gouvernement, tant au niveau national qu'au niveau sectoriel. (Encadré 2.1). L'orientation vers les résultats en matière de développement comporte cinq éléments : la planification stratégique, la budgétisation axée sur les résultats, la mise en œuvre efficace ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats (APCoP, 2011 ; Kaufmann, Sanginés et García Moreno, 2015). Le cadre de suivi du Partenariat mondial se concentre sur la question de savoir si, le cadre de résultats dirigé par un pays qui peut soutenir la planification axée sur les résultats et l'élaboration des politiques stratégiques, est en place.

Encadré 2.1. **Comment évalue-t-on l'existence de cadres nationaux de résultats au sein des pays participants?**

Les gouvernements participants ont été invités à décrire les principales caractéristiques du/des cadre(s) de résultats de leur pays, en identifiant les principaux documents de planification stratégique où leurs priorités de développement, objectifs et cibles sont présentés. Il peut s'agir :

- de documents sur la vision à long terme (en général couvrant dix ans ou plus)
- des plans nationaux de développement à moyen terme (couvrant généralement une durée de quatre à six ans)
- des programmes ou des stratégies dans tous les secteurs clés suivants : l'éducation, la santé, le transport ou les finances publiques (ces secteurs représentent la plus grosse partie des dépenses publiques)
- des stratégies ou des pactes élaborés conjointement par le gouvernement et ses partenaires du développement.

Dans l'ensemble, depuis Busan, les pays ont beaucoup progressé en ce qui concerne l'élaboration de cadres de résultats dirigés par les pays, consolidant les acquis antérieurs[2] et accélérant le rythme du changement depuis la conclusion en 2005[3] de l'accord initial préconisant l'orientation vers les résultats. La plupart des pays disposent de plusieurs mécanismes pour l'établissement de priorités aux niveaux national et sectoriel (Graphique 2.1). Ces outils de planification stratégique se complètent, avec des niveaux de détails différents.

Graphique 2.1. **Les pays ont établi des mécanismes d'établissement de priorités au niveau national et/ou au niveau sectoriel**

Pourcentage des pays

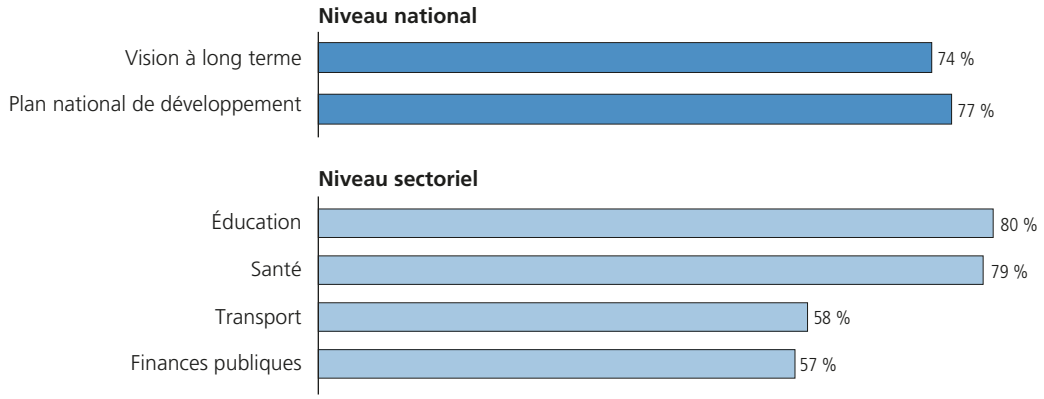

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423656

Sur les 81 pays participant au cycle de suivi 2016, presque tous (99%) disposent d'un ou de plusieurs documents stratégiques qui remplissent les conditions requises pour disposer d'un cadre de résultats dirigé par le pays (Graphique 2.2)[4]. Dans la grande majorité des pays participants, ce document stratégique est soit la vision à long terme du pays (34 pays), soit son plan national de développement à moyen terme (33 pays). Sur ces 67 pays, 55 intègrent les priorités de développement, objectifs-cibles et indicateurs dans ces documents stratégiques. Cinq autres pays établissent ces priorités au niveau sectoriel.

Graphique 2.2. **Les documents de vision à long terme et les plans nationaux de développement comprennent les priorités, objectifs-cibles et indicateurs de résultats clés en matière de développement**

Nombre de pays

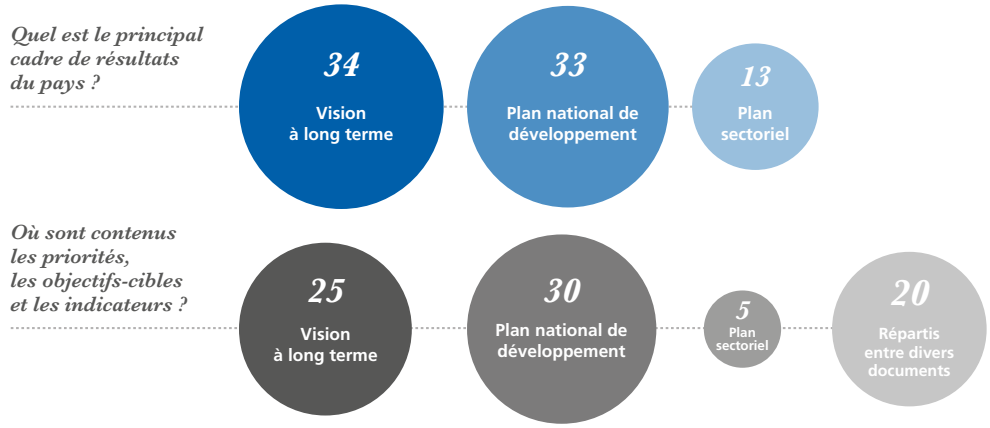

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423662

Les principaux documents de planification qui précisent les priorités de développement et les objectifs-cibles des pays permettent à ces derniers de s'orienter et apportent une certaine clarté à leurs partenaires du développement. Dans 60 pays (74 %), les priorités, objectifs-cibles et indicateurs se trouvent dans un seul document de planification stratégique. Les plans sectoriels et les cadres de dépenses à moyen terme constituent également une mine d'informations sur les buts et les objectifs-cibles, reflétant souvent les efforts que font les pays et les partenaires du développement pour élaborer des stratégies sectorielles fondées sur des données probantes et les diagnostics conjoints[5].

Passer de la planification à la gestion axée sur les résultats présente un défi

Malgré les progrès accomplis dans la planification axée sur les résultats de développement, des évaluations régionales et nationales récentes indiquent que les pays ont encore beaucoup à faire pour traduire leurs plans stratégiques et leurs priorités en budgétisation et mise en œuvre axées sur les résultats ; ils doivent aussi renforcer leurs systèmes de suivi et d'évaluation afin de pouvoir générer des informations utiles sur les résultats. En Amérique latine et aux Caraïbes, par exemple, une analyse portant sur 24 pays a révélé qu'entre 2007 et 2013, il y a eu « une évolution positive des capacités institutionnelles pour mettre en œuvre la gestion axée sur les résultats de développement », y compris des améliorations des « capacités de planification nationale à moyen et long termes, la budgétisation à moyen terme, la budgétisation par programme et plusieurs instruments de gestion des finances publiques »[6]. Toutefois, moins de progrès ont été notés, dans « l'évaluation de l'efficacité des dépenses, les incitations à la réalisation des objectifs institutionnels et les systèmes d'évaluation » (Kaufmann, Sanginés et García Moreno, 2015: xxvi-xxvii).

Une autre étude réalisée dans neuf pays d'Afrique australe et orientale[7], a constaté des progrès mitigés par rapport à six aspects de la gestion axée sur les résultats de développement[8]. Les scores les plus élevés concernaient la planification, le leadership et les capacités institutionnelles ; les pays font face à des défis dans le domaine de la redevabilité (responsabilité) et des progrès limités ont été enregistrés en matière de budgétisation et, de suivi et d'évaluation (AfCoP-GRD, 2015 : 19). Par ailleurs, une étude de huit pays d'Afrique de l'Ouest[9] est parvenue à des résultats globaux similaires : le leadership et la planification obtenaient les scores les plus élevés, mais les progrès accomplis dans la budgétisation, la redevabilité, et, le suivi et l'évaluation, restaient limités ; et même si les capacités institutionnelles de prestation des biens et services obtenaient le score le plus faible, des scores relativement élevés ont été constatés dans la planification institutionnelle.

Plusieurs études régionales et interrégionales mettent en exergue les questions qui doivent être abordées afin d'améliorer la gestion axée sur les résultats dans le secteur public, notamment la nécessité d'un meilleur leadership, d'une législation et de politiques plus efficaces, d'un renforcement des institutions et des systèmes, de meilleures capacités statistiques, ainsi que d'une mobilisation accrue des ressources nationales[10]. Les recommandations émanant d'une région pourraient s'avérer importantes pour des pays d'une autre région (Encadré 2.2).

Encadré 2.2. **Priorités régionales pour améliorer la gestion axée sur les résultats**

Une série d'études a noté que des régions différentes font face à des défis similaires liés à la mise en œuvre d'une approche axée sur les résultats de la gestion publique. Dans la phase de planification, par exemple, plusieurs régions soulignent qu'elles considèrent l'amélioration de la coordination et de l'alignement des processus de planification stratégique et budgétaires comme une priorité. Cette amélioration permettrait au processus de budgétisation d'inclure des informations sur les performances antérieures et attendues au cours de ses différentes étapes. L'importance des réformes institutionnelles

…

visant à aligner les processus de gestion publique sur les concepts de gestion axée sur les résultats a aussi été évoquée, y compris la fourniture de services de qualité et les bonnes performances du secteur public.

Une fois la mise en place et la coordination assurées des programmes, la mise en œuvre et le suivi deviennent essentiels pour veiller à ce que les résultats prévus soient atteints. Toutes les régions accordent la priorité au renforcement et à l'établissement de plateformes inclusives de suivi et d'évaluation, en soulignant la nécessité de mettre en place des systèmes informatiques de gestion globale et des outils de redevabilité afin d'effectuer le suivi du financement et de son impact sur les résultats de développement, de manière adéquate.

Cependant, les régions sont également confrontées à des défis particuliers. L'Amérique latine et les pays des Caraïbes possèdent une plus longue expérience en alignement du cycle de gestion publique sur une approche axée sur les résultats ; cette région comprend parmi ses priorités, d'améliorer la prestation des services et d'assurer une gestion efficace des risques budgétaires. En Asie, le leadership politique reste toujours un point central afin d'assurer la cohérence et l'alignement des politiques. Enfin, en Afrique, les gouvernements doivent toujours encourager une culture axée sur les résultats au sein de l'administration publique, en renforçant et en développant les compétences dans la collecte et le traitement des données ainsi que dans la planification du développement.

Sources : NEPAD (2016), "African Pilot Programme on Enhancing the Use of Country Results Frameworks: Report on findings presented at a consultation held in South Africa hosted by the NEPAD Agency"; AfCoP-GRD (2015), "The status of managing for development results in the COMESA region", http://api.ning.com/files/vZYf6JWsblBPQNvdnJ1TJ7r3FgGMl3lJ066q8IiHbtJ8vrpgJ9E1DCBHm8uV9WY40A1HAJL-6LdQn1Efh4EVsJcnZhWtSLCZ/AfriK4R_COMESA_Report_GB_WEB.pdf, p. 65; Kaufmann, J., M. Sanginés et M. García Moreno (eds.) (2015), *Building Effective Governments: Achievements and Challenges for Results-based Public Administration in Latin America and the Caribbean*, https://publications.iadb.org/bitstream/handle/11319/6960/Building-Effective-Governments.pdf?sequence=4), pp. 40-43; AP-DEF (2015), "Realising the Addis Ababa Action Agenda at country level: Using development finance to achieve country results", http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2015/10/BKK-DFA-results-workshop-key-messages.pdf.

Indicateur 1a. Les partenaires du développement utilisent les cadres existants de résultats dirigés par les pays pour planifier et concevoir de nouvelles interventions

Le degré d'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats dirigés par les pays pour concevoir de nouveaux programmes et projets de développement, est un aspect fondamental de l'appropriation par les pays. Il en va de même pour l'utilisation des propres cadres de résultats des pays et de leurs systèmes de suivi et d'évaluation, afin d'effectuer le suivi des progrès accomplis et l'obtention de résultats, tout en réduisant au minimum l'utilisation d'autres cadres. Dans le cadre du processus de suivi, les partenaires du développement fournissent des détails sur les nouvelles interventions majeures dans chaque pays participant (Encadré 2.3) ; l'échantillon impliquait près de 3 000 projets et programmes de développement approuvés en 2015, ce qui représente un financement de 72 milliards USD au titre de la coopération pour le développement[11].

Les résultats du cycle de suivi 2016 indiquent que les partenaires du développement utilisent de plus en plus les cadres de résultats dirigés par les pays, lors de la conception de nouvelles interventions. Cependant, ils doivent faire davantage, pour s'assurer que les indicateurs de résultats et les données dirigés par les pays servent à effectuer le suivi de ces nouvelles interventions et pour impliquer davantage les gouvernements des pays dans l'évaluation des impacts sur le développement. Cette constatation vaut surtout pour les agences des Nations Unies (ONU), les banques multilatérales de développement et les membres du Comité d'aide au développement (CAD) et moins pour les fonds verticaux et les autres partenaires bilatéraux.

Encadré 2.3. Comment mesurer si les partenaires du développement s'alignent sur les cadres de résultats dirigés par les pays et les utilisent pour concevoir de nouvelles interventions ?

Sur la base des informations fournies par les partenaires du développement sur les programmes et les projets majeurs, qui ont été approuvés au cours de 2015 dans chaque pays participant, le gouvernement de ce pays a identifié[1] :

- la part des interventions qui tirent leurs **objectifs** des cadres de résultats, des stratégies et des plans dirigés par le pays
- la part des **indicateurs de résultats** compris dans le cadre de résultats des interventions qui s'appuient sur les indicateurs de résultats provenant des cadres de résultats, des stratégies et des plans existants dirigés par le pays
- la part des indicateurs de résultats qui seront suivis en utilisant des **sources de données** fournies par les systèmes de suivi dirigés par le pays, les données gouvernementales ou par les services statistiques nationaux
- la part des interventions qui prévoient une **évaluation finale**, et le degré d'implication du gouvernement de ce pays dans cette évaluation.

1. Pour chaque pays, les partenaires du développement ont été invités à faire état des interventions les plus importantes, qui ont été approuvées en 2015 (en se limitant à un maximum de 10 par pays), et de préférence, supérieures à 1 million USD. Si aucune intervention au-dessus de ce seuil n'a été approuvée en 2015, ils étaient invités à rendre compte de la/des plus grande(s) intervention(s) approuvée(s) dans le pays cette année-là.

Les objectifs de la majorité des nouvelles interventions (85 %) des partenaires du développement sont tirés de documents qui servent de cadres de résultats dirigés par les pays ; en termes de classement, ceux-qui le font le plus régulièrement, sont les agences des Nations Unies (96 %), les banques multilatérales de développement (89 %) et les partenaires bilatéraux du CAD (81 %) (Graphique 2.3).

Graphique 2.3. Accent mis par les partenaires du développement sur les priorités déterminées par les pays lors de la conception de nouvelles interventions

Pourcentage des interventions

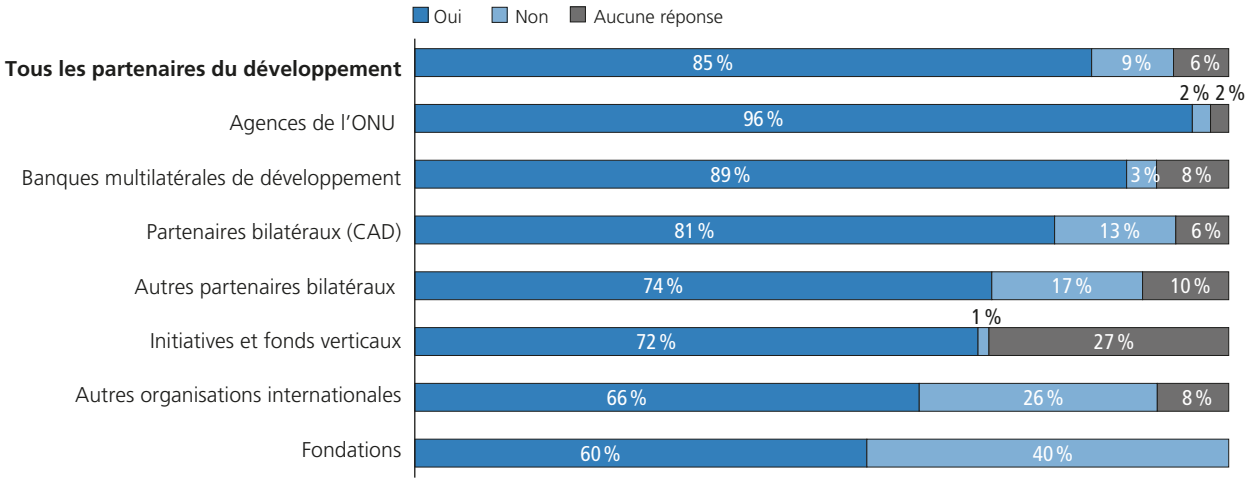

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423670

Les nouvelles interventions des partenaires du développement sont généralement bien alignées sur les objectifs fixés par les gouvernements dans les cadres de résultats dirigés par les pays

La majorité des projets et programmes de développement qui s'appuient sur les cadres de résultats dirigés par les pays utilisent les plans nationaux de développement et les plans sectoriels comme leur point de référence principal (Graphique 2.4). Par conséquent, ces interventions s'alignent plus directement sur les cadres de résultats dirigés par les pays que celles qui s'appuient sur une stratégie de développement convenue entre le partenaire du développement et le pays ; bien qu'elle soit orientée par les priorités du pays, cette dernière ajoute des couches supplémentaires de planification et de coordination du développement pour le pays.

Graphique 2.4. **Instruments utilisés pour l'alignement sur les cadres de résultats dirigés par les pays**

Par instrument de planification

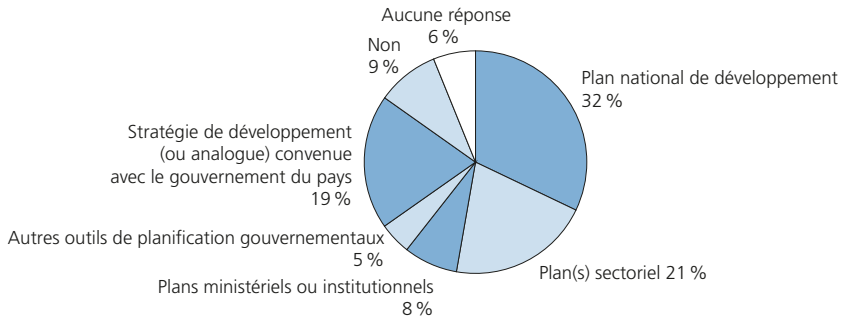

Par type de partenaire du développement

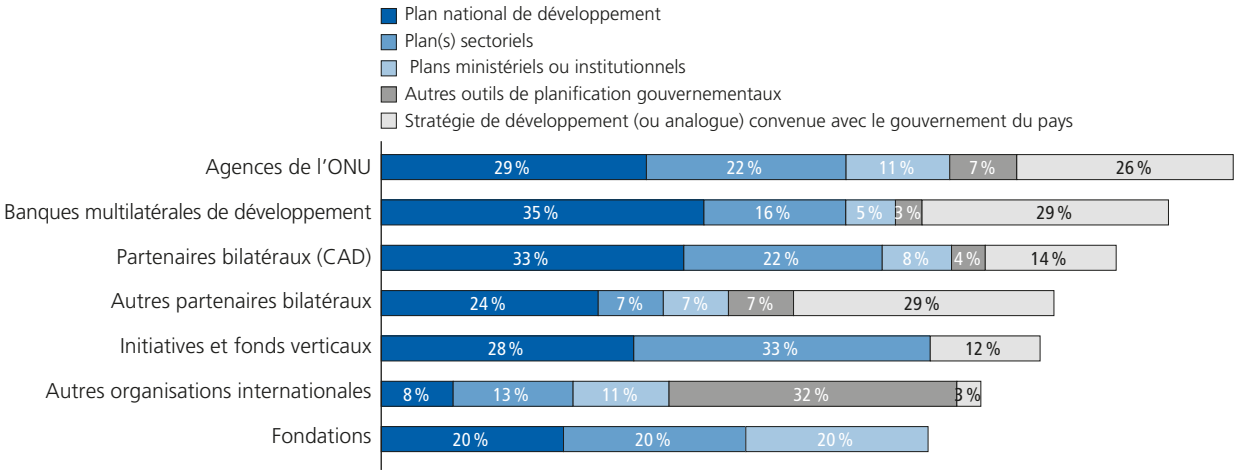

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423684

En ce qui concerne l'utilisation préférée d'outils spécifiques gouvernementaux de planification stratégique par les partenaires du développement, les initiatives et les fonds verticaux, les banques multilatérales de développement, les agences de l'ONU et les membres du CAD s'appuient principalement sur les plans nationaux de développement et sur les plans sectoriels pour définir de nouvelles interventions, bien que les stratégies-pays et les documents de partenariat convenus avec le gouvernement concerné soient aussi fréquemment utilisés (Graphique 2.4). Les fonds verticaux et les initiatives mondiales comme Gavi ou le Fonds mondial, se fiant aux cadres de résultats dirigés par les pays (72 % des nouveaux programmes et projets),

ont tendance à privilégier l'utilisation des plans nationaux de développement et sectoriels en raison de leur orientation sectorielle ou thématique ; c'est également le cas des fondations philanthropiques. Les autres organisations internationales, comme les organismes politiques régionaux, ont plutôt tendance à définir leur engagement avec les pays sur la base de plans ministériels.

En termes de modalités de coopération pour le développement, certaines montrent des niveaux plus élevés d'utilisation des cadres de résultats dirigés par les pays que d'autres. Le prêt à l'appui de réformes[12] et le soutien budgétaire qui sont généralement associés à un programme gouvernemental de réforme de politiques spécifiques, montrent un alignement plus fort sur les cadres de résultats dirigés par les pays que des interventions axées sur les projets. Les projets de coopération technique sont enclins à se concentrer sur les extrants et les résultats intermédiaires et prennent donc habituellement les plans institutionnels/ministériels et les stratégies de développement conjointes entre gouvernements et partenaires comme point de référence pour la planification et l'évaluation des résultats, plutôt que des documents stratégiques de haut niveau tels que les plans nationaux de développement et les plans sectoriels. Certains partenaires de développement mettent l'accent sur des modalités spécifiques de coopération pour le développement, ce qui influence l'effort qu'ils doivent faire pour s'aligner sur les cadres de résultats dirigés par les pays. Cependant, les données indiquent, que lorsque les gouvernements sont soutenus pour définir leurs cadres de résultats et que les interventions sont soigneusement conçues, toutes les modalités peuvent s'aligner et s'appuyer sur les cadres de résultats dirigés par les pays.

Les indicateurs de résultats des pays et les données doivent être plus largement utilisés, et la participation du gouvernement aux évaluations doit augmenter

Tandis que 85 % des interventions tirent leurs objectifs et leur orientation en matière de développement des cadres de résultats dirigés par les pays, les résultats de l'enquête montrent que seulement 62 % des indicateurs de résultats proviennent de ces cadres et seulement 52 % utilisent des données tirées des propres systèmes de suivi ou des statistiques du gouvernement. Par modalité de coopération pour le développement, les programmes de réforme politique, les programmes de soutien budgétaire et les projets de coopération technique, s'appuient davantage sur les données gouvernementales pour effectuer le suivi des progrès vers les résultats des interventions. En ce qui concerne les partenaires, les fonds verticaux, les partenaires bilatéraux (non membres du CAD) et les agences de l'ONU, ont davantage recours aux indicateurs des cadres de résultats dirigés par les pays et ont plus de chances de s'appuyer sur les sources de données gouvernementales pour effectuer le suivi des progrès que les autres partenaires du développement (Graphique 2.5).

Graphique 2.5. **L'utilisation des informations du pays sur les résultats pour définir et effectuer le suivi des nouvelles interventions**

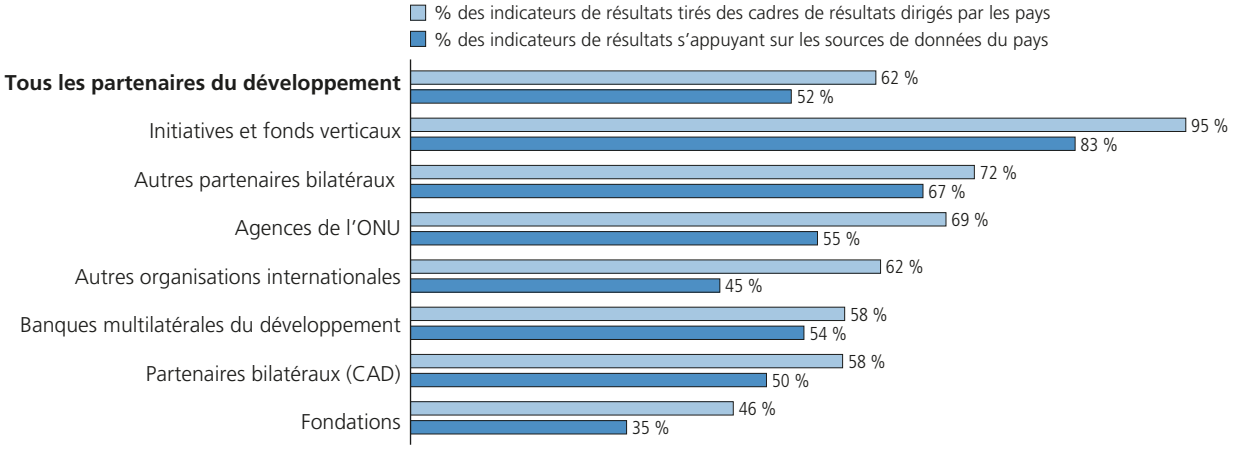

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423696

Le degré d'évaluation des interventions de développement est élevé. Des évaluations finales sont prévues pour 77 % des nouvelles interventions qui ont été mentionnées dans le reporting, avec l'évaluation plus probable des interventions supérieures à 5 millions USD que des plus petits projets. Ces évaluations vont des évaluations de base des rapports d'achèvement de projets aux évaluations d'impact qui nécessitent la mobilisation de ressources considérables. Néanmoins, beaucoup reste à faire pour impliquer les gouvernements dans les processus d'évaluation (Graphique 2.6). Environ la moitié des nouvelles interventions prévoit un certain niveau de participation du gouvernement dans l'évaluation. Lorsqu'il est envisagé d'impliquer le gouvernement, sa participation, se limite essentiellement à contribuer à la définition de la portée de l'évaluation (68 %) ; l'implication du gouvernement dans la réalisation effective de l'évaluation ou dans son cofinancement, n'est mentionnée que dans un tiers seulement des évaluations qui sont prévues avec implication du gouvernement. La situation d'ensemble révèle que : bien que les banques multilatérales de développement, les membres du CAD et les agences des Nations Unies accordent une importance relative plus grande à l'évaluation des programmes de développement, tous les partenaires du développement ont tendance à impliquer le gouvernement dans une proportion identique – c.-à-d. dans environ la moitié des interventions. Les fondations représentent une exception positive, car elles impliquent le gouvernement dans l'évaluation de 80 % des projets.

Graphique 2.6. **Implication du gouvernement dans les évaluations des projets et des programmes**

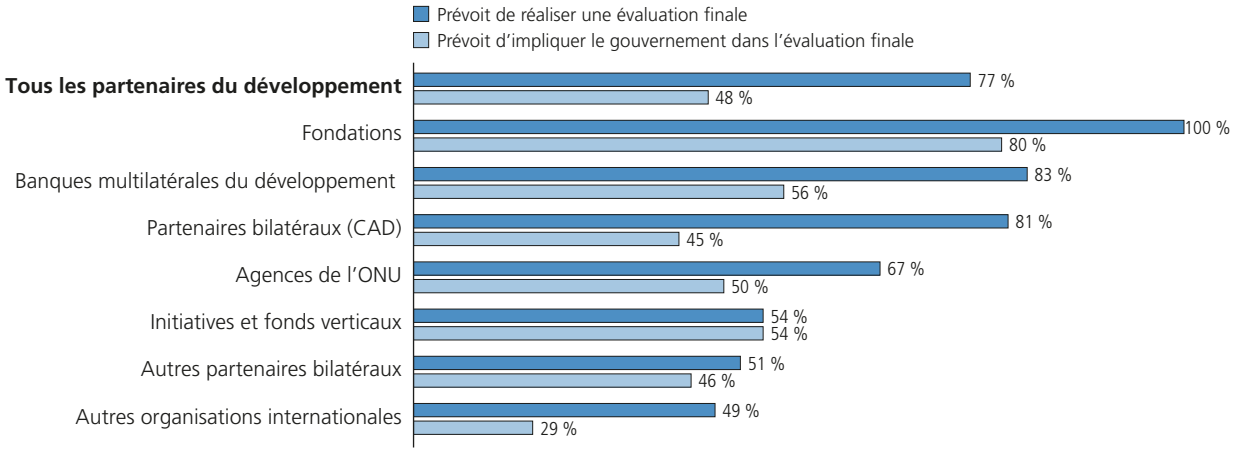

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423704

Les banques multilatérales mènent les efforts des partenaires du développement pour s'orienter vers les résultats, alors que la majorité des partenaires bilatéraux sont à la traîne

Au cours des quinze dernières années, les banques multilatérales de développement ont joué un rôle de premier plan dans les efforts menés par les partenaires du développement pour s'orienter vers les résultats, à la fois dans le cadre de leurs propres opérations et en appuyant les efforts des pays pour s'orienter davantage vers les résultats (Encadré 2.4)[13]. En coopération avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales, sept banques ont répondu à la demande de leurs membres d'avoir des données probantes sur les résultats du développement et les performances, par la mise en œuvre du Cadre commun d'évaluation de la performance (COMPAS)[14]. COMPAS évalue la capacité en matière de gestion axée sur les résultats du développement, et effectue le suivi des progrès réalisés au fil du temps. L'introduction d'un cadre de résultats institutionnels[15] a également aidé les banques multilatérales de développement à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du développement et les performances organisationnelles, notamment dans des domaines indispensables pour une coopération efficace au service du développement. Bien que ces cadres soient courants dans les banques multilatérales de développement, seul un petit nombre de partenaires bilatéraux s'en servent pour mesurer les progrès réalisés de façon systématique (OCDE, 2016b).

Encadré 2.4. **Appuyer une orientation plus marquée vers les résultats**

Efficacité de l'aide 2011 : L'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a noté que les partenaires du développement pouvaient appuyer la gestion axée sur les résultats de deux façons : en renforçant les capacités dans les pays où ils travaillent, et en consolidant leurs propres capacités en interne pour s'orienter vers les résultats (OCDE, 2012 : 89). Et notamment, le renforcement aussi bien des capacités de gestion axée sur les résultats en matière de développement que des capacités dans les systèmes d'information statistique.

Les banques multilatérales de développement ont investi dans les communautés de pratiques sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement en Afrique, Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et aux Caraïbes[1]. Les enseignements tirés de leur évaluations indiquent que les programmes de soutien aux gouvernements pour l'adoption d'une plus grande orientation vers les résultats bénéficieraient : d'une approche réellement déterminée par la demande ; d'une meilleure compréhension du contexte du pays et de l'économie politique des réformes (autrement dit, d'approches les « mieux adaptées » plutôt que des approches fondées sur les « meilleures pratiques ») ; et, de la mise en place de bons systèmes de suivi qui permettent une gestion flexible des réformes institutionnelles, dans la mesure où des difficultés inattendues surgissent souvent au cours de la mise en œuvre (Banque mondiale, 2008 : 40-41 ; BID, 2014 ; BAfD, 2014).

Récemment, une Initiative du Partenariat mondial sur les résultats et la redevabilité mutuelle a lancé un projet pilote sur l'utilisation accrue des cadres de résultats nationaux[2] dans trois régions (NEPAD, 2016). Cette initiative a contribué au développement d'une méthodologie pour mieux relier les stratégies de développement et les cadres de résultats nationaux aux processus de budgétisation et au financement disponible pour le développement.

Le Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle (PARIS21) prône l'intégration de données fiables dans l'élaboration des politiques et dans le processus décisionnel, coordonne le soutien à la statistique des partenaires du développement, et encourage le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques. En appuyant les systèmes statistiques nationaux et en facilitant le renforcement des capacités statistiques au niveau national et régional, PARIS21 permet de consolider les cadres de résultats nationaux et d'augmenter le recours aux statistiques et aux données nationales[3]. Ce travail est renforcé par le Partenariat mondial pour les données du développement durable, qui a été lancé récemment[4].

1. La Communauté africaine de pratiques sur la gestion axée sur les résultats de développement (GRD) est soutenue par la Banque africaine du développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique. La Banque interaméricaine de développement soutient la Communauté de pratiques sur la gestion axée sur les résultats de développement en Amérique latine et aux Caraïbes. Le soutien financier apporté par la Banque asiatique de développement à la communauté de pratiques de l'Asie-Pacifique a pris fin en novembre 2015 (BAsD, 2016).

2. Les objectifs du projet pilote sont : d'améliorer l'utilisation des cadres de résultats des pays partenaires ; d'intégrer la responsabilité en matière de résultats au niveau des pays, de créer des liens efficaces aux niveaux national, régional et mondial ; et d'intégrer les processus de financements axés sur les résultats (Plateforme africaine pour l'efficacité du développement, 2015).

3. PARIS21 est accueilli à l'OCDE et a été établi en 1999 par les Nations Unies, la Communauté européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale (PARIS21, n.d.).

4. Le *Global Partnership for Sustainable Development Data* (Partenariat mondial pour les données du développement durable) rassemble les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises, les groupes de la société civile, ainsi que les communautés de données statistiques, afin d'améliorer l'utilisation efficace des données, de combler les lacunes les plus importantes en matière de données, de développer les compétences et les capacités en matière de données, et d'accroître la transparence des données (Partenariat mondial pour les données du développement durable, n.d.).

Les membres du Comité d'aide au développement (CAD) n'ont pas fait autant de progrès dans l'orientation vers les résultats, et un petit nombre d'entre eux seulement se sert des cadres de résultats pour mesurer leur propres progrès de façon systématique (OCDE, 2016b). Une synthèse des évaluations par les pairs du CAD effectuée entre 2012 et 2014 a permis de constater qu'ils avaient tous du mal à intégrer les pratiques de la gestion axée sur les résultats dans leur approche de la coopération pour le développement (OCDE, 2014 : 250). Une enquête récente menée par l'OCDE sur 30 partenaires du développement a permis de constater que si les stratégies des programmes-pays de la majorité d'entre eux sont alignées sur les priorités et les résultats de leurs pays partenaires, et si la plupart d'entre eux utilisent les informations sur les résultats de leurs pays partenaires, au niveau des projets, des activités et des pays[16], il était cependant impossible de déterminer dans quelle mesure cet alignement conduit à une utilisation effective des cadres de résultats des pays pour la planification, le suivi et l'évaluation. De même, la mesure dans laquelle les partenaires du développement sont redevables et communiquent leurs résultats aux pays, est également incertaine (OCDE, 2016b).

Les partenaires du développement admettent que les pays manquent souvent de capacité et qu'il n'est pas toujours facile d'assurer la disponibilité et la fiabilité des données, mais affirment néanmoins que ces difficultés « ne doivent pas servir de prétexte pour excuser le manque de progrès dans l'utilisation des cadres de résultats dirigés par les pays et des informations sur les résultats » (OCDE, 2016b : 15). Les partenaires du développement « continuent d'investir dans le renforcement des capacités de gestion axée sur les résultats des pays partenaires » ; Toutefois, ils reconnaissent aussi que « ce processus pourrait être mené de façon plus systématique » (OCDE 2016b : 15).

Les progrès accomplis par les partenaires du développement dans le renforcement des capacités internes en vue de l'orientation vers les résultats, sont inégaux, et « il y a un maillon manquant dans l'utilisation des informations sur les résultats, entre le projet/activité et le programme d'une part, et entre la responsabilité et la communication, d'autre part » (OCDE, 2016b : 1). De nombreux partenaires du développement ne soulignent pas l'importance de l'utilisation des informations sur les résultats pour assurer la qualité et l'apprentissage, et la formulation de leurs politiques ainsi que leurs décisions stratégiques ne semblent pas être axées sur l'analyse des résultats (OCDE, 2016b).

Les principaux obstacles à l'utilisation des cadres de résultats dirigés par les pays sont interdépendants

Dans la mesure où les obstacles à l'utilisation des cadres de résultats nationaux existent dans les pays et parmi leurs partenaires du développement et qu'ils sont interdépendants, il est important de chercher à les surmonter séparément et conjointement.

Tous les pays participants ont réalisé des progrès considérables pour identifier leurs buts et objectifs-cibles, mais ils doivent veiller à s'investir tout autant dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la réalisation de ces buts et objectifs-cibles. À cet effet, ils ont besoin de leadership politique, de politiques pertinentes, d'institutions responsables, de capacités et de ressources. Une bonne coordination au sein du gouvernement tant au niveau national qu'au niveau infranational, est également indispensable. Par ailleurs, il faut aussi un soutien externe systématique des pays, orienté vers les plans d'action menés par les pays. L'Initiative de programmation conjointe de l'Union européenne fournit un exemple des mécanismes de coordination et d'alignement de multiples partenaires bilatéraux sur les priorités établies par les pays concernés, tout en encourageant la production d'informations nationales sur les résultats en vue d'effectuer un suivi des progrès accomplis et de rendre compte des réalisations en matière de développement (Encadré 2.5).

Les progrès inégaux de l'ensemble des partenaires du développement quant à l'introduction de la gestion axée sur les résultats dans leur propres programmes de coopération pour le développement, indiquent que beaucoup d'entre eux doivent s'efforcer d'articuler les résultats qu'ils cherchent à atteindre à plusieurs niveaux – niveaux mondial et régional, par thème ou secteur, et plus important encore, dans leurs pays partenaires.

 © OCDE, PNUD 2017

Ces résultats attendus doivent être fermement ancrés dans les objectifs et résultats souhaités, établis par le pays lui-même, et doivent être à la base des efforts de coopération pour le développement. À cette fin, le leadership politique, ainsi que l'engagement des institutions et la volonté de tirer les enseignements des résultats obtenus s'imposent. Les partenaires du développement doivent aussi améliorer leur utilisation des informations sur les résultats en vue de l'apprentissage et de la prise de décisions.

Encadré 2.5. **L'Initiative de programmation conjointe de l'Union européenne**

L'Union européenne (UE) et ses États membres se sont engagés à la planification conjointe de la coopération au développement avec les pays partenaires. Ils entreprennent une analyse conjointe de la situation du pays et élaborent une réponse commune, qui est utilisée au niveau du pays par la délégation de l'UE, les bureaux locaux des autres institutions de l'UE et le personnel des État membres de l'UE afin d'élaborer une stratégie, en collaboration étroite avec les autorités locales, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes. Le calendrier de la programmation conjointe est synchronisé avec celui du plan national et du cadre de résultats du pays partenaire et couvre la même période. Chaque stratégie conjointe comprend un cadre de suivi de sa mise en œuvre et des résultats obtenus par rapport aux indicateurs convenus. Dans la mesure du possible, les partenaires du développement s'inspirent des cadres de résultats existants dans les pays pour fournir de tels indicateurs et mécanismes de reporting.

La programmation conjointe est appliquée dans 56 pays ; des stratégies communes ont déjà été convenues avec 25 de ces pays.

Sources : Commission européenne (2015a), « Guide d'orientation 2015 sur la programmation conjointe de l'UE », https://capacity4dev.ec.europa.eu/.../1._quick_guide_fr.pdf ; Commission européenne (2015b), "Joint Programming tracker", http://capacity4dev.ec.europa.eu/joint-programming/document/joint-programming-tracker.

Il s'agit avant tout de s'assurer que les résultats éclairent la prise de décisions dans toutes les activités – planification, budgétisation, mise en œuvre, suivi et évaluation – et que tous ces éléments soient intégrés et coordonnés tout au long des diverses phases du cycle de gestion du projet et du programme.

La voie à suivre pour l'orientation vers les résultats en matière de développement

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 expose les défis communs et interdépendants auxquels sont confrontés tous les pays - en développement et développés - et toutes les sociétés. Les 17 objectifs de développement durables (ODD) offrent un cadre de résultats partagés pour les pays et leurs partenaires du développement ; leurs 169 objectifs-cibles fournissent une série de résultats escomptés pour les pays et pour la coopération au développement en général. Par conséquent, les ODD seront probablement au cœur des efforts fournis par les pays et leurs partenaires du développement pour intégrer le Programme 2030 à leurs cadres de résultats respectifs[17]. Malgré l'importance du cadre général mondial, il est cependant essentiel de ne pas oublier que la réalisation des priorités définies par les pays eux-mêmes doit servir de base à la définition de l'orientation de la coopération pour le développement.

Dans ce contexte, les propositions suivantes peuvent renforcer l'orientation globale vers les résultats et améliorer l'alignement de la coopération pour le développement sur les cadres de résultats dirigés par les pays :

- **Les ODD expriment une ambition commune à tous les pays à tous les stades de leur développement. Toutefois, l'intérêt relatif de chaque pays à cet égard, dépend de ses propres priorités de développement durable ou, selon les cas, de la coopération pour le développement.** Premièrement, les ODD fournissent un cadre général au sein duquel le gouvernement et les partenaires du développement peuvent identifier des domaines prioritaires d'intérêt commun. Il s'agit là d'une première étape importante pour aligner les efforts des partenaires du développement et assurer des partenariats efficaces et motivés pour la réalisation de ces 17 priorités identifiées et convenues à l'échelle mondiale.

- **Au niveau des programmes et projets de développement individuels, les cadres de résultats dirigés par les pays doivent fournir un point de référence central pour tous les efforts déployés en faveur du développement.** Ainsi, l'interprétation des ODD dans le contexte national, les priorités fondamentales identifiées par les pays, et les résultats et réalisations souhaités spécifiquement associés à la réalisation des ODD sur le plan local, constituent le fondement des efforts de coopération pour le développement. Des données probantes confirment que cela se produit dans les faits : l'ensemble des pays participants ont enregistré des progrès dans l'identification de leurs buts et objectifs-cibles nationaux, et les partenaires du développement s'en servent pour mettre au point l'orientation en matière de développement et les objectifs de leurs interventions.
- **L'étape suivante sera d'accroître l'utilisation des cadres dirigés par les pays dans les phases de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des interventions en faveur du développement.** Les indicateurs de résultats des pays, les systèmes de suivi locaux et les statistiques nationales doivent être plus largement utilisés, et le gouvernement doit participer davantage aux évaluations. À cet effet, il pourrait s'avérer nécessaire d'augmenter le soutien accordé aux pays afin de renforcer leurs cadres de résultats et leurs systèmes nationaux associés pour les statistiques, le suivi et l'évaluation.
- **Même en cas d'alignement total sur les cadres de résultats nationaux, ces efforts n'auront un effet maximum que si les informations sur les résultats sont utilisées pour orienter les décisions et les efforts futurs.** Les pays et leurs partenaires du développement ont tous deux absolument besoin d'informations concrètes et substantielles sur les résultats. Les pays qui se servent des informations sur les résultats obtiennent de meilleurs résultats pour le développement en améliorant l'efficacité des politiques et des budgets, et en renforçant leur redevabilité interne et externe. Le travail régional actuel pour renforcer les liens entre la planification et l'élaboration des budgets doit se poursuivre, afin de renforcer la capacité de tirer les enseignements nécessaires des informations sur les résultats et d'introduire une culture de gestion axée sur les résultats. Pour les partenaires du développement, les informations sur les résultats sont un facteur essentiel qui leur permet d'établir le lien entre leurs contributions et l'impact de la coopération pour le développement. Quatre-vingt ODD environ, mettent l'accent sur le changement des résultats ; ces ODD peuvent offrir un cadre robuste pour que les pays et leurs partenaires du développement puissent évaluer leur progrès vers l'obtention de résultats en matière de développement[18]. L'utilisation des informations fournies par les pays eux-mêmes (et au travers des mécanismes de suivi et d'examen des Nations Unies) pour évaluer l'efficacité et la pertinence de la coopération pour le développement permet de réduire « l'adoption d'indicateurs de performance qui ne soient pas en accord avec les stratégies de développement des pays », conformément à la demande formulée dans l'Accord de Partenariat de Busan (OCDE, 2011 : 5).

 © OCDE, PNUD 2017

Notes

1. Le Guide de suivi (OCDE/PNUD, 2015) a invité les pays participants à décrire la caractéristique principale du cadre national/sectoriel du pays et à fournir des liens vers les documents suivants : le document sur la vision à long terme ; le plan national de développement à moyen terme ; le cadre de dépenses (ou budgétaire) à moyen terme ; les stratégies ou les programmes sectoriels dans le secteur du transport, de l'éducation, de la santé et des finances publiques ; le cadre commun de résultats, convenu entre le gouvernement et les partenaires du développement ; le programme, pacte ou dispositif conjoint gouvernement/multi-donneurs.

2. Un rapport de 2012 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (OCDE, 2012) a constaté qu'un nombre croissant de pays disposaient de cadres de résultats, mais qu'il fallait redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les cadres. En outre, même si les partenaires du développement adoptaient des systèmes de gestion axée sur les résultats, ils n'utilisaient pas forcément les indicateurs de résultats tirés des stratégies nationales de développement ou des cadres de résultats des pays partenaires.

3. L'Enquête 2011 de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (OCDE, 2012) a indiqué que 21 % des pays examinés en 2010 (soit 16 pays) disposaient de cadres de résultats nationaux relativement solides, alors qu'ils n'étaient que 5 % en 2005 et 6 % en 2007.

4. Le Yémen n'a pas répondu à l'indicateur 1 b en raison du conflit actuel.

5. Dans le cadre d'une récente évaluation complémentaire quant à l'influence des partenaires du développement dans l'établissement des priorités politiques nationales, les représentants des gouvernements ont invariablement déclaré que les partenaires les aident à définir les politiques et à mettre davantage l'accent sur les résultats à bien des égards (Custer et al., 2015). Même si la plupart des partenaires du développement contribuent à l'élaboration des politiques des pays en apportant une étude analytique ciblée et une assistance technique, ainsi qu'en facilitant le dialogue sur les politiques et l'apprentissage entre pairs, ce sont les conseils stratégiques des partenaires multilatéraux et des pays membres du CAD relativement petits, comme l'Autriche et la Finlande, qui étaient considérés comme les plus utiles.

6. La Banque interaméricaine de développement a mis l'accent sur la gestion axée sur les résultats de développement pour analyser cinq domaines de la gestion des politiques publiques, à savoir, la planification ; l'élaboration du budget ; la gestion des finances publiques ; la gestion des programmes et des projets ; et, le suivi et l'évaluation.

7. Le Burundi, la République démocratique du Congo, le Kenya, Madagascar, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

8. L'outil d›évaluation de l›état de préparation AfriK4R a évalué six piliers : le leadership en faveur des résultats ; la planification des résultats ; la budgétisation axée sur les résultats ; les capacités institutionnelles ; le suivi et l'évaluation et les capacités statistiques ; et, la redevabilité pour les résultats. L'évaluation des capacités institutionnelles couvre : la coordination de la planification et de la budgétisation avec la prestation de biens et services ; l'aptitude à planifier aux niveaux sectoriel et ministériel ; et, si les ressources institutionnelles, techniques et humaines sont en place pour permettre la mise en œuvre afin d'obtenir les résultats souhaités (AfCoP-GRD, 2015: 13).

9.Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo.

10. Voir BID (2014) ; Kaufmann, Sanginés et García Moreno (2015) ; AfCoP-GRD (2015) ; et, AP-DEF (2015). Les résultats de l'étude inter-régionale menée par l'Initiative du Partenariat mondial sur les « Résultats et la redevabilité mutuelle » soutiennent également les diagnostics régionaux cités.

11. La taille moyenne des interventions était de 25 millions USD. La plupart des interventions déclarées disposaient d'un budget de 1 à 50 millions USD (72 %) ; 16 % étaient plus petites et 12 % correspondaient à des projets et programmes de plus grande envergure.

12. En général, les prêts à l'appui de réformes sont accordés sous forme de soutien budgétaire et sont liés à la mise en œuvre des réformes de politiques convenues, conjointement avec les réformes structurelles et les programmes de dépenses de développement dans le pays emprunteur. Les décaissements sont rapides et souvent effectués en une seule transaction. Les réformes de politiques visent à avoir un large impact sur tous les secteurs et sur l'économie dans son ensemble.

13. L'adoption par les dirigeants mondiaux de la Déclaration du Millénaire (Nations Unies, 2000) a conduit à la mise en place d'un ensemble de 8 objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de 18 cibles. Ceux-ci ont orienté les efforts de coopération pour le développement pendant 15 ans. Les pays et les partenaires du développement, souscrivant à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ont reconnu l'importance de l'orientation vers les résultats et de l'utilisation des données pour améliorer le processus de décision sur les efforts de coopération pour le développement (OCDE, 2005 : para 43, p. 7). Par le biais du programme d'Action d'Accra, les pays et leurs partenaires se sont engagés à améliorer la gestion axée sur les résultats, à faire preuve de transparence et à rendre des comptes au public de leurs résultats (OCDE, 2008 : para 22, p. 19). La Déclaration de Paris a préconisé la gestion axée sur les résultats de la coopération au développement, prévoyant l'utilisation des informations sur les résultats par les pays et leurs partenaires du développement, afin de planifier, budgétiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer leurs efforts vers le développement durable.

14. Les sept banques multilatérales de développement sont la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, le Fonds International de développement agricole, la Banque interaméricaine de développement, la Banque islamique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et le Groupe de la Banque mondiale (gestion axée sur les résultats de développement, n.d.).

15. Les cadres de résultats institutionnels effectuent le suivi de la progression à trois niveaux : les résultats de développement global ; les résultats obtenus au niveau national et par les organisations multilatérales, régionales et internationales, soutenues par les partenaires du développement ; la performance opérationnelle et organisationnelle des partenaires du développement (OCDE, 2016a : 5-6).

16. Vingt-quatre des 29 membres du CAD, 4 banques multilatérales et régionales de développement, le Fonds International de développement agricole et l'alliance GAVI, ont participé à l'enquête, qui a été administrée par la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE (OCDE, 2016a).

17. Les participants au Symposium de haut niveau en Ouganda pour la préparation pour le Forum pour la coopération en matière de développement en novembre 2015, ont souligné l'importance d'intégrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les stratégies et les cadres politiques nationaux et locaux de développement (FCD, 2015). Dans une note d'orientation actualisée à l'intention des équipes de pays des Nations Unies sur l'élaboration de nouveaux plans cadres des Nations Unies d'aide au développement, le Groupe des Nations Unies pour le développement a indiqué qu'il espère que les nouveaux cadres « répondent aux impératifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et abordent efficacement la nature complexe et interdépendante des ODD » (GNUD, 2016 : 5). La plupart des répondants à une enquête récente de l'OCDE ont indiqué diverses mesures qui pourraient être prises pour relier les ODD à leurs propres objectifs et politiques de développement ainsi que pour actualiser leurs cadres de résultats (OCDE, 2016b).

18. Parmi les 169 objectifs exprimés pour les 17 ODD, 62 sont des moyens de mise en œuvre et 19 ont trait à des mesures de politique ou à d'autres actions liées au processus. Les cibles restantes sont axées sur les résultats de développement durable (OCDE, 2016a). Dans le cadre de son programme de travail sur la prise de décision axée sur les résultats concernant la coopération pour le développement, l'OCDE examine comment les cadres de résultats des pays et leurs partenaires du développement pourraient être mieux liés à la coopération pour le développement en utilisant une approche fondée sur les ODD. Lors d'un atelier en février 2016, il a été suggéré que le CAD doit approfondir une approche de résultats fondés sur les ODD en matière de coopération pour développement (OCDE, 2016 c).

Références

AfCoP-GRD (2015), "The status of managing for development results in the COMESA region", Communauté africaine des pratiques sur la gestion axée sur les résultats de développement, AfriK4R (Initiative de l'Afrique pour les résultats) et COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe), Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan, http://api.ning.com/files/vZYf6JWsblBPQNvdnJ1TJ7r3FgGMl3lJ066q8liHbtJ8vrpgJ9E1DCBHm8uV9WY40A1HAJL-LdQn1Efh4EVsJcnZhWtSLCZ/AfriK4R_COMESA_Report_GB_WEB.pdf.

APCoP (2011), *Framework for Results-Based Public Sector Management and Country Cases*, Communauté Asie-Pacifique de pratiques sur la gestion axée sur les résultats de développement, Banque asiatique de développement, Manille, www.oecd.org/dac/peer-reviews/Asia%20pacific%20cop%202011%20Framework%20for%20RBPSM%20and%20Country%20Cases.pdf.

AP-DEF (2015), "Realising the Addis Ababa Action Agenda at country level: Using development finance to achieve country results", Facilité Asie-Pacifique pour l'efficacité de développement, les 5 et 6 octobre 2015, Bangkok, http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2015/10/BKK-DFA-results-workshop-key-messages.pdf.

Banque mondiale (2008), « Réforme du secteur public : qu'est-ce qui fonctionne et pour quelle raison ? Une évaluation de l'aide de la Banque mondiale par l'IEG », Banque mondiale, Washington, DC, http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/488201468313502814/pdf/468050FRENCH0P100801exec1summary1fr.pdf.

BAsD (2016), "Mainstreaming results-based public sector management: Supporting the initiatives of the Asia-Pacific community of practice on managing for development results", Rapport d'achèvement de la BAsD, numéro de projet : 48197-001, Banque asiatique de développement, Manille, www.adb.org/sites/default/files/project-document/180397/48197-001-tcr.pdf.

BAsD (2014), "ADB support for enhancing governance in its public sector operations", étude d'évaluation thématique, Banque asiatique de développement, Manille, www.adb.org/sites/default/files/evaluation-document/36108/files/tes-governance.pdf.

BID (2014), "Annex IV: PRODEV – Evaluation of special programs financed by ordinary capital", RE-476-1, Banque interaméricaine de développement, Washington, DC, http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?DOCNUM=39134251.

Commission européenne (2015a), « Guide d'orientation 2015 sur la programmation conjointe de l'UE », https://capacity4dev.ec.europa.eu/.../1._quick_guide_fr.pdf.

Commission européenne (2015b), "Joint Programming tracker", page Web, http://capacity4dev.ec.europa.eu/joint-programming/document/joint-programming-tracker.

Custer, S. et al. (2015), *Listening to Leaders: Which Development Partners Do They Prefer and Why?*, AidData, Williamsburg, Virginia, http://aiddata.org/listening-to-leaders.

FCD (2015), « Coopération au développement pour une nouvelle ère : Concrétiser le partenariat mondial renouvelé en matière de développement durable », Symposium de haut niveau en Ouganda pour la préparation pour le Forum 2016 pour la coopération en matière de développement, du 4 au 6 novembre, Kampala, Ouganda.

Global Partnership for Sustainable Development Data (n.d), "Our goals", page Web, www.data4sdgs.org/who-we-are.

GNUD (2016), "Interim United Nations development assistance framework guidance", Groupe des Nations Unies pour le développement, New York, https://undg.org/wp-content/uploads/2016/05/Interim-UNDAF-Guidance-2016.pdf.

Kaufmann, J., M. Sanginés and M. García Moreno (eds.) (2015), *Building Effective Governments: Achievements and Challenges for Results-based Public Administration in Latin America and the Caribbean*, Banque interaméricaine de développement, Washington, DC, https://publications.iadb.org/bitstream/handle/11319/6960/Building-Effective-Governments.pdf?sequence=4.

Managing for Development Results (n.d.), "What is COMPAS?", page Web, www.mfdr.org/%5C/COMPAS/index.html.

NEPAD (2016), "African Pilot Programme on Enhancing the Use of Country Results Frameworks: Report on findings presented at a consultation held in South Africa hosted by the NEPAD Agency", du 25 au 27 avril 2016, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

OCDE (2016a), "An SDG-based results framework for development co-operation: Draft note by the Results Team of the Development Co-operation Directorate", OCDE, Paris, janvier, www.oecd.org/dac/peer-reviews/SDG-based%20results%20framework.docx.

OCDE (2016b), "Providers' use of results information for accountability, communication, direction and learning: Survey results", OCDE, Paris.

OCDE (2016c), "Results in the 2030 Agenda for Sustainable Development: An SDG-based results approach to development co-operation", OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/peer-reviews/SDGs-and-results-Workshop-messages.pdf.

OCDE (2014), *Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-fr.

OCDE (2012), *Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris,* Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264084780-fr.

OCDE (2011), « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement », Quatrième Forum à Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, 29 novembre- 1 décembre 2011, https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.

OCDE (2008), « Programme d'action d'Accra », approuvé lors du 3e Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, Accra, du 2 au 4 septembre 2008, www.oecd.org/fr/developpement/efficacite/declarationdeparissurlefficacitedelaide.htm.

OCDE (2005), *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264098091-fr.

OCDE/PNUD (2015), « Guide de suivi : Suivi des engagements pour une coopération efficace pour le développement », Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE du Partenariat mondial, http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2015/10/2015_Guide_de_Suivi_2015-2016__Fr.pdf.

Organisation des Nations Unies (2000), *Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies*, Résolution A/RES/55/2, Organisation des Nations Unies, New York, www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm.

PARIS21 (n.d.), « À propos de PARIS21 », page Web, www.paris21.org/fr/about.

Plateforme africaine pour l'efficacité du développement (2015), "Pilot Programme for Enhancing the Use of Country Results Frameworks: African Region Kick-off Workshop", page Web, www.africa-platform.org/events/pilot-programme-enhancing-use-country-results-frameworks-african-region-kick-workshop.

Chapitre 3

Appropriation de la coopération pour le développement par les pays

L'Accord de Partenariat de Busan est fondé sur un engagement visant à promouvoir l'appropriation par les pays de leur propre programme de développement. Pour faire adopter l'appropriation il faut que le pays puisse bénéficier de suffisamment de soutien de la part de parties prenantes à l'extérieur aussi bien qu'au sein du gouvernement pour renforcer les capacités institutionnelles requises pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement. Ce chapitre examine l'état d'avancement de la mise en œuvre de cet engagement, ainsi que les défis rencontrés dans sa mise en pratique. Le chapitre se penche notamment sur les résultats tirés du cycle de suivi 2016 se rapportant : aux efforts consentis par les pays pour renforcer leurs systèmes budgétaires et de gestion des finances publiques (Indicateur 9a) ; à la dépendance des partenaires du développement vis-à-vis des systèmes et des processus nationaux pour attribuer le financement (Indicateur 9b) ; aux progrès accomplis dans le déliement de l'aide (Indicateur 10) ; et, aux efforts déployés par les partenaires du développement pour améliorer la prévisibilité de l'affectation de la coopération pour le développement (Indicateur 5).

 © OCDE, PNUD 2017

Dans une citation souvent invoquée, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Kofi Annan, a fait remarquer que « La bonne gouvernance est le chemin le plus sûr pour en finir avec la pauvreté et soutenir le développement »[1]. Des décennies d'accumulation de données probantes ont permis d'établir le consensus que le développement ne s'importe pas ; pour réaliser un développement réussi et durable, et pour que la coopération soutienne efficacement les efforts de développement, les pays en développement doivent prendre les commandes et diriger la mise en œuvre de leur propre processus de développement (Jerve, 2002 ; OCDE, 2009, Booth, 2012, Kindornay, 2016). En s'appuyant sur ce consensus bien ancré, l'Accord de Partenariat de Busan a obtenu l'engagement de toutes les parties que leurs actions seront guidées par le principe de l'appropriation par les pays[2].

L'appropriation par les pays est habituellement entendue comme le principe selon lequel les pays en développement fixent leurs propres priorités de développement et définissent, dirigent et mettent en œuvre leur modèle de développement préféré en fonction de celles-ci[3]. Le Chapitre 2 traite d'une dimension importante de l'appropriation par les pays en évaluant la mesure dans laquelle les gouvernements prennent les commandes et renforcent leurs outils de planification pour produire les résultats de développement souhaités. Ce chapitre traite d'un autre élément crucial : le degré auquel la mise en œuvre des efforts de développement sont dirigés et appropriés par les pays eux-mêmes. À ce titre, ce chapitre étudie les progrès accomplis par les pays dans le renforcement de leurs principales institutions de gestion publique ; si les partenaires du développement utilisent les institutions et les systèmes nationaux pour acheminer les fonds ; le degré de déliement des fonds ; et si la mise à disposition de la coopération pour le développement par les partenaires du développement devient plus prévisible.

La vue d'ensemble à retenir du cycle de suivi 2016 montre que les avancées antérieures ont été conservées. Pourtant, bien que de bons progrès aient été accomplis dans les engagements de mise en œuvre relatifs à l'appropriation par les pays pendant la période 2005 à 2010, les tendances actuelles ne sont pas entièrement sur la bonne voie pour atteindre les objectifs-cibles ambitieux fixées à Busan. Les pays et les partenaires du développement continuent à investir de manière importante dans le renforcement des systèmes nationaux, mais les résultats de ces efforts sont mitigés et l'appropriation progresse lentement dans divers pays. Il y a autant de pays participant qui connaissent une amélioration de la qualité de leurs systèmes nationaux qu'il y en a où ils sont en déclin ; l'utilisation de systèmes nationaux par les partenaires du développement et la prévisibilité de la coopération pour le développement n'ont progressé que de peu depuis Busan ; et le niveau de l'aide déliée continue à se situer autour des pics atteints en 2013.

Pourtant ces moyennes globales cachent des variations sensibles dans l'efficacité des différents pays et de leurs partenaires du développement à renforcer l'appropriation ; l'examen de ces résultats pourrait s'avérer utile pour l'apprentissage entre pairs et pour orienter les actions à l'avenir.

Indicateur 9a. Les systèmes nationaux sont renforcés

Le renforcement de la gouvernance et du fonctionnement des institutions clés du secteur public est une condition centrale des efforts pour créer des gouvernements efficaces. Les parties se sont engagées à Busan à optimiser la gestion des ressources destinées au développement dans le cadre d'une perspective plus large de renforcer la gestion et la gouvernance publiques. Les gouvernements des pays à revenu faible ou intermédiaire ont notamment convenu de continuer à améliorer la qualité de leurs systèmes nationaux publics de gestion financière et de passation des marchés - souvent dénommés de manière générale « systèmes nationaux » (Encadré 3.1). Dans le cadre de l'accord de Partenariat de Busan les partenaires du développement s'engagent également à utiliser les systèmes nationaux en fournissant la coopération pour le développement aux gouvernements partenaires, au lieu de s'appuyer sur des systèmes parallèles régis par des politiques et processus spécifiques.

Des systèmes nationaux performants sont essentiels pour assurer que les dépenses publiques en faveur des plans nationaux ambitieux se traduisent par des résultats efficients, efficaces et durables en matière de développement (Banque Mondiale, 2012 ; BAsD, 2014). Ces systèmes fixent la réglementation, les systèmes et les processus

à suivre par les responsables qui gèrent les dépenses publiques dans l'exécution du budget, les rapports financiers, le contrôle et la passation des contrats. La qualité des systèmes nationaux, qui déterminent comment les gouvernements collectionnent, gèrent et attribuent les ressources publiques à travers les différents secteurs, a une incidence transversale sur l'efficacité et les résultats globaux du développement.

Encadré 3.1. **Comment mesurer la qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays ?**

L'Indicateur 9a mesure le nombre des pays participants qui progressent au moins d'un demi-point sur l'échelle de la qualité de la gestion budgétaire et financière de la Banque mondiale.

Cet indicateur est fondé sur les scores issus de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale (EPIN).[1] Ces scores vont de 1 à 6, par palier d'un demi-point (0.5) ; plus le score est élevé, plus le système de gestion budgétaire et financière est considéré comme étant fiable.

La Banque mondiale étudie la conformité des pays aux trois dimensions suivantes :

1. un budget exhaustif et crédible lié aux priorités politiques
2. des systèmes de gestion financière efficaces permettant d'assurer la mise en œuvre du budget comme prévu et de manière contrôlée et prévisible
3. des rapports comptables et financiers précis et présentés dans les délais, notamment des comptes publics audités et des dispositifs de suivi efficaces.

Pour le cycle de suivi 2016, le cadre de suivi du Partenariat mondial s'est appuyé sur les scores EPIN les plus récents (2015) pour l'évaluation de la qualité de la gestion budgétaire et des finances publiques ; ces scores sont disponibles pour 60 des pays participants.

Objectif-cible pour 2015 : que la moitié des pays progresse au moins d'un degré (c.-à-d. de 0.5 point) au classement EPIN de la qualité de la gestion budgétaire et financière (Indicateur 13 de l'EPIN).

1. Cet indicateur traite de la valeur d'une sous-dimension de l'EPIN - à savoir l'Indicateur 13 de l'EPIN – qui met l'accent sur la qualité de la gestion budgétaire et financière.

En général, peu de progrès ont été enregistré depuis 2010, malgré quelques exceptions notables

La qualité de la gestion budgétaire et financière dans la plupart des pays (87%) continue de figurer dans la catégorie « moyenne » (Tableau 3.1). Les résultats suggèrent que la plupart des pays doivent toujours améliorer les éléments suivants : présenter des budgets plus exhaustifs et crédibles ; lier de manière efficace leur budgets aux priorités issues des politiques ; s'assurer que les dépenses soient faites de manière contrôlée et prévisible ; et, mettre en place pour les budgets des rapports fidèles et ponctuels en matière de comptabilité, de reporting financier et de l'audit des comptes publics.

L'objectif-cible fixé à Busan visait une progression d'au moins un demi-point pour au moins la moitié des pays devant effectuer le reporting avant 2015. Bien que cet objectif-cible n'ait pas encore été réalisé, un examen comparatif des performances entre l'année de référence (2010) et 2016 fait apparaître quelques tendances intéressantes (Graphique 3.1). Onze pays (18 %) ont réalisé des progrès dans le renforcement de leurs systèmes nationaux : le Tchad, les Comores, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Libéria, le Népal, les Samoa, le Soudan, le Tuvalu et le Zimbabwe. La plupart de ces pays sont soit classés comme des États fragiles[4] soit comme de petits États insulaires en développement. Le fait que ces gouvernements ont réalisé des progrès malgré un contexte national complexe envoie un message

 © OCDE, PNUD 2017

encourageant. Il y avait peu de changement pour 35 pays (58 %), dont la plupart ont connu des hauts et des bas au cours de la période 2010 à 2015. Le plus inquiétant est que 14 pays (23 %) ont connu une détérioration de la qualité de la gestion de leurs finances publiques. Malgré cela, tous ces pays, sauf un, demeurent toujours dans la catégorie « moyenne » car ils retiennent certains des gains enregistrés précédemment ; le Soudan du Sud est le seul à être déclassé en catégorie « faible », en raison essentiellement d'un conflit interne.

Tableau 3.1. **La qualité des systèmes nationaux reste moyenne**

Qualité de la gestion budgétaire et financière (Indicateur 13 de l'EPIN)

Score		2010 Nombre de pays	2010 %	2015 Nombre de pays	2015 %
Élevé	**4.5**	2	4	0	0
	4.0	7	12	7	12
Moyen	**3.5**	23	40	21	35
	3.0	13	23	21	35
	2.5	8	14	10	17
	2.0	4	7	0	0
Faible	**1.5**	0	0	1	2
Nombre total des pays évalués		**57**		**60**	

Source : L'évaluation est basée sur les données de la Banque mondiale (2016a), EPIN-13 classement de la qualité de la gestion budgétaire et financière.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423940

Graphique 3.1. **Tendances en matière de renforcement des systèmes nationaux**

2010-15

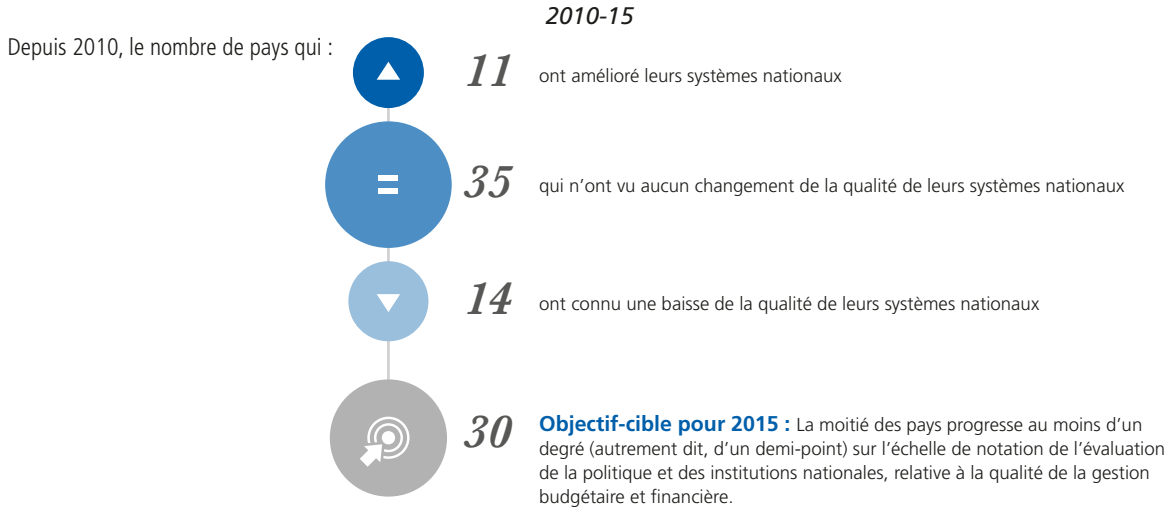

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423719

Atteindre et maintenir les acquis dans le secteur public et la transformation de la gouvernance présuppose un investissement continu

Tout changement institutionnel prend du temps. Il s'agit non seulement de la transformation de règles et de processus, mais aussi du renforcement de la capacité d'appliquer ces règles ; il nécessite le remaniement des fonctions au niveau de l'encadrement, surmonter l'inertie ainsi que les résistances interne et externe ; et, souvent, l'inculcation de nouvelles normes et pratiques. Vu sous cet angle, les résultats du cycle de suivi 2016, si l'on prend une perspective à plus long terme, montrent une image moins sombre : depuis 2005, les pays qui ont réalisé des progrès dans le renforcement des systèmes nationaux sont plus nombreux que ceux qui ont connu des revers.

Encadré 3.2. **Défis clés de la gestion des finances publiques**

Malgré les différences entre pays dans le cadre de la gestion des finances publiques, des tendances intéressantes se dégagent des évaluations des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) qui ont été rendues publiques (Tableau 3.2). Pour les 70 pays qui y participent, les données confirment que l'élaboration des budgets est meilleure que leur exécution (De Renzio, Andrews et Mills, 2010). Ceci est un élément important car l'élaboration du budget reflète les intentions des gouvernements tandis que l'exécution du budget - qui comprend les audits internes, le contrôle, la gestion de la trésorerie et la passation des marchés – reflète le comportement effectif ; l'incidence de la politique y est donc plus importante et pour cette raison l'exécution est plus dure à réformer (Andres, 2013). Aussi, l'exécution va au-delà du rôle du bureau du budget : les services décentralisés du gouvernement doivent être efficaces dans la gestion de la trésorerie, des comptes-rendus financiers, de la supervision et de la passation des marchés. L'inégalité des capacités à travers les ministères aura une incidence sur la performance. Qui plus est, la prévisibilité, la couverture et la gestion du financement de la coopération pour le développement sont signalées comme étant un défi clé en matière de gestion des finances publiques dans la plupart des pays participants.

Tableau 3.2. **Les défis les plus courants dans la gestion des finances publiques**

Scores PEFA

Domaines faibles de gestion des finances publiques *Scores C à C+*	**Domaines très faibles de gestion des finances publiques** *Scores D à D+*
Accès du public aux principales informations budgétaires	Efficacité du système d'audit interne
Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses	**Prévisibilité de l'appui budgétaire direct**
Stock et suivi des arriérés de paiements de dépenses	Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières
Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année	**Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services**
Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale	Examen des rapports d'audit externe par le pouvoir législatif
Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif	**Renseignements financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide-projet et de l'aide-programmes et établissement des rapports y afférents.**
Efficacité des contrôles des états de paie	**Proportion de l'aide gérée sur la base des procédures nationales**
Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques	
Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	
Qualité et respect des délais des états financiers annuels	
Efficacité des contrôles internes pour les dépenses non salariales	
Mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation des marchés publics	
Qualité et respect des délais des états financiers annuels	
Étendue, nature et suivi de l'audit externe	
Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public	

Remarques : Données pour 70 pays participants, évaluation PEFA la plus récente rendue publique. Caractères gras pour des questions directement ou indirectement liées à la coopération pour le développement.

Source : Secrétariat PEFA (2016), « Public expenditure and financial assessments », ensemble de données, https://pefa.org/assessments/listing.

 © OCDE, PNUD 2017

En outre, les scores EPIN rendus publics ont un biais négatif car les scores EPIN sont confidentiels pour les pays où le développement est plus réussi[5]. Si on inclut les 21 pays participants pour lesquels les scores EPIN ne sont pas rendus publics en raison de leur niveau de développement plus élevé, et en se fiant aux informations fournies par des évaluations analogues (à savoir les dépenses publiques et la responsabilité financière, ou les évaluations PEFA), la vue d'ensemble change : 35% des pays participants bénéficient d'institutions solides de gestion des finances publiques, 64% se classent dans la catégorie moyenne et un seul se classe dans la catégorie faible (Encadré 3.2). Toutefois, les progrès depuis 2010 restent limités.

La plupart des pays ont pris des mesures pour renforcer leurs systèmes de gestion des finances publiques, bien qu'avec des résultats mitigés

La crise financière mondiale et ses suites ont éprouvé la gestion des revenus et des dépenses dans la plupart des pays, déclenchant des mesures généralisées pour renforcer ces domaines (Cangiano, Curristine et Lazare, 2013) ; de nombreux pays qui participent au cycle de suivi 2016 ont réalisé d'importants investissements pour améliorer leurs systèmes nationaux. Ces dernières années les efforts visant l'établissement ou l'expansion de systèmes de gestion des informations en matière de finances publiques ont compris plus de 135 programmes dans 75 pays[6]. Beaucoup d'autres pays mettent à jour leurs règlements pour la gestion des finances publiques et pour la passation des marchés, remanient les processus administratifs et budgétaires, et renforcent les capacités du personnel. Les pays ont en particulier consacré de gros efforts au renforcement de leurs institutions d'audit et de supervision indépendantes, à l'élaboration des budgets annuels avec des prévisions pour l'exercice financier, à l'élaboration des propositions du budget et des revues annuelles, et à l'harmonisation des dépenses et des priorités d'investissement (Banque mondiale, 2016a : 38) ; au cours du cycle actuel de suivi, 48 des pays participants (59 %) ont signalé disposer déjà d'un cadre de dépenses à moyen terme ou que celui-ci était en cours d'élaboration.

> *Exemple des efforts de modernisation : Pour améliorer les liens entre le budget et des politiques prioritaires, les comptes-rendus fiscaux et les systèmes de gestion, le gouvernement de Madagascar a adopté le Système national de suivi et d'évaluation, harmonisé avec les priorités du Plan national de développement qui, à son tour, fixe la stratégie et le cadre du budget quinquennal. Depuis 2015 les comptes-rendus d'exécution du budget sont publiés sur le site web du ministère des Finances ; des efforts importants ont été consacrés à la consolidation des informations sur les retards, à la renégociation avec les créanciers et à l'amélioration du suivi (Banque mondiale, 2016a : 39). Comme conséquence, entre 2014 et 2015, le score EPIN de Madagascar est monté à 2.5 - celui-ci ayant subi une baisse marquée (de 3.5 à 2.0) à la suite de la crise financière mondiale.*

Les partenaires du développement ont soutenu ces efforts en fournissant près de 16 milliards USD depuis 2010 dans l'objectif de renforcer la gestion des finances publiques dans les 81 pays participants[7]. De nombreux pays ont consacré ce soutien au diagnostic de leurs systèmes nationaux et à la mise en œuvre de plans d'action visant à les renforcer ; d'autres pays, tels que le Zimbabwe, ont réussi à améliorer sensiblement la qualité de la gestion des finances publiques de manière indépendante[8].

Toutefois, les recherches indiquent que, tandis que le soutien des partenaires consacré aux efforts de modernisation de la gestion financière est associé de manière positive et sensible aux meilleurs systèmes nationaux, l'efficacité du soutien des partenaires est nuancée (De Renzio, Andrews et Mills, 2011).

Les résultats souvent limités découlant de ces réformes font l'objet d'une littérature abondante et d'une introspection profonde parmi les responsables gouvernementaux et les conseillers en gouvernance. À la suite de la crise financière mondiale, les contraintes fiscales ont provoqué une dégradation de la qualité de la gestion budgétaire et des finances publiques, déclenchant des transformations portées vers la prise de décision centralisée et des approches descendantes dans l'élaboration des budgets (Alesina, Ardagna et Trebbi, 2006 ; Randma-Liiv et Bouckaert, 2016 : 228).

De nouvelles approches pourraient contribuer au renforcement des systèmes nationaux

Malgré les progrès limités récents, des constatations provenant d'évaluations récentes, de recherches académiques et de travaux techniques conjoints réalisés par des praticiens font ressortir plusieurs éléments qui sont couramment considérés comme augmentant les chances de réussite des efforts visant à l'amélioration de la qualité des systèmes nationaux :

- **Des diagnostics conjoints ont aidé à l'identification des faiblesses des institutions nationales et à la coordination du soutien des partenaires du développement pour leur renforcement.** Contrastant fortement avec d'autres domaines de la gestion du secteur public, les efforts de modernisation de la gestion des finances publiques bénéficient de plusieurs outils diagnostics qui évaluent la qualité générale des systèmes nationaux, ainsi que celle d'institutions particulières, par rapport à des normes et repères internationaux (Secrétariat PEFA, 2011 ; De Renzio, 2013). Ces outils permettent aux gouvernements d'identifier les besoins institutionnels et aident les partenaires du développement à orienter leur soutien à la gestion des finances publiques et à évaluer le risque fiduciaire de l'utilisation des systèmes nationaux[9]. Depuis 2005, plus de 535 évaluations PEFA ont été réalisées dans plus de 150 pays, y compris les 81 pays participants au cycle de suivi 2016 - dont certains également au niveau infranational. Le fait que ces évaluations soient habituellement des efforts multi-parties prenantes, comprenant les gouvernements et les partenaires multiples, est encourageant.
- **Les diagnostics doivent être complétés par des données probantes plus solides fondées sur la question : *comment* se fait le changement institutionnel et qu'apporte-t-il à la performance et aux résultats ?** L'identification et la diffusion réussie de bonnes pratiques attrayantes dans la gestion des finances publiques sont bien prises en compte dans les normes internationales actuelles telles que le programme PEFA. Les gouvernements qui se conforment à la norme gagnent en légitimité externe car comparer les institutions aux meilleures pratiques sert comme point de départ dans les débats concernant la politique et la conception de la réforme (Banque mondiale, 2012). Toutefois on admet de plus en plus que les approches «passe-partout» (universelle) à la modernisation de la gestion des finances publiques ne conviennent pas et que le consensus doit être remis en question, en essayant des approches innovantes (OCDE, 2015a : 207-211). Comme l'a mentionné la Banque mondiale lors de la révision de la stratégie globale de l'organisation dans ce domaine, « ce qui fonctionne dans la réforme de la gestion du secteur public dépend étroitement du contexte et les preuves explicites restent limitées » (Banque mondiale, 2012 : 1). Il serait bon de reconnaître les limites des approches actuelles et d'investir dans l'élargissement de la base des preuves de ce qui marche et pourquoi. Les approches pilotes telles que celles qui sont actuellement mises à l'essai par la Plateforme pour des institutions efficaces et l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire sont un pas dans la bonne direction (PIE, 2015 ; CABRI, 2014).
- **Le passage des « bonnes pratiques » aux approches « les plus adaptées » pourrait contribuer à la réalisation de progrès dans la gestion des finances publiques et dans la passation des marchés.** Il existe un degré élevé d'incertitude concernant les formes institutionnelles qui conviennent à l'amélioration de la performance du secteur public dans un contexte donné, et les approches standardisées ne semblent pas fonctionner. Les efforts conjoints des gouvernements et des partenaires du développement dans ce domaine passent progressivement des approches fondées sur les « bonnes pratiques » aux approches les « mieux adaptées » (Banque mondiale/FMI, 2013 ; Andrews 2015). Dans cette approche nous devons essentiellement nous focaliser sur des problèmes et priorités spécifiques et définis sur place. Un tel changement demande une modification sensible des idées et des incitations ainsi qu'une « écoute » active et l'harmonisation en fonction des priorités nationales (Custer et al., 2015)[10]. Toutefois, ce faisant, les gouvernements et les partenaires doivent s'assurer que leurs efforts pour aborder les faiblesses inhérentes à la gestion des finances publiques ou des systèmes de passation des marchés sont appropriés par ceux qui en sont les plus affectés (Andres, Pritchette et Woolcock, 2013). Ceci demande une approche flexible et itérative ; il faut aussi reconnaître que les institutions publiques sont définies par la complexité et donc qu'un certain degré d'expérimentation, associé à une rétroaction rapide, est nécessaire pour

 © OCDE, PNUD 2017

permettre l'apprentissage et le changement institutionnel basé sur les données probantes. Les processus de modernisation de la gestion des finances publiques sont plus efficaces quand ils sont conçus avec un point focal clair et quand ils prennent en compte l'incertitude. Ils doivent aussi être étroitement suivis et doivent être souples dans la navigation d'obstacles et pour faire face à des oppositions inattendues (Banque mondiale, 2012 : 5) ; ceci nécessite de surmonter une certaine aversion aux risque et accepter des échecs occasionnels de la part des institutions (OCDE, 2015a : 191-211).

- **Il est d'une importance capitale de promouvoir un engagement pour le changement à plus long terme.** Il est crucial d'évaluer l'espace politique, les marges de manœuvre et les capacités institutionnelles, et d'utiliser ces évaluations pour façonner la conception des réformes de modernisation de la gestion des finances publiques (Dener, Watkins et Dorotinsky, 2011 ; Banque mondiale/FMI, 2013 : XV), tout comme il est indispensable de comprendre la situation et l'avantage comparatif de chacune des institutions clés qui doivent guider la réforme, notamment le Ministère des finances (Mustapha et Welham, 2016). D'importance égale, étant donné la longue durée de la mise en œuvre de ce genre de changement institutionnel, est le besoin de renforcer la redevabilité interne et la coordination descendante au sein du gouvernement ; la plupart des évaluations ont constaté qu'un engagement politique soutenu est la clé pour la mise en œuvre réussi des réformes (Lawson, 2012 : Banque mondiale, 2013 ; BID, 2014 ; BAsD, 2014). Un tel engagement est important pour équilibrer les coûts à court terme du changement institutionnel avec les avantages à plus long terme de systèmes nationaux plus solides ; les avantages immédiats des réformes en amont ne sont pas souvent évidents pour les décisionnaires, contrairement aux coûts politiques et aux défis bureaucratiques de leur mise en œuvre. Les évaluations démontrent que l'engagement du gouvernement à la réforme au niveau technique, ou la pression exercée par les assemblées législatives, la société civile ou les partenaires du développement ne suffisent pas si le processus ne bénéficie pas d'une volonté politique forte ; par contre, si cette volonté politique existe, elle aidera à appuyer ces efforts (Lawson, 2012). En somme, du réalisme en ce qui concerne la portée du changement institutionnel recherché, une approche plus franche et souple quant à la programmation du processus, et comment rendre les avantages de ces réformes plus évidents pour maintenir l'engagement politique tout au long de la réforme, sont souvent préconisés pour effectuer un changement institutionnel durable (Banque mondiale, 2010 : 223-255).
- **Les réformes de la gestion des finances publiques et les réformes plus larges de l'administration publique sont indissociables.** Il est difficile de dissocier les efforts pour créer des systèmes nationaux efficaces du besoin de développer et de retenir des fonctionnaires compétents (OCDE, 2015a). Que ce soit le renforcement de l'indépendance et de la capacité du système judiciaire pour lutter contre l'impunité et pour décourager les comportements corrompus (Haruna et Vyas-Doorgapersad, 2016) ou l'amélioration de l'efficacité des institutions publiques dans l'objectif de fournir des services durables et une bonne gouvernance - les changements dans tous les domaines publics doivent être abordés en même temps, avec un accent particulier sur le développement des capacités (OCDE, 2011b : 8-9, Banque mondiale, 2012, 2013).

Indicateur 9b. Les partenaires du développement utilisent les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés propres aux pays

Les partenaires du développement ont décidé à Busan « d'utiliser les systèmes nationaux en tant qu'approche par défaut dans le cadre de la coopération au service du développement pour appuyer les activités gérées par le secteur public » (OCDE, 2011a : para 19a). Le cadre de suivi du Partenariat mondial mesure l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés en tant qu'indicatif de l'utilisation plus large d'institutions et de systèmes nationaux (Encadré 3.3). Ces systèmes fiduciaires sont importants afin d'assurer l'intégrité, l'efficience et l'efficacité des institutions gouvernementales. En les utilisant, plutôt que d'établir des systèmes parallèles, les partenaires de la coopération pour le développement aident à renforcer des institutions nationales, appuyant ainsi l'appropriation et la pérennité à long terme des efforts de développement.

Encadré 3.3. **Comment estimer l'utilisation des systèmes nationaux par les partenaires du développement ?**

L'Indicateur 9b mesure la part des décaissements de coopération pour le développement destinés au gouvernement en utilisant les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés, ce qui comprend l'utilisation des règles et des procédures propres au pays – plutôt que celles du partenaire du développement – pour l'exécution du budget, le reporting financier, l'audit et la passation des marchés de biens et de services.

Objectif-cible pour 2015 : Pour cet indicateur, les objectifs-cibles dépendent de la qualité des systèmes nationaux, tels que mesurés par l'indicateur 9a :

- Dans les pays avec un score de 4.5 ou plus pour la qualité du système national, les partenaires du développement devraient réduire l'écart dans l'utilisation des systèmes nationaux de deux tiers.
- Dans les pays avec un score entre 3.5 et 4.5 ils devraient le réduire de un tiers.
- Busan n'a pas établi d'objectif-cible pour les pays où les systèmes nationaux sont plus faibles.

L'utilisation des systèmes nationaux augmente légèrement à travers le monde

Parmi les 81 pays qui procèdent au reporting lors du cycle de suivi du Partenariat mondial, la moitié des déboursements versés et enregistrés aux gouvernements ont utilisé des systèmes nationaux. Parmi les 60 pays qui ont participé aux deux cycles de suivi de 2011 et de 2016, l'utilisation des systèmes nationaux a augmenté de 6 % (Graphique 3.2). Cette augmentation est due au fait que les partenaires du développement font désormais plus de confiance à la capacité des procédures d'exécution des budgets nationaux à gérer les fonds de coopération pour le développement, mais surtout à une plus grande utilisation des comptes-rendus financiers et des mécanismes de vérification des pays eux-mêmes ; l'utilisation de ces trois éléments a atteint, dans son ensemble, une moyenne de 55 % ; par contre, le recours aux systèmes nationaux de passation des marchés a légèrement baissé (de 2 %) par rapport à 2010.

Graphique 3.2. **Tendances globales dans l'utilisation des systèmes nationaux**

Pour les 60 pays participants aux cycles de suivi de 2011 et de 2016

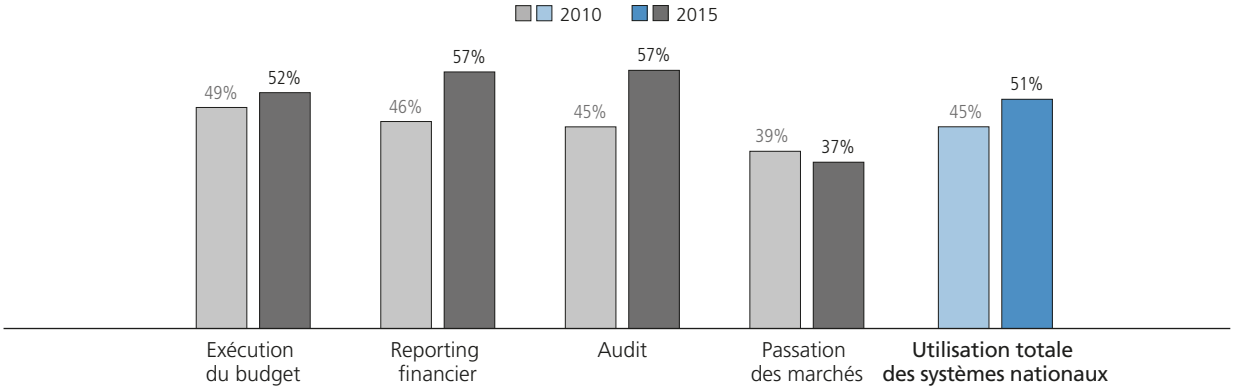

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423720

Bien que dans leur ensemble les progrès en matière d'utilisation des systèmes nationaux aient été lents, certains cas sont encourageants. Par exemple, dans le sous-ensemble de pays avec des scores EPIN qui demandent une plus grande utilisation de leurs systèmes nationaux par les partenaires du développement (c.-à-d. 3.5 à 4.5), l'utilisation de ceux-ci a augmenté de 9 % par rapport à 2010 (54 % par rapport à 45 %) ; l'objectif-cible

 © OCDE, PNUD 2017

de Busan pour ces pays était de réduire l'écart de un tiers, pour arriver à une utilisation des systèmes nationaux de 65 %. Les résultats d'ensemble cachent également de grosses disparités entre les 30 pays : 18 de ces pays (ou 60 %) ont vu une augmentation de l'utilisation de leurs systèmes tandis que pour les 12 autres pays il y a eu une réduction. Pour sept pays, le niveau d'utilisation des systèmes nationaux était particulièrement élevé, dépassant l'objectif-cible de 65 % : l'État plurinational de Bolivie, le Mali, le Pakistan, le Rwanda, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, les Samoa et l'Ouganda. Ce qui est encourageant est que dans certains de ces cas, les bons résultats sont dus à une plus grande utilisation de systèmes nationaux de passation des marchés.

Il existe des divergences importantes entre les partenaires du développement quant à leur utilisation des systèmes nationaux (Graphique 3.3). Depuis 2010, autant de partenaires du développement ont augmenté leur utilisation des systèmes nationaux que ceux qui l'ont réduite (environ 41 % des partenaires dans chaque cas). Les chefs de fil demeurent les banques multilatérales de développement, bien que celles-ci aient légèrement réduit leur utilisation de ces systèmes, suivi des partenaires bilatéraux du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, et des fonds verticaux. D'autres partenaires bilatéraux, en dehors du CAD, ont réalisé de grands progrès dans leur utilisation des systèmes nationaux, avec une forte hausse de 4 % à 40 % depuis 2010. Cependant, les agences des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales et régionales continuent de dépendre de systèmes institutionnels pour fournir la plus grosse part de leur coopération pour le développement.

Graphique 3.3. **Utilisation des systèmes nationaux par les partenaires du développement**

Par type de partenaire

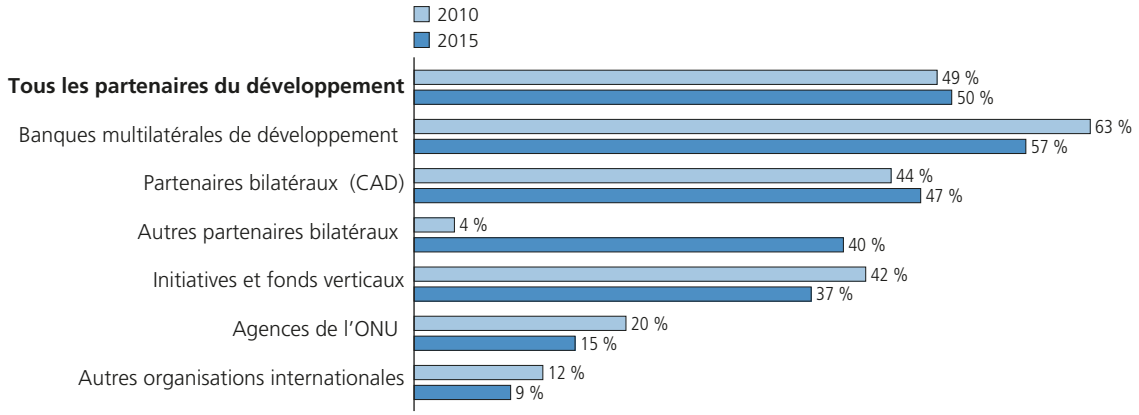

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423738

Plusieurs facteurs influent sur l'utilisation des systèmes nationaux par les partenaires du développement

Les résultats du cycle de suivi 2016 montrent que le degré d'utilisation par les partenaires du développement des systèmes nationaux est fortement influencé par le contexte national, ainsi que par les approches et politiques de ces derniers. Dans la pratique, les données suivent une courbe en forme de U, avec une utilisation accrue des systèmes nationaux par les pays qui disposent de systèmes nationaux aussi bien solides que faibles, mais pour des raisons différentes :

- **Dans une certaine mesure, les partenaires du développement fondent leurs décisions en matière d'utilisation de systèmes nationaux sur la qualité de la gestion budgétaire et des finances publiques.** L'analyse multivariée des données de suivi indique un rapport positif important entre la qualité de la gestion budgétaire et financière du pays (à savoir l'Indicateur 9a) et le degré d'utilisation des systèmes nationaux. Plus la qualité des systèmes nationaux est grande, moins le risque fiduciaire

est important, ce qui assure un degré d'utilisation des propres systèmes budgétaires et de gestion des finances publiques des pays plus élevé, pour effectuer les décaissements au titre de la coopération pour le développement.

- **Les pays qui sont les plus tributaires d'un soutien extérieur ont tendance à connaître un taux d'utilisation de leurs propres systèmes plus élevé.** Selon Knack (2014 : 843), une explication pour ce phénomène est que, pour fournir de plus hauts niveaux de coopération pour le développement, les partenaires du développement doivent s'appuyer sur des modalités analogues au soutien budgétaire.
- **Les partenaires du développement montrent des profils d'évitement et de gestion des risques.** Ces profils, à leur tour, déterminent les approches différentes des partenaires adaptées aux contextes analogues des pays (CABRI, 2014 : 35-36). En plus du risque fiduciaire, certains partenaires peuvent prendre en compte des éléments non fiduciaires, tels que la situation relative aux droits de l'homme, la qualité des politiques et l'engagement favorable envers les pauvres, ou la stabilité macroéconomique. L'analyse des données de suivi 2016 indique que des caractères tels que ceux-ci sont des éléments importants touchant la décision des partenaires relative à l'utilisation des systèmes nationaux[11].
- **Les partenaires utilisent les systèmes nationaux en appliquant différentes modalités de coopération pour le développement.** La moitié des partenaires du développement évalués lors du cycle de suivi 2016 utilisent des systèmes nationaux malgré une utilisation relativement faible des modalités de soutien des budgets sectoriels[12]. Cette situation suggère qu'ils trouvent les moyens pour se fier aux systèmes nationaux dans le cadre des divers types de soutien à la coopération pour le développement (Encadré 3.4).

Encadré 3.4. Facteurs et initiatives qui accroissent l'utilisation des systèmes nationaux

Le risque perçu est un élément important pour déterminer l'utilisation des systèmes nationaux. Une évaluation comparative des sept partenaires les plus importants (CABRI, 2014 : 38) a révélé que, tandis que la Banque mondiale et les banques de développement régionales établissent l'admissibilité des systèmes nationaux sur le fondement d'un cadre fiduciaire claire, d'autres partenaires ont tendance à inclure des éléments non-fiduciaires dans son établissement. Des partenaires tels que USAID, l'Union européenne, l'Allemagne et le Royaume-Uni prennent en compte la démocratie, les droits humains et les éléments liés à la gouvernance pour établir l'admissibilité. La France et l'Allemagne, entre autres, prennent également en compte le contexte macroéconomique. De plus en plus, les partenaires du développement clarifient leurs critères pour l'utilisation des systèmes nationaux et établissent des procédures pour la gestion des risques fiduciaires aussi bien que non-fiduciaires par moyen d'approches coordonnées et ciblées. Par exemple, les mécanismes de soutien du budget sectoriel assistent les partenaires à concentrer les ressources dans des institutions du secteur en question, considéré comme étant relativement plus robustes. Des fonds fiduciaires multi-donneurs tels que le Fonds de reconstruction de l'Afghanistan, canalisent des ressources pour les programmes dirigés par les gouvernements en utilisant certains éléments des systèmes nationaux et en partageant les risques parmi de multiples partenaires. D'autres pratiques font une place à la société civile dans les comités de pilotage de fonds fiduciaires multi-donneurs créant ainsi une plus grande harmonie avec les besoins du pays et répondant ainsi à la pression nationale pour une utilisation adaptée du financement (Manuel et al., 2012 : 23).

Des réactions spécifiques aux chocs macroéconomiques aident également à augmenter l'utilisation des systèmes nationaux. Par exemple, les banques de développement ont progressivement assumé le rôle de créanciers contracycliques, mettant l'accent sur les prêts à décaissement rapide associés aux réformes des politiques, ce qui accélère la vitesse de la livraison des prestations et crée un espace fiscal quand on en a le plus besoin (Griffith-Jones et Gottschalk, 2012). Ces prêts sont généralement plus importants.

…

Étant donné que les virements sont versés directement aux trésoreries, ils sont généralement utilisés par les systèmes nationaux par définition. Ces pratiques s'étendent à la Banque mondiale, aux banques de développement régionales, et aux banques de développement bilatérales du Brésil, du Canada, de la République populaire de Chine et de l'Allemagne (Ferraz, Além et Madeira, 2016).

Finalement, certains partenaires du développement expérimentent de nouvelles modalités de coopération pour le développement au niveau du pays qui s'appuient davantage sur une utilisation accrue des systèmes nationaux. Le Luxembourg a développé l'aide budgétisée au Sénégal, un hybride entre les interventions du type projet et le soutien au budget sectoriel. Les modalités axées sur les résultats, où les fonds sont décaissés après la réalisation des résultats souhaités, retiennent également l'attention. La modalité du Programme pour les résultats de la Banque mondiale est un exemple de cette approche avec un financement global de 12 milliards USD de 2012 à 2016 pour soutenir des programmes gouvernementaux qui s'élevaient à 57 milliards USD. Une assistance technique supplémentaire est souvent comprise comme parti de l'ensemble pour aider les gouvernements à renforcer leurs propres systèmes nationaux.

Indicateur 10. L'aide est déliée

Une aide liée implique un financement dont les partenaires placent des restrictions géographiques au sein desquelles les fonds peuvent être dépensés (OCDE, 1987). Lier l'aide de cette façon diminue l'utilisation efficace des fonds et réduit l'optimisation de la coopération pour le développement, car les fournisseurs en mesure de répondre à l'appel d'offre de biens et services se limitent à ceux qui se situent dans l'ensemble restreint de territoires (en général le pays du partenaire du développement). C'est pour cette raison que les biens et services obtenus par le biais de l'aide liée ont tendance à être plus chers ou de qualité moindre que leurs équivalents obtenus auprès de fournisseurs locaux du pays où le projet ou programme est mis en œuvre, ou encore auprès d'autres fournisseurs étrangers plus compétitifs (Ellmers, 2011).

On estime que les coûts de l'aide liée sont entre 15 et 30 % plus élevés que ceux de l'aide déliée (Bhagwati, 1967 ; Jepma, 1991 ; Clay, Geddes et Natali, 2009). Toutefois, hormis les coûts économiques, l'aide liée entrave l'appropriation par un pays des décisions de passation des marchés et le prive d'éventuels effets externes positifs de l'utilisation de la coopération pour le développement, comme la création des marchés pour les fournisseurs locaux (OCDE, 2011c). De plus, l'aide liée complique l'alignement et l'harmonisation des procédures des partenaires du développement. En revanche, l'aide déliée procure des biens et services rentables tout en créant des opportunités locales et en améliorant la transparence des procédures de passation des marchés (Commission européenne, 2002).

En 2001, les partenaires bilatéraux du CAD ont convenu d'une recommandation de délier immédiatement l'aide, au moins dans les pays développés qui ont le plus de mal à supporter les coûts associés au financement lié (Encadré 3.6) (OCDE, 2001). En 2008, cette recommandation a été révisée pour inclure le déliement de l'aide apportée aux pays pauvres très endettés, sans réduire le soutien apporté aux groupes de pays bénéficiant de la recommandation originale (OCDE, 2014)[13]. La Déclaration de Paris a appelé les membres du CAD à poursuivre leurs avancées sur la voie du déliement de l'aide, et le Programme d'action d'Accra encourage tous les partenaires du développement à « élaborer des projets propres à chacun pour poursuivre le déliement de leur aide » ; pourtant aucuns objectifs-cibles ou délais n'ont été définis dans ces deux déclarations. Pareillement, l'Accord de partenariat de Busan exhortait les partenaires du développement à « accélérer [leurs] efforts pour délier [leur] aide » (OCDE, 2011a).

D'ici à 2005, moins des deux tiers de la coopération pour le développement étaient apportés par le biais de la passation des marchés restreinte pour presque tous les partenaires du développement. Des progrès

considérables ont été réalisés jusqu'en 2010, lorsque la tendance a ralenti tandis que les crises financières et économiques pesaient sur les budgets de coopération pour le développement, faisant obstacle aux efforts de déliement de l'aide au développement (OCDE, 2015c ; OCDE/PNUD, 2014).

Encadré 3.5. **Comment mesurer l'aide déliée ?**

L'Indicateur 10 mesure si l'aide au développement des partenaires du développement bilatéraux du CAD est déliée.

L'aide est considérée comme déliée lorsqu'un partenaire bilatéral n'impose pas de restriction géographique à l'utilisation des fonds de coopération pour le développement (par ex., en exigeant que la passation de biens et services acquis par ces fonds se fasse auprès de fournisseurs situés dans un pays particulier).

Objectif-cible pour 2015 : progrès continus au fil du temps.

Depuis 2010, la part d'aide publique au développement (APD) signalée comme déliée n'a que légèrement augmenté et le pourcentage global d'aide déliée continue de tourner autour de la valeur maximale atteinte en 2013 (Graphique 3.4). Les membres du CAD ont rapporté qu'en 2014, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, 78 % de leur APD bilatérale était déliée ; si l'on ne prend en compte que les 81 pays qui ont participé au cycle de suivi 2016, il s'agit d'une légère augmentation (79 %)[14].

Ces taux d'ensemble de l'aide déliée masquent les différences entre partenaires bilatéraux pour ce qui est de leur performance dans le déliement de l'APD. Plusieurs pays, la plupart en Europe du Nord, pourraient être considérés comme des champions du déliement, car depuis 2010 ils entretiennent des programmes où l'aide est entièrement déliée ou presque entièrement déliée (plus de 95 %) ; la Belgique, le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni font partie de ce groupe. Six membres du CAD n'ont toutefois toujours pas atteint le taux fixé en 2010 à 74 % d'aide déliée. D'autres encore, comme l'UE, la Corée et l'Espagne, ont connu une augmentation remarquable entre 2010 et 2014, en accroissant la part d'aide déliée d'environ 20 points de pourcentage. Quant à elle, l'Italie, a affiché la plus grande augmentation, en gagnant presque 35 points de pourcentage.

Certains partenaires du développement considèrent l'aide liée comme un moyen de promouvoir des sociétés nationales tout en apportant la coopération pour le développement. Il n'existe toutefois pas de données probantes convaincantes que l'aide liée augmente de manière conséquente les exportations des partenaires du développement ni qu'elle génère plus d'emplois (Lloyd et al., 2000 ; Pettersson et Johansson, 2013).

Graphique 3.4. **Part de l'aide déliée**

Tendances de 2005 à 2014 (estimations les plus récentes disponibles)

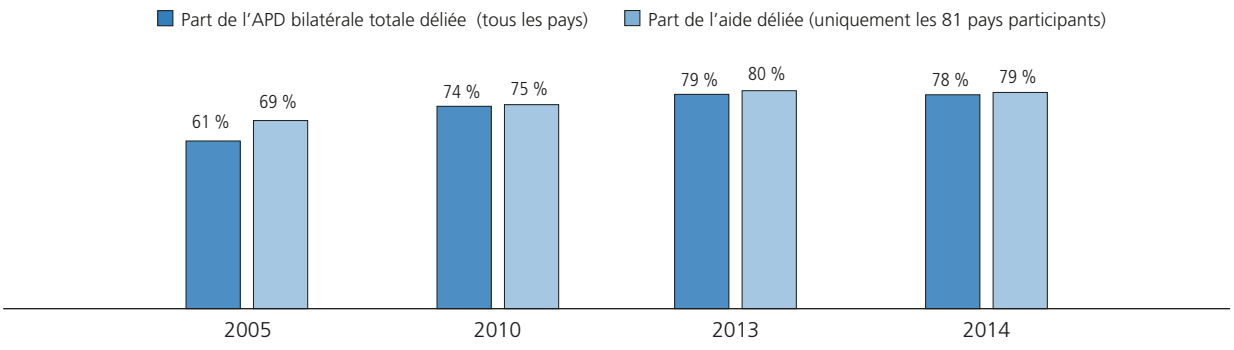

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423746

Certaines études récentes révèlent par ailleurs que les coûts du déliement de l'aide peuvent dépasser tous les gains potentiels de l'aide liée (Knack et Smets, 2013). En ce sens, les arguments qui s'opposent au déliement de l'aide doivent être motivés par d'autres considérations, comme le rôle grandissant des sociétés du secteur privé des pays donneurs dans l'acheminement de la coopération pour le développement[15].

Beaucoup de facteurs peuvent encourager les partenaires du développement à délier l'aide, dont la pression exercée par les pairs. Les recommandations du CAD ainsi que la Déclaration de Paris et les engagements d'Accra et de Busan ont associé le déliement de l'aide à son efficacité, créant par là des incitations pour que les pays augmentent leur part d'aide déliée (Knack et Smets, 2013). Les recherches mènent à penser que dans une certaine mesure, les partenaires du développement sont sensibles aux décisions des autres partenaires du développement qui œuvrent à délier leur aide dans un même pays[16].

> ***Exemples de bonnes pratiques : la Corée a fait passer sa part d'aide déliée, qui était de 32 % en 2010 lorsqu'elle devenu membre du CAD, à 53 % en 2014 ; suite à la pression internationale et à son engagement à respecter les normes convenues, la part d'aide déliée était encore passée à 75 % d'ici 2015 (Chung, Eom et Jung, 2015).***

Les défis liés à la gouvernance dans les pays bénéficiaires influencent aussi les décisions des partenaires du développement en matière de déliement de l'aide. Tandis que le Programme d'action d'Accra encourageait les partenaires du développement à favoriser le recours à « des sources locales et régionales d'approvisionnement […] et [à autoriser] les entreprises locales et régionales à soumissionner », des recherches récentes indiquent que la qualité des systèmes nationaux de passation des marchés influence la part d'aide effectivement déliée (Ellmers, 2011).

Encadré 3.6. **Plus d'efforts sont nécessaires pour effectivement délier l'aide**

Bien que l'aide soit souvent officiellement déliée pour permettre à des sociétés en dehors de celles du pays du partenaire du développement de répondre aux appels d'offres, cette démarche pourrait être insuffisante pour délier effectivement l'aide. Un lien informel peut s'établir si les partenaires du développement utilisent des procédures d'appel d'offres qui donnent l'avantage à leurs sociétés nationales, ou s'ils choisissent simplement de financer des projets dans les secteurs où les sociétés nationales ont un avantage concurrentiel.

La *Recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés* a appelé l'APD à être déliée à la fois formellement et informellement. Une disposition visant la transparence demandait que les notifications de coopération pour le développement non liée soient faites au préalable, ainsi que les notifications a posteriori sur les contrats octroyés ; la mise en œuvre du deuxième aspect de ces dispositions est encore limitée.

Les pratiques d'adjudication des marchés fournissent une autre perspective du degré de déliement effectif de l'aide. En 2013, 48 % des contrats de coopération pour le développement étaient attribués à des fournisseurs du pays du partenaire bilatéral, 42 % à des fournisseurs du pays bénéficiaire et 10 % à d'autres fournisseurs. Dans l'ensemble, la part de contrats attribués à des sociétés du pays partenaire du développement a presque doublé entre 2003 et 2013, pour atteindre près de 90 % chez plusieurs partenaires du développement (OCDE, 2015c).

Indicateur 5a. La coopération pour le développement est prévisible (annuelle)

Les gouvernements qui bénéficient d'une coopération pour le développement prévisible peuvent prévoir et gérer bien plus efficacement leurs politiques et programmes de développement (Encadrés 3.7 et 3.8). La Déclaration de Paris (2005) a engagé les partenaires du développement à verser les fonds « en temps voulu et selon un calendrier prévisible en respectant les échéances convenues » (OCDE, 2005). Le Programme

d'action d'Accra, lui, a remis l'accent sur l'importance de la prévisibilité en appelant urgemment à l'apport « des informations complètes et à jour sur les engagements annuels et les versements réellement effectués » (OCDE, 2008). Enfin, à Busan, les partenaires du développement ont explicitement réaffirmé ces engagements en faveur de la prévisibilité.

Encadré. 3.7. **Comment calculer la prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement**

L'Indicateur 5a mesure la part de financement de la coopération pour le développement qui est versée au gouvernement au cours de l'exercice budgétaire pour lequel les partenaires du développement ont prévu le financement. Cette démarche permet d'observer à la fois la fiabilité des partenaires du développement concernant l'acheminement des ressources promises pendant l'exercice concerné et leur capacité à prévoir et à décaisser ce financement avec exactitude (c.-à-d. mettre en œuvre leurs activités de coopération pour le développement) sur une période de 12 mois.

Objectif-cible pour 2015 : Réduire de moitié l'écart entre la part du financement de la coopération pour le développement prévue pour l'année suivante (ou exercice budgétaire suivant) et la coopération pour le développement réellement décaissée.

Dans l'ensemble, la prévisibilité annuelle a légèrement baissé au cours des cinq dernières années. Les pays participant au cycle de suivi 2016 ont rapporté que 83 % de tous les fonds destinés au secteur public ont été versés comme prévu pendant les cinq années de référence, manquant ainsi de réaliser l'objectif-cible de Busan fixé à 90 % et chutant sous le taux de 2010.

Cette moyenne globale cache toutefois des variations importantes entre les pays (Graphique 3.5). Trente-huit pays ont reçu moins de fonds que prévus, tandis que 39 autres en ont reçu plus que prévu, avec un total de versements imprévus s'élevant à 5.2 milliards USD environ.

Les données régionales indiquent des variations considérables de la prévisibilité (Graphique 3.6), avec des moyennes supérieures à 90 % en Amérique latine et en Asie de l'Est, tandis que l'Afrique et le Pacifique se situent bien en-dessous de ce taux, révélant ainsi que le contexte du pays compte aussi. Les pays comme l'Égypte et les États Fédérés de Micronésie n'ont reçu que la moitié du financement initialement prévu par les partenaires du développement, tandis que la République dominicaine et le Népal ont reçu bien plus que le financement prévu.

La prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement est motivée par un ensemble de facteurs techniques et structurels qu'il faut gérer de manière efficace

Des recherches précédentes ont trouvé que l'adoption de certaines structures et procédures par les partenaires du développement – y compris « les plans évolutifs pluriannuels à l'échelle des institutions et les cadres budgétaires ; les partenariats et stratégies nationaux à long terme ; les nouveaux instruments de coopération pour le développement à plus long terme ; le suivi efficace et le reporting des décaissements » – généraient une plus grande prévisibilité (OCDE, 2011b: 10). Même si les partenariats nationaux à plus long terme et plus inclusifs sont reconnus comme ayant un effet positif sur la prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement, on a trouvé par exemple que la programmation nationale à court terme et fragmentée freine les comportements prévisibles (Canavire-Bacarreza, Neumayer et Nunnenkamp, 2015). L'analyse effectuée lors de ce cycle de suivi confirme ces conclusions et met en évidence le fait que les partenaires les plus importants d'un pays[17] sont aussi les plus prévisibles ; les partenaires du développement qui lancent des programmes plus vastes ont aussi tendance à être plus prévisibles. Enfin, les banques multilatérales de développement, les institutions de l'ONU et les partenaires bilatéraux, qui ont tendance à avoir une présence nationale plus forte et qui instaurent systématiquement des stratégies nationales avec les gouvernements partenaires, s'avèrent être plus prévisibles que les autres partenaires (Graphique 3.7)[18].

 © OCDE, PNUD 2017

Graphique 3.5. **Prévisibilité annuelle**

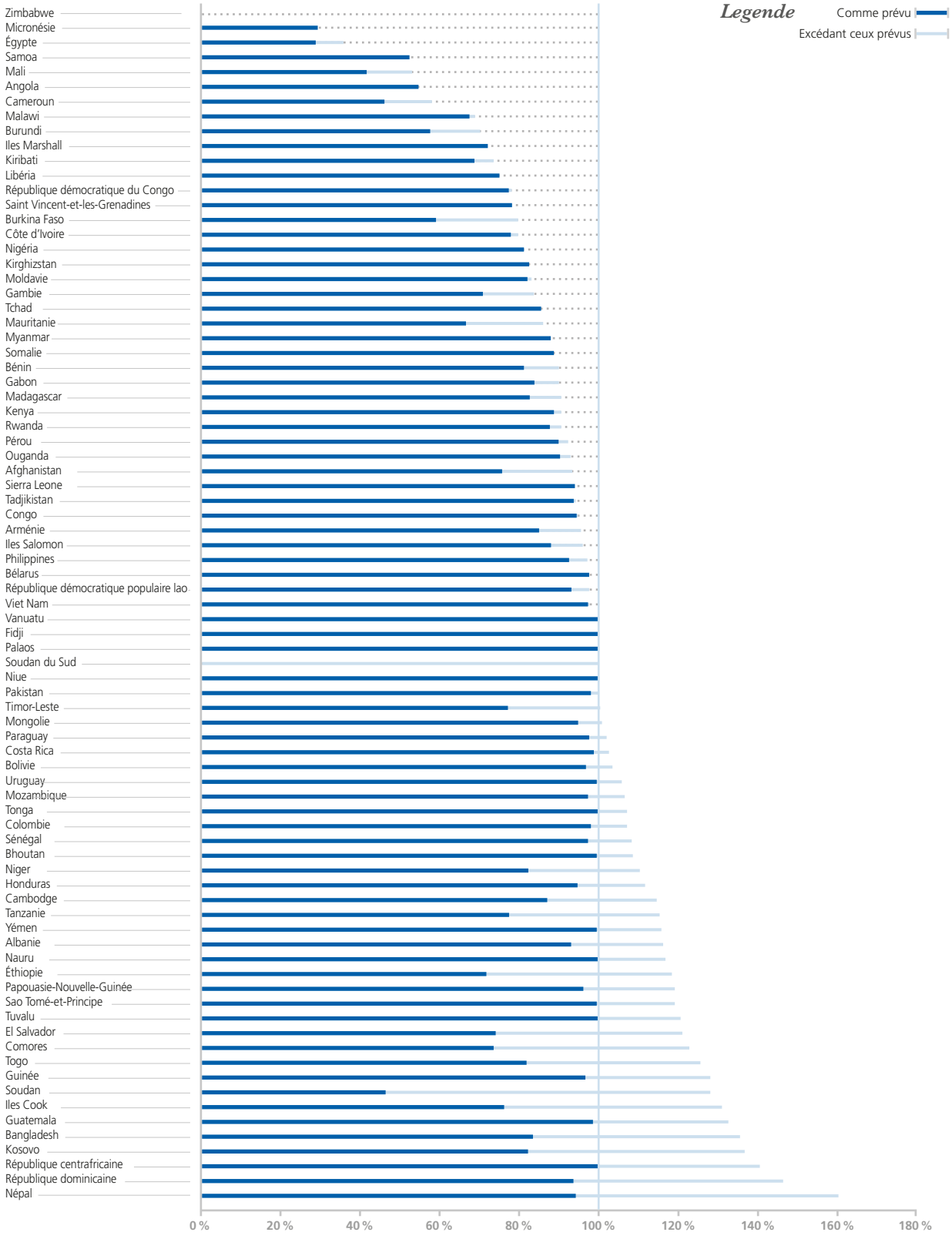

Note du PNUD : Les références au Kosovo sont à considérer dans le contexte de la Résolution 1 244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423752

Graphique 3.6. **Variations régionales de la prévisibilité annuelle**

Pourcentage des fonds au titre de la coopération pour le financement destinés au secteur public

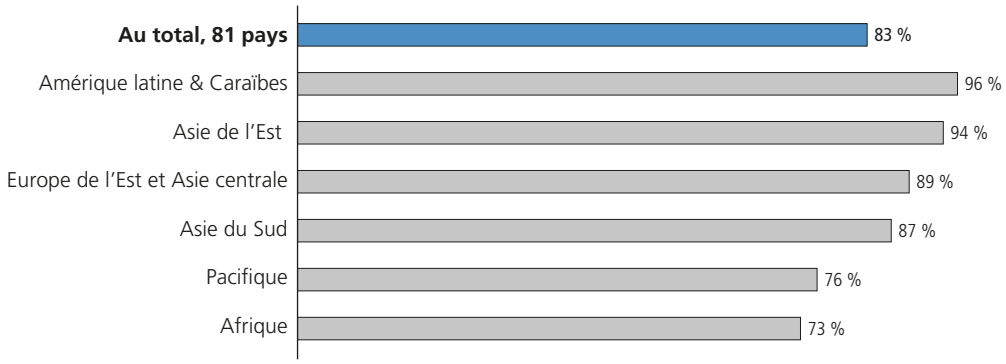

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423761

Graphique 3.7. **Prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement**

Par type de partenaire

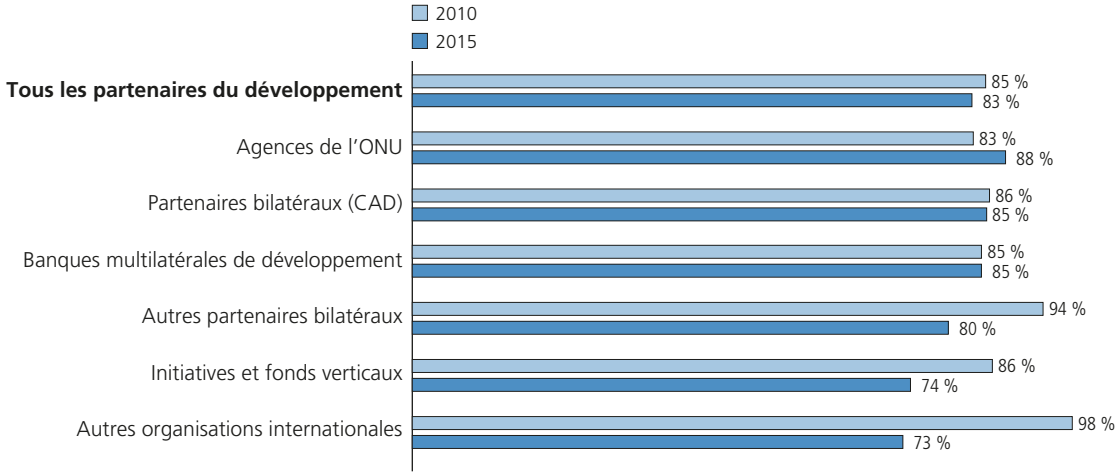

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423776

Pour bien tenir leurs engagements de rendre les fonds prévus disponibles au cours de l'exercice, les partenaires du développement doivent gérer la complexité du contexte de chaque pays et leurs prévisions doivent refléter les contextes difficiles. Les données du cycle de suivi 2016 confirment les conclusions de recherches antérieures (OCDE, 2011b) : il existe une corrélation positive systématique entre les capacités de mise en œuvre[19] de l'administration publique des bénéficiaires et la prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement. On observe également que la bonne gouvernance et la qualité générale de la gestion du secteur public améliorent la prévisibilité annuelle ; les pays plus avancés sont mieux à même de veiller à ce que les fonds prévus soient versés au cours de l'exercice. Les pays qui ont entamé leur transition vers la démocratie sont particulièrement récompensés par des fonds prévisibles, même avec des décaissements excessifs réguliers (Canavire-Bacarreza, Neumayer et Nunnenkamp, 2015). En outre, concordant avec ces conclusions, les États fragiles sont particulièrement affectés par une prévisibilité annuelle faible.

Parmi les meilleures performances, certains partenaires multilatéraux et bilatéraux ont affiché des progrès considérables dans l'amélioration de leur niveau de prévisibilité annuelle :

> *Exemples de progrès : la Banque asiatique de développement a amélioré la clarté et l'accès du public aux informations sur les affectations des ressources du Fonds asiatique de développement. Elle a aussi amélioré le dégagement de ressources conformément aux calendriers convenus (MOPAN, 2013).*
>
> *Le Luxembourg a augmenté de 14 % les fonds versés comme prévu, et diminué les fonds versés au-delà des montants prévus. Cette démarche est alignée sur les efforts que le Luxemburg entreprend pour maintenir les budgets de la coopération pour le développement relativement stables et pour entretenir des relations à long terme avec les pays avec lesquels il coopère (OCDE, 2012b) ; il élabore des programmes de cinq ans avec chaque pays, y compris des budgets indicatifs pour assurer une meilleure prévisibilité à moyen terme.*

Indicateur 5b. La coopération pour le développement est prévisible (à moyen terme)

La prévisibilité à moyen terme est une dimension cruciale de la planification efficace du développement. Lorsque le financement public du développement est prévisible à moyen terme, les gouvernements peuvent utiliser ces ressources pour appuyer leurs politiques et programmes à long terme, et ils peuvent inscrire le financement externe du développement dans le budget national (OCDE, 2012a : 11). La coordination permanente entre partenaires du développement est aussi possible lorsque les informations à moyen terme sur leur soutien respectif sont rendues disponibles. Reconnaissant ces bénéfices multiples, l'Accord de partenariat de Busan a appelé les partenaires du développement à fournir aux gouvernements de tous les pays où ils travaillent des « informations disponibles, régulières et sur une période de trois à cinq ans concernant les dépenses futures et/ou les plans de mise en œuvre, comme convenu à Accra » (Encadré 3.8) (OCDE, 2011a: 7, para. 24).

Encadré 3.8. **Comment calculer la prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement?**

L'Indicateur 5b mesure la part estimée du financement de la coopération pour le développement couverte par des plans de mise en œuvre ou indicatifs prévisionnels de dépenses partagés avec le gouvernement (pour les trois années suivantes).

Objectif-cible pour 2015 : réduire de moitié la part du financement de la coopération pour le développement non couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses fournis aux gouvernements par les partenaires du développement.

La prévisibilité à moyen terme n'affiche qu'une augmentation minime en 2015 par rapport aux données 2013[20]. Dans l'ensemble, 71 % du financement de la coopération pour le développement sont couverts par des plans indicatifs prévisionnels de dépenses fournis aux pays, ce qui représente une légère augmentation depuis 2013 (70 %). Comme l'illustre le Graphique 3.8, 82 % du financement total estimé de la coopération pour le développement sont actuellement couverts par des plans prévisionnels de dépenses fournis un an à l'avance. La disponibilité d'informations prévisionnelles passe à 69 % pour deux ans à l'avance, et à 63 % pour trois ans à l'avance. Ces valeurs se situent bien en-deçà des objectifs-cibles concernant la disponibilité de plans prévisionnels de dépenses, qui sont fixés à 92 % du financement total estimé pour 2016, 85 % du financement estimé pour 2017 et 79 % du financement estimé pour 2018.

Graphique 3.8. **Informations sur la planification prévisionnelle à moyen terme fournies par les partenaires du développement**

Pourcentage du financement au titre de la coopération pour le développement

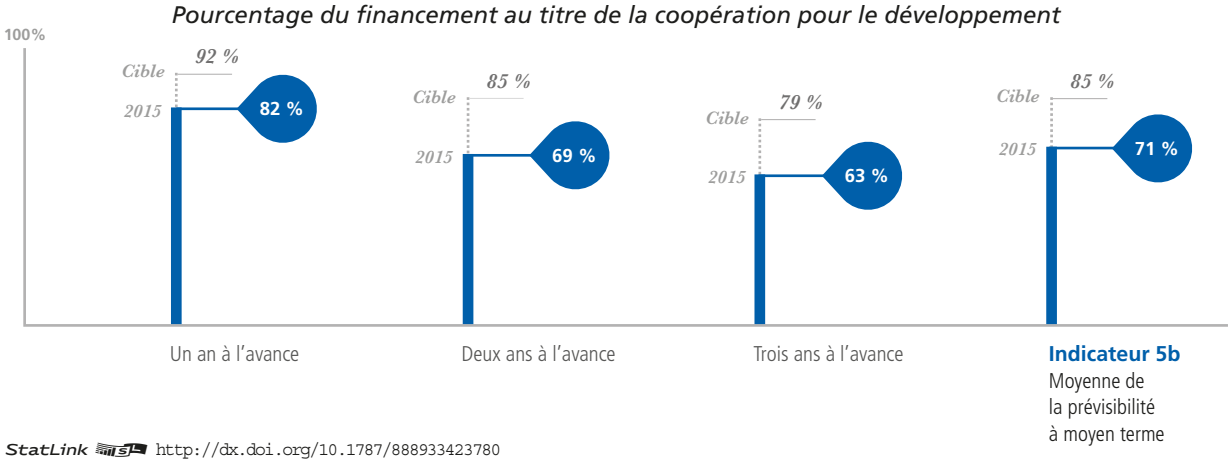

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423780

Comme l'indique l'augmentation des estimations sur trois ans à l'avance associée à une réduction des autres composantes, certains partenaires du développement font la transition vers des plans de dépenses prévisionnels à plus long terme, tandis que d'autres doivent encore accroître la disponibilité des plans de dépenses prévisionnels pour au moins un et deux ans à l'avance.

La tendance globale est néanmoins positive. Si l'on ne compare que les pays ayant participé aux cycles de suivi 2013 et 2015, le pourcentage de fonds couverts par des plans prévisionnels de dépenses passe à 74 %.

Le bilan général indique des différences considérables concernant le comportement des partenaires du développement (Graphique 3.9). Comme c'est le cas pour la prévisibilité annuelle, une analyse approfondie montre que plus le partenaire du développement est relativement important au pays, plus le lien avec le gouvernement national est fort, et par conséquent, plus les chances que ce partenaire fournisse régulièrement des prévisions à moyen terme sont grandes. Dans l'ensemble, les banques multilatérales de développement et les partenaires bilatéraux font preuve d'une plus grande prévisibilité à moyen terme par rapport aux autres partenaires du développement. Les résultats de l'analyse suggèrent par ailleurs que, tout comme c'est le cas de la prévisibilité annuelle, les pays qui disposent d'institutions de gestion du secteur public plus fortes sont plus efficaces pour demander (et obtenir) des prévisions à moyen terme aux partenaires du développement[21].

Graphique 3.9. **Prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement**

Pourcentage de la coopération pour le développement par type de partenaire

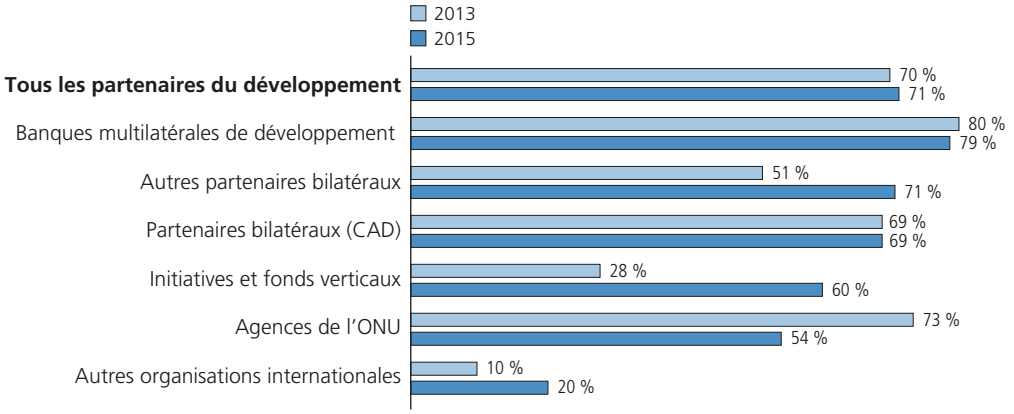

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423796

Exemples de bonnes pratiques : la Corée a amélioré la prévisibilité à moyen terme de plus d'un tiers entre 2013 et 2015 suite aux recommandations effectuées lors de l'examen par les pairs du CAD en 2012, qui appelaient les partenaires à publier des estimations des programmes nationaux bilatéraux, chaque année et à moyen terme. À titre d'exemple, en préparation à l'accroissement de l'APD qu'elle verse au Cambodge, la Corée a défini en interne le schéma de croissance du budget de ses diverses institutions ; elle a aussi partagé ces informations avec le gouvernement cambodgien.

Entre 2013 et 2015, le Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI) a augmenté de 31 % la prévisibilité à moyen terme de son programme de coopération pour le développement. Outre le redoublement de ses efforts pour communiquer aux pays des plans de dépenses prévisionnels, Le Fonds a assuré la sensibilisation interne sur sa performance organisationnelle en participant aux processus de suivi mondiaux.

La voie à suivre pour obtenir une meilleure appropriation par les pays

L'appropriation par les pays est fondamentale à la réalisation des objectifs du développement durable. Elle veille à ce que les pays eux-mêmes dirigent leur processus de développement ; que l'appui des partenaires du développement soit adapté aux besoins du pays ; que les projets et programmes soient mis en œuvre efficacement ; et que les résultats soient durables. Le cycle de suivi 2016 a mis en évidence les progrès considérables effectués par les pays dans l'amélioration de la qualité de leurs principales institutions nationales, comme les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés. Pourtant, seulement une partie de ces efforts porte vraiment des fruits de manière durable.

De la même façon, les efforts des partenaires du développement pour accroître leur utilisation des systèmes nationaux et acheminer la coopération pour le développement de manière à renforcer ces institutions n'ont affiché que des progrès partiels. La prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement n'est que légèrement inférieure par rapport aux cycles précédents. Des progrès limités ont été enregistrés pour ce qui est de veiller à la prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement et au déliement de l'aide, avec des moyennes globales proches des valeurs maximales atteintes au cours des cinq dernières années. Ces moyennes globales masquent toutefois les cas de réussites importants de pays et partenaires du développement individuels – comme l'augmentation de l'utilisation des systèmes nationaux par les partenaires bilatéraux au-delà du CAD.

Dans ce contexte, les suggestions suivantes peuvent aider à améliorer l'appropriation par les pays et veiller à l'efficacité des efforts de développement :

- **Investir dans l'instauration de partenariats à long terme pour renforcer l'appropriation générale par les pays.** L'analyse des données de suivi révèle que lorsque les partenaires font des investissements importants dans un pays particulier en offrant un appui conséquent et continu pour aider le pays à consolider ses institutions nationales, les défis comme la prévisibilité de la coopération pour le développement et l'utilisation des systèmes nationaux sont moins significatifs. En revanche, la programmation nationale à court terme et fragmentée entrave les progrès dans plusieurs mesures de l'appropriation par les pays.
- **Mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des institutions publiques, le maintien de l'offre de services publics, et le renforcement de la gestion solide des finances publiques et de la bonne gouvernance.** Ces domaines sont inextricablement liés à l'utilisation efficace des systèmes nationaux. Parallèlement, les réformes de tous les domaines publics doivent être abordées de manière cohérente, en mettant l'accent particulièrement sur le renforcement des capacités (OCDE, 2011b : 8-9 ; Banque mondiale, 2012, 2013).

- **Permettre l'émergence et le test d'approches innovantes et de remplacement.** Bien que les évaluations conjointes bien établies et l'appui coordonné soient louables, les partenaires du développement doivent permettre des déviations par rapport à ce qu'ils considèrent comme les bonnes pratiques, pour chercher plutôt à identifier l'approche qui correspond le mieux à chaque pays et circonstance. L'apprentissage par les pairs qui soit plus actif sur le plan des expériences avec l'utilisation des systèmes nationaux, la prévisibilité à moyen terme, le déliement de la coopération pour le développement et le renforcement des institutions nationales peuvent aider à sous-tendre une approche davantage sensible aux cas.
- **Évaluer l'espace politique, les possibilités d'amélioration et les capacités institutionnelles.** L'engagement politique est crucial pour le changement à long terme. Des évaluations soignées peuvent aider à façonner la conception des efforts de modernisation de la gestion des finances publiques, à porter un regard réaliste sur le degré d'ambition, à permettre une approche plus honnête et souple du séquençage du processus, et à rendre évidents les avantages des réformes. Ces avancées peuvent ensuite aider à maintenir l'engagement politique tout au long du processus de changement institutionnel. Les diagnostics conjoints des faiblesses des institutions nationales permettent aux partenaires et gouvernements de coordonner l'appui destiné à les renforcer, tout en estimant avec réalisme les risques fiduciaires de l'utilisation des systèmes nationaux. La Plateforme pour des institutions efficaces et l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire ont testé des approches du dialogue multi-parties prenantes et de l'apprentissage par les pairs qui peuvent contribuer à l'amélioration de l'utilisation des systèmes nationaux.
- **S'appuyer sur des approches flexibles et itératives pour soutenir les changements institutionnels fondés sur des données probantes et découvrir de nouvelles pratiques émergentes.** Il existe peu de preuves que les approches standardisées du renforcement des institutions nationales soient efficaces. Les processus de modernisation de la gestion des finances publiques sont plutôt efficaces lorsqu'ils sont conçus de manière ciblée ; lorsqu'ils laissent la place à l'incertitude ; lorsqu'ils sont suivis de près ; et enfin, lorsqu'ils sont souples pour se frayer un chemin à travers les obstacles ou l'opposition imprévus. Pour réaliser tous les engagements de Busan relatifs à l'appropriation par les pays, il est fondamental que les partenaires du développement surmontent leur aversion institutionnelle aux risques et aux échecs occasionnels ; c'est là un prérequis de l'apprentissage politique (OCDE, 2015a : 191-211).

 © OCDE, PNUD 2017

Notes

1. Extrait d'un discours prononcé devant l'Assemblée générale de l'ONU, cité dans Organisation des Nations Unies (1998).

2. Le consensus international autour du principe d'appropriation par les pays a été tout d'abord confirmé dans la Déclaration du Millénaire (2000) ; il a depuis été réaffirmé dans le Consensus de Monterrey (2002) et dans les documents finaux issus des quatre Forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (2005-11), y compris la Déclaration de Paris et l'Accord de Partenariat de Busan. En approuvant ces accords, les parties se sont engagées à appliquer le principe à tous leurs efforts de développement. En 2015, la communauté internationale s'est engagée de nouveau à respecter le principe de « l'appropriation nationale » avec le Programme d'Action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Cette définition d'appropriation par les pays comprend les notions : du renforcement des capacités (c.-à-d. renforcer les capacités nationales de diriger les processus de développement) ; de l'alignement de la coopération pour le développement sur les priorités nationales, comme nous le verrons dans le Chapitre 2 ; de l'utilisation des systèmes nationaux pour acheminer la coopération pour le développement ; et, le déliement de la fourniture de la coopération pour le développement de toute contrainte de passation des marchés. Des définitions plus générales de la notion d'appropriation par les pays englobent également les dimensions de l'inclusion (c.-à-d. l'appropriation démocratique), dont il est question au Chapitre 4, et de redevabilité (ou responsabilité) mutuelle (c.-à-d. que tous les acteurs nationaux et les partenaires du développement sont tenus responsables de leurs actes), comme l'illustre le Chapitre 5. Certaines autres définitions du principe mettent l'accent sur les notions de souveraineté nationale (Kindornay, 2016).

4. Pour la liste classant les États fragiles selon les définitions de la Banque mondiale ou du Fonds pour la paix, consulter : www.oecd.org/dac/governance-peace/conflictfragilityandresilience/docs/List%20of%20fragile%20states.pdf.

5. Les scores EPIN sont seulement rendus publics pour les pays qui reçoivent un soutien de l'Association internationale de développement (IDA ou AID), la branche concessionnelle de la Banque mondiale ; ces pays sont en général à un stade moins avancé de développement. Les pays où la qualité des institutions du secteur public est relativement plus forte associée à des niveaux plus élevés de développement, sont typiquement éligibles à l'octroi de prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la branche non concessionnelle de la Banque mondiale ; les scores de ces pays ne sont pas du domaine public.

6. Le *Mapper* (ou la Cartographie) de la base de données du Système d'information de la gestion financière (SIGF) de la Banque mondiale tel qu'établi en juillet 2016.

7. Données provenant du Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE.

8. Pour une description du contexte pays qui a entraîné les réformes au Zimbabwe, voir Banque mondiale (2016b). Au Zimbabwe, les efforts de renforcement de la gestion des finances publiques ont bénéficié de la qualité relativement élevée du personnel de la fonction publique du pays et étaient motivés par le besoin d'améliorer la gestion des dépenses publiques dans un contexte de contraintes budgétaires.

9. Comme on le mentionne plus loin dans ce chapitre, l'analyse des données de suivi 2016 révèle que le comportement des partenaires est guidé, entre autres facteurs, par la qualité évaluée des systèmes de gestion des finances publiques dans les pays dans lesquels ils opèrent.

10. Dans une étude récente à grande échelle sur la capacité des partenaires du développement à influencer les politiques dans les pays partenaires, une forte corrélation a été constatée entre l'alignement des partenaires sur les priorités nationales, mesurée comme la part de l'APD affectée aux dix premières priorités du gouvernement et leur capacité d'influer sur le programme de réformes (le coefficient de corrélation de Pearson est de de 0.57) : « de grandes organisations internationales comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et l'Union européenne, alignent étroitement leurs efforts de réforme sur les objectifs de développement déclarés des pays partenaires et affichent un niveau relativement élevé d'influence sur l'établissement du Programme » (Custer et al., 2015 : 75-76).

11. L'analyse multivariée des données, y compris les effets fixes pour les pays et les partenaires du développement, révèle que des caractéristiques spécifiques des partenaires du développement, telles que les politiques internes ou les profils de gestion de risques spécifiques, sont fortement associées à une utilisation accrue ou réduite des systèmes nationaux dans l'ensemble des pays partenaires.

12. Ce constat contredit la perception répandue que seules les modalités similaires au soutien budgétaire peuvent utiliser pleinement les systèmes nationaux. En 2014, l'aide-projet (par ex., axée sur les projets ou la coopération technique) représenté 78.6 % de la totalité de la coopération pour le développement, tandis que le reste des modalités d'aide (soutien budgétaire général et sectoriel, fonds mis en commun, etc.) ne représentaient qu'une faible part.

13. Ces recommandations excluent toutefois les domaines très liés comme l'aide alimentaire et l'assistance technique (OCDE, 2011c : 12-13).

14. Tous les calculs de l'Indicateur 10 (l'aide est déliée) excluent les frais administratifs des partenaires du développement ainsi que les dépenses afférentes aux réfugiés dans les pays donneurs. L'Annexe A.10 donnent des informations par partenaire du développement et par pays bénéficiaire.

15. La Commission européenne considère que « le déliement de l'aide n'est pas un problème technique. Il s'agit d'une question hautement politique qui évoque la réalité de l'appropriation et la neutralité de l'aide » (Commission européenne, 2008 : 22).

16. Un montant minimum de déliement de la coopération pour le développement est essentiel dans un pays, car « les donneurs qui mettent en œuvre le processus de déliement portent atteinte à leurs propres intérêts si les autres ne suivent pas » (Jepma, 1991 : 14).

17. Le degré d'importance relative d'un partenaire du développement pour un pays donné est estimé comme la part de fonds de la coopération pour le développement fournis par ce partenaire au pays.

18. Ces résultats découlent d'une analyse multivariée incluant 1 600 paires de pays et de partenaires. L'analyse a recours à des effets fixes pour les pays et partenaires du développement, et elle inclut les variables d'explication et de contrôle décrites dans le paragraphe.

19. Mesurées par la qualité de l'administration publique (EPIN).

20. Le niveau de référence de 2013 pour cet indicateur a été établi pour la première fois lors du cycle de suivi 2014.

21. Les analyses multivariées avec effets fixes sur les pays et partenaires du développement révèlent que le classement EPIN pour « la qualité de l'administration publique » et « la moyenne collective en gouvernance et gestion du secteur public » indique une corrélation positive et significative avec la prévisibilité à moyen terme, *ceteris paribus* (toutes choses étant égales par ailleurs).

Références

Alesina, A., S. Ardagna et F. Trebbi (2006), « Who adjusts and when? On the political economy of reforms », Document de travail du *NBER*, N° 12 049, Bureau national de la recherche économique, www.nber.org/papers/w12049.

Andrews, M. (2015), « Explaining positive deviance in public sector reforms in development », *World Development*, Vol. 74, pp. 197-208, http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.04.017.

Andrews, M. (2013), *The Limits of Institutional Reform in Development: Changing Rules for Realistic Solutions*, Cambridge University Press.

Andrews, M., L. Pritchett et M. Woolcock (2013), « Escaping capability traps through problem driven iterative adaptation (PDIA) », *World Development*, Vol. 51, pp. 234-244, http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.05.011.

Banque mondiale (2016a), « CPIA-13 scale for quality of budgetary and public financial management », Banque mondiale, Washington, DC.

Banque mondiale (2016b), « Republic of Zimbabwe: Public financial management enhancement », Report No. PAD1191, Banque mondiale, Washington, DC.

Banque mondiale (2013), « An evaluation of the 2007 strategy and implementation plan: World Bank country-level engagement on governance and anticorruption », le GIE (Groupe indépendant d'évaluation) de la Banque mondiale/la Société financière internationale (SFI)/l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), Washington, DC, http://ieg.worldbankgroup.org/Data/reports/gac_eval.pdf.

Banque mondiale (2012), « The World Bank's approach to public sector management 2011-2020: Better results from public sector institutions », Banque mondiale, Washington, DC, http://siteresources.worldbank.org/EXTGOVANTICORR/Resources/3035863-1285601351606/PSM-Approach.pdf.

Banque mondiale (2010), « Results, performance budgeting and trust in government », Banque mondiale, Washington, DC, http://siteresources.worldbank.org/INTLACREGTOPPOVANA/Resources/840442-1264801888176/Results_Performance_Budgeting_Final.pdf.

Banque mondiale/FMI (2013), « PFM design under capacity constraints: Planning public financial management reforms in Pacific island countries », Étude partenaire PEFA, Secrétariat PEFA, Washington, DC, https://pefa.org/content/pacific-islands-pfm-design-under-capacity-constraints-planning-public-financial-management.

BAsD (2014), « ADB support for enhancing governance in its public sector operations », Étude d'évaluation thématique, Banque asiatique de développement, Manille, https://www.adb.org/sites/default/files/evaluation-document/36108/files/tes-governance.pdf.

Bhagwati, J.N. (1967), « The tying of aid », UNCTAD Secretariat, TD/7/supp. 4, pp. 1-57, Nations Unies.

Booth, D. (2012), « Aid effectiveness: Bringing country ownership (and politics) back in », *Conflict, Security & Development*, Vol. 12/5, pp. 537-558.

CABRI (2014), « Vers une utilisation accrue des systèmes nationaux en Afrique : tendances et approches récentes », Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire, Pretoria, www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/report_2014_cabri_transparency_and_accountability_use_of_country_systems_french_cabri_synthesis_report_2014_fr_web.pdf.

Canavire-Bacarreza, G.J., E. Neumayer et P. Nunnenkamp (2015), « Why aid is unpredictable: An empirical analysis of the gap between actual and planned aid flows », *Journal of International Development*, Vol. 27/4, pp. 440-463.

Cangiano, M., T.R. Curristine et M. Lazare (2013), *Public Financial Management and its Emerging Architecture*, Fonds montétaire international, Washington, DC.

Chung, S., Y.H. Eom et H.J. Jung (2015), « Why untie aid? An empirical analysis of the determinants of South Korea's untied aid from 2010 to 2013 », *Journal of International Development*, Vol. 28/4, pp. 552-568, http://dx.doi.org/10.1002/jid.3195.

Clay, E.J., M. Geddes et L. Natali (2009), *Untying Aid: Is It Working? An Evaluation of the Implementation of the Paris Declaration and of the 2001 DAC Recommendation of Untying ODA to the LDCs*, Institut danois d'études internationales, Copenhague, décembre, https://www.oecd.org/dac/evaluation/dcdndep/44375975.pdf.

Commission européenne (2008), « The EU – A global partner for development: Speeding up progress towards the Millennium Development Goals », SEC(2008)435, Commission européenne, Bruxelles, https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-eu-global-partner-for-development-20080409_en.pdf.

Commission européenne (2002), « Untying: Enhancing the effectiveness of aid », COM(2002)639, Commission européenne, Bruxelles.

Custer, S. et al. (2015), « Listening to leaders: Which development partners do they prefer and why? », AidData, Williamsburg, VA, http://aiddata.org/sites/default/files/publication_full_2.pdf.

De Renzio, P. (2013), « Assessing and comparing the quality of public financial management systems: Theory, history and evidence », Chapitre 7, dans : *The International Handbook of Public Financial Management*, pp. 137-160, Palgrave Macmillan UK, Londres, http://dx.doi.org/10.1007/978-1-137-31530-4_8.

De Renzio, P., M. Andrews et Z. Mills (2011), « Does donor support to public financial management reforms in developing countries work: An analytical study of quantitative cross-country evidence », Document de travail nº 329, Overseas Development Institute, Londres, https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7098.pdf.

De Renzio, P., M. Andrews et Z. Mills (2010), « Evaluation of donor support to public financial management (PFM) reform in developing countries: Analytical study of quantitative cross-country evidence: Final report », *Évaluation de l'Agence SIDA, Agence suédoise pour le développement international (*SIDA), Stockholm.

Dener, C., J.A. Watkins et W.L. Dorotinsky (2011), *Les Systèmes d'Information de la Gestion Financière : 25 années d'expériences de la Banque Mondiale sur ce qui réussit, et ce qui ne réussit pas*, Banque mondiale, Washington, DC, http://dx.doi.org/10.1596/878-0-8213-8750-4.

Ellmers, B. (2011), « How to spend it: Smart procurement for more effective aid », European Network on Debt and Development, Bruxelles, http://eurodad.org/files/pdf/4639-how-to-spend-it-smart-procurement-for-more-effective-aid-.pdf.

Ferraz, J.C., A.C. Além et R.F. Madeira (2016), « Development banks contribution to long term financing », paper for UNDESA, https://web.bndes.gov.br/bib/jspui/bitstream/1408/7522/1/Development%20Banks%20contribution%20to%20long%20term%20financing_P_BD.pdf.

Griffith-Jones, S. et R. Gottschalk (2012), « Exogenous shocks: Dealing with the only certainty: Uncertainty », document préparé pour le Secrétariat du Commonwealth, pour la réunion des ministres des Finances du Commonwealth, Tokyo, le 10 octobre 2012.

Haruna, P.F. et S. Vyas-Doorgapersad (eds.) (2016), *Public Budgeting in African Nations: Fiscal Analysis in Development Management*, Routledge, Londres.

BID (2014), *Evaluation of Special Programs: PRODEV*, Banque interaméricaine de développement, Washington, DC, https://publications.iadb.org/handle/11319/6748.

Jepma, C.J. (1991), *The Tying of Aid*, Éditions OCDE, Paris, https://www.oecd.org/dev/pgd/29412505.pdf.

Jerve, A.M. (2002), « Ownership and partnership: Does the new rhetoric solve the incentive problems in aid? », *Forum for Development Studies*, Vol. 29/2, pp. 389-407, http://dx.doi.org/10.1080/08039410.2002.9666216.

Kindornay, S. (2016), « Realising country ownership post-2015? », ActionAid, Ottawa, pp. 1-30, https://www.actionaid.it/app/uploads/2015/06/Realising-Country-Ownership-Post_2015.pdf.

Knack, S. (2014), « Building or bypassing recipient country systems: Are donors defying the Paris Declaration? », *Journal of Development Studies*, Vol. 50/6, pp. 839-854.

Knack, S. et L. Smets (2013), « Aid tying and donor fragmentation », *World Development*, Vol. 44/1, pp. 63-76.

Lawson, A. (2012), *Evaluation of Public Financial Management Reform: Burkina Faso, Ghana and Malawi 2001–2010. Rapport de synthèse final*, Agence suédoise pour le développement international (SIDA), Danida (Agence danoise de développement international) et BAfD (Banque africaine de développement), Évaluation conjointe, 7, https://www.oecd.org/derec/afdb/publicmanagementregorm.pdf.

Levy, B. (2014), *Working with the Grain: Integrating Governance and Growth in Development Strategies*, Oxford University Press.

Lloyd, T. et al. (2000), « Does aid create trade? An investigation for European donors and African recipients », *European Journal of Development Research*, Vol. 12/1, pp. 107-123.

Manuel, M. et al. (2012), « Innovative aid instruments and flexible financing: Providing better support to fragile states », Overseas Development Institute, Londres, https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7884.pdf.

MOPAN (2013), *Institutional Report: Asian Development Bank (ADB)*, Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN), Paris, www.mopanonline.org/Assessments/ADB2013.

Mustapha, S. et B. Welham (2016), « The capabilities of finance ministries », Overseas Development Institute, Londres, https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10627.pdf.

OCDE (2015a), « A governance practitioner's notebook: Alternative ideas and approaches », brochure, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/accountable-effective-institutions/Flyer.pdf.

OCDE (2015b), États de fragilité 2015 Réaliser les ambitions de l'après-2015, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264248878-fr.

OCDE (2015c), « Aid untying: 2015 progress report », DCD/DAC(2015)37, OCDE, Paris, www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2015)37&docLanguage=En.

OCDE (2014), *Revised DAC Recommendation on Untying Official Development Assistance to the Least Developed Countries and Heavily Indebted Poor Countries*, DCD/DAC(2014)37/FINAL, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/untied-aid/Revised%20DAC%20Recommendation%20on%20Untying%20Official%20Development%20Assistance%20to%20the%20Least%20Developed.pdf.

OCDE (2012a), « 2012 DAC report on aid predictability: Survey on donors' forward spending plans 2012-2015 and efforts since HLF-4 », OCDE, Paris, https://www.oecd.org/dac/aid-architecture/2012_DAC_Report_on_Aid_Predictability.pdf.

OCDE (2012b), *Luxembourg: Development Assistance Committee (DAC) Peer Review 2012*, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/peer-reviews/LUXEMBOURG%20in%20CRC%20template%20April%202013.pdf.

OCDE (2011a), « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement », Quatrième Forum à Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, 29 novembre- 1 décembre 2011, https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.

OCDE (2011b), « Effective institutions and good governance for development: Evidence on progress and the role of aid », *Evaluation Insights*, No. 4, décembre, OCDE, Paris, https://www.oecd.org/derec/unitedkingdom/50313780.pdf.

OCDE (2011c), « Implementing the 2001 DAC Recommendation on Untying Aid: 2010-2011 review », DCD/DAC(2011)4/REV1, OCDE, Paris, www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2011)4/REV1&docLanguage=En.

OCDE (2009), « Ownership: Leading national development in practice », in: *Aid Effectiveness: A Progress Report on Implementing the Paris Declaration*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264050877-5-en.

OCDE (2008), « Programme d'action d'Accra », approuvé lors du 3e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Accra, du 2 au 4 septembre 2008, www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm.

OCDE (2005), Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264098091-fr.

OCDE (2001), *Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés*, Paris.

OCDE (1987), « DAC guiding principles for associated financing and tied and partially untied official development assistance », OCDE, Paris, https://www.oecd.org/dac/31775636.pdf.

OCDE/PNUD (2014), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2014,* Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264209572-fr.

Organisation des Nations Unies (1998), « L'ONU reste un instrument indispensable à la réalisation des objectifs communs, estime le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale », communiqué de presse, SG-2048, 21 septembre, Organisation des Nations Unies, New York, www.un.org/press/en/1998/19980921.sg2048.html.

Pettersson, J. et L. Johansson (2013), « Aid, aid for trade, and bilateral trade: An empirical study », *The Journal of International Trade & Economic Development*, Vol. 22/6, pp. 866-894, http://dx.doi.org/10.1080/09638199.2011.613998.

PIE (2015), « EIP country dialogues on using and strengthening local systems », Plateforme pour des institutions efficaces, OCDE, Paris, https://www.effectiveinstitutions.org/media/Part_III_15_08_Update_on_UCS_Dialogues.pdf.

Ramalingam, B. (2013), *Aid on the Edge of Chaos: Rethinking International Cooperation in a Complex World*, Oxford University Press, Oxford.

Randma-Liiv, T. et G. Bouckaert (2016), « Recent shifts in public financial management », Chapitre 14, dans : Van de Walle, S. et S. Groeneveld (eds.), *Theory and Practice of Public Sector Reform*, Routledge, Londres.

Secrétariat PEFA (2016), « Public expenditure and financial assessments », ensemble de données, https://pefa.org/assessments/listing.

Secrétariat PEFA (2011), *Stocktaking Study of PFM Diagnostic Instruments: Volume I – Main Report*, Secrétariat PEFA, Washington, DC, https://pefa.org/sites/default/files/asset/study_document/PublishedStocktakingofPFMDiagnosticsFinalVolumeI.pdf.

Chapitre 4

Partenariats inclusifs pour l'efficacité du développement

Pour réaliser l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faudra mobiliser le financement, les connaissances, les compétences et la technologie. À cet effet, il est d'une importance primordiale d'établir des partenariats inclusifs pour l'efficacité du développement qui pourront créer des synergies et tirer parti d'apports divers et complémentaires. Cette approche nécessite à son tour un environnement politique, judiciaire et règlementaire propice. De nombreux partenaires du développement devront modifier et adapter leurs méthodes de travail. Ce chapitre examine l'environnement existant des partenariats inclusifs pour le développement. En particulier, il passe en revue le niveau actuel de participation de la société civile au développement ainsi que la qualité du dialogue public-privé, en mettant l'accent sur : les efforts actuels pour créer un environnement qui maximalise la contribution des organisations de la société civile au développement (Indicateur 2) ; et, la question de savoir si les conditions fondamentales pour un dialogue constructif entre les secteurs public et privé sont en place (Indicateur 3). Ce chapitre étudie également comment les partenariats multi-parties prenantes fonctionnent dans la pratique. Il conclut en proposant des éléments clés pour l'établissement de partenariats pour le développement plus inclusif.

 © OCDE, PNUD 2017

L'inclusion est un élément indispensable à l'efficacité des partenariats pour le développement. Il est nécessaire d'adopter une approche impliquant l'ensemble de la société pour, mobiliser le soutien et les ressources fournis par tous les partenaires du développement ; renforcer la collaboration et la coordination ; créer des synergies et réduire la répétition inutile d'efforts ; et, tirer parti des contributions diverses et complémentaires des parties prenantes.

L'Accord de Partenariat de Busan et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaissent le rôle critique de partenariats inclusifs et élargis pour un développement réussi. Finalement, le développement vise à créer un impact positif sur la société dans son ensemble. L'élaboration inclusive des politiques et des programmes permet à ceux qui sont directement concernés, de contribuer à la définition et au suivi des politiques et des programmes qui sont destinés à améliorer leur vie.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement assure le suivi de deux engagements de l'Accord de Busan en matière d'inclusion : la création d'un environnement qui permet aux organisations de la société civile (OSC) de contribuer au développement ; et, la promotion de l'engagement du secteur privé par un dialogue public-privé. Pour le cycle de suivi 2016, 60 pays ont effectué le reporting des conditions nationales pertinentes pour les contributions des OSC et du secteur privé au développement (Encadré 4.1)[1]. Ces évaluations ont été réalisées conjointement par des représentants de gouvernements, d'OSC, du secteur privé, de syndicats et de partenaires du développement, en utilisant un dialogue multipartite et d'autres mécanismes consultatifs.

Encadré 4.1. **Comment mesurer les partenariats inclusifs dans le cadre de suivi du Partenariat mondial ?**

Se servant des Indicateurs 2 et 3, le cadre de suivi du Partenariat mondial mesure les progrès réalisés à l'égard des partenariats inclusifs (OCDE/PNUD, 2015). Étant donné que ces deux indicateurs sont nouveaux, le cycle de suivi 2016 fixera les niveaux de référence pour les cycles futurs.

Indicateur 2 : Les organisations de la société civile opèrent dans un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement.

Cet indicateur cherche à évaluer la manière dont les gouvernements et leurs partenaires du développement contribuent à instaurer un environnement favorable aux organisations de la société civile (OSC) et de quelle manière les OSC mettent en œuvre les principes d'efficacité du développement dans leurs propres activités[1]. Il prend la forme d'un questionnaire qualitatif articulé autour de quatre modules au niveau des pays qui traite de :

1. la disponibilité d'un espace de dialogue multipartite sur les politiques nationales de développement ;
2. la transparence et la redevabilité des OSC ;
3. la coopération publique au développement avec les OSC ; et,
4. l'environnement juridique et réglementaire.

Indicateur 3 : Le dialogue public-privé encourage l'engagement du secteur privé et sa contribution au développement.

Cet indicateur mesure l'engagement du secteur privé et la qualité du dialogue public-privé dans un pays donné. Ses trois modules réunissent des scores quantitatifs rassemblés à l'échelle mondiale et des informations qualitatives collectées au niveau de chaque pays :

- Le Module 1 évalue l'environnement juridique et réglementaire et s'appuie sur des données tirées de cinq indices internationaux : l'indice de « Participation du public » tiré de l'Enquête sur le budget

…

ouvert qui mesure la transparence du budget et la participation du public au processus budgétaire ; les indices « Voix et responsabilisation », « Primauté du droit » et « Contrôle de la corruption » provenant des Indicateurs de gouvernance mondiaux fournis par la Banque Mondiale ; et l'indice de « Participation du public à l'élaboration de la réglementation » fourni par la Banque mondiale.

- Le Module 2 évalue l'état de préparation (ou empressement) de chaque pays à conduire des processus de dialogue public-privé en utilisant les données recueillies à l'échelle nationale par le biais d'un questionnaire qualitatif.
- Module 3 (facultatif) évalue l'efficacité d'une plateforme public-privé donnée par le biais d'une étude de cas réalisée dans le pays.

1. Les principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC ont été approuvés à l'occasion de l'Assemblée générale du Forum ouvert à Istanbul, en septembre 2010.

De manière générale, les progrès réalisés dans la création d'un environnement favorable sont modestes

Les dispositifs politiques, juridiques et réglementaires influent sur le degré d'éclosion de partenariats inclusifs, ce qui permet aux parties prenantes non étatiques de maximiser leurs contributions au développement. Les dispositions et normes institutionnelles peuvent, par exemple, faciliter ou entraver la confiance mutuelle entre les parties, une condition requise pour permettre aux partenariats de fonctionner de manière efficace. En sus des données recueillies au niveau des pays, le processus de suivi du Partenariat mondial comprend des données obtenues à partir de cinq indices mondiaux (Encadré 4.1). Tandis que ces mesures sont incluses au titre de l'Indicateur 3, leur analyse contribue, pour les partenariats de développement, à une évaluation globale du caractère inclusif de l'environnement politique, juridique et réglementaire de chaque pays.

En termes généraux, ces indices internationaux montrent que les progrès pour la création d'un environnement propice sont modestes (Graphique 4.1). Une étude plus détaillée de chaque évaluation révèle :

- Que parmi 40 pays pour lesquels les données sont disponibles, 20 ont signalé une augmentation, à partir de niveaux de base très faibles, de la transparence des budgets de l'État et de la participation publique au processus budgétaire. Selon l'indice du Budget ouvert, certaines informations sont actuellement rendues publiques dans la plupart des pays qui font l'objet d'un suivi. De toutes les régions, l'Afrique et l'Asie ont accompli les plus grands progrès, avec presque la moitié des pays asiatiques ayant fait état d'avancées dans ce domaine.
- Qu'en tant que mesures généralisées de la gouvernance, dans les indices composites de la Banque mondiale en matière de primauté du droit et de voix et responsabilisation, plus de 65 % des 60 pays montrent une amélioration minimale ou même inexistante depuis 2006. Cette constatation est confirmée par une étude indépendante dirigée par le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) parallèlement au cycle de suivi 2016, qui montre que tandis que les pays participants ont une reconnaissance constitutionnelle généralisée des droits, son application dans la pratique n'a pas été réalisée et des contraintes déraisonnables continuent à agir à des degrés variables (POED, 2016: 9-10).
- Les progrès dans la lutte contre la corruption sont également insuffisants. Les scores de 25 pays participants sur 59 (42 %) pour lesquels les données pour cet indicateur sont disponibles restent inchangés par rapport à 2006 et, ont même baissé dans 14 pays. En termes comparatifs, la performance des pays asiatiques et du Pacifique dépasse celle dans d'autres régions mondiales importantes.
- La participation des citoyens à l'élaboration de la réglementation est un autre domaine où la performance s'avère faible. Les gouvernements de la plupart des pays procédant au reporting n'ont fait aucun progrès ou montrent même une tendance négative dans la consultation publique lors de l'élaboration de règlements qui ont un impact sur les citoyens et le monde des affaires.

 © OCDE, PNUD 2017

Graphique 4.1. **Tendances globales dans un environnement propice pour le développement inclusif**

Nombre de pays

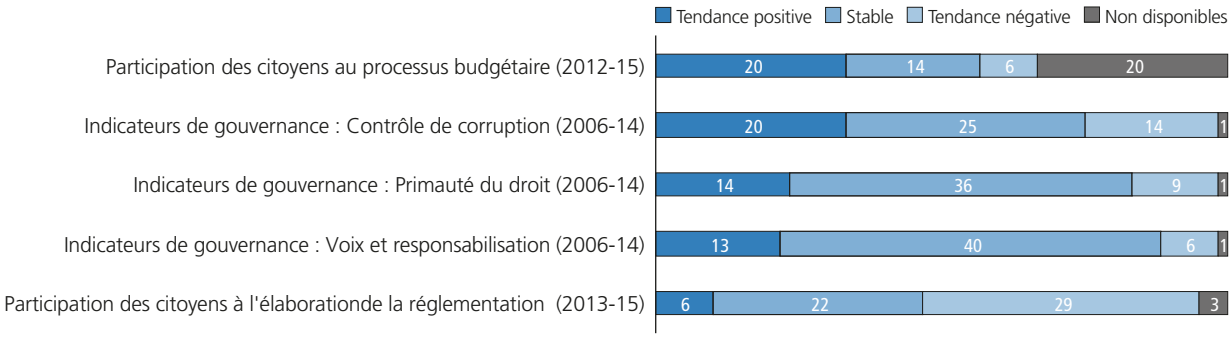

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423804

Indicateur 2. La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement

En regardant l'environnement juridique et réglementaire des organisations de la société civile[2], la plupart des 59 pays procédant au reporting sur l'Indicateur 2 disposent de politiques et de règlements qui reconnaissent et respectent la liberté d'association, d'assemblée et d'expression des OSC et qui facilitent la formation, l'inscription et le fonctionnement de ces organisations. Néanmoins, dans presque 30 % des pays en question, les organisations de la société civile reçoivent peu ou aucun soutien gouvernemental et la règlementation qui limite le financement des OSC par les partenaires du développement est en augmentation (POED, 2016 : 10, Dupuy, Ron et Prakash, 2016). En outre, dans plus de 20 % des pays procédant au reporting, certaines organisations de la société civile sont marginalisées par des lois et des règlements qui ne leur apportent aucun soutien ni ne reconnaissent leurs droits[3]. Ce constat est vrai, notamment, pour les organisations qui s'occupent des droits de l'homme – y compris les droits de la femme – de l'environnement, des minorités de genre et d'orientation sexuelle, ainsi que des droits des travailleurs et du régime foncier (POED, 2016 : 16). Des études récentes suggèrent cependant qu'il est nettement plus probable que les partenaires du développement acheminent leurs contributions par l'intermédiaire des OSC que par l'intermédiaire du gouvernement dans les pays qui ont été exposés par des organisations non gouvernementales (ONG) comme n'assurant pas pleinement les libertés civiques (Dietrich et Murdie, 2014).

Les gouvernements doivent être plus méthodiques dans leur manière d'engager la société civile

La plupart des pays participants signalent que leurs gouvernements ont mis en place des procédures pour la consultation et le dialogue autour de leurs propres plans de développement (Graphique 4.2). Bien que 90 % signalent qu'ils consultent les OSC au sujet de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques nationales de développement, la qualité de cet engagement est variable. Les éléments qui diminuent l'efficacité des consultations pour influencer les politiques nationales comprennent des contextes politiques difficiles ou polarisés, la fragilité et les conflits, des mécanismes de consultation ad hoc et le manque de mécanismes de coordination pour assurer une représentation élargie des OSC. Les OSC qui ont participé à ces processus disent que, pour être efficace, le dialogue doit être institutionnalisé ; ceci devrait comprendre l'établissement de procédures claires pour l'engagement des OSC, une sélection transparente et représentative des OSC et la création de mécanismes efficaces de retour d'information (POED, 2016 : 14).

> *Exemple de bonne pratique : Le gouvernement du Kenya réunit des OSC avec de nombreux autres partenaires du développement pour des réunions mensuelles au sujet de l'efficacité de la coopération pour le développement (POED, 2016 : 14).*

Graphique 4.2. **Soutien gouvernemental au dialogue multipartite en matière de politiques**

Pourcentage des pays

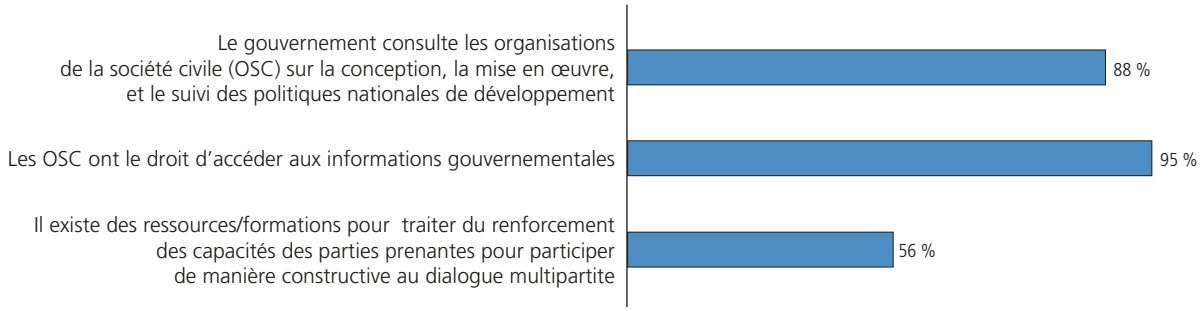

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423819

Tandis qu'une grande majorité des pays confirment que les droits des OSC à accéder aux informations gouvernementales sont codifiés dans le droit et les règlements, les évaluations suggèrent que la qualité de la législation varie et que la portée de l'information qui est accessible est souvent limitée ou sélective. Cette situation découle notamment de la faiblesse de la législation qui garantit l'accès aux informations ainsi que de l'application limitée de cette législation ; la fourniture d'informations partielles ou périmées en réponse aux demandes compromet également l'accès. Le POED remarque à cet égard que dans le contexte de certains pays les organisations médiatiques sont vues avec méfiance malgré leur rôle primordial dans la diffusion de l'information (POED, 2016 : 16).

Quarante pour cent des pays effectuant le reporting citent le manque de ressources et d'opportunités de formation au renforcement des capacités parmi les parties prenantes comme un obstacle clé pour le dialogue multipartite. L'origine de cette situation est essentiellement due à la disponibilité limitée/fragmentée des ressources financières, mais également à la faible priorité accordée par les gouvernements à l'investissement dans le renforcement des capacités. Ces défis sont particulièrement importants pour les OSC locales car la collecte de fonds s'avère plus difficile pour elles que pour les ONG internationales (Banks, Hulme et Edwards, 2015 : POED, 2016 : 17).

Les partenaires du développement peuvent soutenir les organisations de la société civile de manière plus efficace

Les politiques et les pratiques des partenaires du développement ont également un impact sur la capacité des OSC à fonctionner efficacement. Le cycle de suivi 2016 montre que les partenaires du développement dans l'ensemble prennent des mesures pour soutenir les contributions des OSC au développement. Plus de 80 % des pays procédant au reporting favorisent un environnement favorable à la coopération avec la société civile (Graphique 4.3). En outre, presque 80 % signalent que le dialogue sur les politiques entre les partenaires du développement et le gouvernement comprend, en tant que point inscrit à l'ordre du jour, la promotion d'un environnement favorable aux OSC. Enfin, pour plus de 70 % des pays effectuant le reporting, les partenaires du développement s'impliquent dans des processus de concertation et créent des mécanismes de retour d'informations pour s'assurer que les apports des OSC soient pris en compte dans leurs politiques de coopération pour le développement au niveau des sièges sociaux ainsi que sur le terrain.

Pourtant, bien que la situation globale soit positive, 30 % des pays procédant au reporting doivent consacrer des efforts plus systématiques pour informer les OSC des politiques de développement et de programmation et pour en assurer la coordination avec ces dernières. De plus, en cas de consultation, celle-ci ne s'avère souvent pas suffisamment inclusive. Dans certains cas, les dispositions ne permettent pas l'identification des apports issus des consultations qui ont été effectivement pris en compte dans la définition des politiques de développement. Enfin, les gouvernements dans un tiers des pays manquent d'informations sur le soutien

apporté par les partenaires du développement aux OSC (ou par leur intermédiaire), ce qui présente un défi supplémentaire aux efforts globaux de coordination.

> *Exemple de bonne pratique : les Feuilles de route de l'Union européenne pour l'engagement avec les OSC sont jugées comme une expérience en matière de consultation très positive par les OSC (POED, 2016 : 26).*

Graphique 4.3. **La coopération avec les organisations de la société civile par les partenaires officiels du développement**

Pourcentage des pays

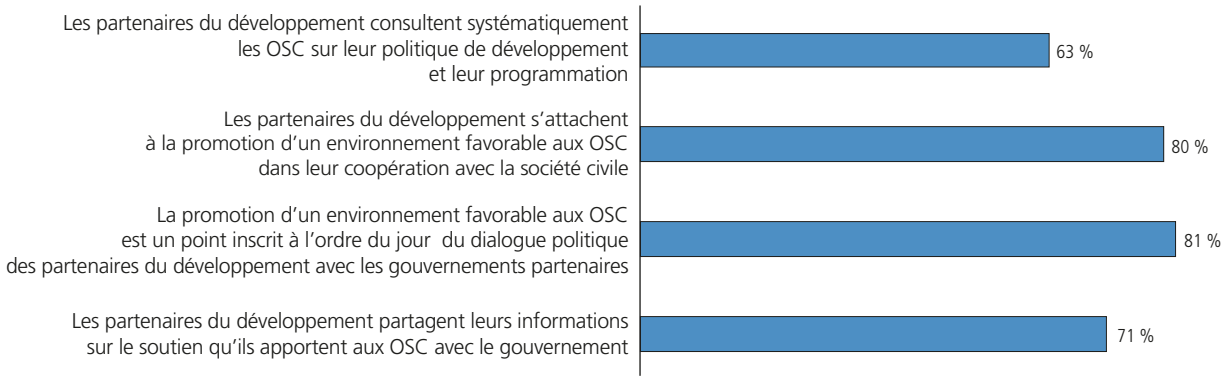

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423829

Les organisations de la société civile améliorent la coordination, la redevabilité et la transparence

Un domaine clé de la bonne performance par les OSC est la coordination de leurs activités entre elles et avec d'autres acteurs du développement. L'existence de réseaux et de plateformes qui convoquent les OSC au niveau national, leur permet de prendre part plus efficacement à des initiatives de transparence et de redevabilité réciproque. Plus de 90 % des pays effectuant le reporting indiquent qu'ils ont des structures de coordination avec les OSC qui facilitent leur participation aux processus de dialogue national (Graphique 4.4). Dans plus de 80 % des pays, il existe également des mécanismes visant à faciliter la coordination de la programmation, entre les OSC aussi bien qu'avec d'autres partenaires du développement.

Plusieurs initiatives globales ont été lancées récemment pour renforcer la redevabilité des OSC, telles que le Projet de documentation sur la redevabilité des OSC pour tracer les mécanismes de redevabilité de la société civile dans divers contextes (POED, 2014) et la Norme mondiale de responsabilité des OSC[4]. La Charte de redevabilité INGO, à laquelle rendent compte annuellement 25 des OSC les plus importantes du monde, s'occupe également de la redevabilité en ce qui concerne les OSC (POED, 2016 : 20). Ces efforts internationaux incitent les OSC et les syndicats à mettre en œuvre des paramètres analogues de transparence et de redevabilité au niveau national.

Dans quelques 40 % des pays procédant au reporting, des améliorations sont clairement possibles dans le reporting aux gouvernements et dans l'avancement de la mise en œuvre des principes d'efficacité du développement des OSC. Les lacunes dans ces domaines sont souvent liées à trois causes courantes : 1) le manque d'une plateforme unique qui représente toutes les OSC ou d'un mécanisme visant la coordination des OSC ; 2) le besoin d'améliorer la collaboration et de renforcer la confiance entre les gouvernements et les OSC ; et, 3) l'insuffisance ou le manque de financement destiné à améliorer l'efficacité du fonctionnement des OSC. Il est également important pour les OSC au niveau national et les ONG internationales de continuer

à renforcer leurs travaux conjoints car elles possèdent les unes et les autres des avantages relatifs qui sont essentiels pour l'efficacité du développement[5].

> *Exemple de bonne pratique : les ONG au Cambodge partagent les informations sur leur financement et leurs activités deux fois par an (POED, 2016 : 24).*
>
> *Les données sont rendues publiques.*

Graphique 4.4. **L'adhésion des organisations de la société civile aux principes de la coordination, de la redevabilité et de la transparence pour l'efficacité du développement**

Pourcentage des pays

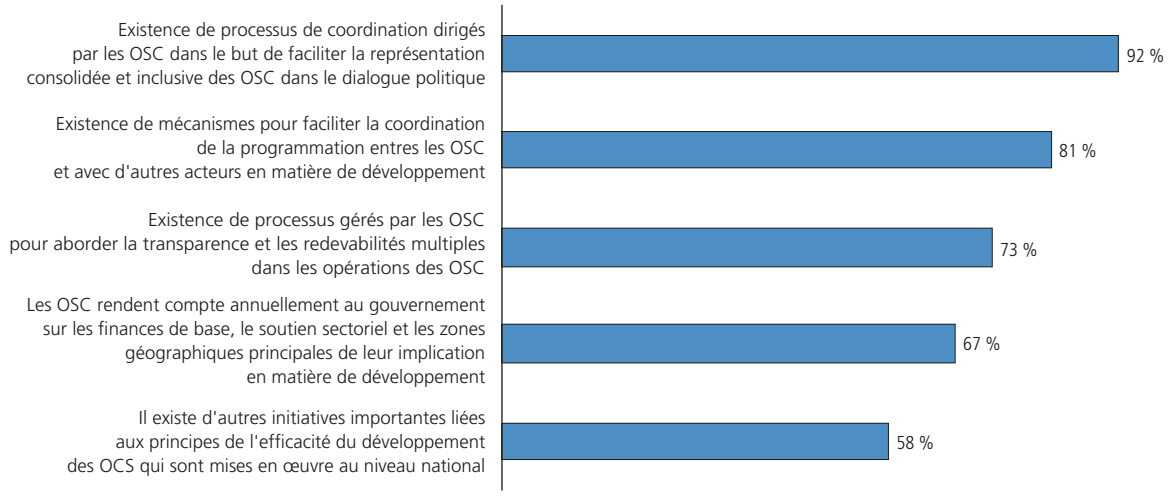

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423834

Indicateur 3. Le dialogue public-privé encourage l'engagement du secteur privé et sa contribution au développement

Un dialogue constructif entre les secteurs public et privé dépend de plusieurs facteurs : une volonté d'engagement et d'interaction ; l'existence de champions (chefs de file) afin de faciliter le dialogue ; et la disponibilité d'outils de soutien (logistiques, financiers, renforcement des capacités). Dans la très grande majorité des 55 pays ayant procédé au reporting, le secteur privé et le gouvernement ont exprimé une bonne ou assez bonne volonté d'engager et d'interagir les uns avec les autres. Cependant, comme le démontre le Graphique 4.5, le potentiel d'un dialogue public-privé de qualité est compromis par un manque de champions qui pourraient le faciliter (dans 63 % des pays) et par la pénurie d'outils et de ressources pour soutenir le dialogue public-privé (dans 81 % des pays).

Il est indispensable d'avoir un leadership ferme ainsi que des facilitateurs afin de mettre en place et de piloter des outils efficaces pour un dialogue public-privé[6]. Parmi les pays qui ont participé à l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé, la présence de champions potentiels est plus courante quand les deux parties – mais les gouvernements en particulier – font preuve de confiance et de volonté de s'engager. De la même manière, les problèmes liés aux outils et à la logistique sont moins importants si le secteur privé apporte un soutien particulier à ces processus[7].

Les participants attribuent le manque de volonté de participer au processus de dialogue à une polarisation politique ou idéologique ; à une perception d'attitudes d'évitement fiscal ou de maximisation des profits parmi les représentants du secteur privé vis-à-vis du gouvernement ; et à, une perception de corruption

gouvernementale et de capture de l'État. Parmi d'autres facteurs importants cités comme des obstacles sont les liens existants ou perçus entre des hommes d'affaires importants et des responsables de partis politiques d'opposition, ou l'inverse, aussi bien que des expériences négatives survenus au cours de processus de dialogue antérieurs. Une capacité limitée de mise en œuvre efficace des processus de dialogue décourage également la participation.

Graphique 4.5. **Conditions et potentiel pour un dialogue public-privé**

Pourcentage des pays

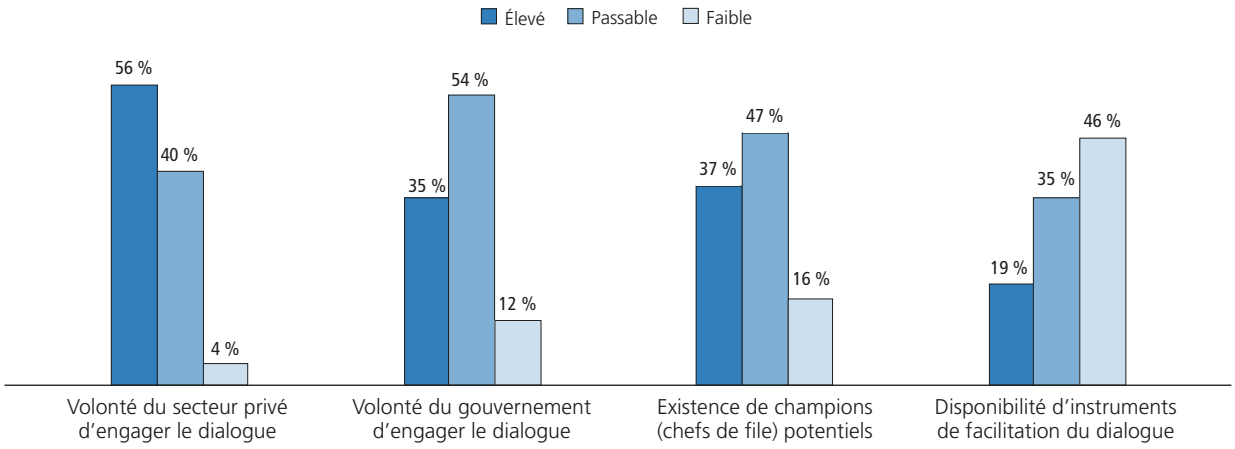

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423841

Les enseignements tirés de l'expérience peuvent contribuer à l'établissement de dialogues public-privé réussis

La nature qualitative des informations fournies sur le dialogue public-privé permet une analyse comparative des meilleures et des pires performances, qui révèle à son tour les facteurs communs de la réussite :

- **Une coordination bien organisée et des mécanismes institutionnels permettant au secteur privé d'exprimer et de canaliser ses vues et ses besoins.** De tels mécanismes sont en général établis par secteur (par exemple des associations d'entreprises, des groupes d'exportateurs et des associations professionnelles) ; il existe cependant des organismes globaux qui regroupent les divers intérêts du secteur privé (par exemple les comités nationaux de productivité), ainsi que des associations gouvernementales et syndicales. Dans la plupart des pays participants, les petites et moyennes entreprises ne sont généralement pas membres de ces plateformes, ce qui veut dire que des voix importantes sont absentes de la conversation. Cependant, certains gouvernements et partenaires du développement soutiennent ces entreprises pour leur assurer une meilleure représentation dans le dialogue public-privé. Leur participation est indispensable pour que les résultats du dialogue reflètent tout l'éventail des préoccupations du secteur privé.

> *Exemple de bonnes pratiques : En République dominicaine, un partenariat entre le gouvernement et les universités a permis l'établissement de « centres de service » consacrés au soutien des petites et moyennes entreprises. Une initiative présidentielle a aussi été lancée (Initiative présidentielle pour appuyer et promouvoir les moyennes et petites entreprises) et il existe aussi un groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises qui comprend des représentants du gouvernement et du secteur privé.*

- **Les questions d'intérêt commun et d'avantage mutuel constituent un point d'entrée pour établir la confiance et un dialogue productif**. Les pays participants affirment que le dialogue autour des questions d'intérêt commun pour toutes les parties prenantes – telles que les écarts éducationnels, le développement des compétences professionnelles, les écarts de productivité, l'atténuation des impacts exogènes provenant de l'économie globalisée, les manques d'infrastructure et l'allocation de soutien au développement du secteur privé – leur permet de tisser une coopération sans désaccords partisans ou idéologiques.
- **Un leadership de haut niveau est la marque d'une haute priorité**. Les plateformes, initiatives ou dispositifs pour le dialogue public-privé sont souvent promu aux niveaux Premier ministre/Président, ou du moins au niveau d'un ministre à la tête d'un des ministères principaux. Cette démarche fournit à la plateforme un poids politique et de la visibilité, signalant que le gouvernement y attribue une certaine priorité. Le secteur privé peut aussi fournir des champions de haut niveau, notamment dans les pays où ce secteur est bien organisé, et ceci par l'intermédiaire d'organes globales de coordination.
- **L'établissement d'un dialogue de qualité prend du temps**. Les bons exemples de dialogue public-privé cités par les pays participants sont souvent des structures et des systèmes qui ont été créés entre cinq et dix ans avant l'enquête. La bonne performance signalée pourrait en effet découler d'antécédents dans la résolution de défis au cours des années.
- **Les plateformes et emplacements du dialogue sont adaptés à l'usage.** L'harmonisation entre les caractères et les besoins de divers participants du secteur privé (plus ou moins informels, entreprises plus grandes/moins grandes, sociétés à dominance étrangère/locale, secteurs traditionnels/émergeants) et les plateformes et emplacements fournis par le gouvernement a lieu couramment dans les cas qui sont cités comme ayant réussi à influencer les politiques, la réglementation et les décisions stratégiques.

Encadré 4.2. Évaluation comparative de plateformes de dialogue public-privé efficaces en Colombie, en Éthiopie et aux Philippines

Le renforcement des conditions favorisant l'émergence de plateformes de dialogue public-privé est une étape essentielle pour le développement inclusif, mais l'établissement de plateformes efficaces et durables reste un défi pour de nombreux pays. De récentes recherches (Herzberg et Wright, 2006) font ressortir six composantes critiques partagées par les plateformes de dialogue public-privé très performantes :

1. un mandat, une structure et une participation clairs
2. une facilitation et une gestion qui aident à orienter la plateforme
3. un degré d'autonomie dans la gestion et les finances pour permettre à la plateforme de demeurer un forum neutre
4. des extrants qui sont utiles aux membres de la plateforme
5. des systèmes de suivi et d'évaluation qui permettent de mesurer l'impact des actions en matière de politiques et qui guident les discussions
6. une bonne sensibilisation et communication pour faciliter la traduction de discussions complexes autour des politiques de réforme en termes simples.

Une évaluation comparative de plateformes de dialogue public-privé bien établies dans trois pays participants – la Colombie, l'Éthiopie et les Philippines – fait ressortir l'importance de ces six dimensions (Graphique 4.6). Dans ces trois pays les plateformes évaluées font preuve d'une excellente clarté en termes de mandat, de structure et de participation, qui sont tous établis dans le cadre de lois gouvernementales formelles. En Éthiopie le mandat définit clairement la structure de la plateforme et la participation à cette dernière,

…

ainsi que les rôles et les responsabilités du gouvernement ; il met en place un processus clair pour discuter et résoudre de questions spécifiques. Les trois pays partagent également des scores assez élevés pour les cinq autres dimensions, à une exception près : celle des systèmes de suivi et d'évaluation, qui sont encore embryonnaires dans les trois pays.

Une analyse plus détaillée révèle les caractéristiques et pratiques particulières qui orientent les performances de chaque plateforme. Le Conseil national de la concurrence des Philippines se détache en termes d'extrants, de sensibilisation et de communication ; il prépare et diffuse des documents de politique générale qui sont discutés avec la société dans son ensemble. Il existe différents modèles du point de vue de l'autonomie : la plateforme philippine est financée par des partenaires du développement et la plateforme colombienne par le gouvernement national.

Graphique 4.6. **Les six dimensions des plateformes public-privé**

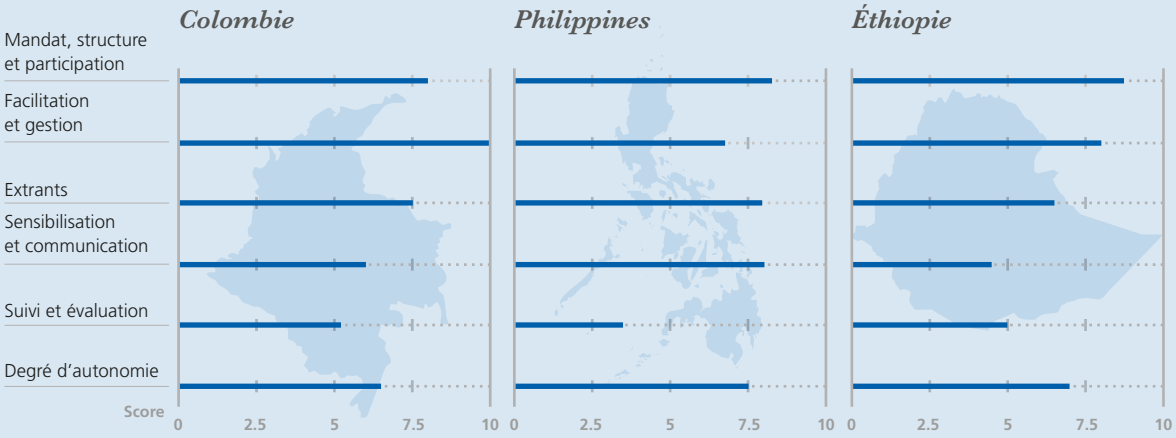

La Colombie se distingue dans le cadre de la facilitation et de la gestion, avec la Chambre de commerce jouant un rôle important dans la conduite de la plateforme ; ce qui a donné à la plateforme une excellente réputation parmi les milieux d'affaires locaux.

Sources : OCDE (2014a), « Public-private dialogue country profiles: Colombia interim report"; OCDE (2014b), « Public-private dialogue country profiles » ; OCDE (2015), « Global Partnership indicator on private sector participation in public policies country profile – Ethiopia ».

Le dialogue et les consultations multipartites prennent de nombreuses formes

Le cycle de suivi 2016 a fourni l'occasion unique de tester le concept du dialogue multipartite en tant que mécanisme pour l'élaboration d'un consensus national inclusif autour de priorités de développement spécifiques. Dans les pays effectuant le reporting, pour les deux indicateurs d'inclusion couverts par ce chapitre, des représentants d'OSC, de syndicats, du secteur privé et de partenaires du développement ont eu l'occasion de discuter des réponses soumises par leur gouvernement national et de faire part de l'étendue de leur accord.

Bien que des disparités existent entre les pays, les parties prenantes s'accordent entre elles de manière générale sur les réponses finales : plus de 85 % de chaque groupe de parties prenantes est d'accord avec les réponses finales au niveau des pays. Le plus grand désaccord est autour des questions de la marginalisation ou non de certains groupes dans l'environnement juridique et réglementaire ; et, de l'existence ou non d'instruments logistiques, financiers et de renforcement des capacités pour soutenir le dialogue public-privé.

Une étude comparative de 11 pays participants a trouvé qu'ils consultent en utilisant diverses approches[8], y compris :

- des processus intégraux multipartites à travers des structures et des réseaux existants ;
- des séances d'information ad hoc multi-parties prenantes avec des OSC, des partenaires du développement ; et,
- des enquêtes en ligne et d'autres méthodes de rassemblement des vues des parties consultées.

L'établissement des processus de dialogue multipartite inclusif représente un défi particulier, comme le démontre les trois exemples dans l'Encadré 4.3.

Encadré 4.3. **Leçons retenues pour que les plateformes de dialogue multipartite fonctionnent bien**

La communauté internationale se fie de plus en plus à des systèmes multi-parties prenantes pour promouvoir des approches inclusives aux processus de développement, telles que les mécanismes au niveau national qui sont sous étude dans chaque pays dans le cadre du suivi et de la revue au niveau national des objectifs de développement durables (ODD). Toutefois, travailler dans un cadre multi-parties prenantes n'est pas ce qu'il y a de plus facile et certaines conditions doivent être en place pour en assurer la réussite.

Si l'on compare l'expérience du cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial avec d'autres études détaillées effectuées en parallèle dans les pays participants (POED, 2016 ; ET-OSC (Équipe de travail sur l'efficacité du développement des OSC et l'environnement propice, à paraître prochainement ; Fowler et Biekart, 2016), divers éléments nécessaires pour un dialogue multi-parties prenantes réussi se détachent :

- **Un environnement politique, juridique et réglementaire propice** facilite le dialogue multi-parties prenantes ; les changements de gouvernement, de lois et de réglementations peuvent représenter une opportunité ou une menace pour son avancement.
- **Un processus, clair, bien orienté et institutionnalisé, avec un calendrier approprié**, est essentiel à l'établissement, à la conduite et au maintien d'un dialogue multipartite, avec des objectifs, rôles et responsabilités clairs pour chacune des parties prenantes. Il est important de laisser suffisamment de temps pour que le dialogue soit « institutionnalisé », ce qui comprend la nomination d'une personne ou d'une organisation qui sera chargée d'organiser des réunions, d'orienter les activités et d'encourager la diffusion/mise en œuvre des décisions. Autant que possible, le processus devra être fondé sur des forums multipartites existants.
- **Le choix des personnes qui participent** est également important. Cela doit être des personnes et des organisations qui sont en mesure de représenter ou de parler au nom d'un groupe de parties prenantes, y compris les parties prenantes locales. Pour la réussite du processus ces parties prenantes doivent se faire confiance mutuellement, autrement une partie tierce indépendante peut animer et faciliter les discussions. Il est indispensable que toutes les parties prennent part activement au dialogue – certaines personnes auront peut-être besoin de formation et de renforcement de leurs capacités afin de remplir efficacement leurs tâches.
- **Des ressources suffisantes** sont essentielles à l'établissement d'un dialogue multipartite. Au-delà des investissements initiaux, une structure de financement doit exister qui rendra la plateforme pérenne, ou du moins jusqu'à ce qu'elle ait atteint son but fondamental.

Sources : POED (2016), « GPEDC Indicator Two: Civil society operates within an environment that maximises its engagement in and contribution to development – An assessment of evidence », http://csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/07/GPEDC-Indicator-Two.pdf ; ET-OSC (à paraître prochainement), « Global Partnership Initiative 12 : Stock-take of indicator two monitoring », https://taskteamcso.com ; Fowler et Biekart, 2016), « Comparative studies of multi-stakeholder initiatives : Extended summary », https://taskteamcso.files.wordpress.com/2015/01/extended-summary-comparative-studies-of-msis2.pdf.

 © OCDE, PNUD 2017

En général, les participants au cycle de suivi 2016 ont exprimé leur reconnaissance pour la nature multi-parties prenantes de l'exercice. Les points focaux suggérés par des réseaux globaux OSC tels que le POED ont joué un grand rôle dans la mobilisation de la participation de ces organisations et dans le renforcement de leurs capacités pour qu'elles puissent participer au processus de manière pertinente. Parfois des OSC ont également aidé à organiser des consultations autour de l'évaluation nationale de l'environnement favorable. De nombreuses OSC participantes ont trouvé l'expérience utile et ont déclaré qu'elles estimaient que le potentiel existait pour un engagement plus approfondi au cours des cycles de suivi à venir (ET-OSC, à paraître). Bien que la participation des représentants du secteur privé ait été caractérisée par différentes méthodologies et portées, le recours aux points focaux a rendu le dialogue possible dans de nombreux cas. La plupart des gouvernements procédant au reporting ont également considéré que la participation des OSC et de représentants du secteur privé aux processus de suivi national était « bonne » à « élevée »[9].

> *Exemple de bonne pratique : L'Initiative de cajou africaine, fondée en 2009, est principalement financée par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (par l'intermédiaire de la GIZ) ainsi que par la Fondation Bill et Melinda Gates. La GIZ dirige la mise en œuvre, travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires opérationnels FairMatch Support, une ONG implantée aux Pays-Bas qui s'occupe de liens durables dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi que l'ONG TechnoServe implantée aux États-Unis qui fournit une assistance technique aux producteurs locaux ; d'autres sociétés nationales et internationales apportent des ressources et leur expertise. L'initiative a permis d'améliorer la qualité des noix de cajou et d'augmenter les revenus annuels nets des exploitants dans cinq pays africains : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mozambique. L'organe de pilotage et de prise de décision est constitué des partenaires principaux. Le programme est considéré comme étant très durable avec des résultats positifs pérennes et des relations d'affaires créées le long de la chaîne d'approvisionnement qui devront durer bien au-delà de la fin du projet.*

La voie à suivre pour établir des partenariats inclusifs pour le développement

Les organisations de la société civile et le secteur privé sont des partenaires du développement indispensables à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Leurs contributions à toutes les phases de concertation, d'élaboration de politiques, de planification et de mise en œuvre d'efforts pour le développement sont essentielles afin de s'assurer que les ressources et les partenaires soient tous impliqués dans la réalisation des objectifs du développement durable. Ce constat rend urgent l'élimination des obstacles qui entravent leur engagement effectif ainsi que l'élargissement et le renforcement des espaces pour un dialogue politique et un travail conjoint. Il s'agit là de la seule manière de réaliser des processus de développement inclusifs généralisés.

Le cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial permet d'évaluer l'état des lieux pour la création d'un environnement favorable pour maximiser les contributions de la société civile et du secteur privé aux processus nationaux de développement. Il permet de parvenir à plusieurs conclusions globales sur ce qui est nécessaire pour progresser rapidement et efficacement :

- **Des améliorations sont encore nécessaires dans l'environnement juridique et réglementaire ainsi que pour les pratiques opérationnelles afin de permettre aux organisations de la société civile de maximiser leurs contributions au développement.** Des pays et leurs partenaires du développement ont bien engagé la formalisation de dispositions pour consulter et impliquer les OSC dans la définition de leurs politiques de développement. Toutefois, pour que ces avancées se traduisent pleinement par une participation effective, les gouvernements doivent encore : améliorer la liberté d'expression et d'association ; œuvrer vers une sélection transparente et représentative des OSC ; et, améliorer les réglementations qui faciliteront le fonctionnement opérationnel des OSC et qui ne marginaliseront aucun

groupe social. Les OSC peuvent améliorer l'efficacité du développement par une meilleure coordination de leurs activités et le renforcement du reporting sur leurs efforts de développement. Dans l'ensemble, un partage limité des informations s'est révélé être un défi transversal qui empêche une participation plus profonde de tous les partenaires : les OSC, les gouvernements et leurs partenaires du développement.

- **Les avantages mutuels sont un puissant moteur pour focaliser le dialogue public-privé et rehausser sa qualité.** Des éléments probants suggèrent que pour réussir, le dialogue public-privé doit aborder des sujets qui ont un avantage réciproque aussi bien pour le secteur privé que pour le gouvernement et que les représentants doivent être des responsables de haut niveau. Ces conditions sont essentielles car elles servent de points d'entrée à l'élaboration d'un programme de travail public-privé conjoint orienté vers des résultats. Des plateformes de dialogue inclusives organisées en fonction des besoins d'un secteur spécifique peuvent servir de cadre pour des stratégies nationales et des politiques sectorielles en améliorant la compréhension et en augmentant les éléments probants autour des choix de politiques. Enfin, une des clés de voûte du dialogue inclusif est d'assurer la participation des petites et moyennes entreprises et des producteurs dans le dialogue public-privé.
- **Des mécanismes de renforcement et d'institutionnalisation de la participation sont d'une importance primordiale pour affermir les relations entre les OSC et le secteur public.** Les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé sont souvent disposés à dialoguer autour des politiques, et, dans plusieurs pays cette volonté s'est traduite par des actions. Il existe cependant des contraintes qui entravent un engagement constructif du côté organisationnel : les structures et les mécanismes institutionnels qui existent actuellement pour un engagement et un dialogue avec les OSC et le secteur privé sont souvent dépourvus des outils, de la logistique, des retours d'informations et des facilitateurs qui pourraient assurer un engagement systématique, sérieux et axé sur les actions. Pour faire avancer l'agenda de l'inclusion, les partenaires du développement doivent jouer un rôle important en appuyant le renforcement des mécanismes de dialogue et en intensifiant le rôle des champions et des facilitateurs entre la société civile et le secteur privé.
- **Le partage de bonnes pratiques est indispensable à la reproduction des** réussites et à l'amplification de **l'approche multipartite afin que les ODD soient réalisés.** Il existe une grande convergence autour de l'objectif principal qui est d'habiliter tous les secteurs de la société pour une contribution efficace au développement national. Cependant, les mécanismes et processus au travers desquels le secteur privé et la société civile s'impliquent au niveau national varient largement entre les différents pays. Comme il n'existe aucune épure universelle expliquant comment impliquer les acteurs en dehors de l'État, une connaissance des pratiques efficaces et des enseignements tirés dans un pays donné peuvent servir à accélérer le progrès dans un autre. Vu les attentes élevées que les partenariats multi-parties prenantes constitueront une composante clé pour réaliser les ODD d'ici à 2030, il est essentiel de partager les enseignements tirés. Le Partenariat mondial, grâce à sa nature multipartite, dirigée par les pays, est bien placé pour faciliter les échanges entre les pays et les groupes de parties prenantes, ce qui peut contribuer à la diffusion et à la reproduction des approches qui ont réussies.

 © OCDE, PNUD 2017

Notes

1. Des 60 pays qui ont procédé au reporting sur les Indicateurs 2 et 3, 54 ont soumis des comptes-rendus sur les deux indicateurs et 6 ont choisi de procéder au reporting uniquement sur l'un d'eux ; 59 ont soumis des comptes-rendus sur l'Indicateur 2 et 55 en ont rendus sur l'Indicateur 3.

2. Données de l'Indicateur 2, Module 4.

3. Selon le guide de suivi du Partenariat mondial, « les groupes marginalisés connaissant fréquemment différentes formes de marginalisation ou d'exclusion [qui pourraient inclure] les syndicats, les organisations des droits de la femme, les organisations des droits de l'homme, les organisations des peuples autochtones, les organisations de défense de l'environnement et du droit foncier, les organisations de défense des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), les organisations d'handicapés, etc. » (OCDE/PNUD, 2015).

4. La Norme mondiale de responsabilité des OSC est une initiative de neuf réseaux de redevabilité de la société civile sur différents continents. Actuellement, plus de 1 500 OSC sont activement engagées dans la vérification des paramètres de la Norme mondiale et à les diffuser à d'autres OSC dans leurs pays respectifs. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : https://icscentre.org/area/global-standard.

5. Plus particulièrement, les OSC dans les pays en développement ont de meilleures connaissances à l'échelle locale et une plus grande capacité de communication au niveau des communautés, tandis que les ONG internationales apportent normalement une plus grande expertise technique ainsi qu'un meilleur accès aux ressources (Banks, Hulme et Edwards, 2015).

6. Le rapport OCDE Coopération pour le développement 2016 présente le cas en faveur de l'investissement par le secteur privé dans le développement durable : « Les entreprises qui introduisent la durabilité dans leurs modèles économiques sont rentables et prospères, et elles rémunèrent positivement leur capital sous la forme d'un réduction des risques, d'une diversification des marchés et des portefeuilles, d'un accroissement des recettes, d'un allègement des coûts et d'une valorisation des produits. De plus en en plus, l'investissement dans les pays en développement – et même dans les pays les moins avancés – est perçu comme porteur d'opportunités pour les entreprises, en dépit des risques qui y sont associés. D'un autre côté, les entreprises sont pourvoyeuses, entre autres, d'emplois, d'infrastructures, d'innovation et de services sociaux. » (OCDE, 2016 : 21). Le rapport étudie cinq « voies » à emprunter pour « concrétiser l'énorme potentiel que recèle le secteur privé en tant que partenaire à la réalisation des ODD, » : attirer l'investissement direct étranger ; utiliser un financement mixte ; suivre et mesurer l'effet mobilisateur des interventions du secteur public sur l'investissement privé ; promouvoir des investissements à impact social ; et respecter la conduite responsable des entreprises.

7. Les réponses qualitatives fournies pour les différentes sous-composantes de l'Indicateur 3 soutiennent cette constatation. Il existe également de fortes correspondances entre les scores pour « la volonté du secteur public » et « l'existence des champions/facilitateurs » (0.65), et sur d'autres scores relatifs à la « volonté du secteur public » et la disponibilité « d'instruments et du soutien logistique » (0.63).

8. Le guide de suivi du Partenariat 2015-2016 a invité les pays à organiser des processus de dialogue multi-parties prenantes en utilisant des points focaux pour représenter les diverses circonscriptions dans chaque pays ainsi que d'utiliser des structures et plateformes de dialogue existants dans chaque pays.

9. Une enquête de sortie a été réalisée à la suite du cycle de suivi 2016. Dans 70 % des pays, les gouvernements ont évalué l'engagement des OSC dans le processus de « bon » à « élevé » ; 46 % des pays ont rendu une évaluation analogue à l'engagement du secteur privé.

Références

Banks, N., D. Hulme M. Edwards (2015), « NGOs, states, and donors revisited: Still too close for comfort? », *World Development*, No. 66, pp. 707-718, http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2014.09.028.

Banque mondiale (2016a), Site Web des Indicateurs mondiaux ou finances réglementaires, http://rulemaking.worldbank.org.

Banque mondiale (2016b), Site Web des Indicateurs de gouvernance mondiaux, http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#home.

Dietrich, S. and A. Murdie (2014), « Spotlight for bypassing: The effect of human right shaming on aid allocation decisions », Université de Heidelberg, Heidelberg, Allemagne, www.uni-Heidelberg.de/md/awi/peio/dietrichmurdie_8.01.2014.pdf.

Dupuy, K., J. Ron and A. Prakash (2016), « Hands off my regime! Governments' restrictions on foreign aid to non-governmental organizations in poor and middle-income countries », *World Development*, No. 84, pp. 299-311, http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.02.001.

ET-OSC (à paraître), *Global Partnership Initiative 12 Stock-take of Indicator Two Monitoring*, Jacqueline Wood avec les apports d'Adinda Ceelen, Équipe de travail sur l'efficacité du développement des OSC et l'environnement propice, https://taskteamcso.com.

Forum ouvert pour l'efficacité du développement des OSC (2010), *Principes d'Istanbul pour l'efficacité du développement des OSC*, approuvés à l'Assemblée Générale du Forum Ouvert à Istanbul, du 28 au 30 septembre 2010., http://cso-effectiveness.org/IMG/pdf/final_istanbul_cso_development_effectiveness_principles_footnote_december_2010-2.pdf.

Fowler, A. and K. Biekart (2016), « Comparative studies of multi-stakeholder initiatives: Extended summary », Task Team on CSO Development Effectiveness and Enabling Environment, mars, https://taskteamcso.files.wordpress.com/2015/01/extended-summary-comparative-studies-of-msis2.pdf.

Herzberg, B. and A. Wright (2006), *The PPD Handbook: A Toolkit for Business Environment Performers,* Le Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, www.publicprivatedialogue.org/tools/PPDhandbook.pdf.

OCDE (2016), Rapport *Coopération pour le développement 2016 : Investir dans les objectifs de développement durable, choisir l'avenir,* Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2016-en.

OCDE (2015), « Global Partnership indicator on private sector participation in public policies country profile – Ethiopia », OCDE, Paris.

OCDE (2014a), « Public-private dialogue country profiles: Colombia interim report », OCDE, Paris.

OCDE (2014b), « Public-private dialogue country profiles: The Philippines », OCDE, Paris.

OCDE (2011), « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement », Quatrième Forum à Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, 29 novembre- 1 décembre 2011, https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.

OCDE/PNUD (2015), « Guide de suivi: Suivi des engagements pour une coopération efficace pour le développement », Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE du Partenariat mondial, http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2015/10/2015-Monitoring-Guide_-final1.pdf.

Partenariat budgétaire international (2016), Site Web sur l'enquête du budget ouvert, http://survey.internationalbudget.org/#home.

POED (2016), « GPEDC Indicator Two: Civil society operates within an environment that maximises its engagement in and contribution to development – An assessment of evidence », CPDE Working Group on CSO Enabling Environment and CPDE Working Group on CSO Development Effectiveness, CSO Partnership for Development Effectiveness, http://csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/07/GPEDC-Indicator-Two.pdf.

POED (2014), « CSO accountability documentation project », CPDE Working Group on CSO Development Effectiveness, Voluntary Action Network India, CSO Partnership for Development Effectiveness, http://csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/01/CSO-Accountability-Project-edited-2.pdf.

 © OCDE, PNUD 2017

Chapitre 5

Transparence et redevabilité pour l'efficacité du développement

La transparence et la redevabilité jouent un rôle primordial pour améliorer l'impact de la coopération pour le développement et permettre la participation des citoyens au développement à long terme de leur pays respectif. Ce chapitre passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes de Busan en matière de transparence et de redevabilité, et notamment en matière de redevabilité mutuelle entre partenaires, ainsi qu'en matière de redevabilité envers les bénéficiaires de la coopération pour le développement et toutes les autres parties prenantes. Cette revue est effectuée en mesurant le degré d'accessibilité des informations sur la coopération pour le développement au public (Indicateur 4) ; la mesure dans laquelle les gouvernements et les partenaires du développement collaborent pour inclure les apports de coopération pour le développement aux budgets présenté à l'examen des parlements (Indicateur 6) ; la part de pays participants qui sont en mesure de suivre et de rendre publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (Indicateur 8), ce qui constitue un aspect fondamental de la transparence et de la redevabilité des politiques envers les femmes ; et, enfin, la mise en œuvre de processus d'examen inclusif qui renforcent la redevabilité mutuelle entre les partenaires de la coopération (Indicateur 7).

 © OCDE, PNUD 2017

L'Accord de Partenariat de Busan centre sa mission sur les principes de transparence, de redevabilité mutuelle entre partenaires, et de redevabilité envers les bénéficiaires ciblés par les efforts de développement, ainsi qu'envers les citoyens qui contribuent à la poursuite de ces efforts par le biais du financement public. Ce chapitre passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principaux engagements de Busan en matière de transparence et de redevabilité.

La transparence de la gestion des ressources du développement est une exigence fondamentale de l'intégrité de la coopération pour le développement et un prérequis pour des résultats durables. L'accès à des informations de grande qualité, ponctuelles et pertinentes sur le financement du développement aide les gouvernements à planifier et à gérer l'utilisation des ressources pour soutenir leurs priorités de développement. Dans le paysage actuel de plus en plus diversifié de la coopération pour le développement, la transparence aide aussi les partenaires du développement à coordonner leur soutien, ce qui encourage les synergies tout en évitant la fragmentation et la répétition inutile des efforts. Les informations sur le financement actuel et futur permettent aux organisations non gouvernementales d'harmoniser leurs interventions de développement tout en permettant aux citoyens et à la société civile de formuler leurs priorités et de tenir les fonctionnaires et les partenaires du développement responsables de la performance de leurs engagements.

La transparence des activités de développement est également cruciale pour instaurer des partenariats significatifs et redevables. Les mécanismes de redevabilité qui impliquent toutes les parties prenantes du développement et qui permettent l'évaluation collective des progrès vers les objectifs-cibles convenus – ancrés dans les politiques nationales de développement – aident à garantir que les interventions en matière de développement soient pertinentes et efficaces, tout en instaurant la confiance.

Ce chapitre cherche à savoir si les efforts de coopération pour le développement deviennent plus transparents et intégrés au sein des processus nationaux de prise de décision afin de permettre une redevabilité accrue envers les parlements et les citoyens. Il examine les engagements de Busan relatifs à l'amélioration de la transparence et de la redevabilité, en se penchant sur les progrès réalisés dans les domaines suivants :

- la mise à disposition du public des informations sur la coopération pour le développement ;
- l'inscription des apports de coopération pour le développement aux budgets qui sont présenté à l'examen des parlements ;
- le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ; et,
- l'amélioration de la qualité des dispositions prises pour l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements convenus.

Dans l'ensemble, on observe des progrès au niveau de la transparence et de la redevabilité – mais il y a toujours possibilité d'améliorations

Stimulé par les progrès importants réalisés par certaines organisations publiant des données («*Publishers* ») et par l'intégration de nombreuses autres, l'offre d'informations accessibles au public dans le domaine de la coopération pour le développement a augmenté. Les progrès les plus notables ont été constatés au niveau de la ponctualité et de l'exhaustivité de ces informations mises à la disposition du public, tandis que la publication d'informations prévisionnelles continue de présenter un défi à un grand nombre de partenaires du développement.

Des progrès ont aussi été réalisés dans l'intégration du financement du développement au budget : 67 % du financement du développement destiné au secteur public par les partenaires sont désormais inscrits au budget, une augmentation de 13 % depuis 2010. Malgré ces progrès, l'objectif-cible de Busan d'atteindre 85 % des financements inscrits aux budgets annuels n'a pas été atteint. De surcroît, les budgets présentés

aux parlements estimaient le financement prévu du développement à 27 % de plus que les prévisions individuelles des partenaires du développement ; cet écart présente lui aussi un défi, car la comptabilisation excessive du financement de la coopération pour le développement au sein des budgets nationaux entrave l'efficacité de la planification, de la préparation du budget et de son exécution.

Tous les pays participants ont rendu compte de leurs efforts pour instaurer et mettre en œuvre des systèmes de suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, ce qui démontre une volonté accrue de suivre les progrès dans ce domaine. Dans 73 % des pays, au moins un des trois critères de base du suivi des affectations destinées aux questions de genre est en place, et presque la moitié des pays ont instauré les trois.

Cette évolution représente une tendance très positive et une étape importante vers l'établissement du budget en tenant compte de la dimension du genre. À l'avenir, des progrès supplémentaires sont nécessaires pour rendre transparents ces systèmes de suivi de l'égalité hommes-femmes – un aspect crucial aux fins de gestion et de redevabilité. Il est également important qu'un nombre croissant de pays utilise les données générées pour orienter les décisions politiques et budgétaires.

Enfin, les pays disposent d'un plus grand nombre des éléments requis en matière de redevabilité mutuelle, comme les politiques nationales d'aide ou de partenariat qui sont approuvées par les parlements. Néanmoins, les parlementaires et d'autres parties prenantes ne sont toujours pas assez impliqués dans l'examen des progrès accomplis par rapport aux objectifs-cibles nationaux, et les résultats de ces examens pourraient être plus transparents.

Indicateur 4. Les informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public

À Busan, les partenaires du développement ont accepté « [d']améliorer la disponibilité de l'information sur la coopération pour le développement et les autres ressources consacrées au développement, et [de] la rendre plus accessible au public » (OCDE, 2011:6). L'un des aspects importants de cet engagement était l'accord d'instaurer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement, et ce, afin de répondre aux besoins d'information des gouvernements et des parties prenantes non gouvernementales, conformément aux exigences nationales. Les parties au Partenariat de Busan se sont engagées à une application complète de la norme d'ici à décembre 2015.

Encadré 5.1. **Comment mesure-t-on la transparence dans le cadre de suivi ?**

Trois systèmes et standards fournissent des données en ligne sur la coopération pour le développement de manière ouverte et accessible.

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE maintient deux bases de données qui constituent la source faisant autorité en matière d'informations statistiques annuelles sur les flux de coopération internationale pour le développement notifiées par les membres du CAD, les organisations multilatérales et les partenaires bilatéraux non membres du CAD :

1. le Système de notification des pays créanciers, qui enregistre les flux de coopération pour le développement au niveau des activités et aux fins statistiques, de redevabilité et de suivi[1].
2. l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles qui enregistre les plans de coopération pour le développement des partenaires, pour une prévisibilité améliorée des perspectives globales et agrégées[2].

…

 © OCDE, PNUD 2017

La troisième plateforme, la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) est une norme reposant sur des données ouvertes qui permet aux organisations publiant des données (« *Publishers* ») de fournir de manière ponctuelle et accessible, des informations détaillées sur leurs activités de coopération pour le développement. Elle vise à répondre aux besoins des pays en matière d'informations actualisées sur la coopération pour le développement actuelle et future, pour appuyer les processus nationaux de planification, de budgétisation et de gestion, ainsi que la redevabilité nationale[3].

Chacun de ces systèmes et standards (normes) joue un rôle essentiel et complémentaire pour appuyer l'accroissement de la transparence de la coopération pour le développement. Le cadre de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement repose sur les évaluations de la transparence effectuées par les secrétariats de chacun des trois systèmes afin d'évaluer la performance des partenaires pour ce qui est de rendre les informations sur la coopération pour le développement accessibles au public. Le Partenariat mondial mesure la transparence en tenant compte de ces évaluations parallèlement et fournit des résultats suffisamment désagrégés pour identifier les forces et les faiblesses dans chacune des sous-dimensions de transparence définies dans l'Accord de Partenariat de Busan : ponctualité, exhaustivité et caractère prévisionnel des données. En 2014, le Partenariat mondial a encouragé l'étude d'une quatrième dimension : l'exactitude des données[4]. Les évaluations accordent différents coefficients de pondération à chacune des dimensions spécifiques en fonction de leur pertinence par rapport à l'utilisation des informations ; par exemple, l'évaluation de la qualité du reporting dans le Système de notification des pays créanciers accorde plus de poids à l'exactitude afin de mettre l'accent sur l'exactitude statistique. Cette analyse désagrégée peut contribuer à l'orientation des futurs efforts d'amélioration de la transparence de la coopération pour le développement.

Pour faciliter l'interprétation des scores d'ensemble de ces trois évaluations de la transparence, les partenaires du développement sont classés selon la même échelle à quatre niveaux : « excellent », « bon », « suffisant (ou moyen) » et « améliorations nécessaires ». Chaque évaluation comporte toutefois ses propres méthodologies sous-jacentes qui ne sont donc pas directement comparables entre elles. Les principales différences méthodologiques se trouvent dans la définition des différentes dimensions de transparence, la pondération qui leur est attribuée et le seuil défini pour chaque catégorie de l'échelle à quatre niveaux[5].

1. www.OCDE.org/dac/stats/idsonline.htm.

2. www.OCDE.org/dac/stats/idsonline.htm.

3. Les statistiques de l'IITA sont mises à jour quotidiennement et sont accessibles par le biais du tableau de bord de l'IITA : http://dashboard.iatistandard.org/index.html.

4. Proposée à l'origine par le secrétariat du CAD de l'OCDE, cette dimension est incluse depuis quelques années à l'évaluation des informations publiées dans le Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE et l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles ; elle figure dans le cycle de suivi 2016 dans le cadre de ces évaluations. L'exactitude des données ne fait pas encore partie de l'évaluation des informations publiées dans le standard de l'IITA, car l'organe directeur concerné doit encore convenir de la méthodologie d'évaluation de l'exactitude des données.

5. Pour obtenir les détails techniques relatifs aux méthodologies spécifiques utilisées pour calculer ces trois évaluations de la transparence, veuillez lire la note sur la méthodologie convenue au lien suivant : http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2016/02/Steering-Committee-Document-indicator-4-final.pdf.

Ce standard commun devait reposer sur les plateformes de reporting statistique du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). À la suite de travaux techniques conjoints et du dialogue entre les organes directeurs de ces entités, il est toutefois devenu évident qu'il n'était pas possible d'élaborer un seul standard commun aligné sur l'Accord de Partenariat de Busan[1].En effet, le Système de notification des créanciers du CAD de l'OCDE et l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles ainsi que le standard IITA sont chacun conçus pour répondre aux différents besoins des différents publics et ne sont donc pas directement comparables pour évaluer la performance du reporting des partenaires du développement (OCDE, 2015a ; Encadré 5.1).

Pour ces raisons, la mesure de la transparence de la coopération pour le développement dans ce rapport repose sur des évaluations du degré d'accessibilité des informations au public par le biais de chacun de ces canaux, comme convenu à Busan.

La quantité d'informations rendues publiques a augmenté, mais elle doit être plus ponctuelle et prévisionnelle.

Dans l'ensemble, le nombre de partenaires du développement rendant accessibles au public les informations sur la coopération pour le développement pour les trois référentiels mondiaux de données et standards s'est accru à un rythme soutenu. Dans le cas des plateformes de reporting du CAD de l'OCDE, 70 partenaires officiels du développement publient maintenant des données aux fins statistiques et de redevabilité dans le Système de notification des pays créanciers, tandis que 57 partenaires enregistrent des données à des fins prévisionnelles par le biais de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles ; c'est là une augmentation remarquable par rapport à 2014, où les nombres de pays étaient respectivement de 56 et 47. De nombreux partenaires publics du développement en dehors du CAD ont aussi accepté de prendre part à ces évaluations de la transparence. Pareillement, on observe une augmentation importante du nombre d'organisations rapportant des données au registre de l'IITA ; en effet, leur nombre a plus que doublé, passant de 210 à plus de 470 entre 2013 et 2016[2]. Bien que des partenaires du développement gouvernementaux et non gouvernementaux publient des données au registre de l'IITA, il faut noter que depuis le cycle de suivi précédent, le nombre de partenaires gouvernementaux du développement publiant des données sur la plateforme de l'IITA s'est fortement accru puisqu'il est passé de 29 à 43.

Dans le cadre du cycle de suivi 2016, une ou plusieurs évaluations de la transparence sont disponibles pour un total de 61 partenaires gouvernementaux du développement[3], ce qui représente une augmentation de 50 % des partenaires évalués depuis le cycle de suivi de 2014. Il est tout aussi important de noter que les trois quarts de ces 61 organisations publiant des données partagent des données sur plusieurs des trois plateformes et standards – ce qui permet d'évaluer leur degré de transparence sous différents angles. Globalement, ces évaluations de la transparence couvrent environ 160 milliards USD de fonds publics de coopération pour le développement (aide publique au développement, aussi appelée APD, plus d'autres flux gouvernementaux) – ce qui équivaut à environ 87 % de l'aide publique totale en faveur du développement[4].

Les informations sur la coopération pour le développement rendues publiques deviennent plus exhaustives

Sur les trois dimensions de Busan en matière de transparence (ponctualité, exhaustivité et caractère prévisionnel), les progrès les plus notables ont été enregistrés sur le plan de l'exhaustivité et de la ponctualité. La ponctualité des informations rapportées dans le Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE a fait de bons progrès. Les tendances d'il y a deux ans indiquent que certains partenaires, comme l'Australie, la Belgique, les institutions de l'Union européenne (UE), la France, l'Allemagne et l'Espagne, ont amélioré la ponctualité de leur reporting sur cette plateforme. En général, certains pays ont manifesté des compromis entre la ponctualité et l'exactitude des données rapportées, ce qu'il faudra rééquilibrer. L'Autriche, la République tchèque, la Finlande, l'Islande et l'Italie ont amélioré l'exactitude des données rapportées (OCDE, 2016:16).

L'état de la situation actuelle parmi les partenaires du développement qui publient des données au registre de l'IITA indique aussi un bon niveau de ponctualité. Parmi eux, 56 % des signataires de Busan publient maintenant tous les trimestres des données sur la coopération pour le développement, tandis que 31 % publient tous les mois des données actualisées, y compris le Canada, le Danemark, les institutions européennes, la Banque européenne d'investissement, le Fonds mondial, la Hollande, la Suède, le Royaume-Uni et certaines agences des Nations Unies comme l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial.

L'exhaustivité s'est aussi améliorée dans les trois évaluations. L'exhaustivité des informations sur les activités passées rapportées par un tiers des partenaires du développement dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD de l'OCDE s'est améliorée au cours de ces deux dernières années – avec un seul cas de baisse du score. Parmi les partenaires du développement ayant répondu à l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles (EDP) du CAD de l'OCDE, le nombre de partenaires qui ont amélioré l'exhaustivité des prévisions a dépassé de 50 % le nombre de partenaires ayant connu une baisse de l'exhaustivité. Parmi les partenaires du développement qui rapportent à l'IITA, 74 % obtiennent actuellement un score supérieur à 60 points (« bon ») dans le domaine de l'exhaustivité, et la moitié d'entre eux se trouve dans la catégorie « excellent ».

Rendre publiques les informations prévisionnelles est difficile mais réalisable

Publier des informations sur la coopération pour le développement prévue aux échelles mondiale et nationale aide les gouvernements des pays et leurs partenaires du développement à évaluer les écarts financiers, à prévoir à l'avance, à identifier les éventuels domaines de collaboration, à éviter les chevauchements et à affecter la coopération pour le développement de manière à relier les fonds aux besoins. À l'échelle mondiale, les évaluations de la transparence de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles du CAD de l'OCDE révèlent des progrès importants, avec deux tiers des partenaires évalués se trouvant dans les catégories « bon » ou « excellent ». La plupart des partenaires gouvernementaux du développement rendent maintenant leurs prévisions de coopération pour le développement accessibles au public par le biais de cette enquête, et sept nouveaux partenaires ont été évalués au cours de ce cycle.

En revanche, si l'on tient compte des tendances observées, 12 partenaires se sont améliorés depuis l'évaluation de référence il y a deux ans, tandis que les scores de 11 autres partenaires ont baissé. Les principaux points faibles identifiés chez les partenaires ayant obtenu des scores inférieurs étaient l'exhaustivité et l'exactitude des prévisions rapportées.

De même, de nombreux partenaires du développement publiant des données au registre de l'IITA éprouvent des difficultés à publier des données prévisionnelles. Un peu plus de la moitié des signataires de Busan qui publient des données au registre de l'IITA fournissent au moins quelques données prévisionnelles pour les activités 2016-18, mais beaucoup d'entre eux n'en publient qu'un tout petit pourcentage, et seulement le quart transmet des données prévisionnelles pour plus de la moitié de leurs activités. Ces résultats représentent toutefois des progrès par rapport au cycle précédent, où seule une poignée de données publiées par les partenaires du développement au registre de l'IITA étaient prévisionnelles. Les défis de la publication de bonnes informations prévisionnelles en vue de la planification incluent les limites techniques des systèmes internes des partenaires du développement ainsi que les obstacles politiques et institutionnels à la publication des budgets prévus en matière de coopération pour le développement.

Les évaluations et les tendances qu'elles mettent en évidence indiquent que globalement, il faut institutionnaliser les prévisions au sein des institutions partenaires, en adoptant une approche axée sur la demande, si l'on souhaite voir des progrès au fil du temps. Dans certains cas, cela requiert une évaluation interne des obstacles bureaucratiques et institutionnels qui pourraient entraver la disponibilité de bonnes informations prévisionnelles.

Dans l'ensemble, la transparence progresse dans la bonne direction

Globalement, les trois évaluations révèlent que même si les partenaires du développement sont dotés de forces différentes au niveau de la transparence, les résultats sont positifs (Graphiques 5.1, 5.2 et 5.3 et Tableau B.4). Sur les 61 partenaires évalués, 24 ont obtenu le score « excellent » à au moins l'une des trois évaluations (40 % des partenaires évalués) et 44 ont obtenu le score « bon » à une ou plusieurs d'entre elles (72 %). La Belgique, le Canada, les institutions européennes, la Suède, le PNUD, l'UNICEF et la Banque mondiale sont des exemples de partenaires du développement ayant obtenu des scores excellents ou bons

aux trois évaluations. Plusieurs partenaires ayant un score excellent ou bon à l'une des évaluations pourraient encore s'améliorer dans une ou plusieurs évaluations.

Les Graphiques 5.1, 5.2 et 5.3 montrent l'état de chacun des trois systèmes en mai 2016. Il faut noter que l'évaluation de chaque système a été effectuée individuellement, en comparant différents critères, et que par conséquent, les informations spécifiques aux systèmes ne sont pas comparables entre elles.

Graphique 5.1. **Évaluation globale de la transparence du système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE**

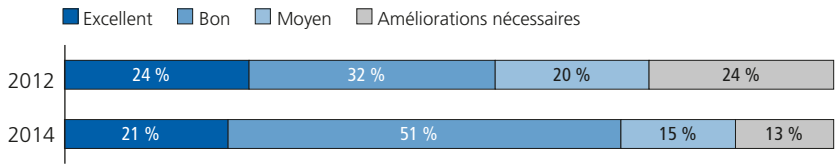

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423865

L'évaluation des données rétrospectives du Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE repose sur la moyenne pondérée de la performance des partenaires sur le plan de la ponctualité (25 %), de l'exhaustivité (15 %) et de l'exactitude (60 %)[5]. Un système de notation par étoile est utilisé pour évaluer ces trois sous-dimensions de la transparence. Le Secrétariat du CAD de l'OCDE a calculé rétrospectivement un score de référence de 2012 pour ce cycle de suivi.

Graphique 5.2. **Évaluation globale de la transparence de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles du CAD de l'OCDE**

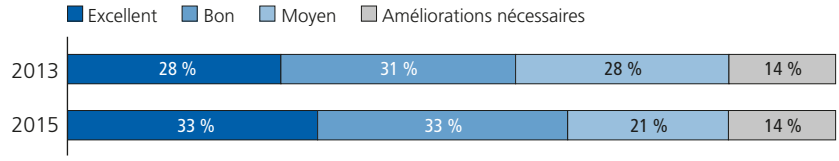

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423873

L'évaluation des données prévisionnelles fournies dans l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles repose sur la moyenne pondérée de la performance des partenaires sur le plan de l'accès du public à ce type de données (14 %), de la ponctualité (14 %), de l'exhaustivité (43 %) et de l'exactitude (29 %)[6]. Un système de notation par étoile est utilisé pour évaluer ces quatre sous-dimensions de la transparence. Le Secrétariat du CAD de l'OCDE a calculé rétrospectivement un score de référence de 2013 pour ce cycle de suivi.

Graphique 5.3. **Évaluation globale de la transparence de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide**

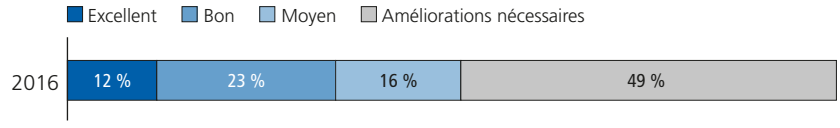

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423889

L'évaluation globale de la performance des partenaires du développement rapportant à l'IITA est calculée en faisant la moyenne des trois dimensions de la transparence, en attribut à chacune d'entre elles le même coefficient de pondération après ajustement pour couvrir les apports financiers rapportés en matière de coopération pour le développement. Les scores de notification de l'IITA sont convertis à l'échelle standard du Partenariat mondial comme suit : excellent = 80 % ou plus ; bon = 60 à 80 % ; suffisant (moyen) = 40 à 60 % ; améliorations nécessaires = moins de 40 %.

Les améliorations de la transparence dépendent de politiques solides, de processus et systèmes institutionnels sains, et d'un personnel spécialisé.

À partir de l'analyse ci-dessus, il est clair que le bon reporting à une plateforme ou à un standard particuliers n'implique pas automatiquement que ce reporting soit tout aussi bon au travers des autres canaux[7]. L'analyse des évaluations individuelles des partenaires permet d'identifier certains obstacles communs à tous les partenaires du développement, où des investissements dans les processus institutionnels et l'infrastructure de gestion des informations peuvent aider à améliorer la fourniture d'informations sur la coopération pour le développement accessibles au public :

- Lorsque l'**architecture institutionnelle** est fragmentée et que de multiples entités fournissent la coopération pour le développement, les coûts de transaction associés à la collecte et au traitement des données des différentes sources sont élevés, sauf s'il existe un type de système holistique de gestion d'information ; en revanche, un tel système rend plus difficile l'amélioration de la ponctualité ou de l'exhaustivité.
- Adapter les **politiques de transparence et de divulgation** à un environnement politique en évolution nécessite une attention particulière, car même de petites différences politiques peuvent créer des échappatoires inattendues en matière de transparence (BID, 2013). Il est crucial d'investir dans la sensibilisation du personnel et de créer des incitations positives et des mécanismes de recours, afin d'améliorer la compréhension et la mise en œuvre efficace des politiques de transparence qui peuvent appuyer les changements institutionnels requis au fil du temps.
- Adapter les **processus internes et les systèmes de gestion d'information** à un environnement qui évolue rapidement nécessite un leadership de haut niveau soutenu, surtout dans les environnements où les gains rapides l'emportent parfois sur les réformes structurelles.
- L'institutionnalisation de **personnel spécialisé** et d'unités organisationnelles chargées de veiller à la mise en œuvre des engagements et politiques en matière de transparence contribue à l'amélioration du respect des engagements pris en faveur de la transparence[8]. Générer et traiter les données efficacement requiert des connaissances techniques dont l'acquisition prend du temps, et nécessite une bonne coordination au sein des institutions et entre elles.
- Améliorer la transparence exige un **changement de la culture institutionnelle**, car le personnel fournissant les informations doit être incité à le faire de manière ponctuelle, exhaustive et exacte. La plupart des institutions du développement se sont efforcées de sensibiliser le personnel sur l'engagement en faveur de la transparence ; néanmoins, l'analyse et l'identification de tout effet dissuasif existant au niveau institutionnel pourrait permettre d'identifier des moyens d'améliorer la qualité de l'information rapportée.
- Au fur et à mesure que la quantité et la qualité des informations s'améliorent, il faudra accorder plus d'attention à l'amélioration de leur utilisation en soutenant la disponibilité des données à l'échelle nationale. Ce n'est que lorsque les données utilisables seront systématiquement intégrées aux systèmes nationaux de planification et de budgétisation qu'apparaîtront les bénéfices de l'accroissement de la transparence pour contribuer à une meilleure gestion axée sur les résultats et la redevabilité.

Encadré 5.2. **Rendre la transparence significative pour les pays et leur peuple**

À Busan, l'absence d'informations actualisées sur la coopération pour le développement actuelle et future était considérée par les pays comme un problème essentiel. Depuis Busan, des progrès importants ont été réalisés, surtout concernant la publication d'informations ponctuelles et exhaustives, tandis que la publication de données prévisionnelles, qui est indispensable à la planification et à la budgétisation nationales, reste un défi.

Actuellement, l'indicateur de transparence du Partenariat mondial ne mesure que l'apport d'informations par les partenaires du développement, en mettant l'accent sur les contributions et les activités. La performance est suivie à l'échelle mondiale, à la différence des autres indicateurs pour lesquels les informations sont collectées au niveau national. Tandis que la quantité et la qualité de ces données continuent de s'améliorer, il faut accorder plus d'attention à l'utilisation des données, surtout à l'échelle des pays.

De bons exemples de l'utilisation de données ponctuelles, exhaustives et prévisionnelles à l'échelle nationale commencent à apparaître. En effet, le Bangladesh a récemment modernisé son système national de gestion d'information sur l'aide, ce qui a permis le transfert harmonieux de données de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Le nouveau système modernisé assurera une meilleure couverture ; il évitera la double comptabilisation du financement de la coopération pour le développement ; et il diminuera globalement la charge de travail et les coûts de transaction pour les partenaires du développement travaillant avec le Bangladesh.

La plateforme permettra au gouvernement d'aller plus loin que la collecte des données, en se concentrant sur l'analyse stratégique pour orienter les décisions relatives à l'allocation des ressources. De son côté, Myanmar peut saisir les données publiées dans l'IITA directement dans son système d'information sur la gestion de l'aide accessible au public, ce qui permet au gouvernement de mieux affecter les ressources en fonction des priorités nationales de développement social et économique, et accroît la capacité des citoyens à suivre l'utilisation du financement de la coopération pour le développement dans leur pays. Malgré ces exemples émergents de bonnes pratiques, il reste encore beaucoup à faire par les partenaires du développement et les pays pour optimiser l'utilisation des données à l'échelle nationale.

Atteindre les objectifs ambitieux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessitera aussi d'élargir la publication d'informations au-delà des ressources et activités relatives à la coopération pour le développement, pour obtenir une transparence accrue sur les résultats et impacts du développement. Cette transition requerra une collaboration plus étroite entre parties prenantes, notamment les gouvernements, les partenaires du développement et les acteurs non-étatiques.

Indicateur 6. La coopération pour le développement est inscrite aux budgets présentés à la surveillance parlementaire

À Busan, les gouvernements et les partenaires du développement se sont engagés à inclure les fonds de la coopération pour le développement aux budgets nationaux (OCDE, 2011). Outre, faciliter la surveillance parlementaire, cet aspect est crucial pour apporter aux gouvernements bénéficiaires la clarté quant aux ressources disponibles : les ministères dépensiers peuvent mieux formuler les politiques et plans sectoriels, tandis que les ministères des Finances et de la planification peuvent affecter les ressources de manière plus efficiente entre les secteurs. En parallèle, l'inclusion régulière du financement de la coopération pour le développement au budget aide à aligner les efforts de développement sur les priorités des pays ; elle renforce l'exhaustivité et la crédibilité des processus et institutions budgétaires nationaux ; et elle évite de saper les procédures nationales de prise de décision et de redevabilité[9].

 © OCDE, PNUD 2017

Les parlements ont un rôle crucial à jouer pour veiller à l'appropriation démocratique et à la redevabilité nationale dans le cadre des dépenses publiques. L'inclusion totale des apports de la coopération pour le développement au budget national approuvé facilite la surveillance parlementaire et la redevabilité envers les citoyens, ce qui permet une appropriation démocratique plus importante des efforts de développement (Encadré 5.3). Cette démarche donne aussi une indication des efforts que les partenaires du développement et les gouvernements entreprennent pour relier le financement de la coopération pour le développement aux politiques et programmes nationaux.

La part de financement au titre la coopération pour le développement inscrite au budget s'est remarquablement accrue.

Les pays participant au cycle de suivi 2016 rapportent que deux tiers (66 %) du financement au titre de la coopération pour le développement destiné au secteur public sont désormais inscrits au budget et supervisés par le parlement ; mais il manque encore 19 % pour atteindre l'objectif-cible de 2015 (85 %). Parmi les 60 pays qui ont participé aux deux cycles de suivi 2011 et 2016, on observe une augmentation de 13 % du financement inscrit au budget[10]. En ce qui concerne le financement total inscrit aux budgets nationaux par rapport au financement prévu des partenaires du développement, les gouvernements surestiment les montants attendus des partenaires du développement. Vingt-six pour cent du financement de la coopération pour le développement inscrit au budget était plus élevé que le montant prévu par les partenaires du développement (10 % de plus qu'en 2010). Cet écart entre les budgets gouvernementaux et les plans de financement des partenaires du développement révèle des différences entre les informations relatives à la planification et indique le besoin d'échanges d'informations plus efficaces et réguliers.

Encadré 5.3. Comment l'exercice de suivi mesure-t-il si les apports de la coopération pour le développement sont inscrits au budget et font l'objet d'un examen parlementaire ?

Indicateur 6 : Le financement de la coopération pour le développement prévu par les partenaires du développement pour décaissement en faveur du secteur public qui est comptabilisé dans les budgets annuels approuvés par les assemblées législatives des pays partenaires[1].

Il est important de noter que l'expression « au budget » telle qu'elle est utilisée ici fait uniquement référence à l'inscription du financement prévu par les partenaires du développement au budget approuvé par le parlement ; elle n'indique pas si le partenaire du développement a utilisé le processus budgétaire du gouvernement pour décaisser les fonds[2]. Lorsque les budgets nationaux comprennent des montants qui diffèrent de ceux qui sont prévus par les partenaires du développement, on considère que le rôle des parlements dans la surveillance de l'efficacité du développement se limite au montant comptabilisé dans le budget (UIP, 2010).

1. L'Indicateur 6 (« La coopération pour le développement est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire ») évalue le montant de financement au titre de la coopération pour le développement prévu pour décaissement au début de l'année *n*. Il fait la distinction entre la mesure du degré de comptabilisation des estimations de l'aide ex ante par les budgets d'État (Indicateur 6) et la mesure de la prévisibilité, qui est le degré de décaissement effectif des fonds prévus ou le réalisme des estimations (saisi par l'Indicateur 5a).

2. Le soutien apporté par les partenaires du développement peut être inscrit « au budget » quelle que soit la modalité de coopération choisie ; il faut noter, en particulier, que parallèlement au soutien budgétaire général et sectoriel, la coopération axée sur les projets peut aussi être inscrite au budget.

Les données désagrégées mettent en exergue d'importantes disparités entre les pays et les régions. Un cinquième des pays participants a atteint ou dépassé l'objectif-cible d'inscrire 85 % de leur financement de la coopération pour le développement à leur budget ; en revanche, presque un autre cinquième ne comptabilise aucun financement de la coopération pour le développement dans le budget (Graphique 5.4). Au niveau régional, la plupart des pays d'Amérique latine et du Pacifique ont dépassé l'objectif-cible de 85 % et certains pays d'Afrique et d'Asie du Sud ont pris un retard considérable, tandis que le reste des régions se trouve entre les deux catégories.

Graphique 5.4. **Pourcentage du financement prévu au titre de la coopération pour le développement inscrit au budget qui est présenté à l'examen parlementaire**

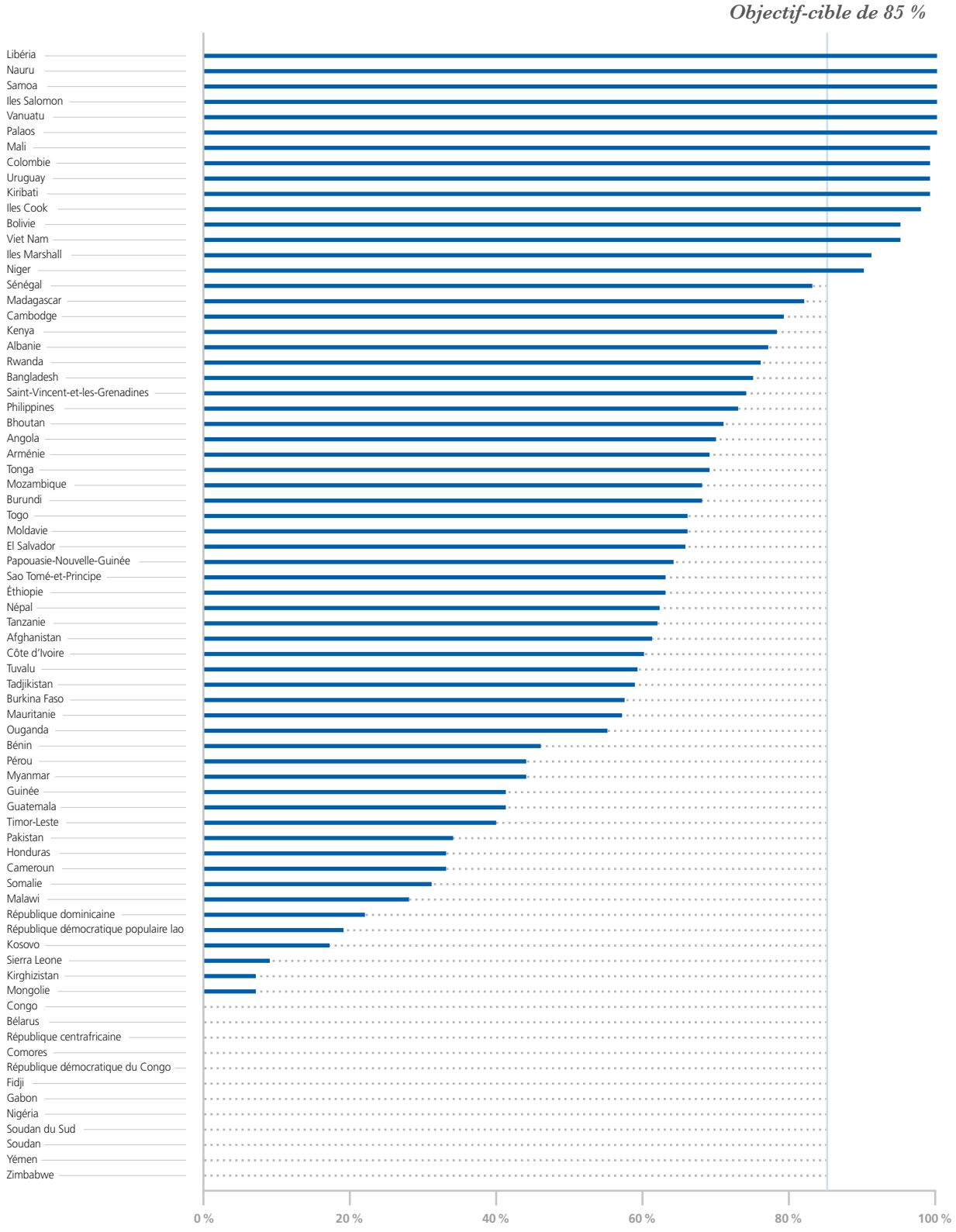

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423895

 © OCDE, PNUD 2017

En général, les pays à faible revenu et les États fragiles inscrivent des niveaux relativement plus faibles de financement prévu au titre de la coopération pour le développement aux budgets annuels. Ce fait est particulièrement vrai dans les pays en situation de conflit ou de crise politique, où peu ou pas de financement au titre de la coopération pour le développement est inscrit au budget, comme c'est le cas en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Yémen.

Du point de vue des partenaires du développement, 29 institutions du développement atteignent l'objectif-cible d'inscrire 85 % ou plus de leurs ressources prévues à leur budget national. Les plus performantes sont les banques régionales de développement qui travaillent en Amérique latine et en Europe de l'Est ; elles bénéficient de processus budgétaires plus forts dans ces régions, et d'une dépendance plus importante vis-à-vis de certaines modalités de coopération pour le développement comme les prêts.

Parmi les groupes de partenaires bilatéraux du développement, les membres du CAD fournissent une part moyenne d'aide comptabilisée dans le budget plus faible que les autres partenaires bilatéraux : 62 % et 74 % respectivement (Graphique 5.5). Parmi les organisations multilatérales, les banques de développement ainsi que les initiatives et les fonds verticaux obtiennent des résultats relativement meilleurs que les agences de l'ONU et que les autres organisations internationales. Concernant les partenaires bilatéraux, les membres du CAD, le Danemark, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et l'Espagne atteignent l'objectif-cible de Busan tandis que le Japon et le Portugal en sont très proches ; quant aux autres partenaires bilatéraux, à l'Inde, au Koweït, au Taipei chinois et aux Émirats arabes unis, ils atteignent l'objectif-cible.

Si l'on compare le sous-ensemble de 51 partenaires du développement qui ont participé aux deux cycles de suivi en 2010 et 2015, les partenaires bilatéraux manifestent en moyenne une amélioration de la part de financement de la coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux plus importante que dans le cas des institutions multilatérales (14 % et 5 % respectivement).

Graphique 5.5. **Pourcentage du financement au titre de la coopération pour le développement inscrit au budget, par type de partenaire du développement**

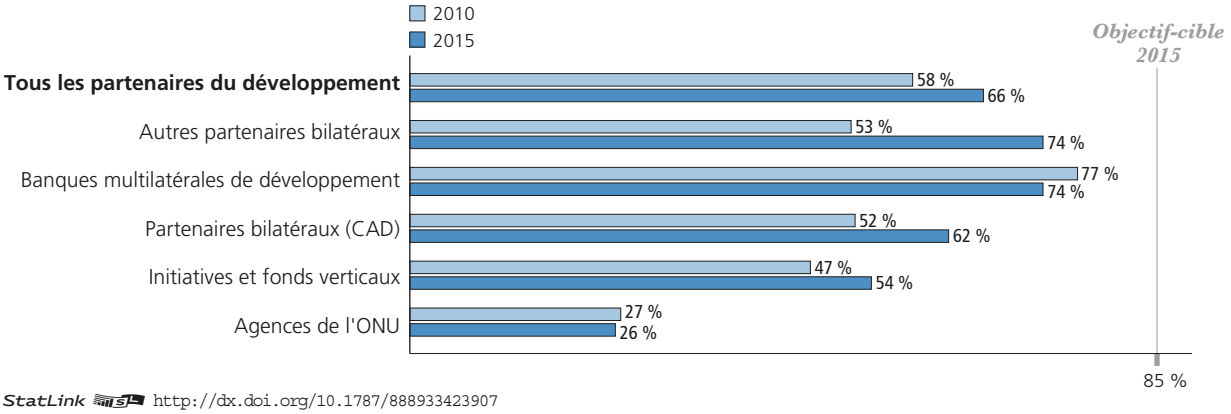

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423907

La responsabilité d'assurer que le financement au titre de la coopération pour le développement est comptabilisé dans le budget, est partagée entre les partenaires du développement et les gouvernements nationaux. Les agences de développement doivent fournir ponctuellement des estimations exactes des décaissements prévus, c.-à-d. dès les premières étapes du processus d'élaboration du budget. De leur côté, les gouvernements doivent inclure ces estimations à leurs budgets lorsqu'ils les présentent à leurs assemblées législatives nationales. Des inclusions incomplètes dans les budgets nationaux peuvent entraîner un manque de disponibilité des bonnes informations sur les ressources futures, ou elles peuvent découler de l'utilisation partielle de ces informations par les autorités budgétaires ; dans les deux cas, l'absence de ces informations limite la capacité des parlements à surveiller ces fonds.

La partie ci-dessous présente certains facteurs qui semblent orienter les résultats.

Investir dans les systèmes internes de gestion d'information et adapter les processus internes peut aider les partenaires du développement à générer des projections prévisionnelles exactes de manière ponctuelle. Comme nous l'avons démontré dans ce chapitre, l'une des principales faiblesses de la plupart des agences de développement se rapporte à la fourniture d'informations prévisionnelles pouvant être utilisées aux fins de gestion et de planification de l'aide. Les données de l'exercice de suivi révèlent une forte corrélation entre la disponibilité des prévisions de décaissement pour une année donnée (une mesure de prévisibilité à moyen terme abordée au Chapitre 3) et le degré de financement de la coopération pour le développement inscrit au budget pour cette année[11]. Au niveau des sièges, les partenaires du développement doivent trouver des moyens de tenir compte des périodes de planification spécifiques aux pays avec lesquels ils travaillent.

Les programmes nationaux plus vastes et plus ciblés sont associés à une part accrue de coopération pour le développement inscrite au budget. L'analyse des données du suivi révèle que les programmes de coopération pour le développement relativement plus vastes dans un pays donné accroissent la part de l'aide inscrite au budget et présentée au parlement[12]. Les partenaires du développement ayant une forte présence dans un pays ont tendance à nouer des liens plus étroits avec les institutions gouvernementales et sont plus aptes à se synchroniser avec les cycles nationaux[13]. En revanche, la fragmentation de l'aide offerte par le biais de programmes plus modestes dans un grand nombre de pays comporte des coûts de transaction plus élevés, ce qui pourrait entraver l'inscription réussie du financement prévu au budget.

Utiliser les systèmes nationaux et inscrire la coopération pour le développement au budget vont de pair. L'analyse comparative du comportement des partenaires du développement dans les pays révèle que l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marché (Chapitre 3) pour acheminer la coopération pour le développement est associée à une part plus importante de coopération pour le développement inscrite au budget.

À l'inverse, les partenaires qui s'appuient davantage sur la coopération pour le développement axée sur les projets, la coopération technique et les programmes mis en œuvre par le biais des partenaires non étatiques ou par le biais des gouvernements infranationaux réussissent moins souvent à être inscrits au budget[14].

Des processus budgétaires nationaux mieux organisés peuvent faciliter le reporting de la coopération pour le développement au sein du budget national. Si les processus de planification budgétaire sont faibles et désordonnés, les gouvernements éprouvent des difficultés à utiliser systématiquement les informations que leurs partenaires fournissent. Les 81 pays participants ont entrepris des évaluations sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA), qui sont rendues publiques dans la plupart des cas[15]. Une analyse comparative montre que les pays obtenant un score plus élevé en matière de « *Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget* » ont plus de chances d'inscrire l'aide extérieure à leur budget[16].

Les règles et pratiques budgétaires nationales peuvent inciter à rendre compte de la coopération pour le développement inscrite au budget. Les pratiques des gouvernements en matière de gestion des dépenses déterminent la façon dont les ministères et les entités publiques traitent les fonds extérieurs qui leur sont affectés, ce qui permet d'inciter à rendre compte de la coopération pour le développement inscrite au budget. Des études de cas indiquent que certaines dispositions et règles budgétaires spécifiques peuvent décourager les ministères dépensiers de divulguer le financement de la coopération pour le développement dans le cadre de leur budget (Mokoro Limited, 2009). Si l'on souhaite améliorer l'exhaustivité du budget, ces mesures doivent être compensées par des incitations positives d'inclure ponctuellement tous les types de financement du développement dans le budget et de mettre en place une supervision rigoureuse et centralisée des dépenses publiques.

 © OCDE, PNUD 2017

Exemple de bonne pratique : en renforçant le contrôle budgétaire et en veillant à ce que le budget inclue des prêts et subventions pour toutes les entités publiques, les Philippines ont accru la part de coopération pour le développement inscrite au budget, passant de 26 % en 2010 à 74 % en 2015.

Les pays peuvent bénéficier de la mise en place de politiques de coopération pour le développement et de systèmes de gestion d'information améliorés. La plupart des meilleurs résultats apparaissent dans les pays qui disposent à la fois de politiques de coopération pour le développement et de systèmes de gestion d'information. Toutefois, l'analyse des données suggère que ces aspects seuls ne suffisent pas pour garantir que la coopération pour le développement soit toujours inscrite au budget[17].

Exemples de bonne pratique : au Rwanda, la politique sur l'aide stipule que toute la coopération pour le développement doit être inscrite au budget et 76 % de l'aide y figure (par rapport à 61 % en 2010).

Les améliorations des systèmes de gestion d'information sur l'aide à Madagascar et en République de Moldavie s'accompagnent d'augmentations du financement inscrit au budget (24 % et 11 % respectivement) par rapport au cycle de suivi 2014.

Le calendrier des apports d'informations entre partenaires du développement ne coïncident pas toujours. Les données révèlent que lorsque l'exercice budgétaire d'un pays et de ses partenaires se chevauchent, les chances de voir la coopération pour le développement inscrite au budget national sont diminuées. L'aptitude des partenaires à fournir des informations en temps opportun peut être limitée par des contraintes internes liées à leurs propres budgets et cycles de programmation[18]. Cet obstacle peut nécessiter que les partenaires personnalisent les dispositions concernant le reporting pour correspondre aux calendriers de préparation du budget des pays, en fournissant au moins des estimations préliminaires (par ex. des rapports préalables au budget) pouvant orienter la préparation des budgets du gouvernement[19].

Exemple de bonne pratique : la Nouvelle-Zélande élabore des estimations préliminaires pour plusieurs années et les partage avec ses pays partenaires. Cette démarche est particulièrement utile dans les pays qui connaissent des contraintes de capacités et des contraintes institutionnelles. La Nouvelle-Zélande a obtenu une moyenne de 92 % en ce qui concerne la coopération pour le développement inscrite au budget dans 16 pays partenaires pour ce cycle de suivi[20].

Indicateur 8. Les gouvernements effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes

L'Accord de Partenariat de Busan engage ses signataires à accélérer et à approfondir les efforts entrepris pour collecter, diffuser, harmoniser et utiliser pleinement les données désagrégées par genre afin d'orienter les décisions politiques et de guider les investissements, de façon à garantir que les dépenses publiques soient ciblées de manière adéquate pour bénéficier à la fois aux femmes et aux hommes (OCDE, 2011: 5). Le Programme d'action d'Addis-Abeba réaffirme cette priorité, en rappelant clairement l'importance de parvenir à une transparence et une redevabilité accrues grâce à la « budgétisation et [au] suivi des crédits budgétaires attentifs à l'égalité des sexes » (Organisations des Nations Unies, 2015a). Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 engage la communauté du développement à « [s'efforcer] d'investir beaucoup plus dans la réduction des inégalités entre les sexes » (Organisation des Nations Unies, 2015b). Alignées sur ces engagements, la création et l'application de systèmes de suivi budgétaire bien articulés et inclusifs sont essentielles pour garantir que les ressources soient mobilisées et allouées efficacement afin de réaliser l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (Encadré 5.4)[21].

Encadré 5.4. **Quand un gouvernement est-il équipé pour effectuer le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ?**

Indicateur 8 : Pourcentage de gouvernements qui disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Pour être considérés comme ayant les fondements nécessaires pour effectuer le suivi des affectations destinées au genre, les pays doivent satisfaire au moins à l'un des trois critères suivants :

1. Il existe une déclaration officielle du Gouvernement sur un système de suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. Ces systèmes garantissent que les dépenses soient ciblées de manière adéquate pour bénéficier à la fois aux femmes et aux hommes ; ils peuvent inclure des états budgétaires tenant compte de la dimension du genre, des classificateurs, des marqueurs selon le genre voire même des instructions préliminaires telles que définies dans les circulaires relatives au cadre budgétaire.
2. Les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes font l'objet d'un suivi systématique par le biais d'un processus régulier planifié de manière formelle.
3. Le leadership et le contrôle du système de suivi sont assurés par l'unité du gouvernement central chargée des dépenses publiques .

En outre, les pays doivent rendre publiques les informations budgétaires qui se concentrent sur l'égalité hommes-femmes, ce qui peut être réalisé par le biais du contrôle parlementaire, de l'exercice du droit de regard de la société civile, des publications, des sites Web ou d'autres moyens.

Suivre et collecter les informations sur les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes encourage les pays à œuvrer à la création et au renforcement de ces critères.

Les femmes représentent plus de la moitié des citoyens dans tous les pays qui ont participé à ce cycle de suivi. Effectuer le suivi des affectations budgétaires avec une perspective axée sur le genre permet d'appliquer une optique sexospécifique aux fonds de la coopération pour le développement inscrits aux budgets nationaux, et établit la redevabilité qui favorise l'égalité hommes-femmes. La mise en œuvre de ces systèmes est également fondamentale pour promouvoir la redevabilité des gouvernements envers le Programme de développement durable[22].

Un plus grand nombre de gouvernements déclarent avoir mis en place des systèmes de suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes

Alors qu'en 2014, l'indicateur de suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes était mis au banc d'essai en tant qu'indicateur facultatif, au cours du cycle 2016, tous les pays participants en ont rendu-compte, ce qui témoigne d'un engagement ferme à instaurer et mettre en œuvre des systèmes de suivi des ressources affectées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (Encadré 5.4).

Sur les 81 pays qui ont procédé au reporting de cet engagement, 58 (72 %) rapportent avoir mis en place un des trois critères de base pour répondre à l'engagement de Busan, et les deux tiers d'entre eux rapportent avoir instauré les trois critères. La transparence est un prérequis de la redevabilité envers les citoyens, et presque la moitié des pays (47 %) tiennent l'engagement pris à Busan de mettre des systèmes de suivi en place *et* de rendre publiques les informations (Tableau 5.1).

On observe la réalisation de progrès réels. Si nous nous concentrons uniquement sur le sous-échantillon comparable de 31 pays qui ont procédé au reporting de cet indicateur en 2014 et en 2016, le nombre de pays disposant de systèmes de suivi transparents a augmenté en 2016 – étant passé de 9 à 15 pays ; cette évolution constitue une forte augmentation, incluant des pays de toutes les régions et niveaux de revenus.

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau 5.1. **Les pays disposent de systèmes pour effectuer le suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes**

Principaux éléments	Pourcentage de pays	Nombre de pays
Les pays disposent de systèmes qui effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (satisfaire à au moins l'un des trois critères suivants) :	72 %	**58**
1. Il existe une déclaration officielle du gouvernement sur un système de suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.	62 %	**51**
2. Les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes font l'objet d'un suivi systématique.	41 %	**33**
3. Le leadership et le contrôle en matière de suivi sont assurés par l'unité du gouvernement central chargée des dépenses publiques.	52 %	**42**
Les informations sont rendues publiques : Les informations relatives au budget mettant l'accent sur l'égalité hommes-femmes sont accessibles au public.	51 %	**41**
Les pays disposent de systèmes qui effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et rendent les informations publiques.	47 %	**38**

Plusieurs pays ont mentionné explicitement l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux comme un aspect essentiel pour instaurer et mettre en œuvre des systèmes de suivi. Néanmoins, les pays rapportent aussi fréquemment avoir rencontré des obstacles lorsqu'ils ont dû passer de la formulation de politiques, lois ou stratégies tenant compte de la dimension du genre au suivi systématique des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes (Encadré 5.5). Par exemple, le Cambodge fait état de bons progrès dans l'élaboration de plans d'action sectoriels pour l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes reposant sur des données désagrégées par genre, mais il indique que ces plans d'action ne sont pas toujours utilisés pour orienter les affectations budgétaires.

> *Exemple de bonne pratique : les directives du Kenya sur l'intégration de la dimension du genre dans les budgets soutiennent l'intégration des données sur les genres dans la planification et la budgétisation, et le pays a intégré le genre à sa Stratégie de gestion des finances publiques (2013-18). Ses outils de gestion de la performance, notamment les examens des dépenses publiques, incluent des indicateurs de suivi des affectations et de l'utilisation des fonds pour soutenir l'égalité hommes-femmes.*

Malgré des progrès généraux, les pays ont toujours du mal à intégrer efficacement une perspective sexospécifique dans l'ensemble du budget, c.-à-d. au-delà des secteurs et programmes spécifiques. Sur les 51 pays qui ont une déclaration officielle du gouvernement sur le suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes, 35 % (18 pays) rapportent un manque de suivi systématique dans la pratique. Par exemple, l'Albanie indique que malgré la présence d'un système de suivi et d'une forte supervision par le gouvernement, le suivi systématique n'est toujours pas en place, à cause en partie de défis liés à l'exécution au niveau sectoriel. Trente-trois pays, soit 41 %, indiquent utiliser les données ventilées par genre et des indicateurs pour appuyer les affectations budgétaires. Pourtant, beaucoup d'entre eux indiquent que ces données ne sont pas complètement désagrégées dans tous les secteurs, ce qui freine le suivi systématique. Enfin, 20 pays (25 %) indiquent que le gouvernement conduit des évaluations régulières de l'impact des budgets et dépenses ; ces évaluations abordent la façon dont les femmes et les hommes bénéficient respectivement des dépenses du gouvernement. Consolider la boucle de rétroaction (l'interdépendance) entre cette base de données probantes et la formulation des politiques relatives au genre et des décisions budgétaires est le prochain point inscrit au programme de nombreux gouvernements.

Encadré 5.5. **Cas de réussite de l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux**

Pendant plus d'une décennie de travail sur l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux dans plus de 70 pays, ONU-Femmes a documenté une série de conditions s'attachant à la promotion du financement de l'égalité hommes-femmes :

- Un soutien politique de haut niveau ;
- Des cadres politiques et juridiques solides, accompagnés de plans pour l'égalité hommes-femmes et de stratégies nationales de développement bien alignés ;
- Des capacités techniques en matière de planification et de budgétisation tenant compte de l'égalité hommes-femmes ;
- La participation de parties prenantes multiples pour renforcer la redevabilité ;
- Des systèmes solides pour effectuer le suivi des résultats ; ces systèmes fournissent des données sur les besoins et écarts en matière de financement, ce qui contribue ensuite à la planification et à la préparation efficaces du budget.

Les expériences des pays participants fournissent des exemples qui illustrent la façon dont ces critères essentiels ont contribué aux progrès de l'instauration des systèmes de suivi :

Honduras. En 2015, l'égalité hommes-femmes a été incluse comme exigence au sein des Dispositions générales du budget général des recettes et dépenses. Pour y répondre, plusieurs institutions publiques ont commencé à utiliser des marqueurs selon le genre au sein de leurs budgets. Une analyse du budget 2015 montre que dix ministères sectoriels utilisent des marqueurs pour les affectations sexospécifiques au sein de leurs budgets.

Népal. S'appuyant sur une décennie de travaux, le Népal a mis au point et affiné son système de classification budgétaire pour répertorier les affectations tenant compte de l'égalité hommes-femmes aux échelles nationale et sectorielle. Avec l'appui ferme du ministère des Finances, l'exécution complète de ce système a contribué à une augmentation des affectations tenant compte de l'égalité hommes-femmes, passant de 0,877 milliard USD en 2012-13 à 1,36 milliard USD en 2014-15 ; ces chiffres représentent presque 22 % du budget global du gouvernement.

Rwanda. Au Rwanda, les cadres juridiques et politiques ont renforcé le suivi des affectations tenant compte de l'égalité hommes-femmes. La révision de la loi organique relative aux lois de finances en 2013 exige que toutes les institutions publiques préparent l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux et qu'elles en rendent compte.

Indicateur 7. La redevabilité mutuelle entre les acteurs de coopération pour le développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs

Le principe de redevabilité mutuelle reconnaît que les impacts du développement sont améliorés lorsque toutes les parties assument la responsabilité de leurs contributions. L'Accord de Partenariat de Busan engage les pays à mettre « des examens mutuels » inclusifs (ou évaluations mutuelles inclusives) en place au niveau national d'ici 2015[23] ; ces cadres doivent répondre aux besoins et priorités des institutions nationales et des citoyens (Encadré 5.6)[24].

 © OCDE, PNUD 2017

Encadré 5.6. **Quand les évaluations mutuelles inclusives sont-elles en place ?**

Les pays satisfaisant au moins à quatre des cinq critères proposés ci-dessous sont considérés comme disposant du type d'examen inclusif auquel le partenariat de Busan aspire :

Il existe dans le pays :

1. une politique d'aide ou de partenariat établissant les priorités pour la coopération au développement du pays ;
2. des objectifs-cibles au niveau du pays (aussi bien pour le gouvernement du pays en développement que pour les fournisseurs de coopération) ;
3. une évaluation mutuelle par rapport à ces objectifs-cibles au moins tous les deux ans.

Les évaluations sont inclusives et transparentes lorsque :

4. les gouvernements locaux et les parties prenantes non exécutives y participent activement ; et,
5. les résultats complets de ces exercices sont rendus publics.

Les évaluations mutuelles sont en expansion, même si le caractère inclusif continue d'être un défi

Un nombre encourageant de pays entreprend des examens inclusifs pour suivre les progrès réalisés dans le cadre des engagements et objectifs-cibles relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement ; sur les 81 pays participants au cycle de suivi 2016, plus des deux tiers évaluent les progrès nationaux vers les objectifs-cibles de manière conjointe avec leurs partenaires. Toutefois, de nombreux pays éprouvent toujours des difficultés à répondre à tous les critères associés à l'inclusion et à la transparence : seulement 35 d'entre eux (46 %) satisfont au minimum de quatre critères sur cinq pour ce qui est des évaluations mutuelles régulières et inclusives (Graphique 5.6).

Si l'on décompose l'évaluation globale, les pays rapportent des scores relativement élevés dans plusieurs domaines : 64 d'entre eux (80 %) ont des politiques sur l'aide ou les partenariats et 10 autres sont en train de les élaborer ; 62 pays (77 %) ont des objectifs-cibles pour mesurer les progrès ; et, 56 d'entre eux (69 %) entreprennent des évaluations conjointes par rapport à ces objectifs-cibles. Pourtant, tout comme c'est le cas pour les résultats du cycle de suivi 2014, impliquer les gouvernements locaux et les parties prenantes non exécutives à ces processus (47 %) et rendre publics les résultats des évaluations (44 %) continue de poser des problèmes. Ces deux critères limitent la portée générale et l'impact des évaluations mutuelles.

Graphique 5.6. **Les pays entreprennent des examens mutuels inclusifs**

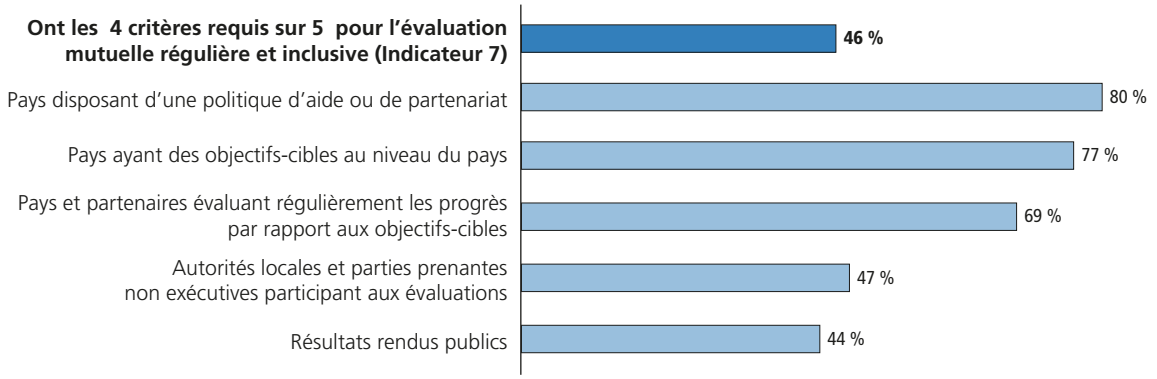

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423918

Un examen plus approfondi du sous-échantillon des 42 pays qui ont participé aux deux cycles de suivi de 2014 et 2016 révèle que si la part globale de pays répondant aux quatre critères requis concernant les évaluations mutuelles inclusives a légèrement diminué (en passant de 57 % à 55 %), des progrès ont été réalisés pour chacun des critères spécifiques (Graphique 5.7)[25].

Graphique 5.7. **Progrès accomplis dans l'élaboration des éléments clés des examens mutuels inclusifs**

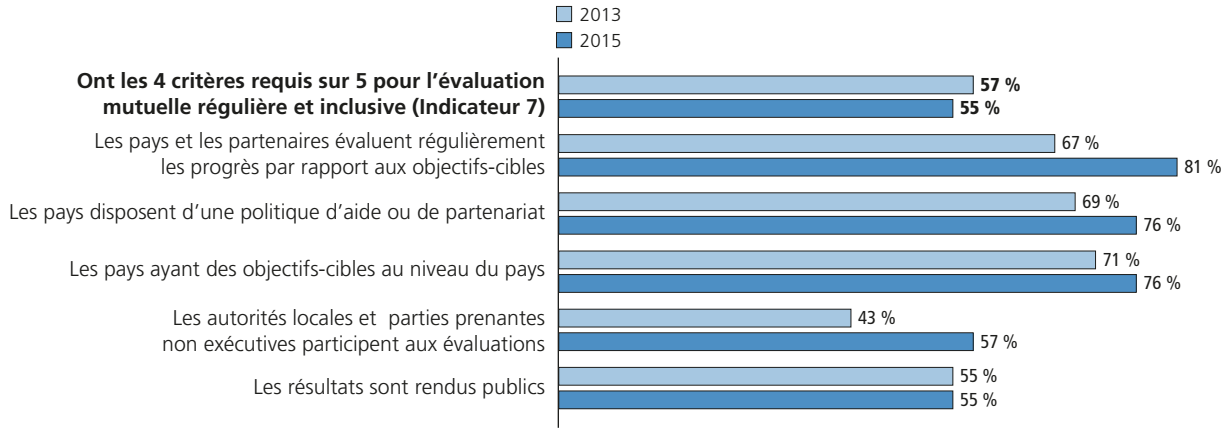

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423921

Parmi les pays qui ont participé aux deux exercices de suivi, les avancées les plus importantes ont été constatées dans les domaines d'évaluations conjointes des objectifs-cibles (+14 %) et la participation des gouvernements locaux et des parties prenantes non exécutives (+14 %) ; des progrès ont aussi été réalisés au niveau de l'instauration de politiques d'aide/de partenariat (+7 %) et des objectifs-cibles nationaux (+5 %). En 2016, le même nombre de pays qu'en 2014 a rapporté avoir publié les résultats des évaluations.

Encadré 5.7. **Une enquête confirme la nécessité de renforcer la redevabilité mutuelle**

Les résultats de la quatrième enquête sur la responsabilité mutuelle réalisée en 2015 par le Forum pour la coopération en matière de développement, montrent que 90 % des pays participants ont mis en place des politiques nationales de coopération pour le développement, ce qui représente une légère augmentation depuis l'enquête de 2013 (43 et 52 pays respectivement).

Certaines politiques nationales de coopération pour le développement ont commencé à refléter les principaux aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, y compris un concept élargi de la coopération pour le développement comme le démontre la couverture des divers instruments de financement du développement au sein des politiques nationales : par exemple, 32 sur 40 couvrent l'aide publique au développement comme catalyseur des autres types de financement ; 29 sur 36 couvrent d'autres financements extérieurs publics du développement durable ; et, 22 sur 37 couvrent d'autres financements extérieurs privés du développement durable.

Toutefois, l'étude a révélé également des défis persistants et le besoin d'améliorations dans plusieurs domaines :

- l'inclusion d'objectifs-cibles pour les partenaires individuels du développement au sein des politiques nationales de coopération pour le développement (seulement 20 % les contiennent) ;
- la collecte de données de qualité au sein des systèmes d'information sur la coopération pour le développement ;

…

- l'opérationnalisation de cadres de résultats dirigés par les pays ;
- les capacités de suivi et d'évaluation axés sur les résultats ;
- la disponibilité de ressources financières adéquates pour la mise en œuvre des systèmes de redevabilité et de transparence.

En outre, si le rôle crucial des parlementaires, des gouvernements locaux, des organisations de la société civile et des citoyens est de plus en plus reconnu, leur participation reste limitée tout au long du processus de coopération pour le développement. Par ailleurs, l'enquête a trouvé que même si 34 pays sur 58 ont des cadres de résultats, ceux-ci semblent être dissociés des cadres nationaux de suivi.

L'étude contient des conseils politiques :

- Les évaluations des politiques nationales de coopération pour le développement doivent être dirigées et appropriées par les gouvernements nationaux.
- Les partenaires du développement doivent aider les pays à impliquer un éventail plus important de parties prenantes.
- Les politiques nationales doivent répondre aux demandes des citoyens pour une transparence et une redevabilité accrues autour de la coopération pour le développement.
- Les partenaires du développement doivent adapter leurs politiques nationales de coopération pour le développement de manière à accroître l'utilisation des systèmes nationaux et à éviter le recours à des systèmes parallèles.
- Les partenaires du développement doivent aider les pays en développement à améliorer leurs capacités institutionnelles et techniques de suivi et d'évaluation de la coopération pour le développement.

Notes : Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies entreprend ces enquêtes semestrielles pour suivre, évaluer et documenter les données probantes sur l'état de la coopération pour le développement sur le terrain, en amont du Forum sur la coopération en matière de développement. Cette étude est disponible au lien suivant : https://www.un.org/ecosoc/en/tracking-development-cooperation.

Même si les pratiques et dispositions adoptées pour impliquer plus largement les parties prenantes nationales et non étatiques diffèrent grandement, ce domaine reste problématique, y compris dans les cadres de redevabilité bien élaborés. Un grand nombre de pays offrent des opportunités structurées permettant à la société civile, au secteur privé et aux autres de participer à la conception et à la mise en œuvre d'examens mutuels, et le Chapitre 4 aborde la façon dont différents gouvernements structurent la relation avec les parties prenantes non étatiques. Pourtant, même dans les pays ayant des cadres de redevabilité mutuelle sophistiqués et dirigés par le gouvernement, comme le Viet Nam, la participation des parties prenantes nationales au sens élargi reste limitée ; davantage de travaux sont donc nécessaires pour impliquer les gouvernements locaux et les parlementaires.

Des orientations importantes peuvent être tirées des exemples de redevabilité mutuelle dans la pratique

Parmi les pays où des changements positifs se produisent, les informations qualitatives supplémentaires (Encadrés 5.7 et 5.8) révèlent une série d'exemples pouvant servir à orienter les autres pays :

Les pays mettent à jour leurs politiques de coopération pour le développement et de partenariat pour les aligner sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

- Le **Bangladesh** élabore actuellement une nouvelle politique nationale de coopération pour le développement ainsi qu'une Stratégie conjointe de coopération qui intégrera les priorités nationales de développement aux objectifs de développement durable.

- **Sao Tomé-et-Principe** donne priorité à la coopération pour le développement efficace dans le cadre du programme global de son gouvernement qui vise à mettre en place un programme de transformation d'ici à 2030.

Les pays s'appuient sur des partenariats productifs aux échelles sectorielle et sous-sectorielle pour rendre le dialogue plus concret et réalisable.

- Au **Malawi**, les progrès de la croissance et du développement sont évalués par des examens sectoriels conjoints menés par le gouvernement et ses partenaires du développement.
- En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, les partenariats dirigés par des mécanismes sectoriels institutionnalisent le processus de dialogue et illustrent le leadership du gouvernement sur le plan de la coordination des ressources de coopération pour le développement.

Les partenaires du développement investissent dans l'institutionnalisation des critères clés des évaluations mutuelles.

- L'**Espagne** contribue actuellement au plan d'action national de l'**État plurinational de Bolivie** pour améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement.
- La **Banque asiatique de développement** soutient la rédaction en **Mongolie** d'une politique de partenariat.
- Le **Bangladesh**, le **Cambodge**, l'**Éthiopie**, **Myanmar** et la **République-Unie de Tanzanie**, entre autres, collaborent avec le PNUD pour instaurer des politiques de coopération pour le développement ; consolider les forums de dialogue pour la coordination du développement ; et, renforcer les capacités de coordination et de gestion de la coopération pour le développement au sein des ministères clés.

Les actions conjointes ont contribué à améliorer la disponibilité et la qualité des données.

- Le **Malawi** a amélioré la qualité des données grâce à une évaluation en 2015 de sa plateforme de gestion de l'aide, menée conjointement avec des partenaires du développement.

Encadré 5.8. **La redevabilité mutuelle dans la pratique**

En 2016, le CAD de l'OCDE a conduit un exercice d'apprentissage entre pairs pour aider ses membres à appliquer le principe de redevabilité mutuelle. Il s'est ainsi penché sur les données probantes tirées de trois études de cas – au Burkina Faso, au Timor-Leste et au Togo – pour examiner comment les examens mutuels peuvent renforcer les partenariats et permettre la redevabilité mutuelle. Cet exercice a montré que même si l'indicateur de Busan sur l'examen mutuel fournit un cadre utile aux partenariats, dans la pratique il ne suffit pas à garantir la redevabilité mutuelle.

L'exercice a attesté de nombreuses raisons pour justifier cette conclusion :

1. Les pays partenaires ne doivent pas se contenter d'élaborer des **politiques d'aide ou de partenariats** sous forme de documents autonomes ; en effet, pour permettre la redevabilité mutuelle, ces derniers doivent être reliés aux stratégies nationales de développement et aux budgets de l'État. Clarifier le rôle, les principes et la valeur ajoutée du développement dans le contexte du financement des priorités nationales peut apporter une incitation positive et une base à la redevabilité mutuelle et à la transparence, tout en aidant à garantir l'impact et la durabilité, en particulier dans les pays moins tributaires de l'aide.

   Dans les trois pays de l'étude de cas, la bonne gestion des finances publiques est considérée comme un facteur clé de réussite ; il est pourtant difficile de renforcer les capacités dans ce domaine.

…

L'exercice d'apprentissage entre pairs a confirmé l'importance de veiller à ce que la coopération pour le développement soit inscrite au budget et prévisible, afin d'accroître la redevabilité et la transparence entre toutes les parties prenantes et d'améliorer la capacité des gouvernements de prévoir les résultats et la durabilité. Une planification prévisionnelle exacte peut aussi améliorer la qualité du dialogue sur l'acheminement efficace de l'aide en permettant aux parties prenantes d'aborder les défis du développement à long terme et leurs éventuelles solutions.

2. Les **objectif-cibles nationaux** de coopération pour le développement sont utiles lorsqu'ils motivent toutes les interventions de coopération pour le développement. Le choix des modalités de coopération des partenaires affectent aussi la façon dont les différentes activités affectent les mêmes objectifs et résultats. Par exemple, les projets autonomes fragmentent la coopération, ce qui diminue l'impact global. Pour les partenaires du développement, une coordination interministérielle forte garantit aussi la cohérence du système et peut donner aux autres partenaires l'élan dont ils ont besoin pour coordonner au-delà du partage d'informations. Les expériences de programmation conjointe, notamment l'exercice de l'Union européenne, procurent des enseignements sur la façon d'œuvrer collectivement à la réalisation des mêmes objectifs-cibles.

   L'assistance technique doit être orientée sur la demande et traiter les écarts identifiés par le gouvernement ; pourtant, ce type de coopération compromet trop souvent l'appropriation et la viabilité, et il offre un transfert de connaissances limité. Les membres du CAD doivent identifier les bonnes pratiques tout en renforçant leur appui aux efforts nationaux entrepris pour édifier des ressources humaines et des capacités organisationnelles fortes.

3. Les **évaluations et examens mutuels** ont un impact limité lorsqu'ils sont menés par les partenaires du développement parallèlement à d'autres exercices de suivi. En revanche, un dialogue franc et continu ainsi que la confiance génèrent des engagements collectifs et des discussions stratégiques au-delà des décaissements et des activités. Pour permettre aux partenaires du développement de prendre part à la dynamique collective aux côtés du gouvernement partenaire dans sa langue nationale, un certain degré de présence sur le terrain est essentiel.

4. La **participation active du gouvernement local et des parties prenantes non exécutives** aux évaluations mutuelles peut avoir un impact limité si ces parties prenantes ne sont pas impliquées dans la planification et si elles n'ont pas une situation claire des affectations budgétaires. Les évaluations mutuelles du CAD de l'OCDE ont toutefois tendance à se concentrer sur un éventail réduit de partenaires du développement, et dans une certaine mesure, d'organisations de la société civile.

5. L'amélioration de la **transparence sur les examens mutuels** est le premier pas dans la direction de la redevabilité nationale, mais l'existence de « promoteurs » – qui utilisent les informations disponibles, les synthétisent et les partagent de manière à les rendre utiles aux bénéficiaires finaux – est indispensable.

La voie à suivre pour la transparence et la redevabilité

La transparence et la redevabilité sont essentielles pour édifier des partenariats significatifs et obtenir des résultats grâce au développement. Les mécanismes de redevabilité inclusive, ancrés dans les politiques nationales de développement, aident à veiller à ce que les interventions de développement soient pertinentes et efficaces.

L'exercice de suivi du Partenariat mondial en 2016 montre que les partenaires du développement accordent de plus en plus d'attention à la transparence dans le cadre de leurs activités de développement. Les pays examinent aussi des moyens de garantir que des systèmes soient en place pour effectuer le suivi des

affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ; et, ils œuvrent au renforcement des mécanismes nationaux de redevabilité. Toutefois, pour être à la hauteur des ambitions du Programme à l'horizon 2030 et débloquer les ressources nécessaires au développement durable, il faut redoubler d'efforts à plusieurs niveaux.

- **Les partenaires du développement n'ont jamais publié autant de données sur leur coopération pour le développement, mais le reporting ponctuel et prévisionnel reste un défi.** Il faut redoubler d'efforts pour améliorer l'exhaustivité et l'exactitude des informations rapportées, ce qui peut être accompli en partie, en supprimant les goulets d'étranglement systémiques et techniques. Une réelle mise à niveau de la transparence requerra cependant un meilleur apport d'informations en temps réel sur les activités en cours, pour compléter les anciennes données vérifiées des partenaires du développement et les prévisions de la vision globale. Ce changement peut transformer les pratiques de reporting et leur permettre de répondre aux besoins des utilisateurs des informations – surtout dans les pays en développement. De plus, le Programme 2030 appelle à progresser au-delà du reporting sur les intrants et le soutien financier, pour procéder au reporting des résultats du développement. Les partenaires du développement pourraient mettre à l'échelle les initiatives naissantes actuellement testées par certains partenaires multilatéraux et bilatéraux afin de rendre les informations sur les résultats disponibles et compréhensibles – notamment les conclusions des évaluations[26].
- **Les examens mutuels sont devenus plus structurés mais ils doivent refléter le paysage de plus en plus complexe de la coopération pour le développement.** Dans les évaluations incluses dans le cycle de suivi 2016, les domaines où peu de progrès ont été observés sont la transparence et le caractère inclusif. Les structures établies de redevabilité mutuelle sont formulées selon l'aide au développement traditionnelle, tandis que les partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable englobent de plus en plus les approches pangouvernementales, ainsi qu'un éventail de partenaires du développement, notamment des partenaires du Sud, des entreprises et des organisations philanthropiques. La plupart des pays à revenu intermédiaire doivent encore identifier les dispositions mises à jour qui pourraient rendre ces processus de redevabilité mutuelle plus pertinents compte tenu de l'évolution de leurs partenariats et modèles de financement du développement. Les nouvelles approches de certains pays à revenu intermédiaire peuvent être une source d'inspiration importante et méritent d'être examinées de plus près.
- **En tout, 15 pays et 26 partenaires du développement ont atteint l'objectif-cible d'inscrire 85 % du financement du développement aux budgets nationaux. Malgré ces progrès notables, des améliorations sont encore nécessaires au sein des systèmes et processus budgétaires des pays et de leurs partenaires du développement.** Les informations ponctuelles fournies par les partenaires du développement conformément au cycle de planification du budget des pays sont essentielles, et les données mises à disposition révèlent que le chevauchement total des cycles budgétaires entre les pays et les partenaires du développement peut entraver l'inscription du financement prévu aux budgets nationaux. Les données probantes semblent indiquer également l'importance d'investir dans les programmes nationaux plus vastes et plus ciblés qui sont mis en œuvre par le biais des systèmes nationaux et intégrés dans les budgets nationaux, ce qui permet la surveillance parlementaire et la redevabilité. En consolidant les processus de planification du budget dans le but de faciliter la comptabilisation de la coopération pour le développement au sein du budget et en continuant de renforcer les systèmes de gestion d'information pour soutenir les dépenses publiques, les gouvernements peuvent garantir la bonne surveillance et l'utilisation efficace des fonds tout en augmentant la redevabilité mutuelle. Enfin, des règles et des processus budgétaires appropriés incitent les ministères dépensiers à divulguer leur financement de la coopération pour le développement à la surveillance de l'administration centrale des dépenses publiques.
- **L'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux est en expansion ; la prochaine étape consistera à améliorer le suivi systématique des informations et de les utiliser pour orienter les affectations budgétaires.** Malgré les progrès d'ensemble, des défis se présentent aux pays lorsqu'ils veulent intégrer une perspective axée sur le genre dans l'ensemble du budget, c.-à-d. au-delà

de certains secteurs et programmes spécifiques. En travaillant ensemble pour renforcer l'application systématique des systèmes de suivi tout en renforçant les capacités nationales de produire, d'analyser et d'utiliser les données désagrégées par sexe aux fins de planification et de préparation du budget, les partenaires du développement peuvent s'assurer que les budgets nationaux tiennent compte de la dimension de l'égalité hommes-femmes. Il faut également tisser des liens étroits entre l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux et les réformes générales de la gestion des dépenses publiques. Lorsqu'elles sont ancrées dans des cadres politiques qui reposent sur une analyse solide des questions de genre, ces réformes peuvent contribuer à garantir la disponibilité de données de qualité sur la façon dont les ressources sont utilisées, ce qui peut ensuite soutenir une plus grande intégration de la dimension du genre dans les affectations.

Notes

1. Pour un compte-rendu détaillé des accords initiaux et des travaux conjoints dans ce domaine, voir OCDE (2012).

2. L'IITA est la principale plateforme de divulgation d'informations privées et sans but lucratif sur la coopération pour le développement. En décembre 2015, l'IITA a enregistré 292 organisations non étatiques publiant des données, y compris des organisations non-gouvernementales, des fondations, des institutions universitaires et des sociétés privées (IITA, 2016).

3. Sur les 61 partenaires publics du développement pour lesquels une ou plusieurs évaluations de la transparence sont disponibles, le Secrétariat du CAD de l'OCDE a fourni des évaluations pour 43 partenaires ayant rendu compte auprès du Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE et 46 ayant rendu compte auprès de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles du CAD de l'OCDE ; le Secrétariat de l'IITA a fourni des évaluations pour 43 partenaires ayant publié des données dans l'IITA. Il faut noter que plusieurs entités publiques, relatives aux gouvernements du Canada, de la France et du Royaume-Uni, et aux institutions de l'Union européenne, publient également individuellement des données dans l'IITA, ramenant ainsi à 70 le nombre d'organisations publiques publiant des données. À des fins de comparabilité, une moyenne au niveau du gouvernement (pondérée par la taille du programme spécifique de coopération pour le développement) a été calculée afin de produire les évaluations de la transparence de ces diverses institutions et ministères publics appartenant à un même gouvernement. Les évaluations désagrégées par organisation publiant des données dans l'IITA sont indiquées dans le Tableau B.4.

4. Les estimations calculées au moyen des données de l'OCDE pour 2014, comparant la contribution des 61 fournisseurs évalués à l'aide publique au développement nette totale pour cette année.

5. L'exactitude des données est la mesure dans laquelle les données estiment correctement ce qu'elles visent à mesurer. La mesure de la qualité des données du Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE repose sur l'évaluation de la qualité du reporting par rapport à plusieurs domaines clés : type d'aide ; classification bilatérale/multilatérale ; codes du canal d'acheminement ; codes-objets ; qualité du reporting descriptif ; degré de liaison ; et, qualité du reporting par rapport aux marqueurs politiques.

6. L'évaluation de l'exactitude des données rapportées à l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles du CAD de l'OCDE repose sur la qualité d'ensemble des données soumises à l'Enquête sur les plans prévisionnels de dépenses. L'évaluation à postériori (ex post) de l'exactitude des dépenses indicatives, telles qu'elles sont rapportées dans l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles, est fondée sur la comparaison avec les chiffres finaux rapportés au Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE.

7. De simples comparaisons des évaluations de la transparence révèlent que les corrélations entre les évaluations effectuées par l'IITA et l'OCDE sont minimales. La corrélation entre les deux évaluations effectuées par l'OCDE est aussi très faible (0.144), ce qui mène à penser que les investissements dans l'amélioration du reporting à une plateforme n'impliquent pas d'amélioration du reporting aux autres plateformes ou enquêtes ; chacune pourrait donc nécessiter des investissements spécifiques.

8. Les points focaux de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE indiquent que le changement trop régulier de correspondants statistiques présente un défi important, car la mémoire institutionnelle a tendance à se perdre lorsque les correspondants quittent leur poste.

9. Pour plus d'informations sur les effets négatifs que le soutien « hors budget » peut avoir sur la redevabilité, voir Bräutigam et Knack (2004) et Barder (2009).

10. Les comparaisons avec l'année de référence 2010 prennent en compte le sous-ensemble de 60 pays qui ont publié des données dans l'enquête 2010 de la Déclaration de Paris et dans le cycle de suivi 2016, à des fins de comparabilité.

11. La corrélation statistique entre la disponibilité des plans prévisionnels de dépenses pour 2016 par fournisseur, tels qu'ils sont rapportés par le gouvernement national et la part de coopération pour le développement inscrite au budget est 0.433. Des analyses multivariées avec effets fixes indiquent un effet important et positif de la disponibilité des projections des partenaires du développement pour l'année suivante (Indicateur 5b) et la coopération pour le développement inscrite au budget. L'effet est considérable et les résultats sont solides pour différentes spécifications de modèles.

12. Les analyses multivariées avec effets fixes révèlent un effet important et positif entre la taille du programme d'un partenaire du développement dans un pays donné et la proportion du programme qui est inscrite au budget.

13. La probabilité d'inscription des fonds de la coopération pour le développement au budget augmente pour les grands partenaires de n'importe quel pays, telle que mesurée par la part des fonds totaux au titre de la coopération pour le développement fournis au gouvernement. Les résultats sont solides pour différentes spécifications de modèles.

 © OCDE, PNUD 2017

14. Une analyse de régression multivariée avec effets fixes suggère que l'utilisation accrue des systèmes nationaux (Indicateur 9b) est aussi associée à une part plus importante d'aide inscrite au budget (Indicateur 6). Ainsi, certains partenaires du développement qui s'appuient sur la coopération technique et des subventions relativement modestes indiquent une performance globale plus faible que les partenaires qui s'appuient sur des projets d'investissements ou des modalités de soutien budgétaire plus importants.

15. L'évaluation PEFA sert de fondement à la mesure factuelle des systèmes de gestion des finances publiques des pays qui examine le degré de contribution de ces systèmes, processus et institutions à la réalisation des résultats budgétaires souhaités.

16. Les résultats de l'analyse de régression multivariée avec effets fixes, effectuée au moyen des données de suivi 2016 et des derniers scores PEFA rendus publics pour les pays participants (https://pefa.org/assessments/listing).

17. L'analyse de régression multivariée avec effets fixes révèle un lien positif et important entre l'existence de politiques de coopération pour le développement en place et la part de financement de la coopération pour le développement inscrit au budget. Pareillement, même si les données n'indiquent pas de corrélation significative avec l'existence de systèmes de gestion d'information sur l'aide, une observation attentive des données montre que dans les pays à faible revenu en particulier, les systèmes de gestion d'information sur l'aide pourraient compenser de manière positive les systèmes pangouvernementaux de gestion des finances publiques plus faibles, en aidant à améliorer la part de coopération pour le développement inscrite au budget.

18. Les résultats de l'analyse multivariée des données du suivi, avec des effets fixes pour les pays et les partenaires du développement. L'analyse révèle que les différences d'exercice budgétaire entre pays et partenaires du développement augmentent la probabilité d'inscription de la coopération pour le développement au budget – surtout si les partenaires du développement peuvent terminer la préparation de leur propre budget plus tôt que les pays partenaires.

19. Voir la discussion de Moon et Williamson (2010) sur les approches de la résolution de ce défi.

20. « Le Programme d'aide néo-zélandais comporte deux enveloppes budgétaires pluriannuelles (sur trois ans) approuvées par le parlement : le financement de l'Agence pour le développement international et l'aide internationale au développement. Cette enveloppe de trois ans est décrite dans le plan stratégique du Groupe de développement international ; la version actuelle couvre la période 2012/13-2014/15. Chaque année en mai, le budget néozélandais (document de « prévisions budgétaires ») est présenté au parlement et une mesure législative est adoptée pour le refléter. Les affectations pluriannuelles sont approuvées par une législation séparée lors de l'année de création, mais les dépenses qui les composent sont planifiées à nouveau chaque année et publiées dans le document de « prévisions budgétaires ». Au début d'une affectation pluriannuelle, le ministère des Affaires étrangères approuve les allocations pour la période de trois ans, en fonction des dépenses indicatives par programme et par secteur, de l'estimation totale des apports d'aide nationale et de l'orientation et des implications stratégiques de financement pour chaque programme. » (OCDE, 2015b)

21. La promotion et le dialogue de haut niveau ont permis l'incorporation de l'Indicateur 5c.1 aux indicateurs récemment adoptés pour mesurer les objectifs de développement durable. Cet indicateur est défini comme le « pourcentage de pays disposant de systèmes pour effectuer le suivi et rendre publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ». Cet indicateur était à l'origine conçu dans le cadre de travaux conjoints entre ONU-Femmes et le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, et il a été testé dans 35 pays lors du cycle de suivi 2014. Lors du cycle de suivi 2016, il a été déployé dans les 81 pays participants. Les expériences et enseignements tirés de l'élaboration de la méthodologie et de l'analyse menée pour l'Indicateur 8 fournissent un fondement important aux travaux à accomplir dans le contexte des objectifs de développement durable. Les données qualitatives fournies par les pays qui ont rendu compte de l'Indicateur 8 procurent une orientation utile quant aux améliorations méthodologiques spécifiques qui pourraient être nécessaires.

22. En mars 2016, cet indicateur a été sélectionné par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs des ODD instauré pour mesurer l'engagement des gouvernements à affecter des ressources pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (Indicateur 5c des objectifs de développement durable).

23. Ces évaluations sont définies comme des exercices nationaux qui permettent la participation active des gouvernements locaux et des parties prenantes non exécutives tout en impliquant à la fois les autorités du pays en développement et les fournisseurs de coopération pour le développement de haut niveau.

24. L'Accord de Partenariat de Busan stipule qu'au-delà du gouvernement et des partenaires du développement, la redevabilité mutuelle inclut les bénéficiaires prévus, les citoyens et les organisations et électeurs pertinents.

25. De plus en plus de critères de redevabilité mutuelle effective sont instaurés, mais le nombre de pays ayant en place au moins quatre des cinq critères a légèrement baissé. Ce phénomène est dû en partie à la nature hautement restrictive de cet indicateur, qui requiert qu'au moins quatre des cinq critères soient satisfaits. Dans la pratique, de nombreux pays qui satisfaisaient déjà à quatre des cinq critères lors du cycle de suivi 2014 répondent maintenant aux cinq critères ; de même, un grand nombre des pays qui satisfaisaient à un ou deux

critères en 2014 répondent à trois critères lors de ce cycle, ce qui accroît le nombre de critères de redevabilité mutuelle effective, mais ne réussit pas à les qualifier pour l'Indicateur 7. Certains autres pays, comme la République-Unie de Tanzanie, n'ont pas rempli les conditions requises parce qu'ils traversent une transition des politiques d'aide et des dispositions de redevabilité mutuelle, même s'ils avaient remplis les conditions par le passé.

26. Les objectifs de développement durable ont mis l'accent de nouveau sur la tâche de rendre les informations sur l'impact et les résultats de la coopération pour le développement aussi facilement accessibles que les informations sur les intrants sont en train de le devenir. Actuellement, les données sur les extrants et les résultats contenues dans les systèmes de suivi et d'évaluation des fournisseurs et des gouvernements ne sont divulguées que sporadiquement, pourtant certaines initiatives émergentes sont prometteuses. Par exemple, en juillet 2016 l'Initiative de cartographie axée sur les résultats (« *Mapping for Results* ») de la Banque mondiale a rendu accessibles les informations, la géolocalisation et les résultats de 92 % de ses 1 645 interventions de développement en cours. De plus en plus, les banques régionales de développement et les institutions bilatérales explorent des approches de la transparence axée sur les résultats.

Références

Barder, O.M. (2009), "Beyond planning: Markets and networks for better aid", Document de travail n° 185, Center for Global Development, www.cgdev.org/sites/default/files/1422971_file_Beyond_Planning_FINAL.pdf.

Bräutigam, D.A. et S. Knack (2004), "Foreign aid, institutions, and governance in sub-Saharan Africa", *Economic Development and Cultural Change,* Vol. 52/2, pp. 255-285, http://dx.doi.org/10.1086/380592.

BID (2013), "Evaluation of IDB's access to information policy", Office of Evaluation and Oversight, Banque interaméricaine de développement, Washington, DC.

IITA (2016), « Rapport annuel 2015 de l'IITA », Initiative internationale pour la transparence de l'aide, New York/Londres, www.aidtransparency.net/annualreport2015/downloads/IATI_Annual_Report_2015_FR.pdf.

Mokoro Limited (2009), « La budgétisation de l'aide. Note de bonne pratique : Utilisation des systèmes budgétaires nationaux », Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire, www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/report_2008_cabri_transparency_and_accountability_use_of_country_systems_french_cabri_aob_good_practice_note_frenchgpn_french_proof6_final.pdf.

Moon, S. et T. Williamson (2010), "Greater aid transparency: Crucial for aid effectiveness", *Project Briefing*, No. 35, January, Overseas Development Institute, London, https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5722.pdf.

OCDE (2016), "DAC statistical reporting issues in 2015 and 2016", DCD/DAC/STAT(2016)16, OCDE, Paris.

OCDE (2015a), "Contribution to broader transparency efforts, including the Busan Common Standard: Assessing transparency of statistical information", DCD/DAC/STAT(2015)4, OCDE, Paris, www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2015)4&docLanguage=En.

OCDE (2015b), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: New Zealand 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264235588-en.

OCDE (2012), « Qu'est-ce que le standard commun pour l'information sur l'aide au développement ?», OCDE, Paris, https://www.oecd.org/fr/developpement/architecture/Common%20Standard%20Communications%20Note_FR.pdf.

OCDE (2011), « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement », quatrième Forum à Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, 29 novembre – 1er décembre 2011, https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.

Organisations des Nations Unies (2015a), *Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement*, Organisation des Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.82&Lang=F.

Organisation des Nations Unies (2015b), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Organisation des Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F.

UIP (2010), "Making aid work: Towards better development results", Union interparlementaire, www.ipu.org/splz-e/busan11/guidance.pdf.

Annexes

Données se rapportant à l'exercice de suivi du Partenariat mondial

Annexe A Données de suivi : pays et territoires
Annexe B Données de suivi : partenaires du développement
Annexe C Couverture des données de suivi

Les données présentées dans ce rapport ont été fournies par les gouvernements des 81 pays et territoires à revenu faible ou intermédiaire qui ont participé au cycle de suivi 2016, en coordination avec leurs partenaires du développement qui ont pris part au processus de suivi. Les données permettant d'évaluer la transparence de la coopération pour le développement (Indicateur 4), la qualité des systèmes (Indicateur 9a) et le déliement de l'aide (Indicateur 10) ont été recueillies auprès de sources et d'évaluation existantes à l'échelle mondiale. Les partenaires du développement sont répertoriés séparément lorsque les données transmises indiquent que le financement de la coopération pour le développement qu'ils ont apporté au secteur public dépassait les 20 millions USD et couvrait plus d'un pays ; les autres partenaires sont regroupés sous la rubrique « Tous les autres ».

 © OCDE, PNUD 2017

Annexe A

Données de suivi : pays et territoires

Note : La numérotation des tableaux de cette annexe correspond aux numéros des indicateurs du Partenariat mondial.

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau A.1a. [1/2] Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par le pays/gouvernement : alignement des nouvelles interventions sur les priorités nationales

			L'objectif de l'intervention de développement est tiré du/des cadre(s) de résultats dirigé(s) par le pays/gouvernement							
	Nombre d'interventions évaluées	Montant	Oui	...du plan national de développement	...des stratégies et plans sectoriels	...des plans institutionnels et ministériels	...d'autres outils de planification gouvernementale	...d'une stratégie du partenaire du développement convenue avec le gouvernement	Non	Aucune réponse
		(Mio USD)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Afghanistan	39	1 659.8	76.9	10.3	17.9	17.9	12.8	17.9	17.9	5.1
Albanie	39	683.7	79.5	10.3	20.5	15.4	0.0	33.3	5.1	15.4
Angola	17	867.6	94.1	35.3	0.0	58.8	0.0	0.0	0.0	5.9
Arménie	45	809.2	91.1	17.8	37.8	0.0	4.4	31.1	6.7	2.2
Bangladesh	74	3 706.3	89.2	54.1	12.2	4.1	1.4	17.6	10.8	0.0
Bélarus	11	114.0	100.0	63.6	0.0	0.0	18.2	18.2	0.0	0.0
Bénin	62	356.6	83.9	17.7	29.0	12.9	1.6	22.6	4.8	11.3
Bhoutan	10	83.4	90.0	20.0	10.0	20.0	0.0	40.0	10.0	0.0
Bolivie	48	1 687.5	87.5	50.0	20.8	2.1	0.0	12.5	8.3	4.2
Burkina Faso	22	410.1	100.0	36.4	13.6	4.5	9.1	36.4	0.0	0.0
Burundi	15	195.0	26.7	20.0	0.0	0.0	6.7	0.0	0.0	73.3
Cambodge	67	873.3	100.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cameroun	23	558.0	69.6	13.0	17.4	13.0	8.7	17.4	17.4	13.0
Colombie	53	3 419.5	92.5	43.4	11.3	11.3	0.0	26.4	7.5	0.0
Comores	10	40.2	90.0	50.0	20.0	0.0	10.0	10.0	10.0	0.0
Congo	3	77.2	100.0	33.3	0.0	0.0	0.0	66.7	0.0	0.0
Costa Rica	112	491.8	65.2	47.3	0.0	15.2	2.7	0.0	34.8	0.0
Côte d'Ivoire	53	2 660.9	90.6	67.9	7.5	0.0	0.0	15.1	7.5	1.9
Égypte	35	3 680.9	68.6	17.1	17.1	5.7	2.9	25.7	0.0	31.4
El Salvador	18	327.3	77.8	38.9	5.6	22.2	0.0	11.1	11.1	11.1
Éthiopie	103	4 121.3	94.2	39.8	33.0	5.8	1.0	13.6	2.9	2.9
Fidji	17	39.5	58.8	11.8	29.4	11.8	0.0	5.9	41.2	0.0
Gabon	24	499.3	100.0	50.0	16.7	0.0	0.0	33.3	0.0	0.0
Gambie	11	41.5	81.8	36.4	36.4	0.0	9.1	0.0	0.0	18.2
Guatemala	2	150.6	100.0	0.0	50.0	0.0	0.0	50.0	0.0	0.0
Guinée	8	124.5	100.0	12.5	25.0	50.0	12.5	0.0	0.0	0.0
Honduras	23	569.3	82.6	13.0	4.3	17.4	0.0	47.8	8.7	8.7
Iles Cook	17	44.9	94.1	41.2	23.5	5.9	5.9	17.6	5.9	0.0
Iles Marshall	6	87.7	83.3	16.7	0.0	0.0	0.0	66.7	0.0	16.7
Iles Salomon	13	64.7	38.5	15.4	15.4	0.0	0.0	7.7	0.0	61.5
Kenya	85	3 700.8	70.6	38.8	4.7	5.9	1.2	20.0	29.4	0.0
Kirghizistan	35	457.8	94.3	37.1	25.7	8.6	2.9	20.0	0.0	5.7
Kiribati	9	20.7	100.0	66.7	0.0	0.0	0.0	33.3	0.0	0.0
Kosovo	36	180.0	91.7	19.4	41.7	2.8	11.1	16.7	8.3	0.0
République démocratique populaire lao	63	552.2	95.2	41.3	15.9	9.5	1.6	27.0	4.8	0.0
Libéria	17	913.0	100.0	94.1	5.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Madagascar	57	517.6	80.7	40.4	26.3	3.5	5.3	5.3	10.5	8.8
Malawi	38	573.9	92.1	31.6	26.3	10.5	2.6	21.1	5.3	2.6
Mali	47	535.4	61.7	27.7	6.4	12.8	0.0	14.9	6.4	31.9
Mauritanie	19	181.1	89.5	0.0	21.1	0.0	0.0	68.4	0.0	10.5
Micronésie	1	107.1	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423976

Tableau A.1a. [2/2] **Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par le pays/gouvernement : alignement des nouvelles interventions sur les priorités nationales**

			L'objectif de l'intervention de développement est tiré du/des cadre(s) de résultats dirigé(s) par le pays/gouvernement							
	Nombre d'interventions évaluées	Montant	Oui	...du plan national de développement	...des stratégies et plans sectoriels	...des plans institutionnels et ministériels	...d'autres outils de planification gouvernementale	...d'une stratégie du partenaire du développement convenue avec le gouvernement	Non	Aucune réponse
		(Mio USD)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Moldova	31	235.3	83.9	16.1	38.7	0.0	9.7	19.4	12.9	3.2
Mongolie	51	879.8	68.6	17.6	17.6	3.9	0.0	29.4	29.4	2.0
Mozambique	62	1 647.3	95.2	17.7	48.4	12.9	4.8	11.3	4.8	0.0
Myanmar	63	2 944.5	57.1	17.5	25.4	6.3	0.0	7.9	15.9	27.0
Nauru	13	44.7	100.0	76.9	7.7	0.0	7.7	7.7	0.0	0.0
Népal	51	1 633.1	84.3	47.1	5.9	2.0	13.7	15.7	15.7	0.0
Niger	10	144.0	50.0	10.0	10.0	0.0	20.0	10.0	0.0	50.0
Nigéria	54	1 872.2	48.1	3.7	1.9	0.0	0.0	42.6	11.1	40.7
Niue	3	12.3	100.0	66.7	0.0	0.0	0.0	33.3	0.0	0.0
Ouganda	53	1 134.1	92.5	30.2	34.0	5.7	0.0	22.6	1.9	5.7
Pakistan	36	3 883.7	100.0	8.3	30.6	8.3	13.9	38.9	0.0	0.0
Palaos	2	13.2	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	36	956.1	100.0	38.9	8.3	8.3	8.3	36.1	0.0	0.0
Paraguay	12	169.0	100.0	50.0	33.3	8.3	0.0	8.3	0.0	0.0
Pérou	57	1 776.2	93.0	24.6	26.3	10.5	19.3	12.3	7.0	0.0
Philippines	66	4 440.9	97.0	42.4	9.1	10.6	16.7	18.2	3.0	0.0
République centrafricaine	5	62.7	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0
République démocratique du Congo	81	1 366.7	100.0	46.9	27.2	3.7	4.9	17.3	0.0	0.0
République dominicaine	101	860.4	81.2	18.8	15.8	20.8	5.0	20.8	16.8	2.0
Rwanda	47	962.4	89.4	29.8	38.3	2.1	2.1	17.0	10.6	0.0
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	7	6.7	85.7	28.6	28.6	0.0	0.0	28.6	14.3	0.0
Samoa	3	30.6	33.3	0.0	0.0	0.0	0.0	33.3	0.0	66.7
Sao Tomé-et-Principe	3	27.2	100.0	0.0	66.7	0.0	0.0	33.3	0.0	0.0
Sénégal	53	747.0	94.3	7.5	60.4	3.8	3.8	18.9	5.7	0.0
Sierra Leone	30	135.3	90.0	26.7	0.0	30.0	26.7	6.7	0.0	10.0
Somalie	131	1 367.2	76.3	8.4	19.8	0.8	11.5	35.9	7.6	16.0
Soudan	57	220.0	87.7	19.3	61.4	1.8	5.3	0.0	7.0	5.3
Soudan du Sud	21	530.1	71.4	4.8	66.7	0.0	0.0	0.0	23.8	4.8
Tadjikistan	15	190.6	66.7	46.7	0.0	13.3	0.0	6.7	33.3	0.0
Tanzanie	74	1 166.7	89.2	25.7	31.1	14.9	1.4	16.2	10.8	0.0
Tchad	18	294.4	88.9	5.6	5.6	33.3	0.0	44.4	5.6	5.6
Timor-Leste	23	217.6	95.7	65.2	8.7	8.7	0.0	13.0	4.3	0.0
Togo	27	255.7	96.3	51.9	25.9	3.7	3.7	11.1	0.0	3.7
Tonga	8	67.3	87.5	25.0	37.5	0.0	12.5	12.5	12.5	0.0
Tuvalu	7	19.7	100.0	85.7	0.0	14.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Uruguay	10	1 281.7	90.0	10.0	20.0	20.0	10.0	30.0	0.0	10.0
Vanuatu	14	111.6	85.7	42.9	14.3	0.0	0.0	28.6	14.3	0.0
Viêt Nam	67	4 663.9	98.5	26.9	23.9	0.0	9.0	38.8	0.0	1.5
Yémen	7	126.1	100.0	14.3	57.1	0.0	14.3	14.3	0.0	0.0
Zimbabwe	23	156.3	91.3	43.5	4.3	26.1	0.0	17.4	8.7	0.0
Total	2 819	72 839.6	84.8	32.1	20.6	7.8	4.6	19.5	9.0	6.1

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423976

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau A.1b. [1/2] Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par le pays/gouvernement pour concevoir, suivre et évaluer les nouvelles interventions

	Nombre d'interventions évaluées	Montant	Nombre annuel des indicateurs de résultats par intervention	Pourcentage des indicateurs de résultats qui sont tirés des cadres de résultats dirigés par le pays/ gouvernement	Pourcentage des indicateurs de résultats qui seront suivis en utilisant les sources et les systèmes de suivi du gouvernement	Pourcentage des nouvelles interventions qui prévoient une évaluation finale	Pourcentage des nouvelles interventions qui prévoient une évaluation finale avec l'implication du gouvernement
		(Mio USD)		(%)	(%)	(%)	(%)
Afghanistan	39	1 659.8	7	42.2	72.2	66.7	47.6
Albanie	39	683.7	8	89.2	74.5	90.9	78.8
Angola	17	867.6	3	97.0	100.0	100.0	100.0
Arménie	45	809.2	5	39.2	59.6	93.0	60.5
Bangladesh	74	3 706.3	7	57.9	49.9	94.6	56.8
Bélarus	11	114.0	6	65.9	55.5	80.0	50.0
Bénin	62	356.6	9	68.7	70.2	71.4	32.1
Bhoutan	10	83.4	8	75.4	52.4	70.0	60.0
Bolivie	48	1 687.5	5	69.7	45.3	85.1	74.5
Burkina Faso	22	410.1	15	43.4	44.7	90.9	90.9
Burundi	15	195.0	11	62.8	62.8	100.0	66.7
Cambodge	67	873.3	1	75.0	79.2	44.8	43.3
Cameroun	23	558.0	5	61.4	54.2	95.7	65.2
Colombie	53	3 419.5	7	41.7	38.1	63.6	29.5
Comores	10	40.2	4	68.0	62.0	75.0	37.5
Congo	3	77.2	6	80.6	16.7	100.0	66.7
Costa Rica	112	491.8	5	72.3	39.5	49.1	4.5
Côte d'Ivoire	53	2 660.9	16	42.7	35.3	96.3	63.0
Égypte	35	3 680.9	8	63.7	39.0	96.0	64.0
El Salvador	18	327.3	6	56.1	49.9	80.0	46.7
Éthiopie	103	4 121.3	8	82.8	70.1	80.0	61.3
Fidji	17	39.5	6	56.1	71.0	100.0	37.5
Gabon	24	499.3	4	79.4	84.0	50.0	37.5
Gambie	11	41.5	11	17.0	34.1	77.8	66.7
Guatemala	2	150.6	9	92.3	53.8	100.0	100.0
Guinée	8	124.5	7	51.9	48.1	100.0	66.7
Honduras	23	569.3	6	68.7	77.9	90.9	81.8
Iles Cook	17	44.9	4	91.1	73.3	100.0	100.0
Iles Marshall	6	87.7	11	100.0	100.0	75.0	75.0
Iles Salomon	13	64.7	14	61.2	30.2	85.7	85.7
Kenya	85	3 700.8	10	60.2	49.4	83.3	45.0
Kirghizistan	35	457.8	11	89.9	88.1	91.7	45.8
Kiribati	9	20.7	7	59.6	64.7	77.8	11.1
Kosovo	36	180.0	7	50.7	41.0	77.8	22.2
République démocratique populaire lao	63	552.2	5	62.6	55.6	60.3	55.6
Libéria	17	913.0	6	51.8	53.5	100.0	11.8
Madagascar	57	517.6	6	46.7	47.7	91.7	62.5
Malawi	38	573.9	5	74.6	54.9	91.9	35.1
Mali	47	535.4	8	54.9	46.3	84.4	12.5
Mauritanie	19	181.1	2	90.7	38.9	70.6	35.3
Micronésie	1	107.1	26	100.0	100.0	0.0	0.0

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423983

Tableau A.1b. [2/2] **Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par le pays/gouvernement pour concevoir, suivre et évaluer les nouvelles interventions**

	Nombre d'interventions évaluées	Montant (Mio USD)	Nombre annuel des indicateurs de résultats par intervention	Pourcentage des indicateurs de résultats qui sont tirés des cadres de résultats dirigés par le pays/ gouvernement (%)	Pourcentage des indicateurs de résultats qui seront suivis en utilisant les sources et les systèmes de suivi du gouvernement (%)	Pourcentage des nouvelles interventions qui prévoient une évaluation finale (%)	Pourcentage des nouvelles interventions qui prévoient une évaluation finale avec l'implication du gouvernement (%)
Moldova	31	235.3	6	45.5	39.2	54.8	38.7
Mongolie	51	879.8	6	51.0	40.3	68.6	56.9
Mozambique	62	1 647.3	8	65.4	51.5	69.4	38.7
Myanmar	63	2 944.5	8	55.7	38.4	91.3	47.8
Nauru	13	44.7	4	87.2	92.3	61.5	61.5
Népal	51	1 633.1	2	53.1	46.8	52.1	29.2
Niger	10	144.0	17	50.1	51.1	83.3	50.0
Nigéria	54	1 872.2	5	70.2	71.0	90.6	53.1
Niue	3	12.3	7	72.2	55.6	33.3	33.3
Ouganda	53	1 134.1	6	45.7	35.2	96.1	45.1
Pakistan	36	3 883.7	4	65.1	51.6	91.4	40.0
Palaos	2	13.2	2	100.0	100.0	50.0	50.0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	36	956.1	6	81.1	75.1	86.1	86.1
Paraguay	12	169.0	18	50.0	100.0	100.0	100.0
Pérou	57	1 776.2	6	53.9	46.3	93.0	56.1
Philippines	66	4 440.9	4	70.7	65.4	95.5	59.1
République centrafricaine	5	62.7	8	39.7	52.4	40.0	40.0
République démocratique du Congo	81	1 366.7	9	62.6	52.3	95.3	82.8
République dominicaine	101	860.4	4	73.6	39.2	41.0	12.0
Rwanda	47	962.4	5	58.1	51.0	76.6	36.2
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	7	6.7	5	0.0	16.7	71.4	0.0
Samoa	3	30.6	12	100.0	100.0	100.0	100.0
Sao Tomé-et-Principe	3	27.2	12	88.9	94.4	66.7	33.3
Sénégal	53	747.0	5	88.2	65.7	96.2	86.5
Sierra Leone	30	135.3	5	62.8	40.6	81.5	70.4
Somalie	131	1 367.2	7	39.3	37.1	62.8	31.4
Soudan	57	220.0	4	50.0	6.2	52.2	30.4
Soudan du Sud	21	530.1	5	9.6	12.6	55.0	40.0
Tadjikistan	15	190.6	5	76.2	78.1	100.0	86.7
Tanzanie	74	1 166.7	7	70.1	65.3	82.2	43.8
Tchad	18	294.4	4	62.2	53.4	66.7	5.6
Timor-Leste	23	217.6	9	51.0	41.1	82.6	52.2
Togo	27	255.7	7	66.5	60.0	88.0	76.0
Tonga	8	67.3	4	71.9	67.7	62.5	50.0
Tuvalu	7	19.7	3	100.0	100.0	85.7	85.7
Uruguay	10	1 281.7	4	65.3	74.5	55.6	33.3
Vanuatu	14	111.6	12	28.6	44.4	100.0	80.0
Viêt Nam	67	4 663.9	9	28.9	23.3	66.7	39.4
Yémen	7	126.1	2	25.0	0.0	42.9	0.0
Zimbabwe	23	156.3	17	49.9	36.9	82.6	60.9
Total	**2 819**	**72 839.6**	**6**	**61.5**	**52.4**	**76.6**	**47.8**

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423983

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau A.1c. [1/2] Les pays/gouvernements établissent leurs propres priorités et résultats de développement : existence d'un/de cadre(s) de résultats dirigé(s) par le pays/ gouvernement

	Les pays/gouvernements qui ont établi des mécanismes d'établissement de priorités au niveau national et/ou au niveau sectoriel						
			Stratégies sectorielles				
	Vision à long terme	Plan national de développement	Éducation	Santé	Transport	Finances publiques	Un cadre de résultats dirigé par le pays/gouvernement existe et comprend des priorités, des objectifs-cibles et des indicateurs
Afghanistan	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui, figurant dans divers plans
Albanie	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Angola	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, figurant dans divers plans
Arménie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Bangladesh	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Bélarus	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Bénin	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, figurant dans divers plans
Bhoutan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Bolivie	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Burkina Faso	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Burundi	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Cambodge	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Cameroun	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Colombie	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Comores	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Congo	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Costa Rica	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Côte d'Ivoire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Égypte	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
El Salvador	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Éthiopie	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Fidji	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, figurant dans divers plans
Gabon	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui, figurant dans divers plans
Gambie	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui, figurant dans divers plans
Guatemala	Oui	-	-	-	-	-	Oui, dans un seul document stratégique
Guinée	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Honduras	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Iles Cook	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Iles Marshall	Oui	-	-	-	-	-	Oui, dans un seul document stratégique
Iles Salomon	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, figurant dans divers plans
Kenya	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Kirghizistan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Kiribati	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Kosovo	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
République démocratique populaire lao	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Libéria	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, figurant dans divers plans
Madagascar	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Malawi	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui, figurant dans divers plans
Mali	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Mauritanie	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Micronésie	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui, dans un seul document stratégique

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423997

Tableau A.1c. [2/2] **Les pays/gouvernements établissent leurs propres priorités et résultats de développement : existence d'un/de cadre(s) de résultats dirigé(s) par le pays/ gouvernement**

	Les pays/gouvernements qui ont établi des mécanismes d'établissement de priorités au niveau national et/ou au niveau sectoriel						
			Stratégies sectorielles				
	Vision à long terme	Plan national de développement	Éducation	Santé	Transport	Finances publiques	Un cadre de résultats dirigé par le pays/gouvernement existe et comprend des priorités, des objectifs-cibles et des indicateurs
Moldova	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Mongolie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui, figurant dans divers plans
Mozambique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Myanmar	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui, figurant dans divers plans
Nauru	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Népal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Niger	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui, figurant dans divers plans
Nigéria	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Niue	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Ouganda	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Pakistan	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Palaos	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Paraguay	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Pérou	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Philippines	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
République centrafricaine	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
République démocratique du Congo	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
République dominicaine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Rwanda	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Samoa	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Sao Tomé-et-Principe	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui, figurant dans divers plans
Sénégal	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Sierra Leone	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Somalie	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Soudan	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Soudan du Sud	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Tadjikistan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Tanzanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Tchad	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Timor-Leste	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Togo	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Tonga	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Tuvalu	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui, figurant dans divers plans
Uruguay	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui, dans un seul document stratégique
Vanuatu	Oui	-	-	-	-	-	Oui, dans un seul document stratégique
Viêt Nam	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Yémen	-	-	-	-	-	-	Non
Zimbabwe	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, dans un seul document stratégique
Total (%)	74.1	76.5	80.2	79.0	58.0	56.8	48

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933423997

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau A.2. [1/2] **Les organisations de la société civile opèrent dans un environnement qui maximise leur contribution au développement**

	Afghanistan	Albanie	Angola	Arménie	Bangladesh	Bélarus	Bénin	Burkina Faso	Burundi	Cambodge	Cameroun	Colombie	Iles Cook	Costa Rica	Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo	République dominicaine	Égypte	El Salvador	Fidji	Gabon	Gambie	Honduras	Kenya	Kiribati	Kosovo	Kirghizistan	République démocratique populaire lao	Libéria	Madagascar
Module 1 • Disponibilité des espaces pour le dialogue multipartite sur les politiques nationales																														
1 *Les organisations de la société civile (OSC) sont-elles consultées par le gouvernement dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×
2 *Les OSC ont-elles le droit d'accéder aux informations gouvernementales ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 *Existe-t-il des ressources et/ou des opportunités de formation pour renforcer les capacités de l'ensemble des parties prenantes (y compris le gouvernement, les OSC et les fournisseurs de coopération) afin d'entamer un dialogue multipartite constructif ?*	×	✓	✓	✓	×	×	✓	✓	×	✓	✓	×	×	×	✓	×	✓	×	✓	×	×	✓	×	✓	✓	×	-	✓	✓	×
Module 2 • Efficacité du développement des OSC : redevabilité et transparence																														
4 *Existe-t-il dans la pratique, des processus gérés par les OSC pour aborder la transparence et les redevabilités multiples dans le cadre des opérations des OSC ?*	×	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	×	×	✓	✓	×	✓	×	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×
5 *Existe-t-il des processus de coordination mis en œuvre par les OSC pour favoriser la représentation consolidée et inclusive des OSC dans le dialogue politique (par exemple, une organisation faîtière, un réseau d'OSC, des pratiques en matière de consultation) ?*	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×
6 *Existe-t-il des mécanismes pour faciliter la coordination de la programmation entre les OSC (collaboration en vue d'optimiser l'impact et d'éviter la répétition inutile d'efforts) et avec d'autres acteurs du développement ?*	✓	×	✓	✓	×	×	✓	×	×	✓	×	✓	×	✓	×	✓	✓	×	×	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓
7 *Existe-t-il d'autres initiatives importantes liées aux principes d'efficacité du développement des OSC (les principes d'Istanbul et le Cadre international pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement) qui sont mis en œuvre au niveau national ?*	×	×	✓	×	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	×	✓	✓	×	×	×	✓	×	✓	✓	×	✓	×	✓	×	×	×
8 *Est-ce que les OSC transmettent au gouvernement des données annuelles sur leurs financements, leurs secteurs d'appui et leurs principales zones géographiques d'intervention dans le développement ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	×	✓	✓	×	✓	×	✓	✓	-	✓	×	✓	×	✓	✓	✓	-	✓	×	✓
Module 3 • Coopération publique au développement avec les OSC																														
9 *Les fournisseurs de coopération pour le développement s'entretiennent-ils de manière systématique avec les OSC au sujet de leur politique/programmation de développement ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	×	✓	✓	×	×	✓	-	✓	✓	×
10 *Les fournisseurs s'attachent-ils à la promotion d'un environnement favorable aux OSC dans le cadre de leur coopération avec la société civile ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓
11 *La promotion d'un environnement favorable aux OSC, est-elle un point inscrit à l'ordre du jour du dialogue politique entre les fournisseurs et les gouvernements partenaires ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	-	✓	✓	✓
12 *Les fournisseurs de coopération partagent-ils des informations avec le gouvernement sur leur soutien aux OSC ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	×	✓	×	×	✓	×	×	-	×	✓	×	✓	-	✓	✓	✓
Module 4 • Environnement juridique et réglementaire des OSC																														
14 *La liberté des OSC est-elle reconnue et respectée (liberté d'association, de réunion et d'expression), dans la Constitution et, plus largement, dans la politique, le droit et la réglementation ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
15 *L'environnement juridique et réglementaire permet-il la formation, l'enregistrement et le fonctionnement d'OSC ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
16 *L'environnement juridique et réglementaire facilite-t-il l'accès des OSC aux ressources ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	×	×	×	✓	×	×	✓	✓	✓	✓	×	-	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓
17 *L'environnement juridique et réglementaire marginalise-t-il certains groupes ?*	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	✓	×	×	✓	×	×	×	×	×	×	×	-	✓	✓	×	×	×	×	×	×

Légende : ✓Oui ×Non

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424006

Tableau A.2. [2/2] Les organisations de la société civile opèrent dans un environnement qui maximise leur contribution au développement

	Malawi	Moldova	Mongolie	Mozambique	Myanmar	Nauru	Népal	Niger	Nigéria	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Paraguay	Pérou	Philippines	Rwanda	Samoa	Sénégal	Sierra Leone	Iles Salomon	Somalie	Soudan	Tadjikistan	Tanzanie	Timor-Leste	Togo	Tonga	Ouganda	Vanuatu	Viêt Nam	Zimbabwe
Module 1 • Disponibilité des espaces pour le dialogue multipartite sur les politiques nationales																													
1 *Les organisations de la société civile (OSC) sont-elles consultées par le gouvernement dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement ?*	✓	✓	×	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 *Les OSC ont-elles le droit d'accéder aux informations gouvernementales ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 *Existe-t-il des ressources et/ou des opportunités de formation pour renforcer les capacités de l'ensemble des parties prenantes (y compris le gouvernement, les OSC et les fournisseurs de coopération) afin d'entamer un dialogue multipartite constructif ?*	✓	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	✓	×
Module 2 • Efficacité du développement des OSC : redevabilité et transparence																													
4 *Existe-t-il dans la pratique, des processus gérés par les OSC pour aborder la transparence et les redevabilités multiples dans le cadre des opérations des OSC ?*	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓
5 *Existe-t-il des processus de coordination mis en œuvre par les OSC pour favoriser la représentation consolidée et inclusive des OSC dans le dialogue politique (par exemple, une organisation faîtière, un réseau d'OSC, des pratiques en matière de consultation) ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6 *Existe-t-il des mécanismes pour faciliter la coordination de la programmation entre les OSC (collaboration en vue d'optimiser l'impact et d'éviter la répétition inutile d'efforts) et avec d'autres acteurs du développement ?*	✓	×	×	✓	✓	×	✓	×	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	✓
7 *Existe-t-il d'autres initiatives importantes liées aux principes d'efficacité du développement des OSC (les principes d'Istanbul et le Cadre international pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement) qui sont mis en œuvre au niveau national ?*	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	×	×	×	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	×
8 *Est-ce que les OSC transmettent au gouvernement des données annuelles sur leurs financements, leurs secteurs d'appui et leurs principales zones géographiques d'intervention dans le développement ?*	✓	×	×	×	×	×	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	-	✓	×	×	×	✓	✓
Module 3 • Coopération publique au développement avec les OSC																													
9 *Les fournisseurs de coopération pour le développement s'entretiennent-ils de manière systématique avec les OSC au sujet de leur politique/programmation de développement ?*	×	✓	×	×	×	✓	✓	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	×	✓	✓	×	✓	✓
10 *Les fournisseurs s'attachent-ils à la promotion d'un environnement favorable aux OSC dans le cadre de leur coopération avec la société civile ?*	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	-	×	✓	✓	×	✓	✓	×	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓
11 *La promotion d'un environnement favorable aux OSC, est-elle un point inscrit à l'ordre du jour du dialogue politique entre les fournisseurs et les gouvernements partenaires ?*	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓
12 *Les fournisseurs de coopération partagent-ils des informations avec le gouvernement sur leur soutien aux OSC ?*	✓	×	×	×	✓	×	✓	✓	✓	-	×	✓	×	×	✓	×	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓
Module 4 • Environnement juridique et réglementaire des OSC																													
14 *La liberté des OSC est-elle reconnue et respectée (liberté d'association, de réunion et d'expression), dans la Constitution et, plus largement, dans la politique, le droit et la réglementation ?*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
15 *L'environnement juridique et réglementaire permet-il la formation, l'enregistrement et le fonctionnement d'OSC ?*	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
16 *L'environnement juridique et réglementaire facilite-t-il l'accès des OSC aux ressources ?*	×	✓	×	✓	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓
17 *L'environnement juridique et réglementaire marginalise-t-il certains groupes ?*	-	×	×	×	×	×	✓	✓	×	✓	✓	×	✓	×	-	×	✓	×	×	×	✓	×	×	✓	×	✓	-	×	×

Légende : ✓Oui ×Non

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424006

Tableau A.3. [1/1] Le dialogue public-privé encourage l'engagement du secteur privé et sa contribution au développement*

	Volonté du secteur privé d'engager le dialogue	Volonté du gouvernement d'engager le dialogue	Existence d'un champion potentiel	Disponibilités d'instruments de facilitation du dialogue
Albanie	8	7	8	8
Angola	5	10	8	7
Arménie	8	8	7	7
Bangladesh	8	7	6	6
Bélarus	7	7	8	6
Bénin	7	7	5	4
Burkina Faso	8	7	8	5
Burundi	7	5	5	4
Cambodge	9	9	10	7
Cameroun	7	6	6	5
Colombie	8	7	9	8
Costa Rica	8	7	6	4
Côte d'Ivoire	8	7	7	7
Égypte	6	3	2	3
El Salvador	3	4	0	0
Fidji	8	10	10	10
Gabon	5	7	7	2
Gambie	10	6	10	10
Honduras	9	10	9	10
Iles Cook	10	5	7	3
Iles Salomon	7	4	8	3
Kenya	8	8	10	6
Kirghizistan	7	7	1	9
Kiribati	9	9	6	1
République démocratique populaire lao	7	7	7	3
Kosovo	3	1	3	1
Libéria	10	8	8	6
Madagascar	8	7	6	4
Malawi	5	5	4	3
Moldova	5	6	2	3
Mongolie	8	7	8	4
Mozambique	5	6	5	3
Myanmar	7	6	7	5
Nauru	10	9	10	9
Népal	9	9	6	5
Niger	5	8	7	6
Nigéria	10	9	9	3
Papouasie-Nouvelle-Guinée	7	7	7	3
Paraguay	6	5	8	3
Pérou	9	5	7	6
Philippines	9	6	8	7
République démocratique du Congo	10	6	10	8
République dominicaine	8	8	9	9
Rwanda	8	9	9	7
Sénégal	8	9	7	9
Somalie	6	5	5	2
Soudan	7	4	8	3
Tadjikistan	8	8	8	7
Tanzanie	10	10	7	8
Tchad	6	6	0	1
Timor-Leste	8	8	7	7
Togo	5	4	0	1
Tonga	9	4	7	2
Viêt Nam	7	6	7	4
Zimbabwe	9	9	-	8

* Score de 0 (faible) à 10 (élevé).
« - » Les données ne sont pas disponibles.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424018

Tableau A.5a. [1/2] La coopération pour le développement est prévisible (annuelle)

	Total des décaissements directs au pays/territoire	Décaissements destinés au secteur public	Décaissements prévus destinés au secteur public	Indicateur 5a. Prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement			
				2015		2010 (à titre de référence)	
				a = « comme prévu »	b = « excédant ceux prévus »	a = « comme prévu »	b = « excédant ceux prévus »
	(Mio USD)	(Mio USD)	(Mio USD)	(%)	(%)	(%)	(%)
Afghanistan	3 096.27	2 474.84	2 695.64	75.8	17.5	83.2	0.4
Albanie	470.47	455.07	375.30	93.2	23.2	81.7	16.1
Angola	498.86	493.51	902.83	54.7	0.0	-	-
Arménie	358.08	280.61	295.07	85.1	10.6	87.2	0.4
Bangladesh	3 256.78	2 834.42	1 616.58	83.6	52.3	90.0	5.6
Bélarus	80.58	79.19	80.94	97.8	0.0	-	-
Bénin	324.11	257.07	288.48	81.5	8.6	93.5	9.8
Bhoutan	98.51	93.19	85.01	99.6	9.1	-	-
Bolivie	1 318.48	1 194.87	1 149.63	97.0	6.7	93.8	6.2
Burkina Faso	1 065.54	915.02	1 229.03	59.0	20.8	84.2	11.1
Burundi	374.42	306.50	434.37	57.6	12.8	80.7	5.1
Cambodge	1 116.68	959.02	794.66	87.2	27.7	68.6	21.8
Cameroun	292.96	244.71	480.07	46.1	11.9	70.2	2.3
Colombie	2 318.77	2 100.63	1 942.02	98.4	9.0	85.5	9.0
Comores	34.92	33.32	22.88	73.7	49.4	80.2	9.8
Congo	21.56	21.22	22.36	94.5	0.5	-	-
Costa Rica	364.93	253.66	184.46	98.9	3.8	-	-
Côte d'Ivoire	1 036.83	939.62	1 182.76	78.0	1.8	-	-
Égypte	1 455.64	1 309.74	706.21	28.7	7.2	87.1	50.4
El Salvador	306.09	228.71	163.00	74.2	47.1	93.2	17.6
Éthiopie	2 485.80	2 283.77	1 690.84	71.8	46.9	89.2	21.1
Fidji	66.58	10.19	10.20	99.9	0.0	97.4	2.0
Gabon	108.84	84.26	94.18	83.9	6.2	50.2	6.6
Gambie	41.08	33.50	21.78	70.9	12.8	78.9	14.1
Guatemala	261.13	119.23	39.38	98.8	34.2	81.4	3.3
Guinée	270.17	234.57	164.98	96.8	31.6	-	-
Honduras	600.03	310.11	268.56	94.8	17.1	95.0	22.7
Iles Cook	22.59	13.58	8.01	76.3	55.0	-	-
Iles Marshall	91.54	66.08	91.55	72.2	0.0	-	-
Iles Salomon	108.66	55.99	58.42	88.1	8.0	79.6	2.2
Kenya	2 092.66	1 337.58	1 452.45	88.8	2.1	67.0	1.3
Kirghizistan	86.79	67.47	81.67	82.6	0.0	87.8	36.2
Kiribati	64.36	64.36	89.06	68.8	4.8	-	-
Kosovo	287.51	94.85	52.08	82.3	54.8	81.5	19.3
République démocratique populaire lao	513.80	477.74	488.55	93.3	4.6	93.5	5.1
Libéria	719.84	151.93	202.20	75.1	0.0	33.3	14.8
Madagascar	565.19	508.47	566.47	82.7	7.9	76.3	24.4
Malawi	909.02	680.44	992.62	67.6	1.4	90.9	18.0
Mali	684.42	589.38	1 257.75	41.5	11.5	81.1	4.2
Mauritanie	191.06	131.28	158.60	66.6	19.6	77.4	0.0
Micronésie	115.03	33.53	115.03	29.2	0.0	-	-

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424029

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau A.5a. [2/2] La coopération pour le développement est prévisible (annuelle)

	Total des décaissements directs au pays/territoire	Décaissements destinés au secteur public	Décaissements prévus destinés au secteur public	Indicateur 5a. Prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement			
				2015		2010 (à titre de référence)	
				a = « comme prévu »	b = « excédant ceux prévus »	a = « comme prévu »	b = « excédant ceux prévus »
	(Mio USD)	(Mio USD)	(Mio USD)	(%)	(%)	(%)	(%)
Moldova	301.47	273.40	329.12	82.2	1.0	82.2	13.6
Mongolie	304.38	204.97	203.05	94.9	6.0	82.7	14.6
Mozambique	1 867.09	1 696.02	1 575.60	97.2	9.7	99.3	6.0
Myanmar	561.86	254.87	289.21	88.1	0.0	-	-
Nauru	30.54	26.56	22.05	100.0	17.0	-	-
Népal	1 037.41	905.99	322.28	94.4	66.4	96.7	16.6
Niger	122.50	103.09	89.99	82.4	28.0	88.7	35.6
Nigéria	540.41	170.66	210.16	81.2	0.0	73.6	34.0
Niue	8.85	8.50	8.50	100.0	0.0	-	-
Ouganda	1 007.59	519.27	536.99	90.4	2.7	82.8	3.5
Pakistan	2 472.53	2 285.76	2 281.86	98.2	2.0	85.3	40.6
Palaos	22.04	20.87	20.87	100.0	0.0	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	622.87	305.38	243.95	96.3	23.1	62.9	3.4
Paraguay	40.03	36.22	18.89	97.7	4.4	-	-
Pérou	517.33	348.70	377.75	90.1	2.4	96.2	2.5
Philippines	2 994.42	2 888.13	2 973.65	92.7	4.6	98.9	8.4
République centrafricaine	107.48	84.32	50.00	100.0	40.7	83.7	20.9
République démocratique du Congo	1 093.82	763.63	979.28	77.6	0.5	65.0	16.8
République dominicaine	472.51	409.91	205.39	93.8	53.0	94.4	7.2
Rwanda	847.84	589.20	633.54	87.9	3.1	93.6	23.0
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	15.10	15.10	19.31	78.2	0.0	92.8	95.5
Samoa	70.24	70.24	133.61	52.4	0.4	99.9	3.1
Sao Tomé-et-Principe	9.79	8.51	6.33	99.7	19.7	83.7	6.7
Sénégal	647.34	580.75	530.69	97.6	10.9	77.8	13.6
Sierra Leone	493.81	333.63	354.67	94.1	0.0	88.1	22.9
Somalie	560.63	156.94	176.20	88.8	0.0	-	-
Soudan	755.68	444.35	121.19	46.3	82.2	78.5	29.5
Soudan du Sud	252.74	2.64	0.00	0.0	0.0	81.5	25.4
Tadjikistan	545.67	420.29	445.48	93.9	0.5	90.0	33.9
Tanzanie	2 765.31	1 810.03	1 446.40	77.5	38.1	89.0	11.8
Tchad	126.60	115.97	135.44	85.6	0.0	93.9	25.1
Timor-Leste	282.81	161.24	160.26	77.4	23.1	72.3	8.7
Togo	268.83	236.23	161.70	82.0	43.9	66.4	34.5
Tonga	61.08	50.61	46.90	100.0	7.3	83.1	22.2
Tuvalu	12.49	6.97	5.52	100.0	20.9	-	-
Uruguay	443.75	371.20	348.41	99.5	6.6	-	-
Vanuatu	71.61	36.93	37.04	99.7	0.0	95.7	20.7
Viêt Nam	4 207.16	4 094.39	4 177.17	97.5	0.5	90.5	3.5
Yémen	309.12	309.12	259.51	99.6	16.4	-	-
Zimbabwe	103.47	0.00	0.00	0.0	0.0	-	-
Total	**55 152.81**	**43 943.77**	**42 493.65**	**83.2**	**16.8**	-	-
Cycles 2010 et 2015 à titre de référence (60 pays et territoires)	50 395.06	40 460.00	38 417.50	83.7	17.8	84.5	14.6

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424039

Tableau A.5b. [1/2] **La coopération pour le développement est prévisible (à moyen terme)**

	Un an à l'avance	Deux ans à l'avance	Trois ans à l'avance	Indicateur 5b. Prévisibilité à moyen terme	
				2015	2013 (à titre de référence)
	a	b	c	d = (a+b+c)/3	
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Afghanistan	92.4	43.6	43.6	59.9	-
Albanie	90.2	81.8	55.7	75.9	83.4
Angola	100.0	100.0	100.0	100.0	-
Arménie	88.5	88.3	83.7	86.8	97.5
Bangladesh	98.6	98.6	98.6	98.6	64.1
Bélarus	99.9	97.5	94.2	97.2	-
Bénin	92.3	92.3	79.5	88.1	52.6
Bhoutan	81.3	77.9	77.9	79.0	-
Bolivie	98.0	96.5	93.9	96.1	-
Burkina Faso	94.4	76.7	54.4	75.2	97.2
Burundi	91.7	79.7	35.9	69.1	71.9
Cambodge	98.6	97.9	88.4	95.0	97.9
Cameroun	89.5	72.8	72.8	78.4	59.7
Colombie	98.6	55.1	55.1	69.6	-
Comores	42.9	42.9	0.0	28.6	-
Congo	100.0	100.0	39.2	79.7	33.3
Costa Rica	0.0	0.0	0.0	0.0	-
Côte d'Ivoire	83.7	54.6	54.6	64.3	35.3
Égypte	95.1	95.1	95.1	95.1	34.2
El Salvador	51.6	22.0	1.2	24.9	2.0
Éthiopie	52.4	43.0	5.0	33.5	85.4
Fidji	0.0	0.0	0.0	0.0	-
Gabon	90.4	0.0	0.0	30.1	-
Gambie	41.4	41.4	0.0	27.6	-
Guatemala	59.7	0.0	0.0	19.9	0.0
Guinée	100.0	100.0	100.0	100.0	-
Honduras	86.9	70.6	69.2	75.5	9.0
Iles Cook	79.5	66.6	52.6	66.2	-
Iles Marshall	100.0	100.0	100.0	100.0	84.3
Iles Salomon	100.0	100.0	97.4	99.1	-
Kenya	100.0	100.0	96.4	98.8	77.8
Kirghizistan	100.0	100.0	100.0	100.0	-
Kiribati	100.0	0.0	0.0	33.3	47.8
Kosovo	100.0	89.5	86.6	92.0	64.9
République démocratique populaire lao	0.0	0.0	0.0	0.0	-
Libéria	100.0	100.0	100.0	100.0	-
Madagascar	83.7	56.3	53.4	64.5	0.0
Malawi	98.8	52.6	52.6	68.0	52.0
Mali	95.9	95.9	95.9	95.9	53.3
Mauritanie	90.6	0.0	0.0	30.2	-
Micronésie	0.0	0.0	0.0		60.2

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424039

Tableau A.5b. [2/2] La coopération pour le développement est prévisible (à moyen terme)

	Un an à l'avance	Deux ans à l'avance	Trois ans à l'avance	Indicateur 5b. Prévisibilité à moyen terme	
				2015	2013 (à titre de référence)
	a	b	c	d = (a+b+c)/3	
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Moldova	99.5	97.0	76.9	91.2	39.6
Mongolie	55.0	52.7	54.6	54.1	-
Mozambique	55.0	54.7	54.7	54.8	74.1
Myanmar	18.0	18.0	18.0	18.0	-
Nauru	88.1	84.9	84.9	86.0	62.0
Népal	68.9	65.8	25.5	53.4	80.6
Niger	56.2	51.8	45.7	51.2	73.8
Nigéria	3.0	2.6	2.6	2.7	-
Niue	0.0	0.0	0.0		82.8
Ouganda	92.5	93.1	92.5	92.7	-
Pakistan	81.2	81.2	81.2	81.2	-
Palaos	94.4	0.0	0.0	31.5	69.3
Papouasie-Nouvelle-Guinée	100.0	100.0	100.0	100.0	-
Paraguay	26.5	0.0	0.0	8.8	-
Pérou	11.5	11.5	11.5	11.5	43.0
Philippines	77.2	77.0	76.0	76.7	76.3
République centrafricaine	98.3	78.5	78.5	85.1	-
République démocratique du Congo	85.2	43.2	43.2	57.2	34.5
République dominicaine	85.0	93.8	0.0	59.6	-
Rwanda	98.3	79.1	79.1	85.5	77.0
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	100.0	100.0	100.0	100.0	-
Samoa	100.0	100.0	100.0	100.0	100
Sao Tomé-et-Principe	100.0	6.7	6.7	37.8	-
Sénégal	100.0	100.0	100.0	100.0	93.4
Sierra Leone	53.3	53.3	53.3	53.3	-
Somalie	56.6	44.0	39.7	46.8	-
Soudan	0.0	0.0	0.0	0.0	71.3
Soudan du Sud	100.0	0.0	0.0	33.3	-
Tadjikistan	99.1	95.0	61.0	85.0	60.7
Tanzanie	98.7	56.0	45.0	66.5	80.9
Tchad	93.5	93.5	93.5	93.5	-
Timor-Leste	65.4	61.2	21.5	49.4	77.4
Togo	17.9	17.9	13.4	16.4	100
Tonga	38.0	38.0	38.0	38.0	-
Tuvalu	100.0	100.0	100.0	100.0	-
Uruguay	85.9	55.0	55.0	65.3	-
Vanuatu	100.0	100.0	100.0	100.0	-
Viêt Nam	97.0	97.0	94.3	96.1	93.1
Yémen	0.0	0.0	0.0	0.0	-
Zimbabwe	3.0	0.0	0.0	1.0	-
Total	**82.3**	**69.2**	**62.5**	**71.3**	**70.0**

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424039

Tableau A.6. [1/2] La coopération pour le développement est inscrite au budget

			Indicateur 6. La coopération pour le développement est inscrite au budget			
			2015		2010 (à titre de référence)	
	Fonds inscrits au budget annuel de l'État	Décaissement prévu destiné au secteur public	Part comptabilisée dans le budget	Part surestimée comptabilisée dans le budget	Part comptabilisée dans le budget	Part surestimée comptabilisée dans le budget
	(Mio USD)	(Mio USD)	(%)	(%)	(%)	(%)
Afghanistan	1 899.44	2 474.84	60.7	13.9	23.3	0.2
Albanie	367.20	455.07	76.6	21.7	58.7	20.2
Angola	465.79	493.51	69.7	0.0	-	-
Arménie	200.94	280.61	69.2	4.1	80.2	1.2
Bangladesh	2 474.04	2 834.42	75.1	51.0	76.4	9.1
Bélarus	-	79.19	0.0	0.0	-	-
Bénin	138.95	257.07	46.4	3.7	18.2	0.4
Bhoutan	68.39	93.19	71.2	11.5	-	-
Bolivie	2 677.54	1 194.87	95.1	59.2	41.8	0.9
Burkina Faso	881.25	915.02	56.9	20.6	62.1	17.9
Burundi	3.11	306.50	67.6	59.9	44.2	8.1
Cambodge	631.24	959.02	79.4	0.0	69.5	23.0
Cameroun	214.68	244.71	32.6	26.8	44.1	0.0
Colombie	2 088.28	2 100.63	99.0	8.4	70.0	18.7
Comores	-	33.32	0.0	0.0	11.0	0.0
Congo	0.00	21.22	0.0	0.0	-	-
Costa Rica	-	253.66	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	831.25	939.62	59.9	14.8	-	-
Égypte	-	1 309.74	-	-	70.1	51.9
El Salvador	98.98	228.71	66.2	25.2	16.3	30.0
Éthiopie	1 612.44	2 283.77	62.6	34.3	69.1	19.9
Fidji	-	10.19	0.0	0.0	6.4	0.0
Gabon	-	84.26	0.0	0.0	26.9	4.4
Gambie	-	33.50	-	-	18.9	0.0
Guatemala	23.10	119.23	40.5	5.2	23.5	19.3
Guinée	41.38	234.57	41.4	0.0	-	-
Honduras	4.84	310.11	32.6	0.0	0.0	0.0
Iles Cook	31.26	13.58	97.6	75.0	-	-
Iles Marshall	86.79	66.08	90.9	4.1	-	-
Iles Salomon	197.03	55.99	100.0	69.2	26.2	3.9
Kenya	1 574.79	1 337.58	78.2	27.9	44.8	0.3
Kirghizistan	2.29	67.47	7.2	0.0	44.3	0.0
Kiribati	87.79	64.36	98.6	0.0	-	-
Kosovo	13.01	94.85	16.6	33.6	16.8	9.4
République démocratique populaire lao	105.46	477.74	18.7	13.2	43.6	13.3
Libéria	833.88	151.93	100.0	65.9	0.0	100.0
Madagascar	519.96	508.47	81.8	10.9	44.3	24.7
Malawi	278.89	680.44	28.1	0.0	71.3	25.7
Mali	1 245.53	589.38	99.0	0.0	30.4	9.5
Mauritanie	140.46	131.28	56.8	35.8	0.0	0.0
Micronésie	-	33.53	-	-	-	-

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787//888933424043

Tableau A.6. [2/2] La coopération pour le développement est inscrite au budget

			Indicateur 6. La coopération pour le développement est inscrite au budget			
			2015		2010 (à titre de référence)	
	Fonds inscrits au budget annuel de l'État	Décaissement prévu destiné au secteur public	Part comptabilisée dans le budget	Part surestimée comptabilisée dans le budget	Part comptabilisée dans le budget	Part surestimée comptabilisée dans le budget
	(Mio USD)	(Mio USD)	(%)	(%)	(%)	(%)
Moldova	218.93	273.40	66.3	0.3	74.9	9.2
Mongolie	21.35	204.97	6.9	34.1	24.8	18.4
Mozambique	1 435.63	1 696.02	68.4	24.9	82.1	2.7
Myanmar	0.53	254.87	43.9	0.0	-	-
Nauru	23.00	26.56	100.0	4.1	-	-
Népal	212.10	905.99	62.4	10.3	51.8	5.2
Niger	70.82	103.09	89.8	30.2	44.0	42.3
Nigéria	-	170.66	0.0	0.0	77.3	28.8
Niue	-	8.50	-	-	-	-
Ouganda	351.01	519.27	55.4	74.8	72.5	3.3
Pakistan	785.84	2 285.76	34.4	0.0	55.5	36.0
Palaos	20.80	20.87	99.7	0.0	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	562.00	305.38	64.4	70.3	34.6	0.0
Paraguay	12.40	36.22	-	100.0	-	-
Pérou	207.47	348.70	44.0	19.8	78.4	2.1
Philippines	2 486.20	2 888.13	73.1	12.6	26.4	0.0
République centrafricaine	-	84.32	-	-	0.0	100.0
République démocratique du Congo	-	763.63	0.0	0.0	41.0	32.5
République dominicaine	53.63	409.91	22.4	15.4	80.4	48.4
Rwanda	548.74	589.20	75.7	11.0	61.8	17.0
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	14.38	15.10	74.5	0.0	0.0	0.0
Samoa	133.61	70.24	100.0	0.0	85.3	0.3
Sao Tomé-et-Principe	5.34	8.51	63.4	25.0	64.6	9.5
Sénégal	448.16	580.75	83.0	1.7	49.8	20.0
Sierra Leone	32.98	333.63	9.3	0.0	42.8	29.2
Somalie	59.64	156.94	31.3	0.4	-	-
Soudan	234.95	444.35	0.0	100.0	24.1	33.6
Soudan du Sud	252.74	2.64	0.0	100.0	0.0	0.0
Tadjikistan	363.27	420.29	58.9	28.0	54.4	40.3
Tanzanie	1 665.24	1 810.03	62.4	45.8	87.9	14.5
Tchad	-	115.97	0.0	0.0	62.1	26.3
Timor-Leste	157.01	161.24	39.7	59.5	2.9	0.0
Togo	153.84	236.23	66.4	41.1	38.2	17.0
Tonga	43.58	50.61	68.5	26.3	63.8	17.2
Tuvalu	4.71	6.97	58.9	31.0	-	-
Uruguay	369.11	371.20	98.9	6.6	-	-
Vanuatu	11.63	36.93	100.0	0.0	94.0	16.2
Viêt Nam	4 556.16	4 094.39	94.6	13.2	80.3	4.8
Yémen	-	309.12	0.0	0.0	-	-
Zimbabwe	-	-	0.0	0.0	-	-
Total	35 356.80	43 943.77	66.1	25.8	-	-
Cycle 2010 et 2015 (60 pays et territoires)		-	66.6	26.8	53.7	16.6

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787//888933424043

Tableau A.7. [1/2] La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examens inclusifs

	Critères					Indicateur 7. Des examens inclusifs et transparents de redevabilité mutuelle sont en place	
	Politique d'aide ou de partenariat en place	Objectifs-cibles locaux pour la coopération au développement	Évaluation conjointe régulière vers les objectifs-cibles	Participation des parties prenantes non exécutives	Résultats sont rendus publics	(Au moins 4 des 5 critères) 2015	(à titre de référence) 2010*
Afghanistan	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	-
Albanie	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui
Angola	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	-
Arménie	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Bangladesh	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Bélarus	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Bénin	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bhoutan	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	-
Bolivie	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Burkina Faso	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Burundi	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Cambodge	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Cameroun	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Colombie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Comores	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Congo	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Costa Rica	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	-
Côte d'Ivoire	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	-
Égypte	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
El Salvador	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Éthiopie	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Fidji	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Gabon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Gambie	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
Guatemala	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Guinée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Honduras	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Iles Cook	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	-
Iles Marshall	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	-
Iles Salomon	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Kenya	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Kirghizistan	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Kiribati	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	-
Kosovo	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
République démocratique populaire lao	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Libéria	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Madagascar	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Malawi	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mali	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mauritanie	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Micronésie	Oui	Non	Oui	..	..	Non	-

Les résultats 2010 reposaient sur un ensemble différent de critères (voir Chapitre 4).
« - » Les données ne sont pas disponibles.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424057

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau A.7. [2/2] **La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examens inclusifs**

	Critères					Indicateur 7. Des examens inclusifs et transparents de redevabilité mutuelle sont en place	
	Politique d'aide ou de partenariat en place	Objectifs-cibles locaux pour la coopération au développement	Évaluation conjointe régulière vers les objectifs-cibles	Participation des parties prenantes non exécutives	Résultats sont rendus publics	(Au moins 4 des 5 critères) 2015	(à titre de référence) 2010*
Moldova	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Mongolie	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Mozambique	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Myanmar	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	-
Nauru	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	-
Népal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Niger	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Nigéria	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Niue	Oui	Non	Oui	..	..	Non	-
Ouganda	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Pakistan	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Palaos	Oui	Non	Oui	..	..	Non	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
Paraguay	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	-
Pérou	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Philippines	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
République centrafricaine	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
République démocratique du Congo	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
République dominicaine	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Rwanda	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Samoa	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Sao Tomé-et-Principe	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Sénégal	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Sierra Leone	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Somalie	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	-
Soudan	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Soudan du Sud	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Tadjikistan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Tanzanie	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Tchad	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Timor-Leste	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Togo	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Tonga	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Tuvalu	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Uruguay	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Vanuatu	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Viêt Nam	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Yémen	Non	Non	Non	Non	Non	Non	-
Zimbabwe	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	-
Pourcentage qui a répondu « Oui »	80	77	69	46	42	46	42

Les résultats 2010 reposaient sur un ensemble différent de critères (voir Chapitre 4).
« - » Les données ne sont pas disponibles.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424057

Tableau A.8. [1/2] **Les gouvernements effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes**

	Déclaration du gouvernement établissant le système de suivi	Affectations destinéesà l'égalité hommes-femmes systématiquement suivies	Surveillance dusystème par l'unité du gouvernement central	Informations budgétaires liées à l'égalité hommes-femmes rendues publiques	Indicateur 8. 2015	Indicateur 8. 2013 (à titre de référence)
Afghanistan	Non	Non	Non	Non	Non	-
Albanie	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	-
Angola	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Arménie	Non	Non	Non	Non	Non	-
Bangladesh	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Bélarus	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Bénin	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Bhoutan	Oui	Non	Oui	Non	Non	-
Bolivie	Non	Non	Non	Oui	Non	-
Burkina Faso	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Burundi	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Cambodge	Oui	Oui	Non	Non	Non	-
Cameroun	Oui	Oui	Oui	Non	Non	-
Colombie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Comores	Non	Oui	Non	Non	Non	-
Congo	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Costa Rica	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	-
Côte d'Ivoire	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Égypte	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	-
El Salvador	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Éthiopie	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Fidji	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Gabon	Non	Non	Non	Non	Non	-
Gambie	Non	Non	Non	Oui	Non	-
Guatemala	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Guinée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Honduras	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Iles Cook	Non	Non	Non	Non	Non	-
Iles Marshall	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Iles Salomon	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	-
Kenya	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Kirghizistan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Kiribati	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Kosovo	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
République démocratique populaire lao	Oui	Non	Non	Non	Non	-
Libéria	Oui	Non	Non	Non	Non	-
Madagascar	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Malawi	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Mali	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Mauritanie	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	-
Micronésie	-	Non	Non	Non	Non	Non

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424067

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau A.8. [2/2] **Les gouvernements effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes**

	Déclaration du gouvernement établissant le système de suivi	Affectations destinéesà l'égalité hommes-femmes systématiquement suivies	Surveillance dusystème par l'unité du gouvernement central	Informations budgétaires liées à l'égalité hommes-femmes rendues publiques	Indicateur 8. 2015	Indicateur 8. 2013 (à titre de référence)
Moldova	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Mongolie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Mozambique	Oui	Non	Non	Non	Non	-
Myanmar	Oui	Non	Oui	Non	Non	-
Nauru	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Népal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Niger	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Nigéria	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	-
Niue	-	-	-	-	Non	Non
Ouganda	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Pakistan	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	-
Palaos	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Non	Oui	Oui	Non	Non	-
Paraguay	Non	Non	Non	Non	Non	-
Pérou	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Philippines	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
République centrafricaine	Non	Non	Non	Non	Non	-
République démocratique du Congo	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
République dominicaine	Oui	Non	Non	Oui	Oui	-
Rwanda	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Samoa	Non	Non	Non	Non	Non	-
Sao Tomé-et-Principe	Oui	Oui	Oui	Non	Non	-
Sénégal	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Sierra Leone	Oui	Oui	Oui	Non	Non	-
Somalie	Non	Non	Non	Non	Non	-
Soudan	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Soudan du Sud	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Tadjikistan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Tanzanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Tchad	Oui	Non	Oui	Non	Non	-
Timor-Leste	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Togo	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Tonga	Non	Non	Non	Non	Non	-
Tuvalu	Oui	Non	Non	Non	Non	-
Uruguay	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Vanuatu	Non	Non	Oui	Non	Non	-
Viêt Nam	Oui	Non	Oui	Non	Non	-
Yémen	Non	Non	Non	Non	Non	-
Zimbabwe	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	-
Pourcentage qui a répondu « Oui »	63	41	52	51	47	29

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424067

Tableau A.9a. [1/2] Les gouvernements renforcent les systèmes de gestion budgétaire et financière

	Score EPIN (1.0 à 6.0)		
	2015	2013 (à titre de référence)	2010 (à titre de référence)
Afghanistan	3.5	-	3.5
Albanie	-	-	-
Angola	-	-	-
Arménie	-	4.5	4.5
Bangladesh	3	3	3
Bélarus	-	-	-
Bénin	3.5	3.5	3.5
Bhoutan	3.5	-	-
Bolivie	3	-	3.5
Burkina Faso	4	4.5	4.5
Burundi	3	3.5	3
Cambodge	3	3.5	3.5
Cameroun	3	3	3
Colombie	-	-	-
Comores	2.5	-	2
Congo	2.5	2.5	-
Costa Rica	-	-	-
Côte d'Ivoire	3	3	-
Égypte	-	-	-
El Salvador	-	-	-
Éthiopie	4	3.5	3.5
Fidji	-	-	-
Gabon	-	-	-
Gambie	3	-	3.5
Ghana	-	-	3.5
Guatemala	-	-	-
Guinée	3	-	-
Honduras	3.5	3.5	3.5
Iles Cook	-	-	-
Iles Marshall	2.5	2.5	-
Iles Salomon	2.5	-	2.5
Kenya	3.5	3.5	3.5
Kirghizistan	3.5	-	3.5
Kiribati	2.5	3	-
Kosovo	4	4	4
République démocratique populaire lao	3.5	-	3.5
Libéria	3	-	2.5
Madagascar	2.5	2	2.5
Malawi	3	2.5	3
Mali	3.5	3.5	3.5
Mauritanie	3	-	3
Micronésie	2.5	2.5	-

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424072

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau A.9a. [2/2] **Les gouvernements renforcent les systèmes de gestion budgétaire et financière**

	Score EPIN (1.0 à 6.0)		
	2015	2013 (à titre de référence)	2010 (à titre de référence)
Moldova	4	4	4
Mongolie	3.5	-	4
Mozambique	4	4	4
Myanmar	3.5	-	-
Nauru	-	-	-
Népal	3	3	2.5
Niger	3.5	3.5	3.5
Nigéria	3	-	3
Niue	-	-	-
Ouganda	3.5	-	3.5
Pakistan	3.5	-	3.5
Palaos	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3	-	3
Paraguay	-	-	-
Pérou	-	-	-
Philippines	-	-	-
République centrafricaine	2.5	-	3
République démocratique du Congo	3	3	2.5
République dominicaine	-	-	-
Rwanda	4	4	4
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	3	-	3.5
Samoa	4	4	3.5
Sao Tomé-et-Principe	3	-	3
Sénégal	3.5	3.5	3.5
Sierra Leone	3.5	-	3.5
Somalie	-	-	-
Soudan	2.5	2.5	2
Soudan du Sud	1.5	-	-
Tadjikistan	3.5	3.5	3.5
Tanzanie	3	3.5	3.5
Tchad	3	-	2
Timor-Leste	3	3	3
Togo	2.5	2.5	3
Tonga	3.5	-	3.5
Tuvalu	3.5	-	-
Uruguay	-	-	-
Vanuatu	3.5	-	4
Viêt Nam	3.5	3.5	4
Yémen	3	-	-
Zimbabwe	3.5	-	-

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424072

Tableau A.9b. [1/2] Les partenaires du développement utilisent les systèmes de gestion budgétaire et financière

	Décaissements directs destinés au secteur public	Exécution du budget	Reporting financier	Audit	Passation des marchés	2015	2010 (à titre de référence)
	(Mio USD)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Afghanistan	2 474.84	50.1	44.4	50.1	6.2	37.7	21.9
Albanie	455.07	30.9	25.3	28.5	18.9	25.9	11.1
Angola	493.51	100.0	6.1	6.1	97.2	52.3	-
Arménie	280.61	78.8	53.5	50.2	40.4	55.7	38.4
Bangladesh	2 834.42	23.3	89.3	87.5	21.1	55.3	56.0
Bélarus	79.19	1.2	10.6	1.1	0.1	3.3	-
Bénin	257.07	14.6	9.8	9.8	22.1	14.1	31.8
Bhoutan	93.19	29.4	31.9	31.9	29.2	30.6	-
Bolivie	1 194.87	96.5	76.0	74.7	74.8	80.5	34.8
Burkina Faso	915.02	51.2	51.1	51.0	51.1	51.1	54.8
Burundi	306.50	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	25.1
Cambodge	959.02	59.2	54.6	54.5	23.1	47.8	21.6
Cameroun	244.71	62.4	25.0	24.4	48.7	40.1	14.0
Colombie	2 100.63	50.7	42.9	42.9	0.7	34.3	6.6
Comores	33.32	6.4	6.4	6.4	0.4	4.9	19.1
Congo	21.22	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	-
Costa Rica	253.66	68.9	0.0	3.2	0.0	18.0	-
Côte d'Ivoire	939.62	62.3	62.3	62.3	62.3	62.3	-
Égypte	1 309.74	38.6	34.7	17.4	20.6	27.8	50.8
El Salvador	228.71	74.1	22.6	22.6	24.2	35.9	27.9
Éthiopie	2 283.77	25.6	42.6	76.1	33.7	44.5	65.8
Fidji	10.19	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	35.5
Gabon	84.26	80.8	80.8	80.8	0.2	60.7	31.2
Gambie	33.50	21.6	23.4	21.6	20.3	21.7	17.1
Guatemala	119.23	27.3	23.7	22.2	0.0	18.3	27.1
Guinée	234.57	23.6	6.0	11.2	10.5	12.8	-
Honduras	310.11	89.1	88.9	12.4	14.7	51.3	27.9
Iles Cook	13.58	100.0	100.0	1.4	98.6	75.0	-
Iles Marshall	66.08	92.9	92.9	92.9	87.4	91.5	-
Iles Salomon	55.99	64.7	66.7	66.6	66.5	66.1	35.1
Kenya	1 337.58	44.7	84.7	77.8	50.2	64.3	53.1
Kirghizistan	67.47	41.0	41.0	41.1	41.0	41.0	30.8
Kiribati	64.36	16.2	16.2	16.2	0.0	12.1	-
Kosovo	94.85	12.1	12.1	3.9	3.5	7.9	20.1
République démocratique populaire lao	477.74	27.2	21.7	19.0	20.7	22.1	40.0
Libéria	151.93	81.1	81.1	81.1	81.1	81.1	39.6
Madagascar	508.47	42.6	25.0	16.3	30.5	28.6	12.7
Malawi	680.44	38.8	34.6	34.1	23.5	32.7	65.2
Mali	589.38	93.7	93.7	93.7	93.7	93.7	33.3
Mauritanie	131.28	78.6	73.1	73.1	1.8	56.6	31.5
Micronésie	33.53	2.3	2.3	3.7	2.3	2.6	-

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424087

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau A.9b. [2/2] Les partenaires du développement utilisent les systèmes de gestion budgétaire et financière

	Décaissements directs destinés au secteur public	Exécution du budget	Reporting financier	Audit	Passation des marchés	2015	2010 (à titre de référence)
	(Mio USD)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Moldova	273.40	21.8	7.0	5.9	5.9	10.2	70.3
Mongolie	204.97	10.5	38.5	37.0	12.1	24.5	25.1
Mozambique	1 696.02	40.5	27.5	33.3	40.6	35.5	49.1
Myanmar	254.87	23.0	23.0	23.0	19.2	22.1	-
Nauru	26.56	53.1	53.1	7.6	33.7	36.9	-
Népal	905.99	68.8	69.7	69.8	42.6	62.7	55.4
Niger	103.09	71.9	71.8	5.1	16.6	41.3	27.7
Nigéria	170.66	55.7	17.0	15.0	17.0	26.2	33.6
Niue	8.50	100.0	100.0	100.0	99.4	99.8	-
Ouganda	519.27	64.3	68.4	71.4	69.9	68.5	60.3
Pakistan	2 285.76	82.8	94.1	94.1	25.6	74.2	62.8
Palaos	20.87	0.1	0.1	3.0	0.0	0.8	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	305.38	43.4	43.4	43.4	11.5	35.4	24.9
Paraguay	36.22	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-
Pérou	348.70	51.3	60.6	60.6	24.0	49.1	71.8
Philippines	2 888.13	80.1	72.1	83.4	78.4	78.5	70.2
République centrafricaine	84.32	15.3	0.0	0.0	0.0	3.8	28.8
République démocratique du Congo	763.63	4.6	55.8	55.8	52.4	42.2	11.7
République dominicaine	409.91	87.5	45.5	0.4	48.5	45.4	71.9
Rwanda	589.20	68.0	84.0	78.2	87.8	79.5	53.4
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	15.10	99.1	99.1	99.1	99.1	99.1	2.3
Samoa	70.24	81.2	81.2	81.2	81.2	81.2	49.4
Sao Tomé-et-Principe	8.51	19.2	19.2	19.2	20.3	19.5	16.0
Sénégal	580.75	41.8	34.9	26.8	23.6	31.8	31.2
Sierra Leone	333.63	64.9	64.9	23.0	34.8	46.9	32.9
Somalie	156.94	29.4	29.5	28.2	28.2	28.8	-
Soudan	444.35	4.2	4.2	2.8	2.9	3.5	12.5
Soudan du Sud	2.64	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.6
Tadjikistan	420.29	28.9	22.9	3.5	0.6	14.0	30.7
Tanzanie	1 810.03	67.7	40.6	85.4	36.4	57.5	77.3
Tchad	115.97	72.0	72.0	40.1	19.6	50.9	6.3
Timor-Leste	161.24	24.4	23.1	22.7	36.7	26.7	16.8
Togo	236.23	13.3	6.5	6.5	11.5	9.5	52.4
Tonga	50.61	39.1	39.1	25.1	39.0	35.6	36.9
Tuvalu	6.97	57.3	57.3	57.3	57.3	57.3	-
Uruguay	371.20	99.4	75.6	71.7	7.0	63.5	-
Vanuatu	36.93	74.3	74.3	5.7	36.9	47.8	30.7
Viêt Nam	4 094.39	58.1	73.5	57.1	59.1	62.0	62.8
Yémen	309.12	30.7	30.7	30.7	0.0	23.0	-
Zimbabwe	-					0.0	-
Total	**43 943.77**	**52.7**	**55.2**	**55.5**	**37.0**	**50.1**	**-**
2010 et 2015 à titre de référence (60 pays et territoires)	40 460.00	52.3	56.8	57.2	36.8	50.8	44.7

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424087

Tableau A.10. [1/2] L'aide est déliée

	Aide bilatérale totale telle que notifiée au CAD en 2014*	Aide déliée	Indicateur 10. L'aide est déliée	
			Part de l'aide déliée b/a	2010 (à titre de référence)
	a	b	(%)	(%)
Afghanistan	4 750.21	3 316.51	69.8	62.9
Albanie	302.14	217.18	71.9	61.7
Angola	103.61	87.21	84.2	56.8
Arménie	326.25	280.56	86.0	80.2
Bangladesh	2 247.43	1 901.44	84.6	75.4
Bélarus	91.82	56.05	61.0	43.9
Bénin	315.95	283.49	89.7	80.5
Bhoutan	39.58	21.68	54.8	78.5
Bolivie	482.46	449.23	93.1	63.7
Burkina Faso	362.76	303.03	83.5	89.9
Burundi	350.75	313.19	89.3	89.3
Cambodge	895.68	703.41	78.5	79.9
Cameroun	709.37	613.66	86.5	67.2
Colombie	1 144.71	711.64	62.2	47.9
Comores	24.62	22.88	92.9	96.5
Congo	60.84	53.18	87.4	97.5
Costa Rica	205.94	187.65	91.1	54.1
Côte d'Ivoire	505.88	426.29	84.3	89.3
Égypte	1 458.69	977.67	67.0	80.3
El Salvador	318.46	270.50	84.9	68.4
Éthiopie	1 537.86	1 116.86	72.6	68.7
Fidji	77.12	58.89	76.4	64.0
Gabon	260.99	251.06	96.2	82.2
Gambie	23.35	20.60	88.2	79.3
Guatemala	279.09	163.75	58.7	46.5
Guinée	237.29	217.97	91.9	87.6
Honduras	260.40	197.52	75.9	71.1
Iles Cook	30.80	29.96	97.3	94.7
Iles Marshall	82.88	77.40	93.4	92.2
Iles Salomon	227.62	201.76	88.6	98.3
Kenya	3 672.19	3 257.76	88.7	86.1
Kirghizistan	289.23	170.52	59.0	53.7
Kiribati	45.03	39.41	87.5	91.2
Kosovo	482.60	146.24	30.3	29.1
République démocratique populaire lao	504.25	394.75	78.3	80.4
Libéria	658.32	555.89	84.4	88.4
Madagascar	372.68	323.00	86.7	68.7
Malawi	583.57	498.96	85.5	87.3
Mali	1 013.07	843.73	83.3	76.5
Mauritanie	113.14	91.46	80.8	77.3
Micronésie	174.18	169.30	97.2	95.9

* Exclut les frais administratifs des donneurs et les dépenses afférentes aux réfugiés dans les pays donneurs.
« - » Les données ne sont pas disponibles.
Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424090

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau A.10. [2/2] L'aide est déliée

	Aide bilatérale totale telle que notifiée au CAD en 2014*	Aide déliée	Indicateur 10. L'aide est déliée	
			Part de l'aide déliée b/a	2010 (à titre de référence)
	a	b	(%)	(%)
Moldova	633.50	458.06	72.3	81.1
Mongolie	222.08	139.16	62.7	31.3
Mozambique	1 356.97	1 202.53	88.6	80.4
Myanmar	2 421.06	2 136.83	88.3	82.6
Nauru	16.36	15.24	93.2	98.5
Népal	641.93	551.31	85.9	83.8
Niger	511.44	409.88	80.1	66.7
Nigéria	1 438.47	1 230.72	85.6	74.7
Niue	12.93	12.78	98.8	97.2
Ouganda	1 151.37	1 057.52	91.8	88.8
Pakistan	1 871.52	1 385.89	74.1	68.4
Palaos	21.34	18.45	86.5	95.6
Papouasie-Nouvelle-Guinée	505.34	448.02	88.7	89.8
Paraguay	250.62	222.77	88.9	63.7
Pérou	637.47	507.95	79.7	62.4
Philippines	1 477.31	1 233.40	83.5	77.5
République centrafricaine	580.84	376.08	64.7	92.8
République démocratique du Congo	1 229.16	964.73	78.5	79.6
République dominicaine	344.14	314.41	91.4	54.2
Rwanda	503.84	423.33	84.0	89.2
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	6.89	5.43	78.7	5.3
Samoa	72.51	57.30	79.0	86.3
Sao Tomé-et-Principe	14.90	10.96	73.6	43.2
Sénégal	838.98	768.38	91.6	85.7
Sierra Leone	577.65	553.26	95.8	91.3
Somalie	813.90	595.97	73.2	91.5
Soudan	615.59	343.69	55.8	65.8
Soudan du Sud	1 876.90	1 144.46	61.0	-
Tadjikistan	220.65	185.23	84.0	63.9
Tanzanie	1 571.95	1 367.87	87.0	84.4
Tchad	296.98	206.90	69.7	71.0
Timor-Leste	207.65	156.30	75.3	86.7
Togo	107.25	90.85	84.7	96.0
Tonga	64.79	40.91	63.1	94.3
Tuvalu	42.56	38.91	91.4	93.2
Uruguay	89.22	83.76	93.9	45.3
Vanuatu	86.52	76.24	88.1	89.6
Viêt Nam	2 615.25	2 073.31	79.3	77.4
Yémen	515.13	361.14	70.1	86.4
Zimbabwe	357.70	274.98	76.9	70.3
Tous les autres pays (75)	67 446.27	52 447.92	77.8	73.7
Total	**119 889.73**	**94 016.09**	**78.4**	**74.2**

* Exclut les frais administratifs des donneurs et les dépenses afférentes aux réfugiés dans les pays donneurs.
« - » Les données ne sont pas disponibles.
Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424090

Annexe B

Données de suivi : partenaires du développement

Note : La numérotation des tableaux de cette annexe correspond aux numéros des indicateurs du Partenariat mondial.

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau B.1a. **Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par le pays : alignement des nouvelles interventions sur les priorités nationales**

			L'objectif de l'intervention de développement est tiré d'un/des cadre(s) de résultat(s) dirigé(s) par le pays							
	Nombre d'interventions évaluées	Montant	Oui	... du plan national de développement	...des stratégies et plans sectoriels	...des plans institutionnels et ministériels	...d'autres outils de planification gouvernementale	...d'une stratégie du partenaire du développement convenue avec le gouvernement	Non	Aucune réponse
		(Mio USD)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Allemagne	173	1 623.9	82.7	33.5	22.5	11.6	11.6	3.5	8.1	9.2
Australie	44	632.3	84.1	38.6	9.1	6.8	27.3	2.3	6.8	9.1
BAfD	53	2 439.2	84.9	45.3	18.9	1.9	18.9	0.0	0.0	15.1
Banque mondiale	216	22 491.1	88.0	35.6	18.5	6.5	24.5	2.8	1.9	10.2
BAsD	93	5 402.1	100.0	40.9	14.0	2.2	39.8	3.2	0.0	0.0
Belgique	23	237.1	91.3	21.7	47.8	4.3	17.4	0.0	0.0	8.7
BID	51	4 325.1	92.2	33.3	17.6	7.8	31.4	2.0	7.8	0.0
BIsD	31	1 876.2	100.0	6.5	3.2	3.2	83.9	3.2	0.0	0.0
BOAD	4	65.4	100.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CAF	18	655.9	77.8	44.4	11.1	5.6	16.7	0.0	16.7	5.6
Canada	98	780.1	72.4	26.5	23.5	6.1	9.2	6.1	11.2	16.3
Chine	17	898.5	100.0	17.6	11.8	0.0	70.6	0.0	0.0	0.0
Corée	52	758.0	84.6	44.2	17.3	7.7	13.5	1.9	15.4	0.0
Danemark	23	192.9	78.3	39.1	13.0	0.0	26.1	0.0	21.7	0.0
Émirats arabes unis	-	0.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	29	52.2	96.6	41.4	17.2	13.8	6.9	17.2	0.0	3.4
États-Unis	194	5 896.3	79.9	24.7	13.4	11.3	21.6	8.8	19.1	1.0
FAO	53	83.4	98.1	26.4	28.3	13.2	28.3	1.9	1.9	0.0
FIDA	14	562.0	100.0	28.6	28.6	7.1	28.6	7.1	0.0	0.0
Finlande	9	67.7	88.9	33.3	11.1	11.1	22.2	11.1	11.1	0.0
FMI	20	85.2	55.0	20.0	0.0	20.0	10.0	5.0	0.0	45.0
FNUAP	62	100.7	96.8	35.5	19.4	14.5	14.5	11.3	3.2	0.0
FODI	13	218.0	69.2	46.2	7.7	0.0	15.4	0.0	0.0	30.8
Fonds arabe	-	0.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds mondial	21	1 271.8	100.0	57.1	28.6	0.0	14.3	0.0	0.0	0.0
France	62	2 138.3	90.3	33.9	33.9	4.8	17.7	0.0	9.7	0.0
GAVI	45	283.6	60.0	6.7	44.4	0.0	8.9	0.0	0.0	40.0
Institutions de l'UE	223	3 190.5	73.5	26.0	23.3	7.6	13.9	2.7	15.2	11.2
Irlande	11	41.5	90.9	27.3	54.5	9.1	0.0	0.0	9.1	0.0
Italie	36	226.5	83.3	8.3	19.4	2.8	50.0	2.8	5.6	11.1
Japon	213	9 243.9	93.9	61.0	20.2	2.8	9.4	0.5	1.9	4.2
Koweït	5	148.5	20.0	20.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.0	60.0
Luxembourg	11	51.4	100.0	9.1	81.8	0.0	0.0	9.1	0.0	0.0
Norvège	23	97.7	69.6	8.7	39.1	13.0	8.7	0.0	17.4	13.0
Nouvelle-Zélande	36	154.5	83.3	25.0	11.1	11.1	33.3	2.8	13.9	2.8
OIM	26	72.1	92.3	11.5	19.2	11.5	3.8	46.2	7.7	0.0
OIT	16	24.0	87.5	12.5	0.0	6.3	68.8	0.0	6.3	6.3
OMS	77	410.9	94.8	5.2	14.3	23.4	50.6	1.3	2.6	2.6
PAM	18	198.2	94.4	38.9	38.9	0.0	11.1	5.6	5.6	0.0
Pays-Bas	34	223.7	73.5	20.6	44.1	0.0	8.8	0.0	23.5	2.9
PNUD	177	792.3	96.0	32.2	21.5	6.8	22.6	13.0	1.7	2.3
Portugal	2	3.2	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0
Royaume-Uni	55	2 619.3	45.5	21.8	10.9	3.6	5.5	3.6	50.9	3.6
Suède	77	442.6	81.8	29.9	22.1	16.9	5.2	7.8	13.0	5.2
Suisse	94	440.7	72.3	37.2	22.3	5.3	6.4	1.1	26.6	1.1
Taipei chinois	4	14.7	100.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
UNICEF	112	470.8	99.1	31.3	34.8	12.5	16.1	4.5	0.0	0.9
Tous les autres (78)	151	813.8	77.1	30.5	11.6	10.5	11.7	12.8	16.6	6.4
Total	**2 819**	**72 839.6**	**84.8**	**32.1**	**20.6**	**7.8**	**19.5**	**4.6**	**9.0**	**6.1**

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424106

Tableau B.1b. **Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par le pays : alignement des nouvelles interventions sur les priorités nationales**

	Nombre d'interventions évaluées	Montant (Mio USD)	Moyenne du nombre d'indicateurs de résultats inclus dans cadre de résultat du projet	Pourcentage des indicateurs de résultats qui sont tirés des cadres de résultats dirigés par le pays (%)	Pourcentage des indicateurs de résultats qui seront suivis en utilisant les sources et les systèmes de suivi du gouvernement (%)	Pourcentage de nouvelles interventions qui prévoient une évaluation finale (%)	Pourcentages de nouvelles interventions qui prévoient une évaluation finale avec l'implication du gouvernement (%)
Allemagne	173	1 623.9	6	54.7	50.9	94.2	46.6
Australie	44	632.3	6	64.2	67.3	67.5	55.0
BAfD	53	2 439.2	5	80.4	84.5	97.4	78.9
Banque mondiale	216	22 491.1	7	46.2	40.8	79.4	61.7
BAsD	93	5 402.1	5	73.3	70.6	79.3	47.8
Belgique	23	237.1	7	73.7	68.1	100.0	71.4
BID	51	4 325.1	7	28.1	45.1	92.2	92.9
BIsD	31	1 876.2	2	100.0	100.0	100.0	45.5
BOAD	4	65.4	10	40.0	40.0	100.0	50.0
CAF	18	655.9	4	76.5	5.5	94.1	13.6
Canada	98	780.1	6	46.8	44.1	77.6	50.0
Chine	17	898.5	3	100.0	66.7	86.7	86.7
Corée	52	758.0	4	61.1	58.1	73.9	71.6
Danemark	23	192.9	3	58.1	32.7	63.6	25.0
Émirats arabes unis	-	0.0	-	-	-	-	-
Espagne	29	52.2	11	92.5	79.7	57.7	50.0
États-Unis	194	5 896.3	6	39.7	27.9	73.4	11.3
FAO	53	83.4	6	66.5	52.0	28.3	42.9
FIDA	14	562.0	7	74.8	48.3	100.0	73.7
Finlande	9	67.7	30	74.6	37.5	57.1	56.9
FMI	20	85.2	3	100.0	100.0	9.1	33.3
FNUAP	62	100.7	5	59.7	56.6	67.8	49.2
FODI	13	218.0	3	100.0	91.7	100.0	36.8
Fonds arabe	-	0.0	-	-	-	-	-
Fonds mondial	21	1 271.8	7	97.9	94.3	73.7	32.1
France	62	2 138.3	7	53.8	35.7	81.0	20.8
GAVI	45	283.6	5	90.2	66.7	32.1	43.6
Institutions de l'UE	223	3 190.5	5	74.1	63.2	87.8	94.1
Irlande	11	41.5	8	65.2	50.2	81.8	34.6
Italie	36	226.5	8	54.8	43.0	84.4	10.0
Japon	213	9 243.9	5	70.4	63.2	85.8	78.1
Koweït	5	148.5	1	50.0	50.0	66.7	52.2
Luxembourg	11	51.4	7	95.8	92.0	81.8	33.3
Norvège	23	97.7	13	59.7	55.6	89.5	42.4
Nouvelle-Zélande	36	154.5	8	44.8	46.7	78.8	28.6
OIM	26	72.1	4	51.9	40.7	50.0	0.0
OIT	16	24.0	7	79.0	40.0	77.8	54.9
OMS	77	410.9	19	83.5	65.3	96.1	77.9
PAM	18	198.2	14	45.8	50.4	61.1	38.9
Pays-Bas	34	223.7	7	57.6	60.1	75.0	63.6
PNUD	177	792.3	5	69.7	50.3	77.4	58.2
Portugal	2	3.2	9	27.9	92.3	100.0	100.0
Royaume-Uni	55	2 619.3	3	41.4	43.0	55.6	28.9
Suède	77	442.6	11	46.9	34.3	75.4	26.9
Suisse	94	440.7	7	47.3	34.3	87.8	23.0
Taipei chinois	4	14.7	2	100.0	100.0	25.0	45.1
UNICEF	112	470.8	5	73.6	66.9	45.1	40.2
Tous les autres (78)	151	814	4	50.7	43.3	61.9	41.5
Total	2 819	72 839.6	6	61.5	52.4	76.6	47.8

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424118

Tableau B.4. Les informations transparentes sur la coopération pour le développement sont rendues publiques

	Système de notification des pays créanciers de l'OCDE	Tendance	Enquête de l'OCDE sur les plans prévisionnels de dépenses	Tendance	Initiative international pour la transparence de l'aide
AfDB	Bon	○	Bon	▲	Moyen
Allemagne	Excellent	►	Bon	▼	Améliorations nécessaires
Australie	Améliorations nécessaires	►	Améliorations nécessaires	▼	Moyen
Autriche	Excellent	►	Bon	▼	-
Banque mondiale	Bon	○	Excellent	▲	Bon
BAsD	Excellent	○	Excellent	►	Moyen
BDC	-		Moyen	▼	-
BEI	-		-		Bon
Belgique	Bon	►	Excellent	▲	Bon
BERD	-		-		Moyen
BID	Excellent	○	Moyen	▼	Bon
BIsD	Bon	○	Moyen	►	-
Canada *	Excellent	►	Excellent	►	Bon
Corée	Excellent	►	Bon	▲	-
Danemark	Améliorations nécessaires	►	Bon	▼	Bon
Espagne	Bon	►	Améliorations nécessaires	►	Améliorations nécessaires
Estonie	Bon	○	Bon	○	-
États-Unis	Moyen	►	Améliorations nécessaires	►	Moyen
FCD	-		-		Améliorations nécessaires
FIDA	Bon	○	Améliorations nécessaires	▼	Améliorations nécessaires
Finlande	Moyen	►	Bon	▼	Améliorations nécessaires
FNUAP	Moyen	○	Bon	▲	Bon
FODI	-		-		Améliorations nécessaires
Fondation Bill & Melinda Gates	Bon	○	-		Moyen
Fonds arabe	Bon	○	-		-
Fonds mondial	-		-		Améliorations nécessaires
France *	Bon	►	Bon	▲	Améliorations nécessaires
GAVI	Bon	○	Moyen	▼	Excellent
Grèce	Améliorations nécessaires	►	-	►	-
Institutions de l'UE *	Bon	►	Excellent	▲	Bon
Irlande	Améliorations nécessaires	►	Excellent	►	Améliorations nécessaires
Islande	Bon	►	Moyen	○	-
Italie	Moyen	►	Bon	►	-
Japon	Excellent	►	Améliorations nécessaires	▼	Améliorations nécessaires
Koweït	Bon	○	-	►	-
Lituanie	Bon	○	-	►	Améliorations nécessaires
Luxembourg	Bon	►	Excellent	▲	-
NDF	Excellent	○	Excellent	○	-
Norvège	Bon	►	Moyen	►	Améliorations nécessaires
Nouvelle-Zélande	Moyen	►	Excellent	►	Améliorations nécessaires
OCHA	-		-		Améliorations nécessaires
OIT	-		-		Améliorations nécessaires
OMS	Bon	○	Moyen	○	-
ONU Femmes	-		-		Améliorations nécessaires
ONU Habitat	-		-		Améliorations nécessaires
PAM	Bon	○	Améliorations nécessaires	○	Excellent
Partenariat mondial pour l'éducation	-		-		Améliorations nécessaires
Pays-Bas	Améliorations nécessaires	►	Moyen	►	Excellent
PNUD	Bon	○	Bon	▲	Excellent
Pologne	Bon	○	Bon	▲	-
Portugal	Excellent	►	Moyen	▼	-
République slovaque	Moyen	○	Excellent	○	-
République tchèque	Excellent	▲	Excellent	▲	-
Roumanie	-		-		Améliorations nécessaires
Royaume-Uni *	Améliorations nécessaires	►	Bon	▲	Bon
Slovénie	Bon	○	Bon	○	-
Suède	Bon	►	Excellent	►	Excellent
Suisse	Moyen	►	Excellent	►	Moyen
UNESCO	-		-		Améliorations nécessaires
UNICEF	Bon	○	Excellent	▲	Bon
UNOPS	-		-		Améliorations nécessaires

Légende : ▲ tendance positive ; ► Aucun changement ; ▼ tendance négative ; ○ premier reporting ; - non évalué

Note : Les évaluations de transparence sont fournies par les Secrétariats du CAD de l'OCDE et de l'IITA en utilisant une échelle à quatre catégories. Les méthodologies sous-jacentes permettant d'évaluer la transparence diffèrent, conformément au but de la divulgation de chacune de ces centrales de dépôt d'informations sur la coopération pour le développement.
Pour obtenir des précisions sur la méthodologie de notification de la transparence des partenaires du développement, veuillez consulter OCDE/PNUD (2016). « Indicateur 4 : Révisions de la méthodologie ». Consulté le 8 août 2016 : https://www.unteamworks.org/node/521314

* L'évaluation IITA pour le *Canada*, les Institutions de l'UE, la France et le Royaume-Uni, est une moyenne pondérée de leurs organismes concernés publiant des données. Pour le *Canada* : le ministère des Finances (« Moyen »); *Affaires mondiales* Canada (« Excellent »); le Centre de recherches pour le développement international (« Moyen»). Pour les *Institutions de l'UE* : la Commission européenne (CE) – la DG Coopération internationale et Développement (DEVCO)-EuropeAid (« Bon »); la Commission européenne (CE) – la DG Protection civile et opérations d'aide humanitaire européenne (ECHO) (« Bon »); la Commission européenne (CE) – la DG Voisinage et négociations d'élargissement (NEAR) (« Bon ») ; la Commission européenne (CE) – la DG Service des instruments de politique étrangère (FPI) (« Moyen »). Pour le Canada : le ministère des Finances (Moyen) ; *Affaires mondiales* Canada (« Excellent ») ; Canada – le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) (« Moyen »). Pour la *France* : l'Agence française de développement (AFD) (« Améliorations nécessaires ») ; le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (« Améliorations nécessaires »). Pour le *Royaume-Uni* : UK – le ministère de l'Énergie et du Changement climatique (DECC) (« Améliorations nécessaires ») ; UK – le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA) (« Améliorations nécessaires ») ; UK – le ministère du Développement international (DFID) (« Excellent ») ; UK – le ministère du Travail et des Retraites (DWP) (« Améliorations nécessaires ») ; UK – le ministère de la Santé (« Améliorations nécessaires ») ; UK – le ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth (FCO) (« Améliorations nécessaires »), UK – le ministère de l'Intérieur (« Améliorations nécessaires ») ; UK – le Conseil de la recherche médicale (MRC) (« Améliorations nécessaires ») ; UK – le ministère de la Défense (MdD) (« Améliorations nécessaires ») ; UK – le Gouvernement écossais (« Améliorations nécessaires ») ; UK – le programme *Wales for Africa Programme* du Gouvernement gallois (« Améliorations nécessaires »).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424122

Tableau B.5a. **La coopération pour le développement est prévisible (annuelle)**

	Nombre des pays rapportant sur le partenaire du développement	Total des décaissements directs au pays/territoire	Décaissements destinés au secteur public	Décaissements prévus destinés au secteur public	Indicateur 5a			
					2015 *		2010 **	
					a = « comme prévu »	b = « excédant ceux prévus »	« comme prévu »	« excédant ceux prévus »
		(Mio USD)	(Mio USD)	(Mio USD)	(%)	(%)	(%)	(%)
Allemagne	43	1 371.14	1 265.75	1 299.88	79.8	17.6	92.8	12.3
Australie	28	1 201.51	476.36	465.60	95.9	6.2	68.9	9.7
BAfD	23	1 271.93	1 252.57	1 993.10	54.0	14.1	69.0	19.7
Banque mondiale	69	14 788.52	14 342.78	12 589.25	86.1	18.1	86.9	16.7
BAsD	22	3 564.83	3 445.68	3 434.37	91.9	8.4	87.0	26.4
Belgique	13	277.30	157.95	213.78	63.4	14.0	79.6	4.8
BID	9	2 615.61	2 323.17	2 075.47	98.3	12.2	90.7	1.0
BIsD	12	849.78	591.95	667.86	73.8	16.7	56.7	23.4
BOAD	4	188.64	172.18	153.75	61.4	45.2	-	-
CAF	4	716.18	634.98	541.24	99.9	14.8	-	-
Canada	39	887.77	352.12	341.51	82.9	19.0	81.6	14.0
Chine	12	813.80	803.37	871.06	78.3	15.1	100.0	27.9
Corée	19	556.51	490.62	470.80	92.8	10.2	73.6	30.6
Danemark	16	334.01	204.75	206.88	77.1	14.1	92.1	10.6
Émirats arabes unis	6	73.74	73.74	14.54	97.6	80.8	-	-
Espagne	14	86.91	44.29	30.73	87.0	39.7	87.5	16.1
États-Unis	45	6 526.58	3 600.67	2 618.49	91.7	33.2	81.7	5.9
FAO	26	84.44	75.50	68.80	77.7	29.2	-	-
FIDA	25	182.17	177.59	219.07	70.4	17.9	69.5	7.6
Finlande	10	152.97	134.86	110.85	92.7	23.8	82.8	2.4
FMI	15	569.07	469.75	509.43	84.7	8.2	89.5	31.6
FNUAP	41	187.18	127.63	158.73	71.4	9.0	-	-
FODI	25	182.72	147.52	88.81	65.5	26.3	35.1	64.0
Fonds arabe	2	116.22	116.22	4.66	85.6	96.6	-	-
Fonds mondial	15	717.61	687.41	771.32	79.2	11.1	90.1	26.9
France	29	1 005.27	863.93	814.17	80.3	24.3	86.1	14.4
GAVI	14	282.61	223.98	286.23	63.5	18.8	78.0	5.2
Institutions de l'UE	64	3 047.93	2 017.65	2 531.77	72.6	7.6	87.3	21.7
Irlande	8	179.34	105.78	85.40	88.7	28.4	91.7	15.2
Italie	13	157.32	90.53	134.64	57.8	14.0	56.6	7.9
Japon	61	4 264.16	4 105.83	3 972.61	98.4	4.0	99.8	2.2
Koweït	15	116.57	45.66	29.64	94.2	38.8	1.6	0.0
Luxembourg	8	74.01	68.28	72.15	88.1	6.9	74.0	8.0
Norvège	16	355.86	137.41	78.96	85.4	50.7	85.5	3.6
Nouvelle-Zélande	16	124.27	73.07	77.77	83.7	10.9	78.6	9.8
OIM	19	59.55	20.94	11.75	74.7	58.1	98.2	44.0
OIT	13	45.57	27.39	24.29	97.7	13.4	-	-
OMS	59	489.43	466.80	432.01	92.0	14.9	-	-
PAM	21	242.26	180.30	244.50	69.6	5.6	-	-
Pays-Bas	14	241.98	121.28	205.21	58.9	0.0	68.5	7.5
PNUD	52	822.09	726.79	921.61	56.0	13.6	-	-
Portugal	2	73.39	71.47	68.52	100.0	4.1	100.0	37.9
Royaume-Uni	20	2 809.35	897.52	645.61	65.3	53.1	79.2	13.5
Suède	22	566.49	268.65	334.25	75.7	2.8	78.7	3.2
Suisse	31	477.26	235.16	285.28	77.3	6.2	75.7	12.4
Taipei chinois	6	65.61	58.69	53.87	90.3	15.8	89.4	18.9
UNICEF	41	819.86	583.44	848.73	58.1	14.8	-	-
Tous les autres (78)	16	515.52	383.81	414.73	78.4	21.8	34.1	7.4
Total	81	55 152.81	43 943.77	42 493.65	83.2	16.8	85.2	13.4

* Le ratio « a » indique la part totale des décaissements prévus dans l'ensemble des pays qui a été réellement décaissée comme prévu. En cas de versements au secteur public par les fournisseurs de coopération supérieurs aux décaissements prévus, le ratio «b » indique la somme des versements excédant ceux prévus, exprimée en pourcentage des décaissements prévus.

** En 2010, le numérateur représentait les décaissements comptabilisés par le gouvernement, tandis qu'il représente maintenant les décaissements tels que déclarés par les partenaires du développement au gouvernement. Les chiffres de référence de 2010 ont été révisés afin de correspondre à la méthodologie de 2013.

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424139

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau B.5b. La coopération pour le développement est prévisible (à moyen terme)

	Nombre de pays rapportant sur le partenaire du développement	Un an à l'avance (2016)	Deux ans à l'avance (2017)	Trois ans à l'avance (2018)	Indicateur 5b 2015
		a	b	c	d = (a+b+c)/3
		(%)	(%)	(%)	(%)
Allemagne	43	65.8	61.2	59.2	62.1
Australie	28	87.3	85.1	67.3	79.9
BAfD	23	96.7	56.1	41.2	64.7
Banque mondiale	69	92.5	72.2	69.9	78.2
BAsD	22	96.5	92.1	92.1	93.5
Belgique	13	95.9	42.0	41.7	59.8
BID	9	83.4	82.4	76.8	80.9
BIsD	12	87.8	66.8	66.8	73.8
BOAD	4	33.8	33.8	33.8	33.8
CAF	4	99.4	80.3	80.3	86.7
Canada	39	67.3	55.1	55.1	59.2
Chine	12	95.3	69.2	50.3	71.6
Corée	19	82.0	81.0	72.5	78.5
Danemark	16	86.6	62.8	50.8	66.7
Émirats arabes unis	6	14.4	0.0	0.0	4.8
Espagne	14	55.7	36.6	25.8	39.4
États-Unis	45	83.9	71.2	66.0	73.7
EU Institutions	64	91.4	85.2	77.3	84.6
FAO	26	51.1	50.6	49.8	50.5
FIDA	25	76.7	38.6	34.1	49.8
Finlande	10	62.1	57.1	12.0	43.7
FMI	15	49.9	43.5	27.3	40.2
FNUAP	41	59.1	50.0	33.2	47.4
FODI	25	77.8	69.8	46.6	64.8
Fonds arabe	2	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds mondial	15	87.4	60.3	52.6	66.8
France	29	79.2	61.5	35.3	58.7
GAVI	14	40.6	40.6	39.4	40.2
Irlande	8	64.1	45.5	45.5	51.7
Italie	13	66.3	59.4	56.2	60.6
Japon	61	64.5	63.4	61.1	63.0
Koweït	15	66.9	62.7	62.7	64.1
Luxembourg	8	88.6	82.4	82.4	84.5
Norvège	16	68.7	56.1	38.7	54.5
Nouvelle-Zélande	16	87.2	75.8	75.8	79.6
OIM	19	36.0	15.8	8.3	20.1
OIT	13	9.4	3.9	3.9	5.7
OMS	59	26.7	25.0	18.3	23.3
PAM	21	34.1	29.2	27.4	30.3
Pays-Bas	14	76.2	75.1	67.6	73.0
PNUD	52	57.2	49.6	43.0	49.9
Portugal	2	27.5	27.5	0.0	18.3
Royaume-Uni	20	78.3	60.1	35.2	57.9
Suède	22	69.6	69.1	69.1	69.2
Suisse	31	75.1	70.5	50.6	65.4
Taipei chinois	6	100.0	83.6	42.8	75.5
UNICEF	41	65.5	56.6	34.1	52.1
Tous les autres (78)	16	57.1	34.3	27.6	39.7
Total *	81	**82.3**	**69.2**	**62.5**	**71.3**

* Pourcentage estimé du financement total couvert par les plans prévisionnels de dépenses.
« - » Les données ne sont pas disponibles.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424144

Tableau B.6. La coopération pour le développement est inscrite au budget

	Nombre des pays rapportant sur le partenaire du développement	Fonds inscrits au budget annuel de l'État	Décaissement prévu destiné au secteur public	Indicateur 6. La coopération pour le développement est inscrite au budget			
				2015 (à titre de référence)		2010 (à titre de référence)	
				a = « comme prévu »	b = « excédant ceux prévus »	a = « comme prévu »	b = « excédant ceux prévus »
		(Mio USD)	(Mio USD)	(%)	(%)	(%)	(%)
Allemagne	43	712.09	1 299.88	47.7	11.9	44.8	9.5
Australie	28	650.27	465.60	50.2	65.7	34.8	2.5
BAfD	23	1 446.58	1 993.10	69.6	30.9	66.4	21.8
Banque mondiale	69	11 683.39	12 589.25	69.5	27.5	80.1	13.0
BAsD	22	3 396.96	3 434.37	83.2	16.1	78.0	12.7
Belgique	13	66.12	213.78	35.3	17.1	30.3	14.7
BID	9	1 825.42	2 075.47	86.3	18.4	71.4	55.8
BIsD	12	465.04	667.86	60.8	18.6	56.5	33.3
BOAD	4	217.89	153.75	100.0	29.4	-	-
CAF	4	1 187.30	541.24	100.0	54.4	-	-
Canada	39	325.60	341.51	68.3	16.1	73.4	27.8
Chine	12	743.47	871.06	72.6	15.0	57.3	36.7
Corée	19	396.42	470.80	60.0	30.2	52.5	38.3
Danemark	16	296.66	206.88	86.3	39.8	55.8	0.4
Émirats arabes unis	6	75.78	14.54	93.1	82.1	-	-
Espagne	14	71.02	30.73	88.7	65.8	76.8	24.0
États-Unis	45	1 510.98	2 618.49	36.6	41.2	32.5	35.8
EU Institutions	64	1 503.56	2 531.77	60.2	13.3	67.8	14.5
FAO	26	35.52	68.80	37.0	32.8	-	-
FIDA	25	101.62	219.07	45.7	14.7	38.8	13.6
Finlande	10	89.51	110.85	60.7	24.9	63.3	10.1
FMI	15	274.38	509.43	63.2	0.0	83.6	17.2
FNUAP	41	35.36	158.73	21.4	3.1	-	-
FODI	25	97.05	88.81	80.6	18.2	12.7	62.0
Fonds arabe	2	112.23	4.66	0.0	100.0	-	-
Fonds mondial	15	445.80	771.32	49.5	9.1	59.2	26.9
France	29	520.50	814.17	63.9	12.5	57.1	22.8
GAVI	14	186.87	286.23	58.1	12.6	7.8	44.0
Irlande	8	108.95	85.40	90.7	30.3	75.5	20.0
Italie	13	76.26	134.64	52.9	20.4	32.9	0.8
Japon	61	3 548.12	3 972.61	83.0	15.3	64.9	7.1
Koweït	15	66.63	29.64	87.7	61.6	1.6	0.0
Luxembourg	8	71.16	72.15	79.0	19.9	33.1	3.1
Norvège	16	222.17	78.96	85.7	68.1	68.0	17.2
Nouvelle-Zélande	16	109.91	77.77	91.7	42.2	39.0	12.0
OIM	19	6.00	11.75	39.2	24.8	2.6	0.0
OIT	13	0.50	24.29	2.1	0.0	-	-
OMS	59	62.91	432.01	12.6	20.3	-	-
PAM	21	87.78	244.50	8.6	66.6	-	-
Pays-Bas	14	97.57	205.21	71.7	8.5	48.9	10.8
PNUD	52	197.05	921.61	21.8	15.4	-	-
Portugal	2	96.75	68.52	82.6	41.5	75.9	52.6
Royaume-Uni	20	902.70	645.61	77.6	43.7	70.5	14.1
Suède	22	283.85	334.25	59.6	13.5	73.8	23.2
Suisse	31	129.07	285.28	44.6	5.3	35.6	28.7
Taipei chinois	6	49.62	53.87	90.4	0.0	100.0	28.6
UNICEF	41	412.68	848.73	46.0	5.2	-	-
Tous les autres (78)	16	353.69	414.73	53.7	12.8	8.8	4.4
Total	81	35 356.80	42 493.65	66.1	25.8	58.4	17.5

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424151

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau B.9b. Les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux

	Nombre des pays rapportant sur le partenaire du développement	Décaissements destinés au secteur public	Exécution du budget	Reporting financier	Audit	Passation des marchés	Indicateur 9b	
		a	b	c	d	e	2015 moy (b,c,d,e)/a	2010 (à titre de référence)
		(Mio USD)	(Mio USD)	(Mio USD)	(Mio USD)	(Mio USD)	(%)	(%)
Allemagne	43	1 265.75	285.02	498.50	359.47	426.59	31.0	47.9
Australie	28	476.36	184.32	192.06	167.36	81.62	32.8	23.5
BAfD	23	1 252.57	768.27	892.16	875.66	673.37	64.1	43.1
Banque mondiale	69	14 342.78	7 681.86	7 814.86	9 245.36	4 286.40	50.6	66.4
BAsD	22	3 445.68	1 896.41	3 153.64	2 471.15	1 840.34	67.9	74.5
Belgique	13	157.95	36.77	91.24	89.23	118.85	53.2	23.2
BID	9	2 323.17	2 310.87	1 613.32	1 231.23	156.64	57.2	10.0
BIsD	12	591.95	510.24	507.37	507.37	19.75	65.2	48.5
BOAD	4	172.18	94.40	94.40	94.40	94.40	54.8	-
CAF	4	634.98	633.06	633.06	633.06	505.00	94.7	-
Canada	39	352.12	190.87	188.09	149.09	200.41	51.7	64.5
Chine	12	803.37	426.15	426.15	426.15	103.10	43.0	0.0
Corée	19	490.62	227.96	227.96	227.96	209.40	45.5	16.2
Danemark	16	204.75	190.56	188.77	186.67	164.01	89.1	65.7
Émirats arabes unis	6	73.74	2.93	2.93	0.00	2.93	3.0	-
Espagne	14	44.29	16.95	11.69	9.60	23.44	34.8	69.1
États-Unis	45	3 600.67	759.74	743.07	818.78	637.91	20.5	11.1
FAO	26	75.50	2.52	2.52	1.17	0.94	2.4	-
FIDA	25	177.59	125.85	122.64	107.98	125.17	67.8	78.6
Finlande	10	134.86	57.57	49.98	49.98	43.60	37.3	56.7
FMI	15	469.75	443.47	430.57	356.47	282.37	80.5	75.0
FNUAP	41	127.63	25.50	24.52	12.64	13.03	14.8	-
FODI	25	147.52	84.33	74.96	73.80	74.20	52.1	49.4
Fonds arabe	2	116.22	3.87	3.87	3.87	3.87	3.3	-
Fonds mondial	15	687.41	290.19	287.75	470.77	293.44	48.8	51.7
France	29	863.93	664.48	496.65	497.56	666.17	67.3	70.3
GAVI	14	223.98	42.07	30.78	28.39	16.84	13.2	0.1
Institutions de l'UE	64	2 017.65	1 011.03	977.12	868.61	774.70	45.0	47.9
Irlande	8	105.78	76.94	54.10	73.14	58.34	62.0	82.2
Italie	13	90.53	61.45	44.14	35.36	43.10	50.8	38.4
Japon	61	4 105.83	2 799.58	2 799.05	2 794.64	2 761.91	67.9	68.8
Koweït	15	45.66	28.35	25.79	17.64	25.71	53.4	0.0
Luxembourg	8	68.28	24.55	23.70	23.84	26.67	36.2	7.3
Norvège	16	137.41	63.29	89.80	77.39	79.32	56.4	62.4
Nouvelle-Zélande	16	73.07	44.89	44.89	25.10	34.35	51.1	36.1
OIM	19	20.94	0.19	0.19	0.19	0.01	0.7	0.5
OIT	13	27.39	8.05	8.05	6.68	6.60	26.8	-
OMS	59	466.80	184.45	99.86	60.41	71.10	22.3	-
PAM	21	180.30	12.22	12.22	0.00	12.22	5.1	-
Pays-Bas	14	121.28	56.98	49.74	50.88	57.75	44.4	64.9
PNUD	52	726.79	75.67	102.28	86.64	135.91	13.8	-
Portugal	2	71.47	0.86	0.86	0.86	46.34	17.1	21.1
Royaume-Uni	20	897.52	310.48	725.49	672.83	609.11	64.6	66.7
Suède	22	268.65	172.76	163.47	165.28	170.90	62.6	65.9
Suisse	31	235.16	98.60	94.00	92.35	67.21	37.4	27.1
Taipei chinois	6	58.69	27.98	27.98	19.83	13.65	38.1	51.9
UNICEF	41	583.44	64.28	37.77	143.58	134.40	16.3	-
Tous les autres (78)	16	383.81	88.25	80.56	69.46	49.05	18.7	30.6
Total	81	43 943.77	23 167.11	24 264.56	24 379.89	16 242.14	50.1	48.7

« - » Les données ne sont pas disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424164

Tableau B.10. **L'aide est déliée**

	Aide bilatérale totale telle que notifiée au CAD en 2014*	Aide déliée	Indicateur 10	
			Part de l'aide déliée b/a	2010 (à titre de référence)
	a	b	(%)	(%)
Allemagne	17 171.50	14 361.68	83.6	75.3
Australie	3 226.22	2 874.82	89.1	98.5
Autriche	526.38	253.60	48.2	57.9
Belgique	1 179.47	1 140.52	96.7	94.9
Canada	3 078.45	2 861.66	93.0	86.7
Corée	2 321.42	1 234.47	53.2	32.3
Danemark	1 684.10	1 601.27	95.1	103.3
Espagne	745.54	623.20	83.6	64.4
États-Unis	25 056.28	15 650.29	62.5	56.7
Finlande	715.27	646.86	90.4	89.4
France	8 037.31	7 418.51	92.3	95.0
Grèce	17.54	3.85	22.0	47.9
Institutions de l'UE	17 697.37	11 607.59	65.6	47.7
Irlande	491.17	482.45	98.2	100.0
Islande	25.90	25.90	100.0	-
Italie	646.04	604.31	93.5	58.3
Japon	15 605.38	12 182.44	78.1	78.6
Luxembourg	276.62	269.60	97.5	99.2
Norvège	3 684.71	3 708.43	100.6	102.1
Nouvelle-Zélande	503.80	412.23	81.8	81.1
Pays-Bas	2 800.36	2 755.05	98.4	105.3
Pologne	301.34	32.06	10.6	-
Portugal	269.96	93.13	34.5	42.6
République slovaque	14.25	0.16	1.2	-
République tchèque	47.05	15.25	32.4	-
Royaume-Uni	8 078.66	8 073.83	99.9	99.9
Slovénie	15.28	0.00	0.0	0.0
Suède	3 037.37	2 607.44	85.8	93.6
Suisse	2 635.02	2 475.49	93.9	84.8
Total	119 889.73	94 016.09	78.4	74.2

* Exclut les frais administratifs et les dépenses afférentes aux réfugiés dans les pays donneurs.

Note : Les parts qui dépassent 100 % indiquent que le pays ne rend pas compte du caractère lié (degré de liaison) des postes dans les modifications apportées aux engagements précédemment déclarés.

« - » Les données ne sont pas disponibles.

Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933424175

Annexe C

Couverture des données de suivi

 © OCDE, PNUD 2017

Tableau C.1. **Pays et territoires participant au cycle de suivi 2016**

Afrique	Angola	Bénin	Burkina Faso	Burundi
	Cameroun	Comores	Congo	Côte d'Ivoire
	Égypte	Éthiopie	Gabon	Gambie
	Guinée	Kenya	Libéria	Madagascar
	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozambique
	Niger	Nigéria	Ouganda	République centrafricaine
	République démocratique du Congo	Rwanda	Sao Tomé-et-Principe	Sénégal
	Sierra Leone	Somalie	Soudan	Soudan du Sud
	Tanzanie	Tchad	Togo	Zimbabwe
Amérique latine & Caraïbes	Bolivie	Colombie	Costa Rica	El Salvador
	Guatemala	Honduras	Paraguay	Pérou
	République dominicaine	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Uruguay	
Asie de l'Est	Cambodge	République démocratique populaire lao	Mongolie	Myanmar
	Philippines	Timor-Leste	Viet Nam	
Asie du Sud	Afghanistan	Bangladesh	Bhoutan	Népal
	Pakistan	Yémen		
Europe de l'Est et Asie centrale	Albanie	Arménie	Bélarus	Kosovo
	Kirghizistan	Moldavie	Tadjikistan	
Pacifique	Fidji	Iles Cook	Iles Marshall	Iles Salomon
	Kiribati	Micronésie	Nauru	Niue
	Palaos	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Samoa	Tonga
	Tuvalu	Vanuatu		

Tableau C.2. **Partenaires du développement inclus dans le reporting du cycle de suivi 2016**

Agences de l'ONU	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU)	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)
	Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF)	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (UNPBF)
	Forum des Nations Unies pour la coopération au développement (FCD)	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)	Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire (UNOCI)
	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel (ONUDI)	Organisation internationale du travail (OIT)	Organisation mondiale de la santé (OMS)
	Programme alimentaire mondial (PAM)	Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	Programme commun de l'ONU sur la gouvernance locale (JPLG)	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)	Programme des Nations unies pour les établissements humains (UN Habitat)	Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM)	Volontaires des Nations Unies (VNU)
Autres organisations internationales	Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA)	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC)	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
	OEI	Organisation des États américains (OEA)	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Organisation internationale des Bois Tropicaux (OIBT)
	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique (CPS)	Union africaine	Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)			
Autres partenaires bilatéraux	Angola	Arabie saoudite	Brésil	Chine (République populaire de)
	Colombie	Congo	El Salvador	Émirats arabes unis
	Fédération de Russie	Gabon	Guinée équatoriale	Inde
	Irak	Iran	Koweït	Lituanie
	Maroc	Mexico	Monaco	Panama
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Roumanie	Taipei chinois	Turquie
Banques multilatérales de développement	Banque africaine de développement (BAfD)	Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)	Banque asiatique de développement (BAsD)	Banque centroaméricaine d'intégration économique (BCAIE)
	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)	Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)	Banque de développement des Caraïbes (BDC)	Banque européenne d'investissement (BEI)
	Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	Banque interaméricaine de développement (BID)	Banque islamique de développement (BIsD)	Banque ouest africaine de développement (BOAD) Banque mondiale
	Fonds international de développement agricole (FIDA)	Fonds monétaire international (FMI)	Société andine de développement (CAF)	Société financière internationale (IFC ou SFI)
Fondations	Centre Carter	Christoffel Blindenmission	Fondation Bill & Melinda Gates	Fondation Heinrich Boll
	Réseau Aga Khan de développement	Rosebud Trust, Deakin		
Initiatives et fonds verticaux	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI)	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)	Fonds arabe	Fonds communautaire océanien pour l'environnement
	Fonds de développement de la SAARC	Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI)	Fonds mondial	Fonds nordique de développement (NDF)
	Fonds pour l'adaptation	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Pacific Regional Infrastructure Facility (PRIF)	Programme régional océanien de l'environnement (PROE)
Partenaires bilatéraux du CAD	Allemagne	Australie	Autriche	Belgique
	Canada	Corée	Danemark	Espagne
	États-Unis	Finlande	France	Institutions de l'UE
	Irlande	Islande	Italie	Japon
	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas
	Portugal	République slovaque	République tchèque	Royaume-Uni
	Slovénie	Suède	Suisse	

 © OCDE, PNUD 2017

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
(43 2016 11 2 P) ISBN 978-92-64-27345-0 – 2017

Vers une coopération pour le développement plus efficace

RAPPORT D'ÉTAPE 2016

Ce rapport s'appuie sur les résultats de l'exercice de suivi mondial 2016 effectué sous l'égide du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Il donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre des principes convenus au niveau international pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement.

La mise à disposition de données et d'informations pour l'exercice de suivi a été dirigée par 81 pays, avec la participation de plus de 125 partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement, ainsi que des centaines d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé et d'autres parties prenantes pertinentes en matière de développement dans les pays participants. Ce rapport présente les résultats de l'exercice fondés sur l'analyse minutieuse et l'agrégation de ces informations. Son but est de stimuler et d'orienter le dialogue politique aux niveaux national, régional et international, en générant une base de données probantes, qui permettra de poursuivre l'action collective afin de renforcer la contribution de la coopération pour le développement efficace à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable.

Le rapport confirme l'importance des principes et des engagements qui visent à renforcer l'orientation vers les résultats de développement, à assurer l'appropriation du processus de développement par les pays en développement et le caractère inclusif des partenariats pour le développement ainsi qu'à améliorer la transparence et la redevabilité mutuelle autour des efforts de développement.

Sommaire

Chapitre 1. Aperçu du cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial

Chapitre 2. Orientation vers les résultats en matière de développement

Chapitre 3. Appropriation de la coopération pour le développement par les pays

Chapitre 4. Partenariats inclusifs pour l'efficacité du développement

Chapitre 5. Transparence et redevabilité pour l'efficacité du développement

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : ***http://dx.doi.org/10.1787/9789264277601-fr***.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation et il est aussi disponible sur UNDP Library.
Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** ou ***www.undp.org/library*** pour plus d'informations.

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

INTERNATIONAL EXCELLENCE Awards 2017

ISBN 978-92-64-27345-0
43 2016 11 2 P

9 789264 273450